



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE

# L'ÉTAT EN BOURGOGNE EN 2013

**Activités des services  
déconcentrés  
à l'échelon régional**



## Table des matières

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE BOURGOGNE ET DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR.....	5
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT.....	9
DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE BOURGOGNE.....	27
DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES.....	31
DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI.....	47
DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE DE BOURGOGNE.....	69
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT.....	83
PÔLE ÉDUCATION FORMATION.....	111
DIRECTION INTERRÉGIONALE GRAND-CENTRE - PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE.....	117
DIRECTION RÉGIONALE DE L'INSEE-BOURGOGNE.....	123
DÉLÉGATION DE L'AVIATION CIVILE POUR LA BOURGOGNE ET LA FRANCHE-COMTÉ.....	129
DÉLÉGATION RÉGIONALE AUX DROITS DES FEMMES ET A L'ÉGALITÉ DE BOURGOGNE.....	133
DÉLÉGATION RÉGIONALE À LA RECHERCHE ET À LA TECHNOLOGIE.....	141





# DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE BOURGOGNE ET DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

**Directrice : Mme Gisèle RECOR**

Adresse : 1 bis place de la Banque

21 042 DIJON CEDEX

Tél : 03 80 59 27 64

Mail : [drfip21@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:drfip21@dgfip.finances.gouv.fr)

Effectifs : 889 au 31/12/2013

Budget 2013 (salaires et fonctionnement) : 60 M€

## Présentation

La direction régionale des finances publiques (DRFiP) de Bourgogne et du département de la Côte-d'Or gère l'argent public depuis la perception jusqu'aux dépenses. Elle offre aux citoyens des guichets fiscaux uniques sur tout le territoire.

Les services relevant de la sphère fiscale sont implantés

sur cinq résidences. Le site le plus important est situé à Dijon. Parallèlement, on trouve au nord du département trois services des impôts et entreprises (SIE / SIPE).

S'agissant du réseau gestion publique, le département compte en 2013 trente trésoreries, dont dix spécialisées.

## LA DRFiP AU SERVICE DE SES PUBLICS

### AU SERVICE DES PARTICULIERS

La DRFiP assure le calcul et le recouvrement des impôts des particuliers, qu'il s'agisse de l'imposition des revenus, du patrimoine ou des impôts locaux.

#### Nos actions en 2013

Les usagers particuliers de la Côte-d'Or (288 948 foyers fiscaux) peuvent obtenir, grâce au guichet fiscal unique, tous renseignements concernant l'assiette et le recouvrement de leurs impôts auprès des 6 services des impôts des particuliers et des 20 trésoreries assurant l'accueil fiscal de proximité. Ainsi, 37 028 contribuables ont été reçus en 2013 pendant la campagne d'impôt sur le revenu et 84 268 pendant les campagnes d'avis

(impôt sur le revenu, taxes foncières et taxe d'habitation).

La DRFiP applique le référentiel Marianne, garant de la qualité de service rendu à l'utilisateur.

La DRFiP offre des moyens modernes pour déclarer et payer ses impôts : en 2013, 108 737 déclarations d'impôt sur le revenu ont été déposées par internet,

pour 96 367 télédéclarants, et 58,72% des paiements de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation ou des

taxes foncières ont été réalisés à l'aide d'un dispositif dématérialisé.

## AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

La DRFiP accompagne la vie des entreprises, de leur création à leur cessation. Elle facilite leurs démarches et leur apporte conseil et expertise. Elle assure l'assiette et le recouvrement des impôts et taxes dus par tous les professionnels (impôts sur les bénéfices, taxes sur le chiffre d'affaires, taxes assises sur les salaires, impôts locaux).

### Nos actions en 2013

La DRFiP a encaissé 697.5 M€ au titre de la TVA auprès des redevables professionnels et 241,5 M€ au titre de l'IS.

Elle a reversé 238.8 M€ au titre des remboursements de

La DRFiP joue également un rôle de premier plan en matière économique en produisant des expertises financières de haut niveau et en assurant une veille économique. Elle préside la commission des chefs de services financiers (CCSF) chargée d'examiner la situation des entreprises en difficulté.

crédits de TVA.

La CCSF a reçu 60 nouveaux dossiers d'entreprises en difficulté, s'est réunie 11 fois et a accordé 45 plans de soutien portant sur 1173 emplois.

## AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La DRFiP tient la comptabilité des collectivités territoriales, gère tous les éléments utiles à l'établissement des impôts directs locaux. Elle produit les bases prévisionnelles des impositions directes locales, permettant aux collectivités de préparer leurs budgets et de voter les taux

d'impositions. Elle contrôle la régularité des dépenses d'investissement et de fonctionnement des collectivités avant de procéder à leur paiement en travaillant constamment à la modernisation des circuits et des process. Enfin, elle assure auprès d'elles une mission de conseil financier et fiscal.

### Nos actions en 2013

L'intégralité des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale a été notifiée au 15 mars.

2572 comptes de gestion « actifs » ont été produits au 15 mars 2013 (total général de 2962 comptes).

En matière de dématérialisation, la Côte-d'Or a participé avec 4 autres départements à l'expérimentation du déploiement accéléré du nouveau protocole d'échanges standard PES V2. Au 31 décembre 2013, 10% des budgets des collectivités transmettent leurs flux au nouveau format PES V2. Ce nouveau protocole doit s'accompagner d'une dématérialisation des pièces justificatives.

En matière de monétique, la modernisation des procédures de dépenses et de recettes s'est poursuivie.

Les collectivités effectuant des prélèvements avec le protocole ROLMRE ont toutes été approchées en 2013 pour préparer le passage aux nouvelles normes SEPA prévu au 1er février 2014 en lien avec la mise en place du PES V2.

Les collectivités en difficulté ont été suivies en partenariat avec les services préfectoraux dans le cadre du réseau d'alerte.

Suivi des hôpitaux de la région Bourgogne en difficulté en liaison avec l'ARS.

Suivi du passage en production FIDES du CHU

Approfondissement de la fiabilisation des comptes des hôpitaux de Côte-d'Or.

## POUR L'ÉTAT

Dans le domaine de la gestion publique, la DRFiP a la responsabilité de la confection des comptes de l'Etat. Elle prend en charge le contrôle et le paiement des dépenses dans le cadre de l'application Chorus qui couvre l'ensemble des programmes de tous les ministères.

La DRFiP joue un rôle majeur en matière de lutte contre la fraude en réalisant des contrôles fiscaux.

Sous l'égide du préfet, la DRFiP participe activement aux travaux du CODAF (comité départemental anti-fraude) aussi bien dans l'instance consacrée à la lutte contre le travail illégal que dans celle consacrée à la lutte contre les fraudes fiscales et sociales.

Dans le cadre de la politique immobilière de l'Etat, la DRFiP assiste le Préfet de région dans son rôle de représentant de l'Etat pour tous les immeubles domaniaux ou occupés par les administrations. Elle élabore et met en œuvre le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) qui vise à définir les conditions de rationalisation du parc immobilier de l'Etat.

En matière domaniale, la DRFiP est également très présente puisqu'elle assure l'administration du parc immobilier de l'Etat, procède à des évaluations pour le compte des collectivités et des organismes publics et assure la gestion de certains patrimoines privés (successions vacantes ou non réclamées).

## Nos actions en 2013

248 712 factures ont été mises en paiement pour le compte de l'Etat représentant un montant de 1,7 milliards d'euros avec un délai global de paiement de 19,51 jours, en diminution de 4,97 % par rapport à 2012. Chaque mois, plus de 39 000 payes sont liquidées et mises en paiement par les services de la DRFiP pour un montant annuel de plus de 2 milliards d'euros.

La DRFiP a participé à l'expérimentation nationale de dématérialisation des bourses de l'enseignement supérieur en relation avec le rectorat et le CROUS de Dijon.

Elle a recouvré en 2013 2,2 M€ au titre des amendes.

L'année 2013 a été marquée par un très gros chantier de fiabilisation des biens de l'Etat. Après les avoir vérifiés, les garants ont envoyé par ESCALE 147 fichiers aux différents ministères. En retour, 109 ont été reçus fiabilisés, soit un taux de retour de 74.14%.

La réforme des concessions de logements a été mise en œuvre (circulaire du 6 février 2013).

Le service France Domaine local a rendu 1291 évaluations et réalisé 7 cessions immobilières pour près de 3.1 M€. Il a également signé un acte d'acquisition au titre de l'opération ERIE pour le compte de l'Université de Bourgogne.

## LES MISSIONS RÉGIONALES

### LA MISSION D'EXPERTISE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La mission d'expertise économique et financière (MEEF) de la DRFiP est le partenaire privilégié de l'ensemble

des acteurs institutionnels à l'échelon régional sur les questions économiques et financières.

#### Nos actions en 2013

La MEEF a produit 5 expertises (dont 2 portant sur de multiples établissements ou porteurs de projets) et une étude rapide et ciblée couvrant l'ensemble des 4 départements bourguignons pour des thématiques relatives à la santé, à la politique de l'emploi, à l'immobilier d'entreprise, au sport et à l'hébergement social.

18 avis ont été formulés sur les actes budgétaires et

financiers des chambres de commerce et d'industrie territoriales et de région et de la chambre des métiers et de l'artisanat de région.

225 avis économiques et financiers ont été rendus dont 80 % concernaient les demandes de subventions européennes de plus de 50 000 € au titre du FEDER et du FSE.

### LE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE EN RÉGION

La mission du contrôle budgétaire en région (CBR) est amenée à examiner le budget opérationnel de programme (BOP) des services déconcentrés de l'Etat et à en suivre l'exécution au cours de l'année.

Elle exerce également des missions de contrôle et de conseil pour divers opérateurs : par exemple l'agence régionale de santé (ARS) de Bourgogne ou l'Université de Bourgogne dans le cadre de la loi LRU relative à l'autonomie des universités.

#### Nos actions en 2013

48 BOP ont été reçus et visés, dont 33 relèvent du préfet de région.

Dans le cadre du suivi de l'exécution des BOP par le CBR, près de 410 actes ont fait l'objet d'un visa

obligatoire.

À cela s'ajoute le visa de 412 contrats relevant essentiellement des directions du ministère de la justice.

## LES PERSPECTIVES 2014

En 2014, la DRFiP s'attachera à poursuivre la bonne réalisation de ses missions notamment dans :

le recouvrement des recettes publiques et la lutte contre le fraude,

le paiement rapide et le contrôle des dépenses publiques,

le développement et la consolidation de la qualité de service qu'elle rend à tous ses publics, particuliers, professionnels et collectivités territoriales.



**Directeur : M. Jean-Roch GAILLET**

Adresse : 4 bis rue Hoche

BP 87865, 21078 DIJON Cedex

tél : 03.80.39.30.01 Fax : 03.80.39.31.05

Mél : [direction.draaf-bourgogne@agriculture.gouv.fr](mailto:direction.draaf-bourgogne@agriculture.gouv.fr)

Effectifs : 152

Budgets : 53,05 millions d'euros comme RBOP, hors fonds européens FEADER, FEAGA et FEDER

Détail des Budgets Opérationnels de Programmes :

BOP 206 Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation : 11,79 M€

BOP 215 Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture : 0,82 M€

BOP 143 Enseignement technique agricole: 15,98 M€

BOP 149 Forêt : 0,72 M€

BOP 154 Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires : 23,74 M€

## Introduction

Le 19 mars 2013, l'inauguration du nouveau bâtiment de la DRAAF Bourgogne par Guillaume GAROT, ministre délégué à l'agroalimentaire, a parachevé l'opération de regroupement des services auparavant dispersés sur quatre sites. Réunis désormais depuis un an et demi, les agents de la DRAAF travaillent en totale synergie pour porter les politiques publiques dans les domaines agricoles, agroalimentaires et forestiers. Ce rapport d'activité est à ce titre un outil de communication de ces politiques, qui vient compléter les publications de la DRAAF, qu'elles soient régulières comme la conjoncture AGRESTE, ou exceptionnelles comme, pour 2013, la

brochure PRAD diffusée à 3600 exemplaires ou l'Atlas agricole et rural diffusé à 800 exemplaires.

Ce rapport d'activités montre la richesse et l'intensité de l'action de la DRAAF Bourgogne et de ses agents en 2013. On peut aussi y découvrir les perspectives pour 2014. L'année qui commence sera marquée notamment par la préparation du programme de développement rural pour la Bourgogne ainsi que par la déclinaison régionale de nombreuses politiques du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, dont une des priorités est le développement de l'agroécologie.

# RAPPEL DU CONTEXTE RÉGIONAL ET DES ENJEUX

## *La Bourgogne est un territoire à fort ancrage agricole*

Que ce soit par la surface et la population active dédiées à cette activité ou par le poids économique dans le produit brut intérieur régional. Pourtant, elle se révèle une terre de contrastes : un bastion de l'élevage allaitant, mais un colosse aux pieds d'argile face aux fluctuations de la demande des engraisseurs italiens et aux difficultés de renouvellement des exploitations, une force dans l'offre de productions céréalières et oléoprotéagineuses, mais sur des terres à plus faible potentiel que les autres régions de grandes cultures et plus éloignées des silos d'exportation, la première forêt de feuillus exploitée de France, un vignoble de renommée internationale. L'industrie agroalimentaire tient une bonne place dans l'économie régionale avec ses spécificités : condiments, cassis, mais aussi produits laitiers, carnés, jus de fruit.

Outre les défis économiques que sont la sensibilité de l'élevage aux crises, les orientations de l'Europe en matière de céréales et oléagineux, la concurrence croissante sur le marché des vins, la vente de produits bruts, comme les broutards, non valorisés régionalement, l'agriculture bourguignonne doit faire face aux nouvelles attentes sociétales en matière d'environnement et de santé publique, de gestion de l'eau, de qualité sanitaire et organoleptique des produits. Dotée de paysages relativement préservés, d'un patrimoine rural de qualité, la Bourgogne a des atouts, difficiles néanmoins à valoriser du fait de la faible densité humaine qui caractérise la plus grande partie de son territoire. Autre défi : l'accueil de jeunes agriculteurs, professionnels de demain, dans des exploitations aux structures qui leur soient accessibles.

## *Une région vaste, rurale et faiblement peuplée où le poids de l'agriculture reste important*

La Bourgogne est une région vaste : avec 31 600 km<sup>2</sup>, elle représente 5,7 % de la superficie de la France métropolitaine et 6,5 % de sa surface agricole utile (SAU). La densité de sa population, 52 habitants au km<sup>2</sup>, est inférieure à la moitié de la moyenne française. Elle est donc faiblement peuplée. Dans un canton sur quatre de l'espace régional central, la densité est inférieure à 20 habitants au km<sup>2</sup>. La Bourgogne conserve un caractère rural marqué : 44 % de la population vit dans des communes rurales (moyenne française : 23 %). La région est une mosaïque de 2 046 communes dont plus de 70 % ont moins de 500 habitants.

Au seizième rang des régions françaises, la Bourgogne pèse 2,2 % du PIB (produit intérieur brut) français en 2010. L'agriculture participe à la valeur ajoutée régionale à hauteur de 4,7 % contre 1,8 % au plan national (2ème position après Champagne-Ardenne).

La surface agricole occupe 1,883 millions d'hectares soit 59 % du territoire régional, par ailleurs boisé à hauteur de 31 %.

La part de l'emploi agricole dans l'emploi régional est

estimée à 4,7 % en 2012 alors qu'au niveau national elle est de 2,5 %. 43 100 personnes travaillent sur les exploitations de manière régulière représentant 34 600 unités de travail annuel (UTA). Les exploitants et leur famille (salariés ou non) représentent 79 % de ces actifs. Le salariat non familial progresse, surtout en viticulture.

20 300 exploitations sont dénombrées : entre 1979 et 2010, 26 840 exploitations ont disparu, soit 57 % des exploitations. Les structures d'exploitations sont grandes et se concentrent encore, privilégiant de plus en plus les formes juridiques sociétaires, mais la région n'est pas menacée par la déprise. La surface moyenne des exploitations a ainsi progressé de 20 ha en 10 ans pour atteindre 87 ha en 2010, (moyenne nationale : 55 ha). Mécanisation, modernisation des équipements, irrigation dans la plaine de Saône, et drainage accompagnent le développement des exploitations et la perte de main-d'œuvre.

En 2010 l'élevage bovin pour la viande, les grandes cultures et la viticulture sont toujours prédominants. Sept exploitations bourguignonnes sur dix ont choisi une de ces trois spécialisations.

## *Élevage bovin viande : orientation technico-économique dominante, il est situé essentiellement dans l'ouest et le sud*

6 800 exploitations moyennes et grandes pratiquent l'élevage allaitant, valorisant ainsi les prairies permanentes qui occupent encore 43 % de la SAU régionale. En 2012, avec 468 521 vaches allaitantes, la Bourgogne, berceau du charolais, se situe en deuxième place pour les vaches nourrices. La race charolaise confirme une suprématie incontestée dans la région

représentant plus de 90 % du cheptel. Avec 66 vaches en moyenne par exploitation, la Bourgogne détient un record national.

L'élevage reste généralement extensif du fait de l'orientation massive vers la production de broutards, essentiellement exportés en Italie ou d'autres régions

d'embouche. Seulement 73 587 tonnes de viande bovine finie ont été produites en 2012 en Bourgogne.

Très spécialisés, les élevages sont régulièrement

confrontés à des crises sanitaires ou climatiques et sont particulièrement fragiles en matière de revenus, de transmission et de ressource en paille.

## **Grandes cultures : blé, orge et colza sont très présents, surtout au nord et à l'est de la région**

Aux confins du bassin parisien, la Bourgogne dispose dans sa partie nord et est de plateaux, au potentiel limité, et de plaines, orientés sur les productions céréalières et oléagineuses. Céréales et oléoprotéagineux couvrent 907 000 ha en 2012, soit 48 % de la SAU, ce qui place la région au 2ème rang des régions pour les surface en orges, au 3ème pour le colza. Les rendements sont inférieurs à la moyenne nationale, tel le blé qui enregistre 66q/ha en 2012 contre 73 en France. Mais la qualité des grains assure des débouchés en meunerie et en brasserie et permet l'exportation, vers l'Italie notamment. Le colza, cultivé

également à des fins énergétiques (diester), est la tête d'assolement incontournable sur les plateaux à faible potentiel. La Bourgogne est ainsi très sensible aux orientations de la politique agricole commune (PAC) relatives aux céréales, oléagineux et protéagineux et peut s'inscrire dans la production à destination non alimentaire.

A côté de ces géants des assolements, la Bourgogne possède en 2012 la deuxième surface française d'avoine, la troisième de soja, la cinquième de pois, la sixième de tournesol et la septième de triticale.

## **Le vignoble, le fleuron de la région**

La viticulture occupe 31 890 ha en Bourgogne en 2012 et bénéficie à 99 % de l'appellation d'origine protégée (100 AOP en Bourgogne). 4 126 exploitations sont concernées. Très concentrée sur le territoire, sur des structures de petite taille (9 ha de vignes en moyenne pour les moyennes et grandes), la production viticole représente à elle seule près du tiers de la valeur de la production agricole régionale. C'est l'activité qui perd le moins d'exploitations et a le plus recours au salariat. C'est aussi la production emblématique régionale.

Productrice de vins de Loire dans la Nièvre mais aussi de Beaujolais en limite du Rhône, la Bourgogne établit surtout sa réputation sur les vignobles de l'Yonne, des Côtes de Nuits et de Beaune, de la Côte Chalonnaise et

du Mâconnais dont les cépages sont essentiellement le Chardonnay et l'Aligoté pour les vins blancs, le Pinot noir pour les vins rouges. La production de vin effervescent s'amplifie.

En 2012, la production de vins d'appellation Bourgogne est de 1,33 millions d'hectolitres (contre 1,55 millions d'hectolitres en année standard) et 200 millions de bouteilles ont été commercialisées dont 48 % à l'exportation. Le chiffre d'affaires s'élève à 1,4 milliard d'euros dont 57 % à l'export. La commercialisation, en dehors des domaines viticoles, est assurée par 115 maisons de négoce et 23 coopératives, pour la plupart de Saône-et-Loire. L'activité représente 5 200 emplois (7 % de l'emploi en Bourgogne)

## **À côté de l'élevage bovin, des grandes cultures et du vignoble, existe une grande diversité de productions en Bourgogne : légumes, petits fruits, lait, volailles, ovins**

En marge de ses grandes productions, la Bourgogne offre une mosaïque de produits végétaux (en 2012) : oignons (651 ha), légumes frais (2 467 ha) et pommes de terre (630 ha) dans le Val de Saône, lentilles (955 ha) bio en Côte-d'Or et dans l'Yonne, concombres et betteraves industrielles (1 400 ha) et cerises (384 ha) de l'Yonne, cassis fruit (427 ha), cassis bourgeon (226 ha), salades et chrysanthèmes en Saône-et-Loire, sapins de Noël (1 500 ha) en Morvan. Ces productions sont partiellement valorisées par l'industrie locale.

L'aviculture qui progresse légèrement représente 2,6 % des effectifs nationaux ce qui place la Bourgogne au 9ème rang des régions françaises. À côté de la réputée volaille AOP de Bresse, l'aviculture est présente en Saône-et-Loire sous label et dans l'Yonne en produits certifiés. Ces deux départements concentrent aussi l'élevage porcin régional qui régresse plaçant la

Bourgogne au 9ème rang avec moins de 1 % des effectifs. Le lait (380 millions de litre de lait, soit 1,6 % de la production nationale, et 57 636 vaches laitières en 2012), reste une production secondaire malgré le potentiel du territoire en terme d'appellations fromagères (Époisses, Chaource, Brie de Meaux et de Melun, Comté, Morbier et Langres). L'élevage ovin, qui partage les prairies avec les troupeaux allaitants, se stabilise avec 159 600 brebis mères suite à l'encouragement récent de la PAC. La Saône-et-Loire se distingue par sa production de fromages de chèvre fermiers et l'élevage du cheval de selle.

Les démarches des exploitants vers des activités de service (hébergement à la ferme, etc.) restent timides. En zone viticole, la vente directe au caveau contribue cependant à l'accueil des touristes.

## Des secteurs agroalimentaires dynamiques

Au 31 décembre 2011, les 524 établissements localisés en Bourgogne couvrent l'ensemble des activités agroalimentaires, à l'exception de l'industrie des corps gras. Ils emploient 11 200 salariés dont 44 % travaillent dans les industries des viandes et des produits laitiers. La Bourgogne se positionne au quinzième rang des régions avec 3 % des emplois nationaux dans les IAA et au dix-huitième pour le nombre d'établissements. Parmi les régions françaises, les établissements bourguignons sont bien placés dans les secteurs des condiments (2ème rang), de la préparation de jus de fruits, de la

fabrication de produits laitiers frais, de la production de viandes de volaille (4ème rang national, premier employeur des IAA de Bourgogne), de la vinification et des spiritueux (grâce au cassis en particulier). Le tissu économique repose sur 137 établissements relevant d'entreprises de 20 salariés et plus au 31/12/2010, plutôt implantés le long des grands axes de communication les reliant aux bassins de consommation d'Île-de-France et Rhône-Alpes. Le pôle de compétitivité VITAGORA fédère les projets bourguignons, franc-comtois et franciliens liés à la nutrition - santé.

## La forêt et le bois

Avec 960 000 ha de forêt (31 % du territoire bourguignon, contre une moyenne nationale de 27 %), la Bourgogne est une région forestière importante (6ème région en surface), fortement feuillue (84 %) avec une majorité de chêne (1ère région pour la récolte), mais également avec des peuplements résineux (16 %) de douglas (1ère région pour la récolte, 2ème pour la surface après le Limousin) et d'épicéas très productifs, principalement concentrés dans le Morvan et sur les contreforts du Beaujolais.

S'il y a 174 millions de m3 de bois sur pied, la récolte de bois en 2012 se monte à 3,45 millions de m3/an, dont 1,25 de bois d'œuvre, 0,65 de bois d'industrie (panneau, papier) et 1,55 de bois de chauffage, y compris l'auto-consommation (1,1). Cette récolte représente environ les deux tiers de la ressource mobilisable (production

annuelle d'environ 6 millions de m3/an. A noter que la récolte de résineux augmente, alors que celle des feuillus est en baisse. La forêt bourguignonne n'a plus à démontrer sa vocation productive en quantité, mais aussi et surtout en qualité (notamment pour le chêne et le douglas). Toutefois, le vieillissement des peuplements en feuillus provoque une augmentation importante de bois sur pied de qualité secondaire.

La filière bois en Bourgogne contribue activement au maintien de l'emploi en zone rurale par la présence d'un tissu de scieries de feuillus et l'implantation d'unités industrielles de sciages résineux. Les exploitations forestières et scieries comptent 258 entreprises et 2 200 emplois (2011).

Pour l'ensemble de la filière bois, l'estimation est de 14 600 emplois dans 2 800 établissements.

# COMPÉTITIVITÉ ET ORGANISATION DES FILIÈRES AGRICOLES

## Principales missions de la DRAAF

La DRAAF est chargée de la déclinaison régionale de la politique agricole et agroalimentaire à travers notamment le pilotage des secteurs agricole et agroalimentaire et la mise en œuvre des crédits

communautaires et des crédits nationaux à la fois du ministère de l'agriculture et de FranceAgriMer dont la DRAAF constitue l'échelon régional.

## Faits marquants 2013

### Investissement dans les exploitations

- poursuite en 2013 de la bonne dynamique des projets PMBE (plan de modernisation des bâtiments d'élevage) déjà observée en 2012.

### Installations

- Forte augmentation des installations en 2013 : 266 contre 224 en 2012 (moyenne sur 10 ans : 285 installations).

- Assises de l'installation en Bourgogne le 21 mai 2013, occasion d'une réflexion sur l'évolution des

soutiens à l'installation.

### Vitagora

(pôle de compétitivité goût-nutrition-santé)

- Signature le 4 novembre 2013 du nouveau contrat de performance 2013-2018 qui fixe les objectifs du pôle de compétitivité.

- Extension territoriale du pôle de compétitivité à l'Île-de-France.

### IAA

(industries agroalimentaires)

- Clôture des rencontres régionales des IAA le 19 mars en présence de Guillaume GAROT, ministre délégué à l'agroalimentaire.
- Désignation le 24 avril du DRAAF adjoint comme co-référent régional IAA, en binôme avec la directrice de la DIRECCTE.
- Suivi des filières : élaboration de fiches descriptives pour chaque filière avec les principaux enjeux stratégiques pour les années à venir et envoi d'une synthèse au ministère de l'agriculture dans le cadre de la réflexion stratégique sur les filières à l'horizon 2020.

### Secteur végétal

- Rencontres interrégionales céréalières Bourgogne, Franche-Comté et Rhône-Alpes le 25 novembre 2013 (114 participants) sur le thème de la teneur en protéines des blés, problématique cruciale pour le secteur de la meunerie et des marchés à l'export.
- Précipitations importantes et inondations au printemps : reconnaissance du cas de force majeure en Bourgogne (dossier DRAAF)
- Enrichissement du site <https://cereobs.franceagrimer.fr> sur le suivi hebdomadaire de l'état d'avancement des cultures céréalières.
- Fermeture de l'usine Val d'Aucy à Ciel (71) et arrêt de production de légumes pour une partie des 180 producteurs de légumes.
- Aide à l'investissement vitivinicole : 373 dossiers notifiés en 2013, pour un montant d'aide de 19 millions d'€.
- Plan collectif de restructuration du vignoble du Beaujolais validé en comité de bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura.

## Chiffres et indicateurs bourguignons

### PMBE

(plan de modernisation des bâtiments d'élevage)

- 231 dossiers (262 en 2012), 6,4 M€ de crédits publics (État, collectivités, FEADER).
- Depuis 2007, 1 903 projets pour 59,5M€.

**Bilan 2007-2013 crédits FranceAgriMer / CPER** (contrat de projet État-Région): plus de 350 programmes accompagnés

- 53 dossiers pour 0,4 M€ en 2013 (- 6 % par rapport à 2012) : financement de l'assistance technique auprès des exploitations d'élevage.
- 30 % des crédits mobilisés pour des programmes d'expérimentation dans certaines filières végétales (moutarde, cassis, vigne, horticulture).

### Secteur animal

- Rédaction de la stratégie d'abattage pour l'interrégion Bourgogne, Franche-Comté, Centre et Île-de-France.
- Réflexion sur l'évolution des soutiens "PAC" à l'élevage : prime à la vache, ICHN (indemnité compensatoire de handicap naturel), PHAE (prime herbagère agro-environnementale).
- Calamité apicole pour la deuxième année consécutive.
- Réflexions sur l'évolution des dispositifs de soutien aux filières animales : assistance technique, expérimentation, investissements.

### Signes de qualité

- réactivation d'un réseau d'acteurs : DRAAF / ARIA / INAO / CRAB / SEDARB.

### BOP 154

("budget opérationnel de programme" en faveur de la compétitivité des filières)

- 23 137 000 € consommés en 2013, l'enveloppe complémentaire de 700 000 € obtenue ayant permis de financer tous les dossiers d'installations et d'investissements dans les exploitations agricoles.

### Réforme de la PAC

- Suivi des accords européens de juin 2013 (textes en décembre 2013) et des accords nationaux (conseil supérieur de l'orientation du 17 décembre 2013) qui pour le 1er pilier donnent les orientations pour la PAC 2015.

### Agriculture biologique

- Contribution régionale le 18 mars 2013 au plan Ambition Bio 2017 annoncée par le ministre en juin 2013.

### Chambres d'agriculture

- Organisation de l'élection des membres de la chambre régionale d'agriculture.

### Aval céréales

- 300 billets d'aval émis représentant un encours moyen mensuel de 55 millions d'euros, au bénéfice de 9 des 61 collecteurs.

### Activités de contrôles FranceAgriMer

- 480 jours de contrôle sur place réalisés.

### Installation

- 5 M€ d'aides de l'État dont 3 pour les prêts bonifiés et 2 pour la dotation aux jeunes agriculteurs.

### Agroalimentaire

- 2,3 M€ d'aides FranceAgriMer aux investissements pour 17 d'entreprises pour un montant d'investissement de 55 M€.

## VITAGORA

- 118 projets labellisés, 76 projets financés, 450 emplois créés.
- 160 000 € d'aides d'État versés par la DRAAF à VITAGORA.

## Perspectives 2014

### Aides aux investissements PMBE

(plan de modernisation des bâtiments d'élevage)

- année de transition FEADER, organisation de la réflexion pour l'élaboration d'un nouveau cadre pour les politiques de soutien à l'investissement.

### Installations

- maintien du niveau de soutien public, mise en place du Comité régional pour l'installation et la transmission.

### Réforme de la PAC

- préparation de la mise en œuvre de la nouvelle PAC au 1er janvier 2015

## VITAGORA

- évolution des pôles de compétitivité, de la mission d'usine « à projets » à celle d'usine « à produits »

### IAA et filières

- Soutien à l'amélioration du taux de protéines des blés tendres
- Plan protéines végétales (protéagineux, soja, luzerne)
- Déclinaison régionale du contrat de la filière alimentaire
- Enveloppe nationale de 150 M€ affectée aux investissements vitivinicoles

## Investissement vitivinicole

- 310 dossiers pour un montant d'aide de 17 millions € (FEAGA).

### Réforme des crédits du contrat de projet État-Région

(CPER)

- nouveau dispositif d'assistance technique concernant l'économie (coûts de production) et l'agroécologie
- dispositif d'appui aux programmes de recherche-expérimentation
- arrêt des soutiens du ministère de l'agriculture dans le cadre des contrats de plan État-Région

### PRDAR

(programme régional de développement agricole et rural)

- Évaluation du PRDAR 2009-2013.
- Mise en œuvre du nouveau PRDAR 2014-2020 selon les objectifs du projet agro-écologique.

### Signes de qualité

- mise en place d'un observatoire régional, collaboration avec l'INAO pour le suivi des signes de qualité.

### Agriculture biologique

- organisation d'un comité régional pour la déclinaison régionale du programme Ambition bio 2017.

### Massif Central

- Nouvelle convention de massif.

# AGRICULTURE ET TERRITOIRES

## Principales missions de la DRAAF

La DRAAF pilote la politique agroenvironnementale notamment à travers la mise en œuvre des MAE (mesures agroenvironnementales) qui visent à accompagner et inciter les agriculteurs à mieux prendre en compte les enjeux environnementaux dans leurs pratiques de production, au niveau de la qualité de l'eau et de la biodiversité.

La DRAAF est en charge du pilotage financier des MAE, de la définition du cadre réglementaire, de la coordination technique des services et des partenaires financiers. En complément de cette mission principale, la DRAAF assure la cohérence entre les politiques agricoles et les nouveaux enjeux issus du Grenelle de l'environnement.

## Faits marquants 2013

### Environnement

- Participation à l'élaboration du Schéma Régional

de Cohérence Écologique, de la Stratégie Régionale de la Biodiversité et du Plan Énergie Méthanisation Azote (EMA).

### Parc du Morvan

*futur parc national entre Champagne et Bourgogne*

- Suivi des enjeux agricoles.

### Contrats de Massifs et CPER

- Bilan de la programmation 2007-2013.

### MAET

*(mesures agro-environnementales territoriales)*

- montée en puissance du dispositif, notamment sur l'enjeu biodiversité. Réalisation d'une évaluation des MAET à enjeu eau, organisation de la concertation sur le bilan 2007-2013 et les priorités régionales pour le dispositif MAEC 2014-2020.

### PVE

*(plan végétal pour l'environnement)*

- Forte augmentation du nombre de dossiers et des crédits publics accordés (+ 38% par rapport à 2012), notamment des agences de l'eau. La majorité des investissements porte sur des aménagements d'aires de remplissage et de lavage de pulvérisateurs et l'achat de matériels de lutte mécanique contre les adventices.

### PPE

*(plan de performance énergétique)*

- Financement de diagnostics énergétiques des exploitations agricoles et d'investissements liés aux économies d'énergie (isolation des bâtiments, échangeurs thermiques, système de régulation du chauffage, ...). 23 projets en 2013 (contre 91 en 2012), représentant environ 265 000 € d'aide publique.

### Directive nitrates

- Réunion du groupe régional de concertation les 17 juin et 19 décembre pour élaborer le programme d'actions régional nitrates qui prendra la suite des 4èmes programmes d'actions départementaux. Le Groupe Régional d'Expertise Nitrates (GREN) a été mobilisé pour actualiser l'arrêté préfectoral sur les références de calcul de fertilisation.

### Plan régional de l'agriculture durable

*(PRAD)*

- Approuvé par arrêté préfectoral du 27 août 2013, le PRAD a fait l'objet d'une brochure diffusée à 3 600 exemplaires pour communiquer sur les enjeux de l'agriculture en Bourgogne.

## Chiffres et indicateurs bourguignons

### PPE

- en 2013, 23 projets ont été aidés pour près de 265 k€ (moitié État et moitié FEADER). Depuis 2009, 282 projets ont été financés pour un montant de 3,45 M€ d'aide publique (2 M€ et 1,45 M€ FEADER).

### MAE

- 3,5 M€ ont été engagés (57 % de crédits du ministère de l'agriculture, 13 % des agences de l'eau et 30 % du FEADER) pour 7 080 ha et 580 contractants. L'enjeu Natura 2000 concerne 3 100 ha, l'enjeu eau 1 240 ha et les autres enjeux 2 740 ha.

### PVE

- en 2013, 227 dossiers ont été subventionnés pour un montant de 3,3 M€ de crédits publics.

## Perspectives 2014

- Finalisation du 5ème programme de la directive nitrates.
- Réflexions sur la stratégie d'investissement en faveur des exploitations pour la future programmation (évolution du PVE et du PPE).
- Préparation des nouvelles mesures agro-environnementales et de modernisation du programme FEADER 2014-2020
- Mise en œuvre du projet agro-écologique.
- Suivi du Plan protéines et développement de

l'autonomie fourragère prévu dans la PAC.

- Suivi du volet "verdissement" de la PAC et notamment de la mise en place du monitoring régional de suivi des prairies permanentes.
- Mise en œuvre de la régionalisation du contrôle de structures.
- Suivi des projets de méthanisation et de valorisation de la biomasse agricole.
- Mobilisation du réseau rural sur des thématiques de l'agroécologie et des territoires.

# FONDS EUROPÉENS ET DÉVELOPPEMENT RURAL

## Principales missions de la DRAAF

La DRAAF est autorité de gestion déléguée pour le pilotage et la mise en œuvre du volet régional du PDRH 2007-2013 (programme de développement rural hexagonal) financé par le FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural). Ce programme, qui s'achèvera fin 2015, comprend 4 axes :

- l'axe 1 vise à améliorer la compétitivité des secteurs agricole, agroalimentaire et forestier ;
- l'axe 2 vise à améliorer la préservation de l'environnement à travers notamment les MAE ;

- l'axe 3 vise à soutenir les projets pour améliorer la qualité de vie et les services en milieu rural ;
- l'axe 4 correspond à la mise en œuvre d'une démarche ascendante (LEADER).

La DRAAF assure donc à la fois une fonction de **pilotage** du volet régional du FEADER tout en étant **service instructeur** pour un certain nombre de dispositifs d'aides (7 dispositifs d'aides : 111A, 111B, 123B, 331, 341A, 341B, 511 + LEADER pour le parc naturel régional du Morvan et les dispositifs d'animation et de formation des autres GAL).

## Faits marquants 2013

**Bon taux d'engagement FEADER** au 31/12/2013 : 99 % (hors LEADER), grâce à un pilotage fin de la maquette.

**Abondement de 11,8 M€ de FEADER** aux mesures « investissements » de l'axe 3 grâce à la gestion des reliquats FEADER.

### Taux de paiement en hausse

- 54 % de la maquette est payée au 31/12/2013 (+14 % par rapport au 31/12/2012).

### Doublement des engagements LEADER

- atteinte de 75 % du montant maqueté au niveau régional (= moyenne nationale). La structure en charge de l'animation du réseau rural a réalisé des formations à destination des animateurs de territoire et apporte désormais un appui aux GAL pour les aider dans leur projet de coopération internationale.

**Déploiement du dispositif de formation régional auprès des services instructeurs et des GAL** pour sécuriser l'instruction des dossiers.

**Finalisation des manuels de procédures** pour les mesures de l'axe 3.

Plus de **270 dossiers traités** au titre des mesures 111, 123B, 133, 341, de LEADER et de l'assistance technique.

**Actions de communication sur l'Europe et les fonds européens**

- participation au « joli mois de l'Europe », valorisation des projets remarquables, production d'une brochure régionale de communication sur LEADER, contribution de la DRAAF à l'organisation du séminaire national du réseau rural qui s'est tenu à Dijon les 26 et 27 novembre 2013.

Contribution à la **préparation du futur programme de développement rural 2014-2020** dans un contexte de décentralisation.

## Perspectives 2014

**Assurer une fin de gestion sereine et réactive des dossiers de demandes de paiement** en maîtrisant les délais d'ici juin 2015.

**LEADER** : poursuite de l'accompagnement des DDT et des GAL pour respecter les objectifs d'engagement et de paiement.

**Sécurisation des procédures** (formation des services instructeurs, mise en place du contrôle interne

comptable).

**Coordination des contrôles** et suivi des suites à donner.

**Appui à la future autorité de gestion** pour la préparation de la prochaine programmation 2014-2020.

**Assurer la transition entre les deux programmations** de sorte à éviter une année blanche entre les deux.

**Copiloter** avec le conseil régional la préfiguration du futur réseau rural régional.

# FORÊT, BOIS, BIOMASSE

## Principales missions de la DRAAF

La DRAAF pilote et anime au niveau régional la mise en œuvre de la politique forestière et de mobilisation des bois, en étroite concertation avec le conseil régional et les conseils généraux ainsi qu'avec l'ensemble des partenaires socioprofessionnels, au sein de la CRFPF (commission régionale de la forêt et des produits forestiers). Elle assure le pilotage et la répartition des crédits du BOP (budget opérationnel de programme) «forêt» pour la desserte forestière ainsi que la mise en

œuvre directe des crédits pour les études et le soutien aux principales manifestations forestières régionales.

En complément de ces missions principales, la DRAAF s'assure de la prise en compte des préoccupations de gestion durable des forêts et de préservation de la biodiversité, du développement du bois-énergie, du soutien à la filière de mobilisation et de transformation des bois et assure l'animation du réseau forestier des services de l'État en Bourgogne.

## Faits marquants 2013

Plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF) approuvé par arrêté préfectoral le 11 mars 2013, suivi de la mise en œuvre de ses premières actions ; pilotage de la mise en œuvre de la politique forestière de l'État en Bourgogne ;

Finalisation et restitution des ateliers régionaux pour l'avenir des industries du bois, dans le cadre de la préparation du plan national d'actions pour l'avenir des industries de transformation du bois ;

Taux de consommation des crédits du BOP 149 de 99 % - au profit notamment de la desserte forestière ;

Renforcement de l'animation-coordination du réseau forestier DDT-DRAAF et préparation d'un plan de contrôles ;

Participation active à la préparation des mesures forestières du futur PDR (plan de développement rural) 2014-2020 ;

Suivi et appui-conseil pour la mise en œuvre des « annexes vertes » au SRGS (schéma régional de gestion sylvicole), contrôle du CRPF (centre régional de la propriété forestière) dans les procédures d'agrément des plans simples de gestion, approbation des aménagements forestiers des collectivités présentés par

l'ONF ;

Animation économique et instruction des dossiers d'installation de bûcherons manuels, d'investissements pour la mécanisation forestière ainsi que pour la modernisation des scieries (21 dossiers) ;

Participation à la cellule régionale biomasse et aux réunions relatives à l'utilisation de la biomasse forestière et agricole ;

Finalisation de l'instruction des dossiers FEDER (fonds européen de développement régional) relatif au renforcement des routes stratégiques du bois dans le Morvan, permettant la consommation de la quasi-totalité de l'enveloppe correspondante ;

Participation aux réunions du groupe de travail de la charte forestière de territoire (CFT) du Morvan ainsi qu'aux réunions du GIP pour le projet de parc national forestier ;

Contrôle des MFR (matériels forestiers de reproduction) et déploiement du logiciel « Chloé » ;

Traitement des dossiers de contentieux forestier et appropriation des nouvelles procédures : commissionnement des agents assermentés, gestionnaires forestiers professionnels.

## Chiffres et indicateurs bourguignons

Le secteur de la filière forêt-bois en Bourgogne représente :

- 2 800 entreprises ;
- plus de 15 000 emplois directs ;
- 2 milliards d'€ de chiffre d'affaires ;
- 640 millions d'€ de valeur ajoutée.

## Perspectives 2014

Mise en œuvre des mesures forestières de la loi d'avenir et des lois de finances, notamment :

- mise en place de la nouvelle commission régionale de la forêt et du bois,

- préparation du programme régional de la forêt et du bois (déclinaison du futur programme national de la forêt et du bois) ;

Déclinaison régionale du plan national d'action pour

l'avenir des industries de transformation du bois, en lien étroit avec la préparation du nouveau contrat professionnel de progrès (CPP ou CAPECO) pour la filière forêt-bois ;

Gestion des crédits du nouveau fonds stratégique de la forêt et du bois au sein du BOP 149 ;

Finalisation d'un plan régional de contrôles DRAAF-DDT, tests sur l'utilisation des images satellitaires pour la détection des coupes rases, ajustements éventuels de la feuille de route des services forestiers en Bourgogne ;

Poursuite de la participation à la préparation des mesures forestières du PDR 2014-2020 ;

Préparation à l'évaluation en 2015 des "annexes vertes" au schéma régional de gestion sylvicole ;

Poursuite en 2014 de l'instruction des dossiers d'aides à la mécanisation forestière (volet V2 de transition) et éventuellement des dossiers scieries ; clôture des dossiers FEDER de renforcement des routes

stratégiques du bois ;

Mise en place effective de l'observatoire régional de la biomasse (sous toutes ses formes (énergie, matériaux, chimie verte) ;

Poursuite de la participation aux travaux du groupe de travail forêt de la CFT du Morvan et aux réflexions relatives à la préparation du futur parc national forestier ;

Veille sanitaire sur la santé des forêts et sur le changement climatique et participation aux groupes de travail nationaux ;

Poursuite du contrôle des matériels forestiers de reproduction, participation aux divers groupes de travail nationaux (CTPS) ;

Instruction des dossiers au titre des diverses procédures réglementaires : aménagements forestiers, contentieux forestier, gestionnaires forestiers professionnels,

Préparation de la réorganisation du pôle forêt-bois-biomasse au sein de la DRAAF.

## ENSEIGNEMENT AGRICOLE

### Principales missions de la DRAAF

La DRAAF, et en particulier son service régional de la formation et du développement (SRFD), exerce l'autorité académique pour l'appareil d'enseignement et de formation professionnelle agricoles des quatre départements de Bourgogne. Outre la responsabilité de ses activités "habituelles" d'autorité académique, le SRFD :

- intègre le CIRSE nord-est (centre interrégional de service pour les examens), qui a assuré en 2013 la logistique des examens (convocations, diffusion

des sujets...) pour 17 500 candidats et 310 centres d'examen répartis dans 109 établissements des 8 régions du nord-est, ainsi que le CEPEC nord-est qui organise les concours et examens professionnels pour les filières administratives, techniques et enseignants ;

- anime les réseaux de centres des EPLEFPA dans le cadre du REPAFEB (réseau des établissements publics agricoles de formation et d'enseignement de Bourgogne).

### Faits marquants 2013

La rentrée 2013 a été marquée par une augmentation des effectifs en formation scolaire (+ 1,8 %) et par une nouvelle diminution significative des effectifs d'apprentis (- 5 %). La rénovation du baccalauréat technologique STAV a débuté.

Le déploiement des certificats individuels "CERTIPHYTO" s'est poursuivi avec la délivrance de deux certificats destinés aux agents des collectivités territoriales. Au total, plus de 5 800 certificats ont été délivrés en 2013.

Le SRFD a participé aux actions conduites dans le cadre du CPRDF, à l'initiative du Conseil régional, comme les réunions des comités territoriaux de formation et l'élaboration du schéma régional des formations du secteur sanitaire et social.

Dans le cadre du PREA (projet régional de l'enseignement agricole), ont notamment été réalisées

une enquête régionale d'insertion professionnelle des élèves et apprentis dans la filière « élevage et valorisation du cheval » et une étude sur la connaissance des modes de production durable par les élèves sortants de l'enseignement agricole bourguignon.

Dans le prolongement de l'accord cadre national, une convention régionale de partenariat a été signée entre la DRAAF, la direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) et la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ). Elle vise à améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et adultes placés sous main de justice ; deux actions concrètes : participation aux forums des métiers dans les centres de détention et utilisation pédagogique de l'exposition « 13-18 ans, questions de justice » dans les établissements d'enseignement agricole.

Dans le cadre de la mise en place des environnements

numériques de travail (ENT), impulsée par le Conseil régional, les EPLEFPA ont développé les usages avec l'appui du SRFD : emplois du temps, cahier de texte, activités pédagogiques.

Une journée régionale " coopération internationale " a été organisée en mai par le SRFD rassemblant tous les acteurs concernés au sein des établissements d'enseignement.

La deuxième formation régionale des délégués-élèves a rassemblé, début décembre et pendant deux jours, 80

élèves des établissements publics ; au programme : connaissance de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement agricole, rôle du délégué-élève, communication.

Pour développer l'accueil de publics diversifiés, mise en œuvre du dispositif expérimental de « modularisation de l'offre de formation » des CFPPA.

Participation du SRFD aux travaux d'écriture du Plan régional d'action pour la jeunesse pilotés par la DRJSCS.

## Chiffres et indicateurs bourguignons

10 EPLEFPA (*établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles*) regroupant 41 centres répartis sur 23 sites :

- 14 lycées (dont 1 sur 2 sites),
- 5 CFA (centres de formation d'apprentis),
- 9 CFPPA (centres de formation professionnelle et de promotion agricoles),
- 12 exploitations agricoles
- 1 atelier technologique.

35 établissements de formation scolaire dont 14 lycées publics et 21 privés sous contrat :

- 8 lycées privés à temps plein et 13 MFR (maisons familiales rurales), pour 6 400 élèves et étudiants du supérieur court, dont 52 % dans le public
- 7 CFA (5 publics, 1 CFA « sans mur » en agroalimentaire et 1 CFA privé régional des MFR) pour 1 305 apprentis (diplômes agricoles

uniquement)

- Plus de 1 million d'heures-stagiaires en formation professionnelle continue dispensées principalement par les 9 CFPPA publics.

CIRSE nord-est : logistique pour 110 établissements centres d'examen et 17 500 candidats – CEPEC nord-est : organisation de 10 concours et examens professionnels pour 422 candidats.

Environ 700 agents rémunérés par l'État dont 115 enseignants contractuels de droit public des 8 établissements privés à temps plein.

BOP « enseignement technique agricole » déconcentré 2013 exécuté à hauteur d'un peu plus de 16 000 000 € (compte non tenu des crédits d'ajustement de titre II gérés au niveau régional mais liquidés au niveau national).

Taux de réussite aux examens de l'enseignement agricole en Bourgogne : 84,6 % (moyenne nationale : 84,2 %)

## Perspectives 2014

Construction d'un plan régional d'action " enseigner à produire autrement " et, plus globalement, contribution au projet agro-écologique avec les autres services concernés de la DRAAF.

Mise en place d'un plan régional de développement du numérique éducatif incluant la poursuite de l'accompagnement du développement des usages des ENT.

Bilan du PREA 2010-2014 et préparation de sa révision intégrant les orientations du projet stratégique de l'enseignement agricole et notamment l'ouverture à l'international.

De nouveau, une année chargée pour le CIRSE et le service des examens avec un nombre très élevé de candidats en bac pro services aux personnes et aux territoires du fait de l'achèvement de la rénovation de la voie professionnelle.

Dans le cadre de la convention régionale « sécurité et santé au travail », accompagnement de la mise en place de la nouvelle réglementation sur les travaux interdits et réglementés pour les jeunes en formation de 15 à 18 ans, avec notamment des actions d'information et la

réalisation de procédures, de formulaires et d'outils pour les demandes de dérogation.

Développement des travaux d'intérêt général (TIG) au sein des établissements d'enseignement agricole, dans le cadre de la convention régionale de partenariat entre la DRAAF, la DISP (services pénitenciers) et la DIRPJJ (protection judiciaire de la jeunesse).

Renouvellement de la convention cadre de partenariat avec le CCSTI de Bourgogne pour le développement et la vulgarisation de la culture scientifique, technologique et de l'innovation au sein des établissements publics.

Étude sur le décrochage scolaire dans l'enseignement agricole bourguignon pour renforcer les actions en la matière.

Participation à l'élaboration du nouveau contrat d'objectif territorial (COT) pour les productions agricoles.

Signature d'une convention cadre de partenariat pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système de formation tout au long de la vie.

# INFORMATIONS STATISTIQUES ET ÉCONOMIQUES

## Principales missions de la DRAAF

Contribuer au programme de statistique agricole du MAAF : valoriser localement les informations et sources disponibles à l'échelon régional par une large diffusion auprès des administrations (pilotage et évaluation des politiques publiques), des professionnels et du grand public.

Renforcer la capacité d'expertise de la DRAAF, en particulier sur les problématiques agricoles, agro-alimentaires, agro-environnementales et forestières.

Assurer la veille sur les systèmes d'information géographique, en particulier lors de phases de crise sanitaire et participer au Portail d'information géographique de la Bourgogne et au réseau des géomaticiens.

Coordonner et animer la valorisation des données des

domaines de compétence du MAAF disponibles dans les services de la DRAAF ou des DDI.

Mettre à disposition des informations et analyses conjoncturelles, sur les résultats macro et micro-économiques, sur la politique agricole commune, sur la filière bois et effectuer des expertises pour le pilotage et l'évaluation des politiques publiques en fonction des orientations ministérielles.

Le service FranceAgriMer enregistre et synthétise les données économiques de production et de prix pour les filières céréalière (déclaration des collecteurs de céréales, des meuniers et fabricants d'aliments), viticole (contrats d'achat de vins) et bovine (cotations des prix des animaux destinés à l'engraissement ou à l'entrée en abattoirs). Ces cotations pèsent dans la cotation nationale envoyée chaque semaine à Bruxelles.

## Faits marquants 2013

L'activité du SRISE en 2013 a permis de compléter la valorisation des résultats du recensement de l'agriculture : analyses thématiques (agriculture biologique ou péri-urbaine, bovin-lait, aviculture), mise à disposition de données au niveau communal, cantonal, par petite région agricole et arrondissement, réponses personnalisées aux demandes, typologie des exploitations agricoles en lien avec la chambre régionale d'agriculture.

Le SRISE a analysé et diffusé la conjoncture agricole, les comptes et revenus, la valeur des terres, les productions de bois et sciages, les pratiques culturales en grandes cultures, et les industries agroalimentaires de Bourgogne, avec un zoom sur l'activité d'abattage. Les fiches filières ont été complétées et réactualisées. Un atlas agricole et rural déclinant 53 thèmes a été mis en ligne en début d'année et actualisé sur le volet agro-alimentaire.

Le SRISE a participé à l'évaluation des politiques publiques dans le cadre du Grenelle de l'environnement : enquête sur les pratiques culturales dans les vergers, expertise d'indicateurs du plan écophyto 2018 et évaluation de la directive nitrates.

Le SRISE a alimenté les diagnostics liés aux assises de l'installation, à la politique de qualité en lien avec l'INAO, à l'analyse des filières ; il simule les conséquences de la future Politique agricole commune sur les exploitations bourguignonnes.

Une enquête sur la forêt privée, un inventaire des vergers et l'enquête d'actualisation des résultats du recensement agricole sur un échantillon de 2 600 exploitations ont été menés à bien.

Le service a mené un travail de projection sur la démographie des exploitants agricoles, en amont d'une étude prospective (en cours) sur le potentiel et la dynamique d'installation – transmission dans la Nièvre à l'horizon 2030.

Les cotations "entrée abattoirs" ont été redéfinies avec une deuxième réforme qui a concerné une vingtaine d'abattoirs dans le périmètre du bassin Centre Est. Les contrôles des déclarations de prix en abattoirs ont démarré fin 2013. Dans le cadre du suivi économique des bassins viticoles, FranceAgriMer a poursuivi son partenariat avec l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier pour l'Observatoire de la Viticulture Française : <http://www.si-vitifrance.com>

## Chiffres et indicateurs bourguignons

Enquêtes : 2 600 exploitations interrogées par 41 enquêteurs, 140 propriétaires forestiers et 140 arboriculteurs enquêtés,

360 comptabilités agricoles suivies avec 6 centres de gestion, 50 correspondants en conjoncture.

Consultations sur le site national Agreste :

- 4 970 de la page Bourgogne ;

Consultations sur le site Internet de la DRAAF :

- Publications Agreste Bourgogne 2013 : environ 1 000 consultations ;
- Chiffres-clés RA 2010 : 640 consultations ;
- Valeur vénale des terres et prés : 2 600 consultations ;
- Valeur vénale des vignes : 2 200 consultations ;
- Atlas consulté 2 000 fois ;
- 120 demandes spécifiques traitées ;
- 14 reprises presse identifiées.

Une dizaine de présentations des résultats de diverses enquêtes.

## Perspectives 2014

2014 permettra d'actualiser les données structurelles de l'agriculture bourguignonne au niveau départemental ;

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, une enquête sur les pratiques culturales dans les vignes et la valorisation des enquêtes « pratiques culturales » sur les prairies et dans les vergers sont au programme ;

La mesure de l'emploi dans la filière bois est l'objet d'une étude approfondie ; l'emploi agricole sera actualisé régulièrement suite aux travaux nationaux d'expertise des données de la mutualité sociale agricole.

L'étude prospective sur le potentiel et la dynamique d'installation – transmission dans la Nièvre à l'horizon 2030 fera l'objet d'un séminaire de présentation au printemps.

Le SRISE investira dans la mise en place de références micro-économiques.

Dans le Service Régional FranceAgriMer, la dématérialisation de la collecte de données en céréales et oléoprotéagineux va démarrer avec la modernisation d'un outil en ligne qui sera désormais accessible aux collecteurs.

De même, FranceAgriMer met en place VisioStockage, un outil informatique dédié au recensement et à la mise en ligne de l'ensemble des capacités de stockage de céréales sur le territoire national.

Les cotations des bovins maigres destinés à l'engraissement verront à leur tour leur dispositif modernisé avec la réforme étudiée avec les professionnels.

# ALIMENTATION, SÉCURITÉ SANITAIRE

## Principales missions de la DRAAF

Coordination et suivi des contrôles sanitaires et de la lutte contre les maladies animales effectués par les quatre directions départementales en charge de la protection des populations (DD(CS)PP).

Suivi du budget et des effectifs du programme "Qualité et sécurité sanitaires de l'alimentation" destiné aux quatre DD(CS)PP et au service régional de l'alimentation.

Lutte contre les organismes nuisibles réglementés dans le domaine végétal (dangers sanitaires).

Mise en œuvre des réglementations sur les produits

phytosanitaires et sur l'hygiène de la production primaire végétale ainsi que du plan ECOPHYTO pour sécuriser et réduire l'emploi des produits phytosanitaires.

Certification phytosanitaire à la production et à la mise en circulation intra-communautaire et internationale de végétaux ou produits végétaux (plantes, tonneaux, ...).

Mise en œuvre du Programme National pour l'Alimentation.

Certification et encadrement technique et réglementaire de la filière de production de bois et plants de vigne sur l'ensemble des vignobles du ¼ nord-est de la France.

## Faits marquants 2013

Élaboration avec les organismes viticoles d'un plan de surveillance et de lutte contre la flavescence dorée de la vigne qui a mobilisé 3 000 viticulteurs pour l'examen

individuel des ceps de vigne ;

Mise en place de l'agrément relatif à la distribution, au conseil et à l'application en prestation de produits

phytosanitaires ;

Diffusion des bulletins de santé du végétal pour les filières « grandes cultures, vigne, horticulture, cassis, légumes, zones non agricoles, prairies » ;

Premières détections de la chrysome du maïs en Côte d'Or (2007 en Saône-et-Loire) ;

Information adressée à toutes les communes pour réduire l'emploi des pesticides ;

Installation à Dijon de la cellule interrégionale d'épidémiologie vétérinaire (CIREV) en charge de la moitié nord de la France ;

Agrément des établissements de transit vers d'autres états (Italie,...) d'animaux en particulier bovins, près de la moitié des broutards (jeunes bovins) bourguignons sont exportés ;

Mise aux normes relative à la protection animale des élevages détenant plus de 10 truies ;

Signature du protocole d'actions en faveur du don alimentaire, de la réduction des pertes et du gaspillage alimentaire en Bourgogne le 18 décembre 2013 ;

Finalisation de l'enquête sur le gaspillage alimentaire en collectivité.

## Chiffres et indicateurs bourguignons

Suivi des effectifs de personnels représentant 180 ETP (équivalent temps plein) répartis sur les DD(CS)PP et la DRAAF.

Gestion technique du troisième budget régional sanitaire du ministère de l'agriculture : 13 M€.

Taux de plans d'urgence actualisés : 100 % (cible 100 %).

Taux de respect du plan de contrôles relatifs aux activateurs de croissance et d'antibiotiques : 98,8 % (cible 100 %).

Taux de réalisation des PSPC (plans de surveillance et plans de contrôle) : 99,5 % (cible 100 %).

Taux d'abattoirs de boucherie satisfaisant aux normes sanitaires européennes : 100 % (cible 100 %).

Taux d'abattoirs de volailles-lagomorphes satisfaisant aux normes sanitaires européennes : 96,7 % (cible 90 %).

Taux de réalisation du plan de contrôles des produits phytosanitaires et autres contaminants : 100% (250 contrôles).

Taux d'inspection des producteurs soumis au passeport phytosanitaire européen : 100 % (69 établissements)

773 ha traités par voie aérienne soit 2,5 % du vignoble bourguignon et 0,04 % de toute la surface agricole utile.

830 certificats phytosanitaires à l'exportation (pays tiers) délivrés en Bourgogne.

23 contrôles au titre du paquet hygiène en production primaire végétale (cible atteinte).

116 jours de contrôles "terrain" en pépinières viticoles et en vignes-mères de greffons (prospections ciblées "flavescente dorée) ont été effectués par les agents FranceAgrimer dans le Nord-Est (dont 50 jours en Bourgogne).

## Perspectives 2014

Nouvelle gouvernance sanitaire animale et végétale : appui à la création de l'association sanitaire régionale (ASR) ;

Déclinaison adaptée aux territoires et aux filières de la région de l'agroécologie qui inclut les plans nationaux ECOPHYTO et ECO-ANTIBIO ayant pour but la réduction d'emploi des produits phytosanitaires et des antibiotiques ;

Audit de renouvellement de l'accréditation COFRAC des organismes d'inspection vétérinaires et phytosanitaires (DD(CS)PP et service régional de l'alimentation de la DRAAF ;

Adaptation de la lutte contre la flavescente dorée aux contextes locaux et maintien d'une surveillance renforcée des vignes ;

Finalisation du dispositif de l'agrément pour les produits phytosanitaires ;

Appui aux directions départementales concernées par la lutte contre la tuberculose bovine dans le nord de la France ;

Promotion du modèle alimentaire français auprès des personnes en situation de précarité et des jeunes ;

Extension du protocole d'action en faveur du don alimentaire à de nouveaux partenaires ;

Renforcement de la coopération avec la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) pour le pilotage des directions départementales en charge de la protection des populations.

Mise en place d'un système de management de la qualité pour la mission de contrôle des matériels de multiplication de la vigne réalisé par FranceAgrimer, dans l'objectif de l'accréditation selon la norme ISO 17020.

# CENTRE DE PRESTATIONS COMPTABLES MUTUALISÉ (CPCM)

## Principales missions de la DRAAF

Le CPCM (Centre de prestations comptables mutualisé) traite l'ensemble des actes comptables des services délégués dans l'application Chorus :

- saisie et validation des engagements juridiques et des titres de recettes ;
- enregistrement du service fait, saisie et validation des demandes de paiement ;
- tenue de la comptabilité auxiliaire des immobilisations ;
- réalisation des travaux de fin de gestion ;
- appui à la gestion et au pilotage des RBOP (responsable de budget opérationnel de

programme) et des RUO (responsable d'unité opérationnelle) ;

- gestion des référentiels et habilitations Chorus de sa zone d'action, assistance de 1er niveau aux utilisateurs Chorus ;
- appui à la mise en place du contrôle interne comptable au sein des services délégués.

11 services délégués : DREAL Bourgogne, DRAAF Bourgogne, DDT 21, DDT 58, DDT 71, CVRH 71, DDT 89, DDPP 21, DDPP 71, DDCSPP 58, DDCSPP 89 avec lesquels le DRAAF a signé une convention de délégation de gestion.

## Faits marquants 2013

Hausse importante d'activité dans le domaine des recettes non fiscales (+ 317 %) ;

Accroissement significatif de la proportion (42 %) des factures reçues directement au CPCM comme suite du plan d'action pour faciliter la gestion budgétaire-comptable en DDI (note SGG du 26 juillet 2012) ;

Poursuite de la co-animation du réseau régional dédié

au contrôle interne comptable : aide au déploiement des outils de contrôle interne comptable au sein des services délégués ;

Contrôle interne comptable : mise en place d'outils supplémentaires en conformité avec la feuille de route 2013 du CIC (suivi des rejets CPCM, cartographies des risques, plan de contrôle).

## Chiffres et indicateurs bourguignons

Effectifs : la diminution des effectifs du CPCM, entamée au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2012, s'est accentuée en 2013 : de 29 agents en 2011, le service est passé à 25 en 2012 puis à 22 fin 2013,

23 987 paiements traités en 2013 soit une baisse de près de 8 % par rapport à 2012 (26 108 paiements),

7 817 titres de recette traités (2 462 en 2012).

## Perspectives 2014

Poursuivre l'accroissement de la proportion de factures réceptionnées directement au CPCM ;

Contribuer à l'amélioration par les services de leurs pratiques courantes dans le sens d'un respect renforcé du processus de la dépense (dit MP3) : envoi d'une demande d'achat préalable et constatation de service fait à la livraison via l'application Chorus formulaires ;

Assister les services dans la mise en place de l'application de gestion des frais de déplacement interfacée à Chorus, Chorus DT dont le déploiement en DDI est programmé en 2014 (notamment définition

commune de points de contrôle, rédaction de « check-lists », apports réglementaires) ;

Poursuivre l'appui aux services délégués dans l'utilisation des restitutions Chorus dédiées au suivi budgétaire : animation de formations à l'outil chorus à destination des nouveaux utilisateurs ou en perfectionnement ;

Poursuivre l'appui aux services en matière de contrôle interne comptable et développer les outils de contrôle au sein même du CPCM.

# RESSOURCES HUMAINES ET MOYENS GÉNÉRAUX

## Principales missions de la DRAAF

Fonctionnement interne : gestion des budgets, contrôle de gestion, gestion des ressources humaines, formation continue des personnels, logistique ; contrôle interne comptable ; contrôle interne budgétaire ;

Fonction de RBOP (responsable de budget opérationnel de programme) : pilotage des moyens financiers et humains des BOP en lien avec les directions départementales et la préfecture ;

Formation continue des personnels du ministère chargé de l'agriculture en région (directions départementales et

établissements d'enseignement technique agricole) et animation du réseau des responsables locaux de formation ;

Fonction d'animation régionale : animation du contrôle de gestion et du contrôle interne comptable auprès des DDI de la région ;

Systèmes d'information : pilotage des systèmes d'information (schéma directeur local, offre de services aux utilisateurs, sécurité), gestion des parcs informatique et téléphonique (fixe et mobile).

## Faits marquants 2013

En interne, l'année 2013 a été marquée par :

L'inauguration du nouveau bâtiment de la DRAAF le 19 mars 2013 par le ministre chargé de l'agroalimentaire, Guillaume GAROT, en présence de Pascal MAILHOS, préfet de la région Bourgogne et du département de la Côte d'Or ;

La rédaction du livret d'accueil de la DRAAF ;

La rédaction du DU, document unique sur les risques professionnels, avec un plan d'action « santé sécurité au travail » ;

L'organisation d'un séminaire CODIR le 20 novembre 2013 ;

La structuration approfondie des échanges avec les DDI (directions départementales interministérielles) : réunions métiers mensuelles avec les DDT (directions départementales des territoires), trimestrielles avec les DD(CS)PP (directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations), réunions bilatérales de dialogue de gestion, conférences MultiBOP relatives aux moyens humains, animation régionale des contrôleurs de gestion et correspondants du contrôle interne comptable ;

Le suivi du chantier de mutualisation des fonctions support, en lien avec la préfecture de région ;

L'animation du Contrôle Interne Comptable interministériel ;

La mise en œuvre de la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) ministérielle et la participation à l'élaboration du plan interministériel de GPRH (gestion prévisionnelle des ressources humaines) ;

La formation de plus de 900 stagiaires de l'enseignement agricole, de l'enseignement agricole supérieur et des services territoriaux dont 170 au titre du dispositif de titularisation instauré par la loi du 12 mars 2012 ;

La mise en place de parcours professionnels dans le cadre de reconversions individuelles ;

L'installation de serveurs neufs, dimensionnés pour l'ensemble des services regroupés, sécurisation des accès aux locaux informatiques, mise en œuvre de la téléphonie sur IP externalisée ;

La mise en place de CHORUS DT en interne (nouveau logiciel de frais de déplacements) et la formation de tous les agents ;

L'organisation d'une sortie DRAAF le 7 octobre 2013 au lycée agricole LA BAROTTE - Haute Côte-d'Or et au MuséoParc D'ALESIA.

## Chiffres et indicateurs bourguignons

150 agents regroupés en 7 services et sur un seul site depuis 2012

Formation des personnels :

- 900 stagiaires formés en 2013 par la DRFC (délégation régionale à la formation continue) ;
- 12 formations ouvertes à un public interministériel ;
- 12 formations organisées sur site pour les agents de la DRAAF ;
- 353 jours de formation suivis par les agents de la DRAAF. Le chiffre est équivalent à celui de 2012

mais le nombre de jours suivis au niveau local a augmenté (193 en 2013 contre 144 en 2012).

Taux d'insertion de personnes handicapées (indicateur "Nomade") : 7,5 % pour un objectif de 6 %.

Budgets support gérés par la DRAAF pour l'ensemble de la Bourgogne :

- Taux de consommation BOP 215 : AE : 99,97 % / CP : 99,93 %;

- Taux de consommation BOP 206 : AE : 100 % / CP : 99,33 %;
- Taux de respect de la DO BOP 215 : 98,6 %;

- Taux de respect de la DO BOP 206 : 101,7 %;
- Taux de fonctions support en DRAAF : 9,7 %.

## Perspectives 2014

### Ressources humaines

- Déconcentration de certaines décisions relatives à la situation individuelle des agents de la DRAAF ;
- Mise en place de la nouvelle procédure de gestion des ressources humaines (le SG/DRAAF devient l'interlocuteur direct des DDI pour les questions RH ; formalisation d'un réseau RH ; plan de formation des agents du SG sur les RH) ;
- Poursuite de la démarche GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) et adaptation des services (fonctions support) à la réduction des effectifs ;
- Dé-précarisation : accompagnement par la formation des candidats à la 2ème année du dispositif de titularisation des agents contractuels du ministère en charge de l'agriculture ;
- Élections.

### Budget, Chorus

- Animation régionale du Contrôle interne budgétaire ;
- Déploiement de Chorus DT - frais de déplacement ;
- Programmation budgétaire sur Chorus.

### Informatique :

- Évolution du système d'information (système d'exploitation Windows 7, nouvelle messagerie Agricol V2) ;
- Amélioration des équipements (sonorisation...), nouveaux serveurs de virtualisation.

### Travaux liés à la santé-sécurité au travail (compléments aux travaux de rénovation de 2012) :

- Mise en place de nouvelles fenêtres (1 ou 2 tranches (si crédits confirmés) ;
- Rénovation du parking extérieur ;
- Divers : rénovation des toilettes des étages 1, 2 et 3 , installation de hublots sur toutes les portes de couloirs.



**Directrice : Mme Claire LARMAND-CANITROT**

Adresse : 12 rue Montmartre

21000 DIJON

tél : 09 70 27 64 00

Fax : 03 80 41 39 71

Mail : [dr-bourgogne@douane.finances.gouv.fr](mailto:dr-bourgogne@douane.finances.gouv.fr)

Site internet : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)

Effectifs : 173 agents au 31/12/13 (effectif réel)

Budget 2013 (fonctionnement) : 1 430 020 €

## Présentation

La direction générale des douanes et droits indirects dispose à Dijon d'une direction interrégionale (direction interrégionale de Dijon) et d'une direction régionale (direction régionale de Bourgogne).

Le directeur interrégional à Dijon (M. Philippe BAILLET) est responsable de la réalisation du budget opérationnel de programme pour les régions de Bourgogne, du Centre et de Franche-Comté.

La directrice régionale de Bourgogne (Mme Claire

LARMAND-CANITROT) a la charge des services opérationnels et de l'action économique pour les quatre départements couvrant la région Bourgogne et disposait au 31 décembre 2013 d'un effectif réel de 173 agents, dont 46 agents pour les services de la surveillance.

La direction régionale se compose d'une division, cinq bureaux (dont un intégrant un service viticulture), deux centres de viticulture, deux antennes viticulture et trois brigades de surveillance intérieure.

## PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

### La mission fiscale

La douane perçoit des droits et taxes au profit du budget de l'Union Européenne, de l'État et des collectivités locales et divers organismes.

L'essentiel des perceptions est constitué par les accises sur les produits pétroliers, les alcools et les tabacs.

Dans le domaine des contributions indirectes, la douane

fait respecter les règles de production, de commercialisation, de détention et de circulation (vins, alcools) et gère le réseau des débitants de tabac.

La douane poursuit la modernisation de son outil fiscal, notamment en développant les télédéclarations, accessibles pour les opérateurs via internet.

## **La mission à caractère économique**

La douane veille au respect des règles communautaires, afin de préserver la loyauté des échanges entre l'Union Européenne et les pays tiers, dans le cadre des accords commerciaux qui ont été conclus.

Elle établit des partenariats avec les entreprises, basés sur la confiance, afin de favoriser leur compétitivité à l'international et sécuriser leurs opérations commerciales.

Elle accompagne les entreprises importatrices et

exportatrices, en leur proposant des procédures adaptées à leurs opérations de commerce international (procédures de dédouanement simplifiées, régimes économiques, statut d'opérateur économique agréé, statut d'exportateur agréé...).

Elle élabore et diffuse les statistiques du commerce extérieur à partir des déclarations en douane pour les échanges avec les pays tiers et des déclarations d'échanges de biens au sein de l'Union Européenne.

## **La mission de protection du territoire et des citoyens**

La lutte contre la fraude et la criminalité organisée est une priorité pour la douane. La lutte contre les trafics de stupéfiants, de tabacs, de contrefaçons, d'armes, mais également contre les importations de produits dangereux, est un axe majeur de l'action des services.

Face à l'accroissement et à la mondialisation des échanges, porteurs de risques, la douane adapte en permanence ses méthodes de travail : le travail d'analyse de risque et de ciblage permet de concentrer les contrôles sur les opérations et les flux considérés comme sensibles.

# **ACTIONS MAJEURES EN 2013**

## **L'ACTION ÉCONOMIQUE ET FISCALE**

### **L'activité de dédouanement et les recettes collectées**

La direction régionale de Bourgogne a traité 77 717 déclarations en douane en 2013, ce qui représente une augmentation de 1,37 % par rapport à 2012.

Elle a perçu globalement 900 millions € de recettes (soit une augmentation de 2,6% par rapport à 2012), qui se décomposent comme suit :

- Fiscalité pétrolière : 763 millions € (84% des recettes), dont 516 millions € de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, ré-

partis entre l'État (301 millions €), les régions (84 millions €) et les départements (131 millions €).

- TVA à l'importation (autre que sur les produits pétroliers) : 35 millions €.

- Autres recettes : 102 millions €.

En outre, la douane a assuré la gestion des 900 débitants de tabac de Bourgogne et perçoit le droit de consommation sur les tabacs.

### **L'action économique à destination des entreprises et de la filière viti-vinicole**

Dans le cadre de la mission PME, 47 PME ont bénéficié d'un audit personnalisé. 21 journées de rencontre avec les CCI ont été organisées dans les CCI.

Une réunion douane-entreprises s'est tenue le 4 avril 2013 à Dijon, en partenariat avec la CCI régionale (participation d'une cinquantaine d'entreprises).

Le statut d'opérateur économique agréé (OEA) fait l'objet d'actions de promotions lors de ces rencontres. 34 entreprises bourguignonnes ont obtenu cet agrément, qui permet notamment de bénéficier de simplifications douanières.

Quatre réunions (une à la CCI de Dijon, une à la CCI de

Chalon-sur-Saône et deux à la CCI de Beaune) ont permis de présenter la téléprocédure PABLO : cette téléprocédure informatise la gestion des bordereaux de vente à l'exportation. Son utilisation est obligatoire depuis le 1er janvier 2014.

Dans le domaine des contributions indirectes, trois audits conseil dans le négoce en vins et spiritueux ont été réalisés, et trois conventions de partenariat ont été signées. La promotion des déclarations dématérialisées (déclarations de production, de récolte et de stock) s'est poursuivie.

## La protection du territoire et des citoyens

Les services douaniers de Bourgogne ont constaté en 2013 618 infractions, dont 367 ont conduit au redressement de 2,4 millions € de droits et taxes et au recouvrement de 510 000 € de pénalités.

Dans le domaine des stupéfiants, 195 infractions ont été relevées, entraînant notamment la saisie de 1,012 kg d'héroïne, 60 g de cocaïne, 6,015 kg de résine de cannabis, 20,517 kg d'herbe de cannabis et 6,565 kg de skunk.

Parmi les affaires significatives sont signalées :

- la saisie dans un véhicule de tourisme circulant sur l'autoroute A6 de 16,643 kg d'herbe de cannabis (32 sachets thermosoudés immergés dans le réservoir à carburant).
- la saisie suite au contrôle d'un véhicule de

tourisme sur une aire de repos de l'autoroute A31 de 669 g d'héroïne brune, de 4 g de psychotrope, de 2 g de cocaïne et de 5 g de méthadone.

- 5 771 articles de contrefaçon ont été saisis (hors cigarettes).

Par ailleurs, les services douaniers de Bourgogne ont relevé 62 infractions sur des marchandises dans le cadre d'opérations commerciales ayant pour but ou résultat d'éluder des droits et taxes ou d'enfreindre les mesures du commerce extérieur. Dans le domaine des contributions indirectes, 131 infractions ont été constatées, portant principalement sur de fausses déclarations de récolte ou de stock, de fausses déclarations d'arrachage ou sur les règles d'utilisation d'alcool en exonération de droits.

## PERSPECTIVES 2014

Les services douaniers de Bourgogne inscriront leurs priorités d'action dans la cadre rappelé ci-dessous :

- moderniser en permanence les modalités de perception et de contrôle de la fiscalité.
- soutenir les entreprises afin de leur permettre développer leur compétitivité à l'international et leur garantir un haut niveau de sécurité des échanges.
- lutter contre les grandes fraudes et la criminalité organisée.

Les actions de promotion des statuts d'opérateur économique agréé (OEA) et d'exportateur agréé (EA) seront poursuivies, notamment en direction du secteur viti-vinicole (négociants et caves coopératives). Les PME feront l'objet d'une démarche personnalisée leur permettant de bénéficier d'entretiens individuels avec la cellule conseil aux entreprises de la direction régionale des douanes.

Une attention particulière sera accordée à la présentation des téléprocédures qui permettent aux opérateurs du monde viti-vinicole d'effectuer leurs obligations déclaratives via internet.

La démarche 3S (Service, Simplicité, Sécurité) sera mise en œuvre dans les services qui gèrent et contrôlent le domaine des alcools et de la viticulture. Cette démarche contient notamment des engagements de service destinés à faciliter l'accueil des usagers (téléphonique, écrit et physique), l'accès à l'information, les formalités préalables et liées à l'activité (utilisation des téléservices par exemple)...

L'administration des douanes poursuivra également la mise en œuvre du projet stratégique "douane 2018", qui s'inscrit dans la démarche de modernisation de l'action publique. Ce projet est issu d'un travail collaboratif de près d'une année, et a permis de fixer les grandes orientations guidant l'action de la douane d'ici la fin de la décennie : simplification et dématérialisation des procédures, soutien à la compétitivité des entreprises, renforcement du dispositif de lutte contre la fraude et modernisation de la fiscalité. Ces orientations seront mises en œuvre progressivement, selon un calendrier qui sera défini en tenant compte des spécificités interrégionales. Une attention particulière sera portée à l'accompagnement des personnels.





# DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

**Directeur : M. Bruno CHAUFFERT-YVART**

Adresse : 39-41 rue vannerie  
21 000 Dijon

Tél : 03 80 68 50 00

Site internet : [www.culture.gouv.fr/bourgogne](http://www.culture.gouv.fr/bourgogne)

Plafond d'emploi autorisé au 31/12/12:

85,4 ETP DRAC/SDAP

Budgets Opérationnels de programmes

BOP 175 Patrimoines: 15 522 255 (AE)  
12 311 422 (CP)

BOP 131 Création : 8 836 507 (AE)  
8 248 131 (CP)

BOP 224 Transmission des savoirs et démocratisation  
de la culture, dont fonctions supports : 4 922 846 (AE)  
4 152 238 (CP)

BOP 334 Livre et industries culturelles : 344 391 € (AE  
= CP)

## PRÉSENTATION

Service déconcentré du ministère de la culture et de la communication placé sous l'autorité du préfet de région, la direction régionale des affaires culturelles met en œuvre la politique du ministère en l'adaptant au contexte régional. Dans ce cadre, elle :

- étudie, conserve, valorise le patrimoine,
- soutient la création artistique sous toutes ses formes et aide à la diffusion des œuvres,

- favorise l'éducation et la formation en matière culturelle et artistique,
- contribue au développement d'une politique culturelle régionale cohérente,
- vise à l'accès de tous à la culture et à l'art,
- diffuse l'information utile à ses partenaires et au public.

## LES MONUMENTS HISTORIQUES

### Protection

Au cours de l'année 2013, 14 immeubles ont été inscrits monuments historiques par arrêté du préfet de région. Ces arrêtés concernent toutes les périodes de l'histoire de l'art et de l'architecture : le château de Saint-Germain-les-Buxy, la totalité du domaine de Nuits-sur-Armançon dont seule la demeure de maître était protégée, un immeuble du XVIII<sup>e</sup> siècle à Tournus avec ses décors de paysages en trompe-l'oeil découverts à l'occasion de travaux, les décors de la maison Benoît-Raclet à Romaneche-Thorins, la galerie en bois d'une maison à Azé aux motifs ouvragés caractéristique de la Bresse, la poste Grangier à Dijon, le château de la Rochepot, œuvre tardive du mouvement néo-gothique initié par Viollet-le-Duc et poursuivi jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle par Charles Suisse, œuvre d'art totale dont le mobilier a été également protégé car dessiné avec le château et témoignage d'histoire lié au souvenir de la famille Carnot.

Dans le cadre de la politique nationale de sensibilisation et de protection de l'architecture contemporaine, 5 arrêtés ont permis de mettre en exergue des réalisations

majeures du XX<sup>e</sup> siècle en Bourgogne : la villa Maugière d'Otto Muller à Nevers (1955), la chapelle Notre-Dame d'Orient de Marc Hénard à Sermizelle et ses très beaux vitraux en dalles de verre (1958), l'Espace des Arts à Chalon-sur-Saône emblématique des maisons de la Culture initiées par André Malraux (1971), le Carmel de la Paix à Mazille œuvre majeure de José Luis Sert, élève de Le Corbusier (1972), les maisons expérimentales de Jean Daladier à Saint-Julien-du-Sault (1968 à 1980).

Au titre de la politique nationale de révision des protections anciennes, le pressoir du domaine de Vernay à Mazille, déplacé en région PACA, et les façades médiévales d'une maison de Beaune, détruites et reconstruites après la seconde guerre mondiale, ont été radiés de la protection.

Enfin, 2 arrêtés de classement ont été signés par la ministre de la Culture et de la communication concernant la chapelle de l'Assomption de Dijon, pour ses décors baroques dus au sculpteur Jean Dubois, et l'hospice de la Charité à Mâcon, dessiné par Soufflot.

### Travaux

La DRAC a investi en 2013, 9,7 M € pour la préservation du patrimoine monumental :

- 2,8 M€ ont été consacrés aux chantiers de restauration des cathédrales propriété de l'État. Les principaux chantiers ont concernés la reprise des parements de la tour nord de la cathédrale de Dijon, dont les pierres étaient pour la plupart gélives ; la poursuite de la restauration du clocher de la cathédrale de Nevers, qui est aujourd'hui en France le plus important chantier de restauration de sculpture monumentale avec la dépose de l'ensemble des statues originales du XVI<sup>e</sup> siècle et leur remplacement par des copies, outre la dimension scientifique du chantier, lieu de débat sur la déontologie de la restauration, celui-ci revêt une dimension pédagogique importante en permettant la formation de nombreux tailleurs de pierre et sculpteurs ; la restauration de tableaux, sculptures et monuments funéraires de la cathédrale de Sens en vue de son 850<sup>e</sup> anniversaire ;
- 1,3 M€ est consacré à l'entretien courant des édifices État et non État, publics et privés ;
- 1,6 M€, fléchés sur les opérations inscrites au CPER, ont permis de poursuivre les opérations relatives aux monuments emblématiques de la Bourgogne, point fort de l'attractivité culturelle et touristique : le château de Maulnes retrouve progressivement ses couvertures en ardoises, ses enduits de façade et ses niveaux intérieurs, avec

des propositions de restitution des célèbres planchers décrits par Androuet du Cerceau pour leur prouesse technique, qui faisaient de ce château emblématique de la Renaissance française un lieu d'expérimentation de la géométrie ; à la Charité-sur-Loire la restauration du clos et du couvert des ailes du prieuré, du passage Mérimée et de la cour du château permet de renouveler le circuit de visite et d'envisager leur réutilisation prochaine ; sur le territoire du Vézélien, les chantiers de restauration des églises de Saint-Père, Pontaubert, Asquins, Vaux-de-Lugny et Fontenay-près-Vézelay sont arrivés à leur terme et, à Vézelay même, le chantier de la Porte Neuve et du rempart attenant permet de redécouvrir le très bel appareil à bossages d'allure défensive créé au XVI<sup>e</sup> siècle alors que l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le schéma directeur permet d'initier les premiers diagnostics relatifs à la restauration du chevet de la basilique. Le nettoyage du tympan et du linteau d'origine de la façade occidentale, déposés en 1857 par Viollet-le-Duc et en état de péril, a permis de redécouvrir l'un des principaux portails romans de Bourgogne et d'étudier les modalités d'exécution du sculpteur du XII<sup>e</sup> siècle.

Hors CPER, l'État a soutenu des chantiers d'envergure exceptionnelle tels que la mise en valeur des intérieurs de l'église d'Arnay-le-Duc avec ses peintures murales et ses riches collections, la réfection des couvertures en laves de l'ancien hôpital de Meursault, la reprise

structurelle de la coupole de la chapelle Notre-Dame-de-l'Etang à Velars-sur-Ouche, la sauvegarde des écuries du château de la Rochemillay, les reprises structurelles de l'église romane de Perrecy-les-Forges, la sauvegarde de la poterne du château de Brancion, les toitures du prieuré de Paray-le-Monial, la restauration du cloître de l'abbaye de Corbigny, les couvertures des églises de Pont-sur-Yonne, Villeneuve-sur-Yonne et de l'abbaye de Reigny, avec leurs rares charpentes du XIII<sup>e</sup> siècle.

## L'ARCHÉOLOGIE

### Archéologie préventive

Le nombre de dossiers d'utilisation du sol dont a été saisi réglementairement la DRAC (SRA) en 2013 est en notable augmentation par rapport aux deux années précédentes (530 dossiers au lieu d'environ 400). L'analyse des types de dossiers reçus montre certes une augmentation des permis de construire, mais les augmentations les plus significatives en pourcentage concernent les ZAC (en particulier dans le secteur de Mâcon) et les permis d'aménager (lotissements); parmi les dossiers soumis à étude d'impact, on note l'émergence des dossiers liés à la reprise de la programmation des travaux sur la RCEA; enfin, seuls les dossiers d'autorisation travaux sur monuments historiques classés connaissent un certain fléchissement, lié sans doute aux contraintes budgétaires.

Près de 75 % (pour 60 % en 2012) des dossiers traités correspondent à des demandes de permis de construire dans les secteurs à forte sensibilité archéologique, inclus dans les zones de saisine définies par arrêtés du préfet de région en 2004 et 2013, avec un effet des nouveaux zonages mis en place en 2013 évident pour la Côte d'Or et l'Yonne, mais moins sensible pour la Saône-et-Loire. Le seul véritable indice d'une stabilisation du contexte économique réside dans l'augmentation des demandes de diagnostic anticipé de la part de certains aménageurs (5% de l'ensemble des dossiers instruits) : cette procédure permet de mener les expertises en amont du dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme ou autres, et donc d'intégrer un peu mieux la « contrainte » archéologique si elle est avérée, tant par des modifications du projet, ou la mise en œuvre de solutions techniques, qu'en matière de planning prévisionnel de réalisation.

Un département dénote dans l'ensemble de la Bourgogne : il s'agit de la Nièvre (baisse du nombre des dossiers reçus en 2013 : 24, pour 39 en 2012), où l'activité d'aménagement est moindre (4,5% des dossiers reçus pour l'ensemble de la Bourgogne ; mais aussi un stock de 15 diagnostics prescrits antérieurement, les aménageurs concernés n'ayant pas souhaité ou pu les lancer : par exemple, scierie et lotissement industriel de Sardy-les-Epiry, centrales photovoltaïques de Dornes et de Ménestreau, ou resort touristique de Gimouille). Cette activité très réduite, comparativement aux autres départements bourguignons, est incontestablement renforcée par l'absence, au sein du SRA, d'un agent spécifiquement affecté à ce département.

Au total, ce sont pas moins de 200 opérations que l'État a accompagné par son soutien financier mais aussi par la délivrance des autorisations de travaux réglementaires et par l'exercice du contrôle scientifique et techniques des agents de la conservation régionale des monuments historiques, depuis le stade de la définition des projets jusqu'au suivi de chantier, opérations d'entretien et de restauration, concernant tout autant les maîtres d'ouvrages publics que privés.

Au regard du nombre de dossiers reçus, le taux global de prescription de diagnostics sur les dossiers instruits est en nette baisse par rapport aux années précédentes (17 % en 2013, pour 21,45 % en 2012, et 18,75 % en 2011). Sur les 90 prescriptions de diagnostic émises en 2013, la moitié porte sur des projets de constructions ou de lotissement en zone urbaines ou périurbaines (Dijon, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Auxerre et Sens), reflet du dynamisme de ces territoires ; le secteur d'Autun est également concerné : la Ville d'Autun est la seule collectivité en Bourgogne à disposer d'un service archéologique agréé, qui garantit réactivité vis à vis des aménageurs, maîtrise scientifique du territoire de la Ville, et restitution aux Autunois des résultats acquis.

En matière de surfaces à expertiser, on constate que 40 % des prescriptions portent sur un total de 18 ha en zones urbaines ou dans l'emprise de travaux sur monuments protégés (surface comprenant cependant les deux grandes emprises de près de 4 ha chacune de l'Hôpital Général de Dijon et de la ZAC Monnier à Mâcon), tandis que les prescriptions restantes (60 %) concernent à elles seules plus de 523 ha, correspondant aux projets à emprise importante, et donc susceptibles, même hors secteur archéologiquement sensible, de mettre au jour des occupations humaines (lotissements, ZAC, projets soumis à étude d'impact : carrières, infrastructures linéaires).

En fonction de la nature des vestiges identifiés au cours des diagnostics, de leur état de conservation et de leur intérêt au regard des connaissances actuelles chronologiques et thématiques d'une part, et lorsqu'aucune solution technique permettant de préserver les vestiges n'est possible d'autre part, le service régional de l'archéologie est amené à prescrire des fouilles préventives, et recueille à cet effet l'avis préalable des experts de la Commission interrégionale de l'archéologie. Le nombre de fouilles préventives prescrites en 2013 (20) est stable par rapport aux années antérieures, mis à part l'année 2012 qui a connu un pic lié notamment aux fouilles préalables à la LGV.

La moitié d'entre elles fait suite à des diagnostics sur de grandes emprises, toujours susceptibles de contenir des vestiges d'occupations anciennes : sites essentiellement protohistoriques dans des carrières alluviales à Genlis (21), Pierre-de-Bresse (71) et Vinneuf (89), et sur la ZAC de Chevigny-Saint-Sauveur (21), occupations du paléolithique supérieur et du haut Moyen Age, peu connues dans ce secteur du département, dans

l'emprise d'un lotissement à Lans (71). La plus importante, qui sera probablement réalisée en plusieurs phases, concerne un ensemble d'occupations humaines allant du Paléolithique supérieur à l'Antiquité dans l'emprise du projet de ZAC, à Appoigny (89).

L'autre moitié porte sur de plus petites surfaces, dans des secteurs à forte valeur patrimoniale, qui livrent des vestiges de l'antiquité et de Moyen Âge : projets immobiliers à Dijon, Ahuy, Genlis (21), Sens (à proximité du castrum) et Malay-le-Grand (89), avec la mise en évidence d'un site antique inédit de fort statut ; monuments protégés à Auxonne, Saint-Hélier et Reulle-Vergy (21) ; construction individuelle sur l'agglomération antique d'Entrains-sur-Nohain (58), sur les vestiges d'un atelier métallurgique antique à Autun intra muros (71). Enfin, l'opération d'archéologie préventive prescrite en préalable à la restauration de la porte neuve à Vézelay (89) a été attribuée à l'opérateur Centre d'Études Médiévales en fin d'année.

En matière d'opérations réalisées sur le terrain, 63 diagnostics ont été effectués par l'INRAP en 2013, correspondant pour moitié à des prescriptions de 2012 ou antérieures, pour moitié à des prescriptions de l'année. Les capacités de réactivité de l'INRAP semblent stabilisées ; cependant, l'irruption de dossiers « urgents » et sensibles, à forte emprise, reste toujours susceptible de mettre en danger son calendrier d'intervention.

Au regard des résultats obtenus à Autun, où le service archéologique de la Ville, qui ne compte que 2,5 agents, a pu mener 8 opérations, dont 5 prescrites en 2013, on ne peut que regretter que l'agglomération dijonnaise en particulier, mais aussi d'autres collectivités urbaines ou EPCI, voire les collectivités départementales, ne songent pas à se doter d'un service d'archéologie préventive.

Les diagnostics réalisés en 2013 ont permis de caractériser de nombreux vestiges d'occupations humaines ; si certains ne motivent pas d'investigations plus poussées, d'autres nécessiteront des mesures de sauvegarde, soit par la fouille, soit par des adaptations des projets ou des mesures techniques. Les résultats les plus notables sont les suivants :

L'importante surface évaluée sur les communes de Longvic et Ouges (21)(Parc de Beauregard, 77 ha) a fourni une occupation protohistorique diffuse (habitat et nécropoles), à laquelle se superposent une ferme gallo-romaine et deux occupations médiévales. Sur deux projets de carrières, à Pont-sur-Yonne « Les Basses Veuves » et Migennes « Les Traversines » (89), ont été mises au jour des occupations allant du Néolithique à la l'âge du Fer. La densité des structures conduira probablement à la fouille de plusieurs secteurs en fonction des projets des carriers.

En milieu urbain, les premières expertises du site de l'Hôpital général à Dijon – Cité de la Gastronomie – ont mis en évidence des vestiges longeant les rives de l'Ouche (pont Aubriot, ancien moulin, lavoirs, bain-douche, passerelles en bois et habitats XIVe – XVIIe) ; à Autun (71) sont concernées une partie d'îlot antique particulièrement bien conservée rue Lauchien le Boucher (projet d'extension de l'EHPAD Saint-Antoine), et une occupation des 1er s. au 5e s. dans la continuité

de la domus à la mosaïque de Bellérophon à l'École du Clos Jovet (projet de cantine scolaire) : dans ce dernier dossier, des solutions techniques sont en cours d'examen par la Ville, afin de poursuivre le projet en évitant une fouille ; le diagnostic préalable au projet de restauration du cloître de la cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône (71) a permis des observations novatrices, tant au niveau du sous-sol que des élévations : le cloître, dont la construction est réputée remonter seulement au XIVe siècle, pourrait en effet se substituer à des bâtiments bien plus anciens, tandis qu'est confirmée la présence de niveaux antiques interne au castrum.

En zone plus rurale, outre les sites mis en évidence à Lans (71) dans l'emprise d'un projet de lotissement, l'évaluation préalable à l'aménagement de la place de l'église de Vergisson (71) a permis la redécouverte de l'ancienne église romane (arasée) et de son cimetière médiéval, devant le parvis de l'église actuelle : les données de l'expertise menée par l'INRAP seront à prendre en compte dans le projet de la commune ; à Saint-Florentin (89), le projet d'aménagement de la place des Justes a été adapté afin de préserver les vestiges mis en évidence (agglomération antique d'Eurobriga et lieu de culte réaménagé au VIème s. pour y installer des sarcophages).

Les 10 fouilles préventives réalisées en 2013 correspondent pour 9 d'entre elles à des prescriptions de 2012 ; une seule fait suite à une prescription de 2013 (opération préalable au projet de construction d'un particulier).

Pour trois d'entre elles, les maîtres d'ouvrage des aménagements ont fait appel à l'INRAP : en Côte d'Or, une fouille à Genlis-Izier vient clore la série des opérations générées par le projet de LGV Rhin-Rhône dans la plaine à l'est de Dijon (Genlis, Izier, Magny-sur-Tille, Collonges-les-Premières et Labergement-Foigny), qui ont permis d'étudier sur de grandes surfaces des pans entiers du terroir de ces communes, aux âges du Bronze et du Fer, durant l'Antiquité et au Moyen Âge. La signature d'un accord-cadre entre l'I.N.R.A.P. et R.F.F. a facilité la mise en œuvre de ces chantiers. L'I.N.R.A.P. est également intervenu au château de Châteauneuf, où ont été mis au jour les restes d'un ancien pont-levis du, daté des XIIIe-XIIe s. pour son état le plus ancien. Dans l'agglomération antique d'Entrains-sur-Nohain (58), dont l'emprise est bien supérieure à celle du bourg actuel, la fouille préventive préalable à la construction d'une maison individuelle, a notamment permis la découverte peu habituelle de 20 à 30 individus jetés dans un puits gallo-romain, lors du massacre probable d'une population aux VIIIe-Xe siècles.

Le Centre d'Etudes Médiévales, opérateur agréé, s'est vu confier des opérations concernant la période médiévale, et plus spécifiquement des édifices religieux et les structures qui leur sont associées (cimetières), dans le cadre de la mise en place de chauffages par le sol : ainsi dans l'église Saint-Cassien, à Savigny-lès-Beaune, ont été étudiés avant destruction des vestiges maçonnés plus anciens et des niveaux funéraires des Xe-XIIIe siècles ; à Arnay-le-Duc, dans l'église Saint-Laurent, ont été documentés les vestiges d'un édifice romain ou de la première église mérovingienne et de

plusieurs niveaux de sépultures depuis le Ve siècle jusqu'à la période moderne.

D'autres opérateurs agréés sont également intervenus, pour des opérations en milieu rural de plus grand emprise :

la société Archéodunum a procédé à l'étude d'un petit établissement rural gallo-romain, sur le tracé de la future RN 7, à Tresnay (58), et à la première tranche de la fouille d'habitats et de structures funéraires des âges du Bronze moyen et final à Villemanoche (89), en préalable à l'exploitation d'une carrière ;

à Charnay-les-Mâcon (71), un petit établissement rural antique a été documenté par l'opérateur agréé AFT, avant construction d'un ensemble immobilier ;

la fouille préventive par l'opérateur Evéha, avant construction d'un lotissement, d'un site gaulois à Saint-Loup-de-Varennes (71), s'est déroulée de juillet à décembre 2013, malgré des conditions météorologiques

peu favorables. L'occupation de l'âge du Bronze sous-jacente, plus dense que prévu, a livré de nombreuses structures fossoyées, tandis que l'occupation gauloise, structurée en grands enclos, se poursuit en dehors de l'emprise du projet. Près de trois hectares seront encore à diagnostiquer au sud et à l'ouest du secteur fouillé, probablement en 2014. Compte tenu de l'importance des occupations mises en évidence, le SRA sera particulièrement vigilant sur les aménagements éventuellement projetés à proximité ; c'est dans cette perspective qu'un arrêté de zone de présomption de prescription a été émis en 2013 sur les communes de Lux et Saint-Loup-de-Varennes.

Enfin, fait plus rare, c'est le Service d'archéologie préventive du département de l'Allier qui a procédé à la fouille d'une première tranche de l'important sanctuaire gallo-romain, situé à l'emplacement de l'extension du Technopôle de Magny-Cours dans la Nièvre (théâtre, thermes, temples et bâtiments associés, voies et aménagements hydrauliques).

## Archéologie programmée

Les opérations de recherche programmée (fouilles, prospections thématiques et projets collectifs de recherche) en Bourgogne relèvent de trois grandes priorités définies au niveau régional, en fonction des spécificités régionales en matière de patrimoine archéologique, et des problématiques actuelles de la recherche au niveau national, voire européen : la

Préhistoire, la protohistoire récente et la civilisation des oppida (premières « villes » au nord du monde méditerranéen), la période médiévale. Au renouvellement des problématiques concernant l'antiquité répond notamment l'émergence, depuis 2012, d'un nouveau programme autour de l'exceptionnel complexe de la Genetoye (temple de Janus) à Autun.

### La Préhistoire

La Préhistoire ancienne s'illustre par la poursuite des recherches sur les occupations paléolithiques des grottes d'Arcy-sur-Cure (89) : l'établissement de la publication monographique de la Grande Grotte d'Arcy-sur-Cure avance, tandis que d'ultimes observations de terrain sont encore réalisées sur certaines peintures pariétales. La fouille de la grotte du Bison voisine atteint le niveau qui correspond à la première incursion des néandertaliens dans une grotte vierge. Un relevé photographique exhaustif a porté sur la galerie Schoepflin de la grotte du Renne, qui renferme un sol d'occupation néandertalien conservé intact (os, galets et silex taillés, jonchant le sol de trois alcôves latérales). L'ensemble des grottes d'Arcy-sur-Cure, actuellement inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, est en passe d'être classé, compte tenu de sa haute valeur scientifique et patrimoniale.

En Saône-et-Loire, la poursuite de la fouille programmée des grottes de La Verpillière (Mellecey), par l'Université de Tübingen, permet de mieux comprendre la succession des occupations humaines,

aux Paléolithique moyen et supérieur. Cette fouille est depuis 2013 intégrée à un Projet Collectif de Recherche élargi au contexte préhistorique départemental (prospections, études de séries lithiques, sondages, etc.).

De la préhistoire récente (Néolithique) relève le projet collectif de recherche interdisciplinaire mis en œuvre par l'UMR ArtHéhis de l'université de Dijon, qui s'est achevé en 2013. Il s'est agit de reprendre la totalité de la documentation disponible (données de fouille, mobilier) concernant les nécropoles préhistoriques et protohistoriques fouillées pendant 25 ans par différents intervenants sur la commune de Passy (89). Le rapport final, attendu dans le premier semestre 2014, proposera une restitution architecturale et de fonctionnement des monuments funéraires, une chronologie fine de leur élaboration et une étude exhaustive des mobiliers. Il doit aboutir à la publication d'une monographie sur ce site funéraire qui est l'un des plus emblématiques du Néolithique moyen occidental.

### La Protohistoire récente et le phénomène des oppida

Les opérations de recherche pluriannuelles se poursuivent sur les trois sites majeurs de la région :

Vix, où les équipes universitaires française, suisse et autrichienne se concentrent sur les fortifications de l'oppidum, mais aussi sur l'habitat « princier » situé sur

le plateau du Mont Lassois, tout en poursuivant les prospections dans l'environnement du site princier (paléoenvironnement et inventaire des sites).

Bibracte, où tandis que le musée finissait de faire peau neuve, un nouveau programme de recherche,

quadriennal (2013-2016) a débuté. Fortement recentré sur l'oppidum, il est décliné en 5 axes pour les opérations de terrain proprement dites (reconnaissance des voies d'accès ; reconnaissance de l'organisation spatiale de l'oppidum ; étude du secteur Parc aux Chevaux - Theurot de la Roche ; études des grandes domus à la romaine PC 1 et PC 2 ; compléments d'observation à la Pâture du Couvent). Les deux premiers axes font l'objet d'interventions légères, menées par des équipes allemandes, hongroises, tchèques et polonaises, qui mettent principalement en œuvre des méthodes modernes de prospections géophysiques, parmi lesquelles on retiendra d'intéressants résultats obtenus par le géoradar. Le secteur Theurot de la Roche - Parc aux Chevaux est investi par trois chantiers qui à terme formeront un transect d'environ 7000 m<sup>2</sup> depuis le sommet du Theurot jusqu'aux plate-formes tardives PC 14 et PC 15. Outre la fin de l'exploration d'un creusement appelé « puits » au sommet du Theurot (sorte de citerne circulaire de 2 m de diamètre à la base, creusée dans la roche dure jusqu'à 17,50 m de profondeur, munie d'un conduit quadrangulaire interne en pierre sèche), l'équipe de l'Université de Lausanne a pu mettre en évidence deux nouveaux bâtiments excavés de la première moitié du 1er s. av. J.-C., contemporains du comblement du « puits » ; les informations collectées depuis plusieurs années sur ce point haut de l'oppidum ne permettent cependant pas de conforter de façon claire l'hypothèse de la présence d'un sanctuaire. En contrebas, le chantier récemment ouvert par les équipes des Universités de Besançon et de Paris IV confirme la présence, sous l'extrémité ouest des plate-formes tardives PC 14 et PC 15, d'un ensemble à architecture bois qui présente plusieurs états successifs au cours de la 2e moitié du 1er s. av. J.-C., marqués par une monumentalisation des supports (très importants trous de poteau, fortement ancrés dans le substrat) ; la faible

quantité et la nature peu détritrique du mobilier archéologique découvert incite à attribuer une fonction publique à cet ensemble architectural auquel la nature des matériaux employés donne un caractère « archaïsant ». A l'extrémité orientale de PC 14, une équipe franco-belge poursuit l'exploration d'un habitat structuré, scellé par la construction de la plate-forme tardive. L'étude de la grande maison romaine PC 1, dans le cadre du chantier-école pour adolescents, est en voie d'achèvement, tandis que le chantier d'insertion qui assure la consolidation progressive des vestiges a notablement avancé. Enfin, l'accompagnement des travaux de consolidation et de mise en valeur menés sur le quartier central de l'oppidum, à la Pâture du Couvent, offre l'opportunité de faire quelques observations archéologiques complémentaires.

Les autres volets du programme de recherche concernent les études transversales et spécialisées, les outils de la recherche (notamment renforcés dans le cadre de la réorganisation de l'équipe de Bibracte), et enfin les publications (en 2013, le volume 23 de la collection Bibracte, et un article bilan sur les travaux 2009-2012 dans le tome 62 de la revue archéologique de l'Est) et les manifestations scientifiques en relation avec le programme de recherche (co-organisation du colloque « les modèles italiques dans l'architecture des IIe-Ier s. av. J.-C en Gaule et dans les régions voisines » -oct. 2013, Toulouse).

Alésia, où le programme de recherche « Sanctuaires d'Alésia » s'est poursuivi sur le sanctuaire gallo-romain d'Apollon Moritasgus à La Croix Saint-Charles. L'année 2013 a permis de certifier l'existence d'une phase gauloise de La Tène finale du sanctuaire et d'étudier ses limites nord et sud aux époques gauloise et gallo-romaine. Une exposition « Fouiller chez les dieux. Le sanctuaire d'Apollon Moritasgus à Alésia » s'est installée durant plusieurs mois au Centre d'Interprétation du Muséoparc.

## L'Antiquité

Autour du temple de Janus à Autun, a commencé un important programme de recherche multidisciplinaire centré sur le complexe religieux antique de « la Genetoye » (sanctuaire, théâtre et quartier extramuros) et son environnement naturel. Après des prospections géophysiques menées à grande échelle, les premières fenêtres de fouille confirment la bonne conservation des vestiges enfouis du temple de Janus - dont la partie centrale, encore en élévation, a sans doute été réutilisée au Moyen Age comme place forte -, la qualité de la

construction du théâtre extra-muros - dont le fonctionnement était probablement intimement lié au sanctuaire -, et l'existence d'une occupation gauloise dont la nature exacte reste à déterminer.

On retiendra également d'intéressants résultats obtenus lors de prospections géophysiques menées sur l'importante agglomération antique de Beneuvre (21), dans le cadre d'un Projet collectif de recherche consacré aux « Agglomérations antiques de Bourgogne, Franche-Comté et Champagne méridionale ».

## La période médiévale

Les recherches sur la période médiévale sont alimentées par plusieurs opérations menées à Cluny : l'année 2013 a vu l'achèvement du programme de recherche dans l'abbaye de Cluny (71), mené par l'équipe dirigée par Christian Sapin (CEM d'Auxerre, CNRS-UMR 6298 Arthesis), et centré sur les vestiges de la villa carolingienne qui a précédé la construction de l'abbaye, ainsi que les témoins archéologiques de la naissance du sanctuaire. A l'extérieur de l'abbaye, les

écuries Saint-Hugues ont fait l'objet d'une étude archéologique du bâti et de la charpente par le Centre d'études Médiévales d'Auxerre, à l'occasion des travaux commandités par la Ville ; enfin, une fouille pluriannuelle a commencé dans la maison médiévale dite « des Dragons » au 8, rue de la Barre, acquise par le fonds de dotation Cluny.

Les opérations de terrain de la place du cloître à Vézelay placées sous la direction de C. Sapin (CEM

d'Auxerre, CNRS-UMR 6298 Artheis) se sont également achevées en 2013 ; cette dernière campagne a permis de préciser de façon concrète les interventions humaines successives réalisées dans le secteur du cloître : ont été mis en évidence une adaptation aux contraintes naturelles et une modification de la topographie dès l'époque carolingienne (assises reposant directement sur le rocher, éventuellement aplani), puis de « grands » travaux d'aménagement à la période romane (mur de terrasse, remblais). Cette recherche s'inscrit dans un cadre plus large au sein du PCR sur « les origines des premiers monastères de Bourgogne et de Franche-Comté ».

A la Charité-sur-Loire, la recherche programmée prévue en 2013 avec l'intervention du Centre d'Études Médiévales d'Auxerre sur l'ancien prieuré a été reportée en 2014, mais l'année 2013 a été mise à profit pour compléter l'information archéologique sur l'aile est des bâtiments conventuels, objets des restaurations par l'atelier Cairn (ACMH P. Barnoud). On notera la datation

radiocarbone d'un charbon de bois piégé dans le mortier confirmant une édification dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle : cette datation est proche de la date de fondation de l'ensemble claustral en 1056 avant sa consécration en 1107. L'analyse attentive de la maçonnerie de l'extrados de la voûte de la salle capitulaire permet d'évoquer une circulation haute sur la galerie du cloître, ce qui confirme l'hypothèse de galeries superposées du cloître roman.

D'autres opérations, plus modestes et menées sur des sites moins prestigieux, sont tout aussi porteuses d'informations : les approches pluridisciplinaires engagées sur le site déserté du XIV<sup>e</sup> siècle à Saint-Martin-du-Mont (21) ont été élargies aux sites similaires les plus proches, découverts en prospection et grâce à la télédétection laser aéroportée (Lidar), tandis que les recherches sur l'Hôpital Sainte-Anne à Mont-Saint-Jean (21) se sont poursuivies sur les extérieurs de la salle des hommes, édifiée à la fin du XIII<sup>e</sup>-début XIV<sup>e</sup> siècle.

## Valorisation

En 2013 ont été préparés plusieurs numéros de la collection « Archéologie en Bourgogne », consacrés aux recherches menées en accompagnement de la réhabilitation de la "Grange" cistercienne d'Oudun à Joux-la-Ville (89), aux habitats médiévaux des plateaux du Haut Val Suzon (21) – sous presse, et aux résultats d'une fouille préventive menée par le Centre d'Études Médiévales à Auxerre, Place des Véens (89) -sous presse.

En parallèle, et à la demande des partenaires concernés (commune de Joux-la-Ville et le CEM), deux séries de panneaux d'exposition ont été réalisées sur la Grange d'Oudun et la fouille d'Auxerre ; ils ont été présentés, sur place, lors des Journées Nationales de l'Archéologie en juin 2013. Il en a été de même pour les panneaux didactiques concernant le site préhistorique de Oisy (58), présentés à la même occasion au Musée Romain Rolland de Clamecy.

## Conservation

Une conservatrice du patrimoine est chargée, au sein du SRA, d'assurer le suivi et le traitement des lots de mobiliers issus de fouilles préventives récentes ou plus anciennes, et gère le Centre de Conservation et d'Étude du mobilier archéologique (CCE), à vocation régionale, adossé au centre de recherches de Bibracte.

Depuis sa prise de poste à l'été 2013, elle a procédé auprès de l'INRAP et d'autres opérateurs à la vérification des inventaires de mobilier issu d'une vingtaine d'opérations d'archéologie préventive, ainsi qu'à la réception réglementaire de ce mobilier et de la documentation de fouille correspondante. Ces collections ont vocation à rejoindre soit le CCE régional, soit un musée, comme c'est le cas notamment du mobilier issu de 4 opérations menées à Solutré qui vont intégrer très prochainement la nouvelle muséographie du musée départemental de préhistoire de Solutré. Au CCE ont principalement été réceptionnées en 2013 des collections liées au déménagement du SRA ou des collections bourguignonnes de retour d'autres régions.

Le SRA apporte enfin son soutien, dans le cadre des missions de récolement des musées de France de Bourgogne, en ce qui concerne les collections archéologiques anciennes. En effet, un certain nombre de collections archéologiques ont été déposées au cours des vingt dernières années dans les musées bourguignons de façon peu formalisée. Le SRA aide ainsi les musées à identifier précisément les collections concernées, à clarifier leur statut, si besoin à procéder à une opération de tri-sélection et, dans la mesure du possible, à régulariser leur situation de propriété, afin que ces collections puissent intégrer de plein droit l'inventaire des musées. En 2013, le SRA a notamment travaillé avec les musées de Dijon, de Châtillon-sur-Seine, de Nuits-Saint-Georges, d'Autun, de Cluny et de Bourbon-Lancy. On notera que le département de la Nièvre ne possède aucun musée à vocation archéologique affirmée, ce qui pose la question à terme de la mise en valeur et de la vulgarisation des résultats de la recherche dans ce département.

## L'ACTION DE L'ÉTAT EN FAVEUR DES MUSÉES EN RÉGION BOURGOGNE

La Bourgogne compte 69 musées de France auxquels s'ajoutent 12 sites annexes liés aux deux écomusées bourguignons. Les départements de Côte d'Or, avec 21 musées de France, et de Saône-et-Loire avec 24 musées, présentent l'activité la plus importante. Les départements de la Nièvre (11 musées) et de l'Yonne (12 musées) sont peu ou pas présents.

La situation des musées de l'Yonne reste la plus fragile. En 2013, on note une stabilisation de deux postes importants de direction pour deux musées importants, ceux de Sens et Auxerre. Le taux de récolement décennal, obligation législative prioritaire pour l'État, reste le plus faible de la région, avec 6 musées dont le récolement décennal n'est pas amorcé, ou dont les données ne sont pas connues et/ou pas communiquées (soit 54 % de musées). La suppression de la conservation départementale des musées de l'Yonne a été votée en assemblée délibérative le 7 février 2013, posant la question de la situation future des musées en matière de responsabilité scientifique.

En 2013, la DRAC a soutenu un ensemble d'actions dans le domaine des musées de France, dans le cadre de critères déterminés par la loi sur les musées, et selon les divers dispositifs éligibles. Au total 27 musées de France de la région Bourgogne ont été soutenus : 11 musées de Saône-et-Loire (à savoir les musées de Bourbon-Lancy, Autun, Chalon, Romanèche-Thorins, Macon, Paray le Monial, Tournus, Le Creusot, Pierre de Bresse, Solutré) ; 11 musées de Côte-d'Or (les musées d'Auxonne, Beaune, Châtillon sur Seine, Montbard, Nuits-Saint-Georges, les cinq musées de Dijon, musée des beaux-arts, musée archéologique, musée de la vie bourguignonne, musée d'art sacré, jardin des sciences, enfin le Muséoparc d'Alésia) ; 4 en Nièvre (à savoir les musées de Clamecy, Cosne Cours sur Loire, Château-Chinon musée du septennat, et la conservation départementale des musées de la Nièvre) ; enfin deux dans l'Yonne (le muséum d'Auxerre et le musée municipal de Tonnerre).

La DRAC a établi, en critère d'éligibilité et de répartition de ses subventions, la réalisation du récolement décennal réglementaire. En parallèle, la DRAC a considéré l'aide au récolement comme prioritaire.

La participation de l'État s'est donc portée en premier lieu sur le dispositif d'aide à l'avancée du récolement en décennal, obligation législative. Tous les dossiers relevant du récolement (prestations extérieures, vacations ou aides ou postes, équipement informatique ou de conditionnement, chantiers de collection, plans de conservation préventive, informatisation et numérisation, publications systématiques liées au récolement, programmations de restitution du patrimoine muséal récolé) ont été particulièrement instruits. 15 opérations ont ainsi été subventionnées, portant sur les quatre départements. En 2013, l'aide de récolement s'est élevée 155 499 €, soit un taux moyen de

subventionnement de 29,47 % , et représente 47,68 % de la dotation globale de l'action 3. L'aide au récolement représente donc pour la première fois, en 2013, le premier dispositif d'aide de l'État en matière de musées.

Concernant les mesures de restauration et de conservation des collections du musée de France, 90 dossiers ont été instruits par la DRAC. Et 53 opérations de conservation préventive ou de restauration ont été soutenues, majoritairement liés à l'avancée du récolement décennal.

Dans le domaine de l'enrichissement des collections, 97 dossiers de propositions d'acquisition ont été expertisés au sein de la Commission scientifique interrégionale des musées de France. 5 musées ont été soutenus dans leurs acquisitions via le Fonds régional d'acquisition des musées, fond paritaire État et Région. À noter, l'aide pour l'acquisition exceptionnelle du fonds d'atelier du peintre néo-impressionniste Hippolyte Petitjean (1854 – 1929) pour le musée des Ursulines à Mâcon, grâce à la mobilisation du fonds régional d'acquisitions pour les musées (20 000 €) et du fonds du patrimoine (20 000 €).

Les opérations traitant d'expositions temporaires et publications ont été soutenues au cours de l'année 2013, mais dans une moindre proportion, soit 127 592 €, soit un taux moyen de subventionnement de 13,60 % des demandes, et représente 36 % de la dotation globale de l'action 3.

Des opérations dans le cadre de l'éducation artistique et culturelles ont été soutenues concernant l'amélioration du parcours d'exposition permanente ou l'élaboration d'outils d'accessibilité et de médiation pérenne. Ainsi, pour les projets éducatifs et culturels menés par les services des publics, la DRAC a accompagné 5 opérations de 5 musées, à savoir de Montbard, Solutré, Mâcon, et les musées Niepce et Denon à Chalon. Ont été privilégiées les programmations s'insérant dans une politique des publics dûment affirmée, ainsi que les actions en direction des publics handicapés et empêchés.

En termes de restructuration de musée, l'année 2013 a vu l'inauguration de deux musées de France : le 27 septembre 2013, a été inauguré après une période complexe de travaux et dix années de fermeture, le nouveau Musée Frédéric Blandin de Nevers ; le 7 septembre 2013 a eu lieu l'inauguration par la Ministre de la culture et de la communication de la tranche 1 des travaux du musée des beaux-arts de Dijon.

En qui concerne le muséoparc d'Alésia, l'État a alloué une aide en 2011 de 0,8 M€ en vue d'accompagner le Conseil général de Côte-d'Or dans la création du nouveau musée d'Alésia, étape 2 du projet de muséoparc, après la création du centre d'interprétation inauguré en juin 2012. Cependant, ces crédits n'ont pas donné lieu à commencement de travaux. Le préfet de région a prorogé d'un an l'arrêté de subvention, désormais fixé au 7 novembre 2014.

## **LIVRE ET LECTURE PUBLIQUE ARCHIVES, LANGUE FRANÇAISE ET LANGUES DE FRANCE**

### ***Orientations stratégiques nationales et régionales***

En cohérence avec la Directive nationale d'orientation 2011-2013 (DNO), l'action de la DRAC Bourgogne en 2013 a concerné prioritairement le soutien à la structure régionale pour le livre, la modernisation des réseaux de

bibliothèques, la mise en place de Contrats Territoires Lectures (CTL) et le soutien aux opérations de numérisation.

### ***Le Centre régional du livre de Bourgogne (CRL)***

La DRAC Bourgogne a affirmé en 2013 la permanence de son soutien au CRL, à hauteur de 205 320 €, pour l'accomplissement de sa mission de centre de ressources et d'animation pour tous les acteurs de la

chaîne du livre en Bourgogne. Cette structure a entamé un processus de diagnostic avec le Pôle d'économie solidaire – DLA 21 et initié un processus devant aboutir en 2014 à la mise en place d'un contrat de filière.

### ***La modernisation des réseaux de bibliothèques***

L'intervention principale de l'État dans le domaine du livre et de la lecture en Bourgogne est budgétairement l'aide apportée aux collectivités locales pour la construction et l'aménagement de bibliothèques à travers le dispositif du concours particulier réservé aux bibliothèques au sein de la Dotation générale de décentralisation (DGD). L'enveloppe DGD attribuée à la Bourgogne pour l'année 2013 s'élevait à 1 394 719 €. Par manque de projets importants, seule la première délégation de crédits de 1 045 668 € a été consommée, la deuxième délégation n'a pas été sollicitée.

43 dossiers ont néanmoins reçu un soutien au cours de l'année, parmi lesquels 6 projets de construction ou d'extension de bibliothèques. On note l'augmentation des expérimentations menées autour des nouveaux

supports de lecture numérique et également une tendance à aménager les bibliothèques en véritables lieux de vie sociale et citoyenne. Six nouvelles bibliothèques ont ouvert leurs portes en Bourgogne en 2013, toutes en zones rurales.

Opération à souligner particulièrement, l'achèvement de la réhabilitation des grandes salles patrimoniales de la bibliothèque municipale classée de Dijon, endommagées lors d'un effondrement en 1987, et dans lesquelles sont conservés plus de 50 000 volumes anciens. Ces espaces mettant véritablement en scène le patrimoine écrit pourront à nouveau être visités par le public lors de parcours guidés, et la communication des volumes en salle de lecture sera grandement facilitée.

### ***Contrats territoires lectures***

Les Contrats territoires lectures (CTL) constituent une des 14 propositions formulées en 2010 par le Ministère de la Culture et de la Communication lors du lancement du « Plan lecture ». Un CTL, d'une durée de trois ans, doit viser, sur un territoire donné, à mettre en cohérence les actions « livre et lecture » des différents intervenants (institutions, associations ...).

Un CTL (couplé à un CLEA, Contrat local d'éducation artistique) a ainsi été signé avec la Ville de Joigny en 2011, et a bénéficié pour sa troisième et dernière année d'un financement DRAC de 17 000 €. Un deuxième CTL-CLEA a été signé avec le Conseil général de la

Nièvre, avec un accent mis sur des actions autour du numérique (expérimentations, sensibilisation, formations, résidences d'artistes) et a bénéficié d'un financement DRAC de 10 000 €.

Un troisième CTL-CLEA a été signé le 19 juillet avec la commune de Longvic. L'État apportera 24 000 € sur trois ans à la mise en place d'actions fédératives sur ce territoire, axées sur le public adolescent et les usages numériques. Un quatrième CTL devrait être signé début 2014 avec la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin.

## Les manifestations autour du livre, de la lecture et du conte

En 2013, la DRAC Bourgogne a consacré au total plus de 118 000 € à ces actions. La 15<sup>ème</sup> édition du « Festival des Contes Givrés » seule manifestation autour du livre à concerner les quatre départements (62 représentations au total) a ainsi été soutenue à hauteur

de 25 000 €. Des aides ont également été attribuées à des manifestations d'impact départemental comme le festival « Temps de parole » en Côte d'Or, la « Fête du livre d'Autun », ou encore les actions autour du « Printemps des poètes » en Auxois.

## Aide à l'édition et à la librairie

L'aide directe de la DRAC Bourgogne aux éditeurs est restée très modeste en 2013, avec 10 500 € attribués à trois projets dont en particulier celui d'édition adaptée porté en Bourgogne par la structure « Les Doigts qui rêvent » installée à Talant (21) et produisant des livres tactiles pour enfants déficients visuels. Un

regroupement d'éditeurs bourguignons au sein de l'association « ADELIF » a également été soutenu pour encourager l'action collective et faciliter la promotion de la création régionale sur des salons internationaux.

Aucune aide directe n'est apportée aux librairies par la DRAC Bourgogne.

## Numérisation

Dans le cadre de l'appel à projet numérisation lancé par le Ministère de la culture et de la communication, cinq projets ont été soutenus en Bourgogne en 2013 (pour un montant global d'aide de 107 000 €), dont trois

concernant des registres matricules militaires relatifs à la première guerre mondiale conservés par les services d'archives départementales de la Nièvre, de Saône-et-Loire et de l'Yonne.

## Archives

L'événement majeur de l'année 2013 est l'ouverture au public le 22 mars du nouveau bâtiment des archives départementales de la Nièvre. Les locaux existants auparavant ont été entièrement restructurés et plus de 6 000 m<sup>2</sup> de surfaces ont été ajoutés en face avant (1 000 m<sup>2</sup> de salles de consultation par le public) et en face arrière (5 000 m<sup>2</sup> de magasins de stockage dense). La DRAC Bourgogne a apporté une aide de 2 112 776 €

à ce projet (taux de 20 % sur une dépense éligible initiale de 10 563 883 €). Le solde de 422 555 € a été versé au début courant janvier.

L'inauguration officielle de ce bâtiment, par ailleurs primé dans le cadre du premier Palmarès de l'architecture contemporaine organisé par la Maison de l'architecture de Bourgogne, n'a pas encore eu lieu à ce jour.

# L'ACTION DE L'ÉTAT EN FAVEUR DE LA CRÉATION ET DE LA DIFFUSION

## MUSIQUE ET DANSE

Tout en confirmant son soutien à l'Opéra de Dijon sur trois grands axes (poursuite du développement d'une politique de résidences artistiques, mise en place de co-productions ambitieuses, élaboration d'une politique d'accompagnement de jeunes chanteurs et instrumentistes) les discussions initiées par l'État au cours de l'année 2013 ont permis de définir les projets qui devraient faire l'objet d'une convention 2014-2016.

Dans le domaine de la musique dite « classique », l'État a poursuivi en 2013 l'accompagnement du projet d'Orchestre Dijon Bourgogne, visant à développer un véritable outil de création et de diffusion du répertoire

symphonique sur l'ensemble du territoire bourguignon, en lien avec les lieux de diffusion de la région. Les discussions ont notamment abouti au recrutement d'un nouveau directeur artistique et musical, le jeune chef hongrois Gergely Madaras.

Concernant les musiques actuelles, la DRAC a poursuivi la mise en place du plan régional pour le développement des musiques actuelles en Bourgogne. Dans le cadre de ce plan, la DRAC a plus particulièrement :

- consolidé son soutien aux lieux de diffusion des musiques actuelles en région, selon les

préconisations de la circulaire du 31 août 2010 visant à labelliser au moins une « Scènes de Musiques Actuelles - SMAC » par département. Aussi, l'année 2013 a-t-elle vu le label SMAC officiellement attribué au Silex (Auxerre), lieu conçu dans cet objectif et ayant ouvert ses portes en 2010. Le Silex est ainsi devenu la troisième SMAC de la Région, aux côtés de la Cave à Musique de Mâcon (71) et de La Vapeur de Dijon (21). Le Café Charbon (Nevers) reste clairement identifié comme SMAC potentielle mais des travaux doivent être entrepris pour permettre à la structure de mettre en œuvre les missions d'une SMAC ; aussi, l'année 2013 a vu le financement par l'État d'une étude de faisabilité portée par la ville de Nevers et concernant les travaux à entreprendre sur le bâtiment. Le positionnement politique local reste attendu ;

- poursuivi l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma d'orientation et de développement des lieux de musiques actuelles (SOLIMA) régional, permettant une meilleure diffusion des œuvres et des artistes (régionaux et nationaux) et une mutualisation pertinente des moyens de production. Après plusieurs réunions avec les acteurs du secteur, l'année 2013 a vu la DRAC poursuivre son soutien à cette démarche en

accompagnant la mise en œuvre des préconisations de l'étude régionale conduite en 2011 et 2012, ce processus étant par définition évolutif ;

- suivi la mise en œuvre des SOLIMA mis en place dans la Nièvre et en Saône-et-Loire.

Pour ce qui concerne les équipes artistiques, la DRAC a poursuivi le soutien engagé au cours des années passées, en s'appuyant notamment sur les avis de la commission d'experts nommée dans le cadre des dispositifs nationaux.

Ainsi, en 2013, la DRAC a apporté une aide financière à quatorze ensembles musicaux et vocaux (6 conventions dont trois renouvellements, 2 aides à la structuration et 6 aides au projet, chiffres qui, par leur évolution, traduisent une consolidation des équipes qui s'inscrivent majoritairement dans des répertoires baroque à romantique, la création musicale restant très peu présente en Bourgogne), ainsi qu'à 5 compagnies chorégraphiques (3 aides biennales et 2 aides au projet), poursuivant son objectif stratégique de consolidation de la présence d'au moins une compagnie professionnelle par département. Dans cet état d'esprit, la DRAC a soutenu la résidence d'une compagnie francilienne qui devrait préfigurer son implantation en Bourgogne à l'horizon 2014.

## UN SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET AUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Le réseau de formation en matière d'enseignement spécialisé se révèle bien structuré sur le territoire régional, avec deux conservatoires à rayonnement régional (CRR) à Dijon et Chalon-sur-Saône et trois conservatoires à rayonnement départemental (CRD) à Mâcon, Auxerre et Nevers. A noter également la présence du Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique (PESM) de Bourgogne qui développe son projet depuis 2009.

En 2013, si le niveau de financement de l'État est resté globalement constant sur l'enseignement supérieur, la DRAC a dû traduire dans les faits une diminution de 25% de l'action 3 du BOP 224 consacrée au financement des conservatoires. Aussi, la stratégie retenue a consisté à préserver le financement sur les CRR qui, en plus de leurs missions dans le domaine des enseignements initiaux, sont également partie prenante du PESM. Ce choix a eu pour conséquence de faire porter une contrainte plus lourde sur les CRD qui ont vu une baisse de 50% de leur subvention, dans un contexte budgétaire où la participation de l'État est comprise entre 3% et 7% des budgets de ces établissements, les conséquences de ces baisses restant donc limitées.

Le soutien de l'État au PESM a été maintenu dans le cadre d'une relation fructueuse entre l'établissement et ses partenaires publics (État, région, Ville de Dijon,

Communauté d'agglomération du Grand Chalon et université de Bourgogne). L'ensemble des cursus initialement prévus (instrumentistes dans les répertoires baroque à contemporain, instrumentiste et chanteur dans le domaine des musiques actuelles, chanteurs et direction de chœur), poursuit sa structuration. Le niveau des étudiants recrutés est en constante progression et le PESM peut s'enorgueillir d'un taux d'insertion professionnelle de 100%

Par ailleurs, conformément aux préconisations ministérielles concernant l'enseignement supérieur, la DRAC a continué à prendre part aux discussions visant à créer un EPCC ayant pour objet de gérer conjointement les activités du PESM et celles de l'École Média Art de Chalon-sur-Saône, un travail de conviction politique restant toutefois à conduire.

A l'échelle régionale, la DRAC a poursuivi son partenariat avec les trois associations régionales que sont Le LAB à Dijon (dont le projet a été réactualisé et l'équipe reconfigurée), le Centre Régional du Jazz (CRJB) à Nevers et la Maison du Patrimoine Oral (MPO) à Anost. Pour ces structures, le soutien apporté par le Ministère de la culture et de la communication leur permet de développer des projets portant sur des missions de ressources, d'accompagnement et de formation dans les domaines qui leur sont propres.

## LE THÉÂTRE

### Réseau labellisé

#### Centre dramatique national – Théâtre-Dijon-Bourgogne (21)

Monsieur Benoît Lambert a succédé à M. F. Chattot au 1er janvier 2013 et a présenté sa première saison en septembre 2013. Cette prise de fonctions s'est effectuée dans un contexte sans perspective immédiate d'évolution en matière d'investissement : le projet de rénovation du TDB est en effet totalement arrêté. Or, la nécessité de réaliser des travaux continue d'être une préoccupation majeure de la DRAC afin d'assurer la meilleure lisibilité au centre dramatique et au

développement du projet artistique porté par la nouvelle direction. Des travaux d'amélioration des locaux du TDB rue de Courte Epée ont cependant été réalisés, financés en partie par la DRAC, dans le cadre du CPER (aménagement du hall d'entrée de la salle Jacques fornier et remise aux normes de la cuisine attenante).

La subvention de fonctionnement allouée au TDB a été maintenue.

#### Centre national des arts de la rue (71)

Une deuxième étude a été présentée, en mars 2013, par le cabinet « Ida-Concept » : elle concernait la réhabilitation des bâtiments du centre national des arts de la rue et l'inscription des musiques actuelles (La Péniche) et du jazz-club l'Arrosoir sur le site des Abattoirs.

La transformation du Centre national des Arts de la rue en régie autonome personnalisée a été mise en place en janvier 2013. Par ailleurs, un contrat d'objectifs a été conclu entre l'Etat et le Pôle des arts de la rue – centre national des arts de la rue de Chalon-sur-Saône le 20

décembre 2013 : ce contrat fixe les orientations qui seront menées par la Régie autonome personnalisée pour la période 2013-2016.

Enfin, l'étude concernant la réhabilitation du site des Abattoirs incluant non seulement le CNAR mais aussi les musiques actuelles (La Péniche) et le jazz-club L'Arrosoir, a rendu ses conclusions en mars 2013. Cette étude avait été engagée en 2012 avec la Ville de Chalon sur la base d'un financement paritaire. A ce stade, aucun calendrier n'a été défini.

### Équipes artistiques

La DRAC Bourgogne, malgré un budget en baisse de -15 K€, a accompagné huit compagnies conventionnées en 2013 (670 K€, soit -30 K€ par rapport à l'exercice précédent, redéployés en partie sur le soutien aux résidences) et a soutenu à la production ou à la reprise

huit compagnies (57,5 K€), et dix structures à la résidence (73,5K€) dont l'association Cirq'Onflex, confirmant ainsi sa volonté d'accroître sa politique de soutien à la résidence des équipes dramatiques.

### Autres lieux

#### Pôle Jeune Public – La Minoterie(21)

On peut noter également l'inauguration du Pôle jeune Public- La Minoterie, le 13 décembre 2013, sur le site de la halle Bonnotte. Le soutien de la DRAC à la Minoterie est fléché sur la Compagnie conventionnée l'Artifice

dans le cadre d'une résidence portant sur trois années. A ce titre, une aide supplémentaire de a été allouée à la Compagnie qui s'est vue confier, par la Ville de Dijon, la direction de cette nouvelle structure.

#### Maison Copeau (21)

Concernant la Maison Jacques Copeau, la construction d'un abri poétique (réalisation en bois par le bureau A de l'architecte suisse Zamerbide) sera effective à

l'automne 2014. Une subvention de 200 000 € a été allouée en 2013 dans cette perspective.

#### Château de Monthelon (89)

Depuis 2007, l'association du Château de Monthelon reçoit un soutien de L'État et de la Région qui ne s'est pas démenti malgré les contraintes budgétaires qui pèsent sur les partenaires publics, ce qui est un signe indéniable de la force du projet artistique qui a été mené

par Ulrich Hirzel. Une réflexion sur l'évolution du projet est en cours, aussi bien sur le plan du fonctionnement que sur le plan de l'investissement. Elle devrait aboutir dès 2014 pour une mise en place en 2015.

## LES ARTS PLASTIQUES

La Bourgogne bénéficie de la présence sur son territoire d'un ensemble cohérent et structurant d'institutions d'art contemporain ayant des missions régionales fortes, voire internationales, notamment pour le Frac, l'école nationale supérieure d'art ou encore Le Consortium.

A l'échelle départementale, le Centre d'Art de l'Yonne, le Parc Saint Léger à Pougues les Eaux et un réseau de structures culturelles permettent un rééquilibrage face à

Dijon.

Par ailleurs, la qualité du patrimoine et des paysages de Bourgogne fait qu'un grand nombre d'artistes y travaillent ou bien décident de s'y installer.

En outre, l'ouverture récentes des liaisons ferroviaires entre Dijon/Bâle/Zurich offrent pour ces pôles d'art contemporains de nouvelles perspectives de coopérations avec la Suisse.

### *Le Frac de Bourgogne*

amorce depuis peu sa reprise d'activités sur la base des orientations avancées dans le cadre du rapport qui a été confié à Xavier Douroux.

En 2013 un espace d'expositions à Dijon, « les bains douches » à été inauguré et la construction de réserves a été concrétisé (Plan de financement validé et début des travaux, travaux financés au titre du CPER).

### *Le Centre d'Art Contemporain Le Consortium*

joue un rôle de locomotive régionale en matière d'arts visuels et son rayonnement international est incontesté.

Le Consortium a fait don de sa collection à la Ville de Dijon et le Frac en assurera la gestion administrative.

### *Le Centre d'Art du Parc Saint Léger*

installé à Pougues les Eaux, il se caractérise par un accueil d'artistes en résidence tout au long de l'année. Depuis deux ans, en partenariat avec les écoles d'art de Bourges/Cergy/Dijon et le centre du graphisme de Chaumont, des étudiants y suivent une formation post diplôme. Outre la programmation de trois expositions annuelles des opérations de médiation, sont mises en

place au cours de l'année permettant ainsi une grande ouverture au delà des arts plastiques stricto sensu.

Enfin, dans le cadre du nouveau centre culturel de rencontre de la Charité sur Loire, un partenariat a été instauré entre ces deux structures visant à programmer un cycle d'expositions.

### *Le Centre d'Art de l'Yonne*

Suite à de nombreuses difficultés, Le Centre d'Art de l'Yonne a été dissous. L'activité Arts Plastiques est

reprise par l'association Yonne en Scène.

### *En Saône et Loire*

Les Centres Franz Popper et Esox Lucius, structures non labellisés, organisent tout au long de l'année des expositions accompagnées de médiation en lien avec le milieu scolaire.

Enfin, les aides Individuelles à la création et les allocations d'installation d'ateliers attribuées par la DRAC participent également à la dynamique de formation et sédentarisation des artistes.

## LE CINÉMA ET L'AUDIOVISUEL

### *Festivals*

Dans une région caractérisée par la présence de nombreux « petits » festivals de cinéma et par l'absence de manifestations d'intérêt national émanant d'acteurs locaux, la DRAC cible ses aides selon les trois critères suivants :

l'aménagement culturel du territoire : ainsi les festivals à Nannay (58), à Marcigny (71) et à Donzy (71), en

territoires très ruraux.

la politique de diffusion du court-métrage, notamment des films aidés par le fonds d'aide à la production de la Région : ainsi les festivals « Fenêtres sur courts » à Dijon, « Clap 89 » à Sens et « Partie(s) de campagne » à Ouroux-en-Morvan.

les actions éducatives auprès du public scolaire ou de quartiers défavorisés : « Clap 89 » et « Fenêtres sur

courts » à nouveau, ainsi que l'UDMJC 21 pour son action en milieu rural.

## Mise en réseau

La DRAC a appuyé la structuration en réseau des différents secteurs professionnels (producteurs, exploitants...). Ainsi, l'Association des Professionnels Audiovisuels Rhin-Rhône (APARR) a pu renforcer son site internet à destination des professionnels et mener à bien son projet de diffusion de documentaires et courts-métrages régionaux, « Docs ici, courts là », dans les

lieux les plus éloignés de l'offre culturelle. Par ailleurs, l'aide à l'association des Cinémas Indépendants de Bourgogne (CIB) a été accrue en vue d'une réorganisation plus efficace au niveau régional. Le soutien à l'action cinématographique dans la Nièvre, à travers la dynamique association Sceni Qua Non, a été confirmé.

## Politique de la ville

Le dispositif « Passeurs d'Images » lie étroitement les objectifs d'action culturelle et de convivialité à destination des quartiers défavorisés, en organisant notamment des ateliers cinéma pour des jeunes encadrés par des professionnels, des projections de films en plein air et des séances de découverte en salles de cinéma. Il rencontre un réel écho en Bourgogne

grâce au dynamisme de l'UDMJC 21 (Côte d'Or), qui a la charge de coordonner l'opération sur toute la région, et à l'engagement des acteurs locaux de l'opération, même si la Saône-et-Loire reste encore peu présente, ce qui pourrait changer, une association locale, Ciné-ressources 71, commençant à s'y impliquer.

## Éducation artistique et culturelle

Lycéens au cinéma, Collège au cinéma et École et cinéma, dispositifs nationaux d'éducation au cinéma pilotés par le CNC, sont bien implantés dans les quatre départements de la région, mobilisant un nombre important d'établissements scolaires et d'élèves. Grâce à l'implication de l'ensemble des exploitants de Bourgogne, les élèves peuvent voir dans le contexte de la salle de cinéma les films étudiés avec leurs professeurs.

La DRAC finance les structures chargées de la coordination départementale de ces dispositifs et participe aux différents comités de pilotage. Des difficultés se font jour depuis quelques années, en

raison du désengagement de certaines collectivités locales (principalement le conseil général de Saône-et-Loire, ce qui a entraîné la quasi disparition de Collège au cinéma dans ce département) et de la diminution des formations à destination des enseignants. Le passage des salles de cinéma au numérique a également compliqué la diffusion des films.

Par ailleurs, les enseignements de spécialité cinéma de plusieurs lycées de la Région (Dijon, Nevers, Sens) ayant fait l'objet de visites communes des services de l'inspection de l'Éducation Nationale et de la DRAC, il est prévu d'en faire aussi pour les enseignements facultatifs de cinéma.

## Convention CNC/Région/DRAC

La convention triennale (2011-2013) négociée entre le Conseil Régional et le Ministère de la Culture (Centre National du cinéma et de l'image animée et DRAC) a fait l'objet d'un avenant financier 2013.

Elle permet de poursuivre le soutien à la production cinématographique et audiovisuelle à travers un fonds d'aide pour les longs-métrages, courts-métrages ou téléfilms tournés en Bourgogne ou portés par des auteurs ou producteurs bourguignons : pour ce volet de la convention, 253 000 € du CNC et 535 000 € de la Région.

La mise en place et le suivi de cette convention se font

dans une très bonne collaboration entre la Région et la DRAC, le conseiller cinéma de la DRAC participant à l'ensemble des comités de lecture (longs-métrages, courts-métrages, audiovisuel).

Cette convention comprend également un volet diffusion culturelle, notamment les dispositifs « Lycéens au cinéma » et « Passeurs d'Images » cofinancés par la DRAC (45 000 €) et la Région (87 900 €), ainsi qu'un volet sur l'aide à la numérisation des salles.

La convention triennale 2014-2016 est en cours de négociation, mais son cadre devrait rester à peu près identique.

## Relations avec l'exploitation cinématographique

La DRAC a poursuivi son travail de veille de la situation de l'exploitation cinématographique avec la mise à jour d'un annuaire régional des salles de cinéma : après la restructuration de l'offre à Chalon-sur-Saône (ouverture

courant 2014 d'un multiplexe remplaçant des équipements de centre vieillissants), la Région va comprendre 50 établissements fixes pour 138 écrans très inégalement répartis sur les départements : 20

établissements en Saône et Loire, 15 en Côte d'or, 8 dans la Nièvre et 7 dans l'Yonne, auxquels il faut rajouter, pour chaque département, un circuit itinérant. Les cinémas de Bourgogne ont totalisé 3 312 573 entrées en 2012 contre 3 632 944 en 2011 (chiffres 2013 non encore connus), soit une baisse de 8,9 %, supérieure à celle constatée au niveau national de 6,3 %.

La DRAC est régulièrement consultée par les exploitants comme représentation en région du CNC (accès au compte de soutien, aides au montage de dossiers CNC, conseils pour l'aménagement...). A ce

titre, elle a suivi les projets de multiplexes (Sens, Chalon-sur-Saône) ou de rénovation de salles (Chatillon, Anost...), mais 2013 est marqué par une pause dans les demandes de création de salles, l'offre de multiplexe semblant notamment atteindre un seuil une fois toutes les grandes aires urbaines de la région équipées ou en voie de l'être. La numérisation des salles, pour laquelle un plan de soutien important fut mis en place et qui fit l'objet d'un suivi et d'une concertation entre la DRAC, la Région et le CNC, est pratiquement achevée sur l'ensemble du parc régional, grâce aux aides spécifiques de la Région et du CNC à destination des salles indépendantes et des circuits itinérants.

### **Commission de classement art et essai**

Le classement art et essai des salles de Bourgogne a fait l'objet de propositions régionales qui ont été entérinées par la Commission nationale. En 2013, 34 établissements de Bourgogne, dont les 4 circuits itinérants, ont obtenu une subvention CNC au titre du

classement « art et d'essai », pour un total de 336 563 €, contre 30 établissements pour 312 243 € en 2012, ce qui indique une vraie volonté des exploitants indépendants de Bourgogne à développer une offre accentuant la diversité et la qualité des films.

### **Aide à la modernisation des salles**

en 2013, le CNC a soutenu le projet de création du multiplexe de Saint-Rémy (en périphérie de Chalon-sur-Saône, celui remplaçant les cinémas vieillissant du centre) et la restructuration du cinéma l'Axel de Chalon-sur-Saône (les deux projets s'inscrivant donc dans la même reconfiguration du parc locale), ainsi que la modernisation du cinéma d'Anost, le tout à hauteur de 780 000 €.

Le CNC a aidé en 2013 à la numérisation des salles de Chatillon-sur-Seine, Genlis, Laigne, Salives, La Charité-sur-Loire, Anost, Matour, Joigny et Toucy, ainsi que des 4 circuits itinérants (les Tourneurs de l'UDMJC en Côte-d'Or, Sceni Qua Non dans la Nièvre, Panoramic dans l'Yonne et Cinévillage des foyers ruraux en Saône-et-Loire), à hauteur totale de 957 303 €.





PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE

# DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

**Directrice : Mme Isabelle NOTTER**

21 Boulevard Voltaire – BP 81110  
21 011 DIJON Cedex

Tél : 03 80 76 99 19

Fax : 03 80 76 99 20

Dr-bourg.direction@direccte.gouv.fr

Effectifs : 304 personnes (Unités territoriales comprises)  
dont 111 au siège régional

**Budgets Opérationnels de Programmes**

BOP 102 : accès et retour à l'emploi

AE : 9 933 603 €

CP : 9 205 402 €

BOP 103 : mutations économiques

AE : 3 940 775 €

CP : 5 018 073 €

BOP 134 : développement des entreprises

AE : 617 802 €

CP : 823 217 €

BOP 111 : amélioration de la qualité de l'emploi et des  
relations du travail

AE : 137 788 €

CP : 123 700 €

## Présentation générale de la DIRECCTE

La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation et de l'Emploi (DIRECCTE) est chargée de mettre en œuvre les politiques de l'État dans les domaines du travail, de l'économie et de l'emploi, ainsi que de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, en

application du décret n° 2009 - 1377 du 10 novembre 2009.

La DIRECCTE de Bourgogne a été créée le 15 février 2010.

Elle comprend 3 pôles, associés à un secrétariat général, et 4 Unités Territoriales.

### Au siège régional, on trouvera :

- le pôle 3E (entreprises, emploi et économie) chargé du développement économique en faveur des entreprises, du développement du marché du travail et des compétences en faveur des salariés et des demandeurs d'emploi ;
- le pôle T (politique du travail) chargé de la mise en œuvre de la politique du travail couvrant le champ de l'inspection du travail et celui de l'amélioration de la qualité du travail et des relations sociales ;
- le pôle C (concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie) chargé des contrôles de concurrence, de vins et de métrologie légale ainsi que de la coordination et du suivi de la performance des actions de contrôle dans les

domaines de la protection économique du consommateur et de la sécurité des consommateurs exercées par les DD(CS)PP ;

- le secrétariat général chargé des fonctions support (GRH, finances, logistiques, informatique) ;
- 2 cellules chargées respectivement de la communication, et du pilotage de la performance et le SEPES (service d'études prospectives, évaluation et statistiques) placés sous l'autorité de la directrice régionale. Ces 3 entités sont transverses aux 3 pôles. Communication et performance sont articulées avec le secrétariat général pour les champs ayant des interactions réciproques (contrôle de gestion, GRH, logistique).

### Au niveau territorial, on trouvera :

- quatre Unités Territoriales (une dans chaque département) qui déclinent dans leur organisation les pôles 3E et pôle T. Elles sont chargées de mener les actions de proximité et mettent en œuvre la stratégie régionale en matière de développement économique et de l'emploi ainsi que les plans d'actions de l'inspection du travail.
- deux DDPP (directions départementales de la

protection des populations) en Côte d'Or et Saône et Loire et deux DDCSPP (directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations) dans l'Yonne et dans le Nièvre. Placées sous l'autorité des préfets de départements, elles mettent en œuvre les politiques relatives à la protection économique, à la sécurité des consommateurs et à la veille concurrentielle.

## PÔLE 3E : ENTREPRISES, EMPLOI, ÉCONOMIE

Le Pôle 3E s'est constitué autour de 4 services employant 45 personnes :

- Développement des entreprises et des territoires (DET) ;
- Développement du marché du travail (DMT) ;
- Fonds social européen (FSE) ;
- Service régional du contrôle de la formation professionnelle (SRC) ;
- et d'une cellule de gestion financière pour l'ensemble des BOP d'intervention.

L'objectif a été de mutualiser les fonctions précédemment réparties dans les services séparés et de développer les synergies entre les différentes politiques en faveur du développement économique, dans une logique d'optimisation de moyens et de prise

en compte de l'ensemble des sujets touchant à l'économie, à l'emploi et aux entreprises. Le pôle 3E assure un pilotage régional des activités en capitalisant sur les expériences des Unités Territoriales (UT) et en harmonisant leurs bonnes pratiques.

En 2014, le pôle 3E inscrira son action dans le cadre de référence fixé par les 3 DAC dont il relève au niveau de son périmètre, tout en tenant compte des spécificités, voire des particularismes de la région Bourgogne. Il sera d'une façon générale fortement mobilisé pour mettre en œuvre les nouvelles politiques publiques industrielles et de l'emploi, et notamment la mise en œuvre du nouveau schéma régional « Ministère fort » pour la Bourgogne ainsi que des réformes concernant l'insertion par l'activité économique, la formation professionnelle et la mise en place d'un nouveau service public de l'emploi. Le pôle 3E s'attachera par ailleurs à développer les synergies entre le niveau régional et le niveau territorial :

## **Dans le domaine des politiques de l'emploi**

Développement des contrats aidés auprès de nouveaux employeurs (notamment les entreprises en délégation de service public), le renforcement des cellules opérationnelles de déploiement au niveau territorial afin

de dynamiser le déploiement des emplois d'avenir, l'intensification des échanges sur les conventions de revitalisation dans le cadre des mutations économiques.

## **Dans le domaine du développement économique**

Intensification des échanges autour des visites d'entreprises et renforcement du suivi post-visite afin de proposer un véritable accompagnement des projets de l'entreprise visitée.

## **Dans le domaine des entreprises en difficulté**

Renforcement des interactions entre les chargés de mission de DET et les unités territoriales, en relais du commissaire au redressement productif, afin de gérer au quotidien de façon la plus réactive possible, les demandes des entreprises en difficulté : organisation de

visites sur place, lancement d'un diagnostic stratégique et financier, identification des aides possibles en liaison avec la cellule de veille et d'alerte précoce, suivi des actions mises en œuvre par l'entreprise.

## **Enjeux**

Les nombreuses études conduites, tant au niveau régional qu'aux niveaux infra par le SEPES, le C2R (CARIF/OREF), les enquêtes menées par Pôle emploi, les consulaires, la Banque de France ainsi que les diagnostics de territoire réalisés par les SPEL constituent la guidance pour définir des axes prioritaires d'intervention qui répondent à des enjeux et des besoins avérés.

Les grands enjeux, s'agissant de la région Bourgogne, consisteront :

- à intensifier la lutte contre le chômage, en contribuant à fluidifier le fonctionnement du marché du travail (retour à l'emploi des CLD et CTLD) ; le déploiement des emplois d'avenir et des contrats de génération constituera pour la DIRECCTE des premières priorités.
- à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, tout en veillant au maintien ou à la reprise d'emploi des seniors,
- à renforcer la qualification et l'adaptabilité des

actifs bourguignons,

- à poursuivre le développement des secteurs industriels clés ainsi que la structuration des pôles, grappes et filières,
- à apporter un appui et un soutien au commerce, à l'artisanat et aux services, à faciliter l'organisation de la filière tourisme, en tant qu'ils constituent de véritables leviers de cohérence et de cohésion territoriales,
- à anticiper et à accompagner les mutations économiques des entreprises et des bassins d'emploi,
- enfin, à contribuer au renforcement de la compétitivité des entreprises, en jouant sur tous les leviers possibles à la main de la DIRECCTE ou à celle des opérateurs du développement économique et financier des entreprises : innovation, international, intelligence économique, capital humain, attractivité du territoire.

## **LE SERVICE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET DES TERRITOIRES**

### **Principales missions du service**

Le service Développement des Entreprises et des Territoires rassemble l'ensemble des composantes du développement économique, avec des liens tout particulier entre développement, innovation, international, ressources humaines.

Le service DET couvre les entreprises de tous secteurs

d'activités (industrie, commerce, tourisme, économie sociale et solidaire) et de toute taille (TPE, PME, groupes) en mobilisant les BOP 134 (développement des entreprises), l'axe 1 du BOP 103 ainsi que le FISAC, pour accompagner les entreprises dans le développement de leur appareil de production, de leur organisation commerciale, de leur capacité

d'exportation, de leur solidité financière, des compétences de leurs salariés.

Le service gère par ailleurs des volumes importants de crédits FEDER Axe 1. Cette organisation a pour but de mettre en œuvre plus facilement la politique de soutien à l'économie de manière générale, et en particulier sur

les territoires marqués par des restructurations industrielles. La mise en place du service s'appuie notamment sur des échanges et des informations régulières entre les chargés de mission du siège et des unités territoriales (UT).

## Actions majeures 2013

- La connaissance du terrain a été poursuivie avec la visite-diagnostic de 276 entreprises et la mise en œuvre d'un suivi spécifique et personnalisé pour la soixantaine d'entreprises de taille intermédiaire ou à fort potentiel.
- L'appui au Commissaire au Redressement Productif, nommé par le Ministre en 2012, aussi bien sur dossiers ponctuels que sur un certain nombre de filières ou de bassins.
- L'appui au Référent Unique Investissement nommé en cours d'année.
- Le suivi des contractualisations avec les principales filières régionales.
- La poursuite des actions avec la plasturgie, le bois, l'emballage/conditionnement, l'automobile, la pierre ....
- L'élaboration des nouveaux documents stratégiques régionaux, en particulier FEDER, CPER, 34 plans.
- La négociation du CAPéCO (Contrat d'Appui à la Performance économique et à l'Evolution des Compétences) artisanat.
- La poursuite du travail avec les deux pôles de compétitivité : Pôle Nucléaire Bourgogne et VITAGORA qui ont été classés respectivement performant et très performant et l'élaboration et la signature de leur contrat de performance.
- La structuration d'une filière santé.
- La poursuite et intensification des actions avec le secteur de l'automobile, en particulier sur les volets ressources humaines et LEAN, et de certains de ses sous-ensembles spécialisés (Magny Cours en particulier). L'association AUTOBOURGOGNE dans l'incapacité de présenter des comptes équilibrés a été dissoute fin 2013.
- La poursuite du soutien à la structuration des 4 grappes d'entreprises labellisées par la DATAR, avec le montage de projets collaboratifs, ainsi qu'à l'ingénierie d'un certain nombre de nouveaux clusters
- La poursuite des soutiens et contractualisations avec les secteurs des services, de l'artisanat et du commerce.
- Le montage, l'instruction et la présentation de 30 dossiers FEDER représentant un total de soutien de 4,03 M€ pour une assiette de 10,02 M€. La DIRECCTE assure la gestion de tous les dossiers d'actions collectives ainsi que de tous ceux des pôles Agrale et Matériaux.
- 29 actions collectives ont été soutenues pour un montant décidé total d'aides de 1,694 M€ dont 0,573 M€ de crédits DIRECCTE BOP 134 et 0,026 M€ de crédits DIRECCTE BOP 103. Pour 83 %, ces dossiers sont issus des pôles et des filières.
- Poursuite des actions dans le cadre des contractualisations sur les compétences et l'emploi (automobile, petites entreprises...).

## Perspectives 2014

Le service poursuivra son activité en agissant sur tous les leviers possibles de compétitivité : innovation, international, intelligence économique, capital humain, attractivité du territoire. Il sera particulièrement impliqué dans les dossiers de mutation, en particulier avec le

Commissaire au Redressement Productif et dans les grands projets d'investissement en appui à l'activité du Référent Unique Investissement et dans le cadre des 34 plans industriels. Les principaux objectifs sont donc les suivants :

### Soutenir le développement des entreprises et la compétence des salariés

Connaître précisément le tissu économique local, en maintenant les objectifs de visites annuels par chargé de mission, tout en élargissant à la fois les secteurs des entreprises visées (artisanat, tourisme) et les problématiques abordées (relations internationales, formation des salariés, anticipation des mutations économiques).

Se repositionner comme expert au sein de l'équipe régionale à l'export avec le Conseil régional, la CCIR, Ubifrance et les conseillers du commerce extérieur de la

France.

Réussir les Assises Régionales du Tourisme et la mise en œuvre et la signature d'un contrat de destination Bourgogne.

Appliquer les orientations nationales pour l'innovation et la compétitivité des entreprises : 2014 verra la mise en œuvre des 34 plans industriels, le suivi des filières stratégiques, les visites des ETI bourguignons et le suivi des opérations des investissements d'avenir. Les

travaux avec les deux pôles de compétitivité (Vitagora et PNB) se poursuivront pour les accompagner dans la mise en œuvre de leur contrat de performance.

La structuration de nouvelles filières sera poursuivie selon les moyens disponibles. La contractualisation notamment sous forme de CAPÉCO (contrat d'appui à la performance économique et à l'évolution des compétences) sera privilégiée en fonction des orientations du Conseil régional chef de file économique.

Les actions collectives, financées par le BOP 134 et sous réserves d'obtention d'un minimum de crédits,

concerneront majoritairement les postes d'animation et d'ingénierie. Les projets relatifs aux RH et à l'innovation feront l'objet d'une ingénierie spécifique sur les crédits du BOP 103 et du FEDER (normalement géré par le Conseil régional de Bourgogne). Dans la mesure du possible seront soutenues les démarches de veille prospective, en particulier à l'international, en lien avec les préoccupations d'intelligence économique.

Pour chacun des dossiers aidés une réflexion sera menée dans la logique du pôle 3E sur les interactions entre le développement et les préoccupations sur l'intelligence économique, l'international, les ressources humaines.

### Accompagner les territoires

Le service DET intègre les activités de développement des TPE, du commerce de proximité, du tourisme ainsi que de l'économie solidaire et sociale. Ces domaines seront suivis en lien avec les UT et les interlocuteurs habituels, préfectures et réseaux consulaires, et mobiliseront notamment les crédits du FISAC (sous réserve des nouvelles procédures mises en place) et du BOP 103 (anticipation des mutations économiques et gestion active des ressources humaines – GPEC-EDEC).

La connaissance des territoires et de leurs mutations économiques sera poursuivie par les contacts avec les chefs d'entreprises. Les chargés de mission continueront à se voir assignés des objectifs en nombre

de visites d'entreprises. Le champ des mutations économiques est identifié comme prioritaire par le pôle. Dans les contacts avec les entreprises et les examens des dossiers, les différents aspects seront pris en compte : sociaux, industriels, territoriaux... Les crédits des BOP 134 et 103 (mutations et GPEC) pourront être mobilisés sur ces objectifs.

La formation professionnelle donnera l'occasion d'un travail avec les OPCA pour qu'ils présentent des projets dans le cadre du FPSPP. Seront privilégiées les actions s'intégrant dans les priorités du pôle pour le développement des territoires en difficultés ou choisis pour une action de GPEC territoriale ou la structuration de filières.

### Préparer la mise en œuvre des nouvelles contractualisations

FEDER dès 2014, mais avec une gestion totale par le Conseil régional de Bourgogne et CPER (2015).

2013 a été l'année d'élaboration de différents documents d'orientation stratégique régionale (Stratégie Régionale de l'Innovation en mode spécialisation pour une compétitivité intelligente en particulier) et

d'application (programmes européens en particulier. Le service devra s'impliquer fortement sur tous les aspects Recherche, Innovation, Développement des Entreprises et des Territoires). Faute de crédits d'intervention, il devra d'autant plus se présenter comme expert sur projets.

## LE SERVICE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL

### Principales missions du service

Le service Développement du marché du travail DMT met en œuvre les politiques de l'emploi au niveau régional en mobilisant les BOP 102 et 103 (hors action 1). Les cinq chargés de mission du siège sont responsables de plusieurs dispositifs et les mettent en œuvre en s'appuyant en tant que de besoin sur les services des UT qui assurent une proximité avec les structures sur le terrain et qui déclinent les actions au niveau des territoires au bénéfice des publics en difficulté.

En 2013, le service a été particulièrement sollicité par la mobilisation de tous les acteurs, au plan régional comme au niveau local, sur la mise en œuvre des emplois d'avenir et des contrats de génération, sans

omettre les emplois aidés, CAE dans le secteur marchand et CIE dans le secteur marchand pour lesquels des objectifs précis sont assignés.

Cette mobilisation s'est faite à travers des comités de pilotage réunissant les membres du Service public de l'emploi et des comités plus techniques notamment sur la thématique de la formation des jeunes en emploi d'avenir.

Le SPER mensuel présidé par le Préfet de région est le lieu de suivi et de pilotage de ces dispositifs

Au plan régional, le service s'est plus particulièrement investi, outre le suivi régional, dans la négociation de conventions avec les grands comptes (Conseil régional, SNCF, Mutualité, Acodège, USH, FFP, FRSEA, etc).

## Actions majeures en 2013

### Les Emplois aidés ou subventionnés

#### Les Emplois d'Avenir

Au 31 décembre 2013, la Région Bourgogne a largement réalisé son objectif d'Emplois d'Avenir de départ puisque 2903 contrats ont été prescrits sur les 2742 prévus soit une atteinte de l'objectif de 105,8%, ce qui place la Bourgogne au 7ème rang des régions. 30% des contrats ont été conclus par le secteur marchand.

85% des jeunes concernés par les Emplois d'Avenir sont des jeunes peu ou pas qualifiés (sans diplôme ou

de niveau CAP/BEP); 45% des jeunes en emplois d'avenir sont issus des quartiers prioritaires (ZUS et ZRR).

Côte-d'Or	764	795
Nièvre	471	583
Saône-et-Loire	841	853
Yonne	666	672
<b>BOURGOGNE</b>	<b>2 742</b>	<b>2 903</b>

Source : DIRECCTE Bourgogne / DMT / Janvier 2014

#### Les contrats aidés

Les prescriptions de CAE en Bourgogne s'élève à 9 995 contrats, soit un écart de 14 points par rapport à un objectif de 11 371 contrats. L'allongement à 12 mois de tous les contrats a asséché les possibilités de

renouvellement au second semestre et donc limité l'offre d'insertion disponible. Un train de mesures a été pris pour redynamiser le recours à ce contrat aidé, en augmentant notamment les taux de prise en charge des salaires des publics prioritaires (90%) jusqu'au 28 février 2014.

#### Les contrats de génération

On recense 482 demandes d'aide depuis le 17 mars 2013, date de démarrage officiel du dispositif, jusqu'au 31 décembre 2013.

Des conventions ont été conclues avec différents

organismes afin de permettre aux entreprises de bénéficier d'un appui-conseil : CCIR Bourgogne, Fédération SCOP BTP Est, ARACT pour porter une mission d'information et de formation des IRP qui sont les relais important dans le déploiement du dispositif.

### La formation en alternance

L'apprentissage marque le pas en 2013. Avant d'agrèger les résultats de décembre qui ne sont pas encore disponibles, 6 6117 contrats avaient été signés à fin novembre (contre 7 000 en 2012 à la même période).

Concernant les contrats de professionnalisation, le même reflux peut être observé : 2 398 contrats contre 2 877 en 2012. Le préfet de région a constitué dans le

cadre du SPER un groupe de travail (CRB, chambres consulaires, Pôle emploi, Direccte) afin d'approfondir le diagnostic sur les freins ou les obstacles à l'apprentissage déjà identifiés dans le cadre d'une étude réalisé par le C2R (CARIF-OREF) et d'élaborer un certain nombre de préconisations ou de leviers permettant une amélioration sensible des entrées en alternance en 2014.

### La mise en œuvre des politiques en faveur de l'insertion et l'emploi des jeunes

#### Les Missions locales

De nouveaux critères de répartition des crédits ont été définis, afin de tenir compte de l'évolution du contexte économique sur les territoires, de l'activité des missions locales et de leurs résultats en matière d'insertion des

jeunes dans l'emploi.

Une enveloppe de 5 140 000 € a été allouée à l'ensemble des 16 missions locales dont une partie négociée lors des dialogues de gestion conduits par les UT de la DIRECCTE.

#### Le programme jeunes « CIVIS »

En 2013, 5 716 jeunes sont entrés dans le dispositif, soit 104.5 % de l'objectif.

3 141 ont bénéficié d'un CIVIS classique et 2 575 d'un CIVIS renforcé. 3 269 jeunes bénéficiaires d'un CIVIS sont sortis en emploi, dont 2 353 en emploi durable.

#### Le parrainage

Ce dispositif destiné à faciliter l'accès à l'emploi ou à la formation de personnes victimes de discriminations est constitué de 15 réseaux (dont 2 dédiés aux personnes

handicapées) en Bourgogne, avec pour objectif l'accompagnement par des parrains (bénévoles) de 575 filleuls.

Un budget de 137 000 € a été consacré par la

DIRECCTE pour le financement des 15 réseaux, la DRJSCS/ACSé apportant également son soutien.

Une journée régionale du parrainage a été organisée le 3 décembre 2013 à Givry.

### **Le dispositif ANI - jeunes décrocheurs**

Ce programme d'accompagnement individuel renforcé, par les missions locales, de jeunes sortis du système scolaire avant l'obtention du Bac, a été reconduit en

2013 à l'initiative des partenaires sociaux.

En Bourgogne, il s'est décliné avec un objectif de 456 jeunes réparti entre les 16 missions locales – budget : 684 000 € (FPSP).

### **Les Écoles de la deuxième chance**

L'année 2013 a vu l'ouverture d'une E2C à Montceau-

les-Mines (71). Les quatre E2C bourguignonnes (une par département), financées à hauteur de 550 000 € par la DIRECCTE, ont accueilli environ 500 jeunes.

### **La politique en direction des travailleurs handicapés**

2013 a vu la poursuite de la mise en œuvre opérationnelle du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH). Une journée de communication (octobre 2013) autour de l'action du PRITH a notamment réuni 110 acteurs de l'insertion des personnes en situation de handicap et de la prévention de la désinsertion professionnelle.

Le PRITH a pour objet de fédérer l'ensemble des acteurs œuvrant dans le domaine de la formation, de l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Il se décline sous forme de plan pluriannuel, au niveau régional et au niveau des territoires sous l'égide des unités territoriales de la Direccte.

La dynamique enclenchée par le PRITH a été maintenue en 2013 et les actions se sont développées :

- l'action expérimentale d'accompagnement de personnes en situation de handicap psychique qui associe étroitement deux organisations l'une de l'insertion professionnelle et l'autre du médico-social en vue de favoriser l'accès à l'activité et à l'emploi ;
- Le GEIQ (groupement d'employeurs) créé en 2012 en Saône- et- Loire pour l'insertion et la qualification des personnes en situation de handicap a étudié les conditions de déploiement vers la Nièvre et la Côte d'Or. Ce déploiement

sera effectif en 2014 ;

- 30 personnes en situation de handicap ont été mobilisées dans le l'Yonne autour du projet " les moissons de l'emploi " afin de collecter directement des offres d'emploi auprès des entreprises ;
- De nouvelles pistes telles que l'accompagnement des seniors ont été explorées en Côte d'Or ;
- Le réseau de parrainage de personnes en situation de handicap mis sur pied dans le cadre du PRITH dans l'Yonne s'est déployé vers le 58 et le 21.

Par ailleurs, les 17 entreprises adaptées de Bourgogne ont bénéficié de financements publics pour l'emploi de plus de 600 salariés en situation de handicap. En 2013, environ 8 Millions d'euros ont été alloués à l'aide au poste ainsi que 1 031 000 euros au titre de la subvention spécifique dont 118 111 euros au titre des projets innovants.

La création de deux nouvelles entreprises adaptées a été validée dans le département de la Nièvre; l'une sur le bassin d'emploi nivernais dans le secteur des travaux paysagers, l'autre sur le bassin cosnois dans le secteur. Elles représentent dans un premier temps 9 nouveaux emplois de TH dans ce département qui compte la proportion la plus élevée de personnes handicapées parmi les demandeurs d'emplois.

### **L'Insertion par l'Activité Économique**

L'année 2013 amorce la réforme de l'Insertion par l'Activité Économique annoncée. L'aide au poste en Entreprise d'Insertion est revalorisée et passe de 9 681 € à 10 000 € par ETP d'insertion subventionné.

En 2013, la programmation des crédits de l'IAE aboutit aux données suivantes :

- 371 postes d'insertion conventionnés dans les entreprises d'insertion de la région,
- 38 postes d'accompagnement conventionnés en ETTI en région,
- une offre d'insertion en AI et ACI maintenue à l'échelle régionale

Le FDI a été mobilisé en 2013 à hauteur de plus de

684 000 euros en région, comprenant la deuxième année d'un contrat cadre conclu avec le Groupe IDEES visant l'augmentation du nombre de sorties de l'IAE vers l'emploi durable.

En tenant compte de la revalorisation de l'aide au poste en EI et d'un abondement exceptionnel des crédits dédiés au FDI en fin d'année, l'enveloppe régionale de l'IAE programmée s'élevait à 7 004 927 euros, soit 3,75% de plus que l'enveloppe de l'année 2012.

En dernier lieu, la fin de l'année 2013 a été consacrée aux premiers travaux relatifs à la mise en place de la réforme de l'IAE, qui prévoit notamment :

- une aide au poste d'insertion avec un montant socle et un montant modulé en EI, ETTI, mais

- aussi en AI et en ACI d'une part,
- une redéfinition des indicateurs des dialogues de gestion d'autre part, prévoyant :
    - \* une prise en compte de l'éloignement de

- l'emploi des publics entrants dans l'IAE,
- \* une mesure de l'effort d'insertion des SIAE,
  - \* une prise en compte, des sorties vers l'emploi hors IAE, comme auparavant.

### L'appui au développement de l'emploi dans l'économie sociale : le DLA en région

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) en région évolue en 2013, avec un accent en direction de la pérennisation des emplois de l'ESS sur la période 2014-2016. Le développement de l'emploi étant plus observé dans les petites entreprises et les associations, le DLA continue à recentrer son activité sur l'accompagnement des mutations de l'emploi dans le secteur associatif, dans les secteurs d'activité de la Culture et de l'Insertion par l'Activité Économique notamment.

En 2013, les données d'activité du DLA en région se présentent ainsi :

- 141 structures d'utilité sociale diagnostiquées,
- 302 structures accompagnées
- 4 702 emplois concernés, parmi lesquels 323 emplois aidés, 2 115 CDI et 2 587 CDD.

Pour parfaire cette évolution du DLA en région, un appel à projet a été lancé par la DIRECCTE et la Caisse des Dépôts à l'échelle régionale au troisième trimestre de l'année 2013. Les structures porteuses du DLA en région

### Les aides à la création d'entreprises

Le programme NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la reprise d'Entreprise), lancé en 2009 a été développé ces dernières années. Ce dispositif comprend un accompagnement renforcé des créateurs pour monter leur projet, structurer son financement et assurer sa consolidation pendant les trois premières années d'activité. Il comporte également un prêt à taux zéro financé par la Caisse des Dépôts.

La DIRECCTE a contractualisé en 2013 avec 16 opérateurs bourguignons dans le cadre du dispositif Nacre notamment les consulaires, le réseau des

boutiques de gestion et d'Initiative France. 441 nouveaux bénéficiaires sont entrés dans le dispositif en 2013 ; ce dispositif totalise 906 bénéficiaires Nacre au 31.12.2013. Le taux de retour à l'emploi Bourgogne est de 60,2% contre 60,1% au niveau national. Le taux de création en Bourgogne est très largement supérieur à celui du national puisqu'il s'élève à 73,3% contre 65,6%.

93% des bénéficiaires Nacre étaient des DE contre 90% au niveau national.

### Les activités de formation de certains publics

#### Les formations aux savoirs de base pour les demandeurs d'emploi : le dispositif Compétences Clés

Le dispositif des Compétences Clés permet de dispenser une formation personnalisée en fonction du projet d'insertion professionnelle d'un demandeur d'emploi, d'une personne en insertion par l'activité économique ou en Emploi d'Avenir. Le marché public régional « Compétences Clés » est confié à 14 prestataires de formation.

Sur l'année civile 2013 :

- 2 144 personnes ont été orientées vers la formation par les prescripteurs, qui sont : Pôle Emploi, les Missions Locales, PLIE, Cap Emploi, MDE, SIAE...),

- 1 230 personnes parmi les 2144 orientées ont achevé leur parcours de formation sans abandonner (source : ROSACE, Février 2014).

En octobre 2013, les prestataires de formation Compétences Clés ont été réunis suite à la diffusion d'un avenant modificatif des conditions d'exécution du marché, visant notamment l'assouplissement du déroulement des parcours des apprenants.

#### La formation des personnes détenues en 2013

Plus de 300 personnes détenues ont participé à une formation financée par la Direccte et la Direction régionale des services pénitentiaires en 2013, les actions de formation subventionnées avaient notamment comme support : le BTP, la bureautique, un CAP Menuiserie, l'esthétique, les métiers de la propreté, la

recherche d'emploi.

150 000 euros programmés par la DIRECCTE en 2013, soit 19% de plus qu'en 2012.

Notons la mise en place d'une nouvelle action « Découverte des métiers du bâtiment » en maison d'arrêt de Dijon

## La VAE et les titres professionnels

Le Comité régional des certificateurs publics (CRCP) financé et piloté par la Direccte et la Délégation académique à la formation initiale et continue a poursuivi son travail de promotion du dispositif et d'appui auprès des entreprises.

La DIRECCTE a organisé avec les services de L'État

réunis dans le cadre du CRCP et le Conseil Régional une journée anniversaire à l'occasion des 10 ans de la VAE.

Cette manifestation qui a réuni 150 participants environ a permis notamment de restituer des expériences régionales de VAE de la part d'entreprises ayant conduit cette démarche en région et de candidats.

## Perspectives 2014

Le service DMT est mobilisé sur les axes prioritaires de la politique gouvernementale de l'emploi.

Il continuera à déployer une grande part de son activité sur le développement des emplois d'avenir et des contrats de génération.

Il assure également la mise en œuvre des autres politiques d'insertion professionnelle des publics en difficulté et du développement de l'emploi, à travers les mesures des BOP 102 et 103.

Il s'agit principalement des autres dispositifs plus classiques en faveur de l'emploi des jeunes, à travers la mobilisation du CIVIS, un effort accru pour le CIVIS renforcé, et le soutien aux écoles de la deuxième chance (E2C).

L'action du service portera particulièrement sur l'alternance en lien pour l'apprentissage avec le Conseil régional qui a décidé la mise en œuvre d'un plan d'urgence.

L'année 2014 sera marquée par la réforme de l'insertion par l'activité économique (IAE) qui comporte différents volets; les aspects financiers, organisationnels et ceux concernant la gouvernance du dispositif seront l'objet de toute l'attention de la part des services qui viendront en appui des structures d'insertion dans la mise en œuvre de la réforme.

De nouvelles modalités de conventionnement verront le jour en 2014 avec, notamment, un passage de l'aide à

l'accompagnement en AI et ACI à l'aide au poste d'insertion

Par ailleurs, les actions favorisant la formation des salariés en insertion et le développement de la clause d'insertion en faveur de l'IAE seront poursuivies, à travers notamment les expérimentations menées sur deux territoires avec l'appui de l'AFPA.

L'architecture du DLA évoluera dès 2014 : le C2RA deviendra DLA régional en perdant son rôle de centre de ressources au profit de missions d'animation et d'ingénierie à portée régionale. Les liens entre DLA régional et DLA départemental seront renforcés et une complémentarité accrue des activités sera recherchée.

2014 sera également l'année de la mise en œuvre concertée avec la région et les partenaires sociaux de la réforme de la formation professionnelle.

Il s'agira notamment de préparer le transfert à la région des programmes compétence clefs et formation des détenus pour lesquels L'État perdra toute compétence au 1er janvier 2015.

Le premier semestre sera également consacré à la négociation du volet emploi/mutécós du prochain CPER.

Une part de l'action du service sera centrée sur les territoires de la politique de la ville avec la déclinaison de la convention ville/emploi et sur la participation à différents travaux interministériels : plan d'action jeunes, le plan régional de développement de l'ESS, etc.

## LA CELLULE DE GESTION ET DE SUIVI DES CRÉDITS D'INTERVENTION

Elle assure la cellule transverse à ces deux services, le back-office en matière de mobilisation des moyens financiers dans le circuit CHORUS. Elle a pour rôle d'engager, de mandater les dépenses relevant des BOP 102, 103 et 134, et d'assurer la gestion financière des fonds européens FEDER et FSE mobilisés pour le Pôle 3E, ainsi que la saisie et le suivi des dossiers PRESGE

dans le cadre de l'exécution du CPER 2007-2013.

En 2013, la cellule aura été concernée par l'approfondissement des démarches relevant du contrôle interne, ainsi que de la vérification du service fait, placée au même niveau d'exigence que celui imposé par le FSE sur le dispositif Compétences-clés notamment.

## LE SERVICE FONDS SOCIAL EUROPÉEN

Le service FSE pilote et gère les crédits du Fonds social européen dans le respect des règlements communautaires et nationaux. Le service est placé sous la double autorité du préfet de région, autorité de

gestion déléguée pour les fonds communautaires et de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP), autorité de gestion en titre.

Il dispose pour 7 ans (2007-2013) d'une enveloppe de

102 M€.

Le service rend compte de l'avancement et de la gestion du programme devant les instances régionales composées des principaux acteurs régionaux impliqués dans la politique d'emploi, de formation et d'insertion sur le territoire et auprès de l'autorité de gestion en titre (DGEFP) lors des dialogues de gestion et du rapport annuel d'activité.

## Principales missions du service

Le service FSE pilote le programme d'une part et gère des dossiers d'autre part.

### Le pilotage

Il consiste à :

- programmer les crédits en fonction des priorités du programme opérationnel FSE et des montants alloués par axe,
- suivre l'avancement de manière à éviter tout dégageant d'office,
- rendre compte des réalisations physiques et financières devant le partenariat régional et en termes d'évaluation continue
- valoriser les résultats,
- communiquer sur le FSE auprès du grand public comme auprès des institutionnels.

Les instances de pilotage :

Deux instances partenariales co-pilotées par L'État et le Conseil régional sont garantes du pilotage ; le comité régional de suivi qui statue sur l'avancement, les transferts de crédits et les principales actions à mener pour mener à bien le programme et le comité de programmation qui sélectionne les opérations cofinancées.

### La gestion de dossiers

L'État gère en direct 170 conventions annuelles avec des bénéficiaires intervenant dans des champs contribuant à l'atteinte des objectifs du Programme opérationnel. Il revient au service d'instruire les demandes de subvention tant sur le plan de la qualité de l'action proposée qu'en termes financiers et de les présenter au comité de programmation pour sélection.

La gestion des dossiers nécessite une organisation rigoureuse et une formalisation de l'ensemble des actes de gestion depuis la réception de la demande de subvention jusqu'au contrôle de service fait et le paiement de la subvention. Le système d'information « PRESAGE » ainsi que l'ensemble des pièces justificatives des dépenses sont garants de la fiabilité du

Les dépenses déclarées à la Commission européenne sont contrôlées par l'autorité de certification (Direction régionale des finances publiques) et font l'objet ponctuellement de contrôles d'opération décidés par la Commission Interministérielle de coordination des contrôles (CICC) et effectués par le service régional de contrôle de la Direction ou des cabinets privés recrutés par voie de marché par la DGEFP.

Les organismes intermédiaires :

Sur les 102.4 M€ alloués à la Bourgogne, 47% (48M€) sont gérés par des organismes intermédiaires, bénéficiaires de subventions globales. En 2013 les subventions globales en vigueur concernent le Conseil régional, et 2 Conseils généraux, la Côte d'Or et la Saône et Loire, les autres subventions étant échues. Il revient au FSE d'une part d'outiller les organismes intermédiaires afin qu'ils soient en mesure de gérer les crédits qui leur sont alloués sans risque d'erreur et d'autre part de contrôler la qualité des procédures de gestion mises en place. Le service FSE est ainsi amené à réaliser des contrôles de qualité-gestion pouvant conduire à une suspension des remboursements des dépenses en cas de déficience de gestion.

La communication :

Le FSE avec la cellule Europe du SGARE mène une politique de communication grand public sous forme de campagnes destinées à rapprocher le public de l'Europe au travers des réalisations financées par les fonds communautaires.

système de gestion. Les différents corps de contrôle (autorité d'audit et de certification notamment) fondent leurs avis et leurs éventuelles demandes de plans de reprise, sur l'analyse de ces documents (pièces contenues dans les dossiers et Présage). La gestion est ainsi au cœur de l'activité du service au détriment parfois des missions d'évaluation, d'animation et de communication.

Le service FSE a passé une convention avec l'Agence de services et de paiements (ASP) qui apporte un appui à l'instruction des dossiers et au contrôle de service fait. Cet appui facilite, en temps et en qualité, le travail du service FSE.

## Actions majeures en 2013

### Données physiques et financières depuis le début du programme en 2007

15 subventions globales ont été conclues avec 13 organismes intermédiaires dont le Conseil régional et 3 conseils généraux (Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Yonne)

2 390 dossiers ont été programmés, tous gestionnaires confondus

108 M€ de FSE étaient programmés au 31 décembre 2013, soit 105.47% de la maquette financière de la Bourgogne.

75,15 M€ de FSE ont été déclarés à la Commission Européenne.

### L'année 2013 est la dernière année du programme

et à compter du 31 décembre 2013, plus aucune action n'est programmée. Il est donc possible de disposer d'une première image de la réalisation du programme 2007/2013, tant en termes de programmation et de consommation des crédits qu'en termes de qualité de gestion, c'est-à-dire en termes de résultats des contrôles. Le montant programmé par la Bourgogne dépasse le montant maqueté ce qui devrait garantir un bon ajustement entre la maquette et les réalisations après contrôle de service fait. L'instauration par la DGEFP dès 2009 du mécanisme de programmation dynamique a permis d'imposer un rythme annuel de programmation et d'ajustement des maquettes financières qui ont largement contribué à atteindre les objectifs en cette fin de programmation. Les contrôles effectués par l'autorité d'audit en Bourgogne attestent d'un fonctionnement correct et le taux d'erreur constaté après les contrôles de second niveau ne dépasse les 2% réglementaires. Ces données permettent d'envisager une fin de gestion dans de bonnes conditions.

Audit de la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles : du 25 au 29 mars 2013, la Bourgogne a été audité par la CICC/ IGAS. La préparation et les réponses au rapport intermédiaire ont fortement mobilisé le service FSE. Les principaux points relevés par la CICC/IGAS concernent la séparation des fonctions de bénéficiaire et de gestionnaire dans le cas de l'assistance technique, ainsi que les méthodes d'échantillonnage mises en place par le Conseil régional pour valider les listes de bénéficiaires. Au 31 décembre 2013, le rapport définitif n'était pas transmis.

Parmi les autres actions conduites en 2013, notons la poursuite de la dématérialisation engagée depuis 2 ans et généralisée en 2013 ; les demandes de subvention et les bilans sont aujourd'hui complètement dématérialisés. Cette dématérialisation, pensée pour faciliter la charge pesant sur les opérateurs, a parfois alourdi le travail de gestion du service FSE (allers et retours multiples avec les opérateurs, impression papier).

## Perspectives 2014

L'année 2014 sera une année charnière entre les deux programmations ; il s'agira d'assurer la fin de gestion du programme 2007/2013 et ce jusqu'en 2015 et de mettre en place la programmation 2014/2020 à partir des Programmes opérationnels, national et régional. L'État et la Région devront particulièrement veiller à définir des lignes de partage sans équivoque entre ces deux

programmes. Enfin, comme les autres années, le service FSE anime le réseau des bénéficiaires du FSE. Deux réunions, organisées les 17 janvier et 17 septembre 2013, ont permis d'informer et de faciliter les relations entre bénéficiaires et gestionnaires. Ces journées d'appui collectif rencontrent un public nombreux, soucieux de se familiariser avec les règles du FSE et de suivre les évolutions en termes de gestion. Cette année les réunions ont été centrées sur les contrôles de second niveau d'une part et les nouvelles normes de réalisation des contrôles de service fait d'autre part.

L'année 2013 a par ailleurs été l'année de préparation de la programmation 2014/2020. Le partenariat régional a été largement mis à contribution afin d'établir un « diagnostic territorial stratégique » identifiant, à partir des objectifs thématiques fixés par les règlements européens, les défis et priorités propres à la région. En avril 2013, le Premier ministre précisait le partage de la gestion entre les Conseils régionaux, autorités de gestion pour 35% des crédits et L'État, autorité de gestion pour un programme « Emploi-Inclusion » pour 65% des crédits. Dès lors L'État et la Région ont travaillé sur le contenu du programme porté par la Région, cette dernière concentrant le FSE sur ses compétences légales, l'apprentissage et la formation des demandeurs d'emploi jeunes et adultes.

Parallèlement L'État a souhaité que les Conseils généraux se positionnent en tant que chef de file de l'inclusion et à ce titre bénéficient d'une subvention globale leur permettant de mener une politique d'insertion sur leur territoire en lien avec leur Pacte Territorial d'Insertion.

L'information auprès des Préfets de département a permis de mobiliser ces derniers aux fins de préciser les modalités de travail entre Conseils généraux et Plans locaux d'insertion pour l'emploi (PLIE), dispositifs clés de l'insertion sur les territoires. Les réunions conduites dans chaque département ont permis d'amorcer des discussions entre ces acteurs, discussions qui devraient se poursuivre en 2014.

programmes.

Les travaux engagés fin 2013 avec les Conseils généraux devront se poursuivre de manière à ce que ces derniers disposent des informations nécessaires leur permettant de prendre une décision en matière de gestion des fonds FSE. L'objectif est de mettre en place

un suivi régulier avec les Conseils généraux dont le contenu et la fréquence seront adaptés en fonction des besoins des CG. Les 1ères réunions porteront sur l'analyse du Programme opérationnel et les modalités de gestion d'une subvention globale. Parallèlement les négociations CG/PLIE se poursuivront, leurs résultats impactant fortement l'organisation future. Après décision des CG sur leur positionnement, le suivi et l'organisation du service FSE seront adaptés.

Parallèlement, la mise en place de la nouvelle programmation nécessitera, outre l'information, un travail permanent avec les acteurs de la politique de l'emploi, de manière à stabiliser l'intervention du FSE au cours des 7 années à venir. La répartition des crédits sur les différents objectifs stratégiques du Programme opérationnel concrétisera ce travail.

Enfin, toute nouvelle programmation génère des changements en termes de finalités, de règlements ou d'outils de gestion sur lesquels il conviendra de communiquer auprès des candidats potentiels et relais ou têtes de réseau. Parmi les changements, la dimension évaluation et pilotage du programme par les résultats est la plus notable, le suivi au participant sera désormais la règle et l'éligibilité des participants au cœur de l'instruction et du contrôle.

A l'été 2014, le Programme opérationnel national "Emploi-Inclusion" devrait être validé par la Commission européenne et l'organisation régionale établie pour les 7 ans. Les premières opérations pourraient être reçues à compter du 4ème trimestre 2014.

## LE SERVICE RÉGIONAL DE CONTRÔLE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

### Principales missions du service

Rattaché au Pôle 3E de la DIRECCTE, le Service régional de contrôle de la formation professionnelle (SRC) s'assure du respect de la réglementation et de la bonne utilisation des fonds en matière de formation professionnelle continue.

Le SRC se compose de 4 agents de contrôle commissionnés et assermentés à cet effet qui ont pour mission d'exercer un contrôle administratif et financier sur les activités de formation professionnelle conduites par :

- Les entreprises ;
- Les organismes de formation et leurs sous-traitants ;
- Les organismes chargés de réaliser des bilans de compétences ;
- Les organismes impliqués dans le déroulement des actions de validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- Les organismes collecteurs paritaires agréés (OPCA) ;
- Les activités d'accueil, d'information, d'orientation et d'évaluation en matière de formation professionnelle continue.

Ce contrôle consiste en un examen des moyens financiers, techniques et pédagogiques, à l'exclusion notable des qualités pédagogiques, mis en œuvre au titre de la formation professionnelle continue.

Le champ traditionnel du contrôle de la formation professionnelle a par ailleurs été élargi aux fonds et aux acteurs de l'apprentissage (collecte de la taxe d'apprentissage, contribution supplémentaire à l'apprentissage, prochainement les CFA et les établissements bénéficiaires de la taxe).

Outre ces prérogatives régaliennes de contrôle (Sixième Partie du code du travail), le Service participe également à la réalisation des contrôles d'opérations cofinancées par le Fonds social européen (FSE), contrôles placés sous l'autorité et la responsabilité de la Commission Interministérielle de Coordination des contrôles (CICC) en sa qualité d'autorité d'audit pour les Fonds européens.

Enfin, le SRC assure une veille active sur le marché concurrentiel de la formation continue en procédant à l'enregistrement de la déclaration d'activité des prestataires de formation et en centralisant les informations recueillies auprès de ces derniers à l'issue de différents processus déclaratifs.

### Actions majeures conduites en 2013

En 2013, l'activité du service s'est inscrite dans les orientations prioritaires de contrôle définies par l'administration centrale. Plus de 200 procédures de contrôle, représentant 9,14 millions d'€ d'assiette, ont ainsi été diligentées à ce titre, réparties pour la plupart entre 5 grandes priorités :

- 2 contrôles sur place d'opérations cofinancées par le Fonds social européen (FSE) ;
- 47 contrôles sur pièces et sur place d'actions de

formation financées par les OPCA, et notamment dans le cadre des actions de professionnalisation ;

- 57 contrôles sur pièces et sur place d'actions de formation dispensées au bénéfice des demandeurs d'emplois ;
- 40 contrôles du versement de la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA) dont sont redevables les entreprises de plus de 250 salariés ;

- 54 contrôles d'entreprises réalisés au titre de l'obligation de participation au développement de la formation professionnelle continue.

Outre la réalisation des contrôles, l'activité du service a également généré un volume d'actes significatifs tenant à la gestion administrative des organismes de formation :

- 295 nouvelles déclarations enregistrées en 2013 ;
- 24 décisions de refus de déclaration ;
- 183 radiations administratives (mesure de caducité

## Perspectives pour 2014

ans un contexte qui sera très fortement impacté par la réforme de la formation professionnelle (loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale), les priorités nationales affichées en 2013 seront pour l'essentiel reconduites en 2014.

Aussi, les contrôles d'opérations cofinancées par le Fonds social européen (FSE), les contrôles d'actions de formation financées par les OPCA, les OPACIF et les FAF de non-salariés ainsi que les contrôles du versement de la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA) demeureront prioritaires.

de la déclaration d'activité) ;

- 1 733 rapports d'activité enregistrés (Bilans pédagogiques et financiers).

Enfin, le service s'est montré, au même titre que les années précédentes, particulièrement vigilant à l'égard des demandes de déclaration d'activité situées hors champ de la formation professionnelle ou présentant un facteur de risque potentiel (actions en lien avec des pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique ou activités de type charlatanesque ou sectaire).

Enfin, du fait de l'entrée en vigueur de la réforme telle que rappelée ci-dessus, l'année 2014 constituera pour l'ensemble des services régionaux de contrôle (SRC) une année de transition au terme de laquelle de nouvelles compétences et prérogatives leur seront confiées, notamment en matière d'apprentissage. De même, ils verront leur pouvoir de sanction renforcé afin d'améliorer l'efficacité des contrôles (notamment en cas d'actions « hors champ » financées à tort sur les fonds de la formation professionnelle).

# LE PÔLE T (TRAVAIL)

## MISSIONS DU SERVICE

Le Pôle T est constitué de quatre entités au siège auquel s'ajoutent les 20 sections d'inspection du travail réparties dans les quatre Unités Territoriales de la région :

- L'équipe pluridisciplinaire (appui, hygiène et sécurité) ; elle dispose de compétences spécifiques destinées à appuyer l'action des services dans les domaines de la prévention des risques professionnels.
- L'appui à l'effectivité du droit ; l'action des quatre Unités Territoriales est relayée par la mise à disposition de ressources juridiques dédiées. Une fonction appui/ressources/méthodes est placée en soutien aux agents de contrôle des 4 U.T. dans tous les champs d'intervention compris dans le domaine de l'effectivité du droit.
- L'inspection médicale ; elle est intégrée pour moitié de son temps à l'équipe pluridisciplinaire et apporte aux services son expertise en matière de médecine du travail.
- L'équipe chargée des attributions régaliennes spécifiques au siège régional ; elle traite de dossiers à vocation essentiellement juridiques (recours devant le TA ou devant le Ministre sur toutes les décisions relevant du champ travail,

rescrits en matière de seniors, recours en matière d'égalité professionnelle ou de pénibilité ,commissions de pénibilité, agrément des services de santé au travail ou contestation d'aptitude physique au poste) extension des accords de branche pour les salaires en agriculture, agrément des organismes dispensant la formation légale prévue pour les membres des comités d'entreprise ou des CHSCT. Le pôle T est garant de la construction, de la conduite et de l'évaluation du Plan régional santé au travail de Bourgogne ; il collabore au Plan Régional de Santé Environnement.

Au nom du préfet il réunit périodiquement les partenaires sociaux dans le cadre du comité régional de prévention des risques professionnels (CRPRP) qui formule des avis sur la santé, la sécurité des salariés et l'amélioration de leurs conditions de travail. Le Pôle T pilote l'inspection du travail de la région. Il est garant de la mise en place et de la conduite de la politique nationale du travail en région.

Le pôle T participe au fonctionnement de la C.P.H.S.C.T. compétente dans le domaine agricole.

Il est actif dans la mise en œuvre de la loi de Juillet 2012 en matière de services de santé au travail.

## **ACTIONS MAJEURES EN 2013**

Le PMD IT (Plan de modernisation et de développement de l'inspection du travail) a été finalisé en 2012 et la région Bourgogne compte désormais 60 agents de contrôle.

L'activité des services en 2013 s'inscrit dans les priorités établies par le niveau national. Les effectifs présents en section d'inspection et services rattachés s'élèvent à 116 agents au 31/12/2013 (siège et unités territoriales).

Les objectifs à atteindre en Bourgogne comme en France :

- Priorité aux actions de contrôle avec renforcement de la périodicité des visites dans toutes les entreprises de plus de 10 salariés ;
- Amélioration de la qualité des contrôles avec une augmentation du nombre de contre-visites et une utilisation renforcée de l'arsenal juridique ;
- Atténuation des disparités des territoires couverts et des branches d'activité afin d'assurer une meilleure effectivité de l'application du droit.

### **Axe 1 : Santé et sécurité au travail**

Démarche d'évaluation des risques : 1 439 contrôles réalisés ;

Prévention des risques dans le BTP :

- 1 994 contrôles de chantiers réalisés ;
- 199 décisions administratives d'arrêt de chantiers notifiées. La plupart des plans de désamiantage (plans de retrait) font l'objet d'un examen attentif de la part des agents.

Le pôle T s'est engagé dans une vaste campagne d'information et de simplification suite à la parution des décrets concernant les dérogations machines dangereuses. Ce travail, commencé en 2012 avec la signature de la convention MSA/DRAAF/DIRECCTE permet de mettre en œuvre une véritable politique de sensibilisation auprès des établissements de formation ainsi que chez les maîtres de stage.

Enfin, le pôle T a activement participé à l'écriture du projet de schéma régional « Ministère Fort ».

### **Axe 2 : Qualité et effectivité du droit**

559 contrôles portant sur la durée du travail ont été réalisés.

### **Axe 3 : Dialogue social et démocratie sociale**

- 584 enquêtes spécifiques en matière de dialogue social (qualité des relations en matière de délégation du personnel) ;
- 593 décisions ont été prises par les services.

### **Axe 4 : Lutte contre le travail illégal**

- 981 contrôles ont été réalisés dans les branches à risques (B.T.P. – Agriculture – H.C.R. – Déménageurs – Gardiennage).

L'ensemble des actions menées sur les 4 axes a entraîné mises en demeure et procédures pénales.

Les services ont participé à la poursuite de campagnes

nationales portant sur la prévention des risques dans les chantiers forestiers et se sont investis dans le triptyque de la négociation administrée (pénibilité – seniors – Égalité hommes/femmes). Ils ont effectué de nombreuses visites de chantier dans le cadre de l'action nationale de lutte et de contrôle travail illégal.

## PERSPECTIVES 2014

Les actions retenues par les services au titre de l'année 2014 :

### Axe 1 : Santé et sécurité au travail

- Nombre de contrôles risque de chute de hauteur sur chantiers : 450 ;
- Nombre d'arrêts de chantiers chute de hauteur : 150 ;
- Nombre de salariés retirés d'une situation de danger grave et imminent : 225 ;
- Nombre de plans analysés et de chantiers contrôlés : 100 % ;
- Nombre de plans de retraits déposés et de R.A.T.

obtenus : 100 % ;

- Examen de tous les plans de retrait d'amiante dans 3 départements.

Le pôle T du siège poursuit l'action spécifique de signature des C.P.O.M. en matière de santé au travail, en lien avec les S.S.T., la CARSAT et les partenaires sociaux. Une convention quadripartite a été signée avec le SST BTP 21 et l'OPPBT. 2 CPOM sont en cours de finalisation.

### Axe 2 : Qualité et effectivité du droit

- Égalité : entreprises assujetties à accords/entreprises couvertes : 60 %
- Pénibilité : nombre de contrôles sur la mise en place de la fiche de prévention des expositions : 250

Le Pôle T poursuit l'action engagée en 2012 avec l'association FETE pour garantir un dialogue de qualité entre partenaires sociaux sur le dossier de l'égalité professionnelle. Une première présentation a été faite en Bourgogne.

### Axe 3 : Dialogue social et démocratie sociale

Veiller à l'installation et au bon fonctionnement des I.R.P. (CHSCT – CE et DP). 360 contrôles seront effectués.

Le pôle T a organisé 2 réunions avec les partenaires

sociaux au niveau régional (5 OS et 3 OP). Ces temps d'échanges seront poursuivis en 2014. Les services sont sollicités pour accompagner le dialogue social au sein de TPE (cf. conventions CPRIA).

## LE PÔLE C (CONCURRENCE CONSOMMATION RÉPRESSION DES FRAUDES ET MÉTROLOGIE)

### PRINCIPALES MISSIONS

Le pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie de Bourgogne (pôle C) réunit des agents de la DGCCRF et des agents de la DGCIS. Il se compose d'une brigade LME (loi de modernisation de l'économie), chargée des enquêtes concurrence, d'une brigade inter régionale d'enquête sur les vins et spiritueux (BIEV), d'un service de métrologie légale et d'agents chargés de l'animation des trois missions de la DGCCRF. A Dijon, les agents sont réunis sur un même site au 21 du boulevard Voltaire, un agent du service métrologie est hébergé au sein de l'UT 71 à Mâcon, enfin deux agents de la BIEV sont hébergés à Lyon par la DIRECCTE de Rhône-Alpes.

Au sein du ministère de l'économie, le service joue un

rôle fondamental de régulation. Il s'agit d'une action publique permettant de veiller à un fonctionnement loyal, efficace et sécurisé du marché pour l'ensemble des acteurs économiques.

Dans le cadre du programme « développement des entreprises et de l'emploi », BOP 134 la DGCCRF développe ses trois missions :

- régulation concurrentielle des marchés ;
- protection économique du consommateur ;
- sécurité du consommateur.

auxquelles s'ajoute la mission qualité et loyauté des mesures effectuées notamment lors des transactions

commerciales, confiée au service de la métrologie légale de la DGCIS et qui consiste à :

- consolider la surveillance du parc des instruments de mesure en service,
- garantir une surveillance efficace de l'ensemble des intervenants en métrologie légale,
- développer une surveillance du marché des instruments neufs ou réparés.

Le pôle C a donc une activité de contrôle sur 13 départements pour la BIEV (bassin viticole Bourgogne,

Beaujolais, Savoie, Jura) et les quatre départements de la région Bourgogne pour les autres activités (concurrence, métrologie, autres), il a donc une compétence pour intervenir dans 14 départements répartis dans trois régions administratives (Bourgogne, Franche-Comté et Rhône-Alpes). Il a un rôle d'animation et de pilotage des actions CCRF des DDI de la région Bourgogne (les DDPP de Côte d'Or et de Saône et Loire, et les DDCSPP de la Nièvre et de l'Yonne). Il exerce également ce rôle pour la filière vitivinicole à l'égard des 13 départements du bassin.

## **ACTIONS MAJEURES EN 2013**

### **Programmation des activités et pilotage des missions**

La Bourgogne (pôle C et DD(CS)PP) s'est investie dans les trois orientations majeures de la Directive nationale d'orientation 2013 de la DGCCRF :

- répondre aux obligations communautaires de la France en matière de surveillance des marchés,
- contribuer à assurer le fonctionnement concurrentiel des marchés et l'équilibre des relations commerciales,
- contribuer à la protection du consommateur en vérifiant la conformité et la sécurité des produits et services.

Par ailleurs, 3 orientations régionales propres à la Bourgogne ont été poursuivies :

- la Bourgogne terre de gastronomie : contrôle des établissements se prévalant du titre de maître restaurateur, contrôle de la carte des vins dans les restaurants ;
- les mentions valorisantes faisant référence à la Bourgogne (produits alimentaires et produits non-alimentaires) ;
- concurrence dans la commande publique : grands travaux et travaux routiers, marchés publics

hospitaliers : achats de médicaments et de dispositifs médicaux.

Le pôle C a par ailleurs organisé un exercice d'alerte au bénéfice des DD(CS)PP de la région Bourgogne avec la collaboration du groupe SEB afin de vérifier la bonne circulation de l'information entre les différents services et la réactivité des équipes.

Le service métrologie, pour assurer la qualité et la loyauté des mesures effectuées notamment lors des transactions commerciales a fait porter ses efforts sur trois types d'opérations complémentaires :

- la surveillance des instruments en service (« surveillance du parc »), pour s'assurer que les instruments sont justes et à jour de leurs vérifications périodiques,
- la surveillance et le suivi des organismes chargés d'effectuer les vérifications périodiques, ainsi que les fabricants, importateurs, réparateurs ou installateurs (audits et visites de surveillance approfondies dites VSA),
- la surveillance des instruments lors de leur mise sur le marché pour vérifier qu'ils peuvent être commercialisés en toute légalité.

### **Les chiffres de l'activité**

Au titre de la DGCCRF 438 contrôles ont été effectués par le pôle C générant 38 avertissements, 7 mesures de police administrative, 13 procès-verbaux, une procédure civile par le pôle C et la transmission de 21 indices de

pratiques anticoncurrentielles. Le pôle C a également procédé à 120 prélèvements de produits alimentaires et 1 produit industriel.

## **FAITS MARQUANTS**

### **Concurrence**

La brigade LME (loi de modernisation de l'économie) est essentiellement axée sur le respect des règles de concurrence avec des actions de contrôle au sein des entreprises concernant la recherche de pratiques restrictives de concurrence (PCR = relations fournisseurs/clients) mais aussi de pratiques anticoncurrentielles (PAC = ententes horizontales, verticales, abus

de position dominante).

Les enquêtes sont initiées dans le cadre de la DNO mais peuvent être réalisées suite à des plaintes de professionnels dans le cadre du programme régional d'enquêtes.

La brigade LME (3,5) agents a effectué 146 contrôles en

2013 portant sur la régulation concurrentielle des marchés qui ont notamment donné lieu à la transmission de 6 fiches de signalements au réseau Pratiques Restrictives de Concurrence, de 21 indices de pratiques anticoncurrentielles à la Brigade Interrégionale d'Enquêtes de Concurrence de Lyon (15 détectées par

la brigade LME et 6 ayant pour origine des informations détectées par les DD(CS)PP de la région) et à la rédaction d'une assignation civile à l'encontre d'une entreprise pratiquant des délais de paiement abusifs à l'égard de ses fournisseurs non stratégiques et mettant ainsi en difficulté des PME Bourguignonnes.

## Contrôle des vins

L'action de la Brigade Interrégionale d'Enquêtes des Vins (BIEV) couvre les bassins de production de la Bourgogne, du Beaujolais, de la Savoie et du Jura. Elle notamment a vocation à contrôler la conformité des pratiques œnologiques pour les vins et spiritueux. Pour information, cette brigade s'est trouvée en sous-effectif au cours de l'année 2013, du fait d'un départ non remplacé.

Durant l'année 2013, les agents ont poursuivi des relations nourries avec les professionnels et ont notamment participé à diverses réunions professionnelles (par exemple assemblées générales des syndicats d'appellations, des interprofessions, réunions d'informations pré-vendanges).

Ils ont participé aux réunions des organes institutionnels telles que le comité régional INAO (4 réunions), le conseil de Bassin (2 réunions), le comité de coordination des contrôles vitivinicoles (2 réunions) avec les services de la DGDDI, de l'INAO et de FranceAgrimer.

Ils ont également assuré des actions de formation à destination des futurs professionnels (étudiants, formation continue) et animé des réunions techniques avec les professionnels (par ex : réunion de travail avec la fédération des vignerons de Bourgogne)

La présence d'un agent BIEV a été systématiquement assurée lors des audiences correctionnelles où des dossiers vitivinicoles sont appelés, à la demande des différents parquets du bassin. Cette participation est très appréciée lors des débats, en raison de l'éclairage technique et réglementaire apporté, dans cette matière spécifique.

Les agents BIEV ont assuré, pour la récolte 2013, la coordination avec les services concernés (INAO, FranceAgrimer) et ont assuré le soutien réglementaire aux 3 DIRECCTE de la zone, lors de la mise en œuvre de la procédure d'enrichissement, afin d'examiner avec réactivité les demandes des professionnels.

Ils ont également participé aux mises en place des

différents arrêtés préfectoraux visant à permettre l'achat de vendanges à la suite des sinistres de grêle, au travers des réunions préparatoires ou de l'assistance des autres services de l'inter-région.

Parmi les dossiers transmis à l'autorité judiciaire, trois méritent d'être soulignés :

- L'un concerne la falsification de plus de 135 000 litres de vin de table par un négociant de Côte d'Or, qui a revendu celui-ci à plusieurs viticulteurs, négociants et industriels.
- Un autre concerne le mouillage conséquent de 15 000 hectolitres de vins AOC, destinés en partie à l'export.
- Enfin signalons la falsification de vins AOC par surchaptalisation, le pressurage de raisins au-delà des limites en vue de l'élaboration de Crémant de Bourgogne et la production d'excédents de vins vendus comme AOC.

Aussi, les agents ont-ils été sollicités à plusieurs reprises, par des unités d'enquête de la gendarmerie ou de la douane judiciaire, pour participer à des opérations de police judiciaire (perquisition et garde à vue) sur des dossiers qu'ils avaient initiés. Ces enquêtes lourdes permettent de mettre en évidence des pratiques frauduleuses souvent conséquentes grâce à l'articulation des différents corps de contrôle précités.

Des techniques d'investigations pointues en matière de visite des locaux mises en œuvre dans l'inter-région ont été présentées à l'ensemble du réseau de contrôle vitivinicole national en octobre 2013. Ceci a largement contribué à la réflexion relative à l'élargissement des pouvoirs de perquisition des agents de la CCRF, dans le cadre de l'examen du projet de loi « consommation ».

Enfin, les agents ont participé à des reportages télévisuels grand public concernant la pratique de leur métier, la recherche des fraudes de ce secteur et la lutte contre ces dernières en toute coordination avec le service « communication » de la préfecture.

## Métrologie

L'organisation du service métrologie a subi de profonds changements en début d'année 2013. Le chef de service a changé au 1er janvier 2013 et l'adjoint, également agent le plus expérimenté du service est parti le 1er mars. Il n'a été remplacé qu'au 1er septembre 2013.

De plus, il n'y a pas eu une opération « coup de poing » organisée par le bureau de la métrologie, mais trois. La première, au printemps, a porté sur les récipients mesure. Les constats issus de cette opération a initié

une modification en profondeur de la réglementation applicable. De plus, cette opération a été l'occasion de développer les relations entre les agents de la BIEV et du service métrologie.

Lors de la seconde, au début de l'été, le service métrologie a contrôlé de façon exhaustive l'ensemble des réparateurs d'instruments de forte portée. 8 agences ont été contrôlées et 22 opérations examinées.

La troisième, à l'automne, a porté sur les TPV

(terminaux point de vente). Très complexe, cette opération a nécessité un investissement important des agents. Les contrôles ont fait apparaître une mauvaise application du règlement par les différents intervenants (fabricants, détenteurs, vérificateurs) et les suites ont été très importantes. Certaines régularisations sont toujours en cours.

Le service métrologie a réalisé 157 actions de suivi des organismes agréés (3 audits, 32 visites de surveillance approfondie, et 122 visites de supervision inopinée) pour un objectif de 158.

En surveillance du parc des instruments de mesure en

service, 4 022 instruments ont été contrôlés dans 890 lieux distincts, 1642 ont fait l'objet d'un refus (soit 40.83 %) et 1772 ont généré soit un avertissement écrit soit une procédure contentieuse. Le fort taux de non-conformité (+ 30 points par rapport à 2012) n'est pas l'illustration d'une dégradation de l'état du parc mais permet simplement de souligner que le ciblage national des opérations était particulièrement adapté.

Il convient de souligner que les procédures contentieuses se sont développées grâce au soutien de l'agent chargé du contentieux pour les procédures CCRF du pôle C. Il portera d'ailleurs les affaires « Métrologie » devant les tribunaux.

## PERSPECTIVES 2014

### *Pilotage et animation*

Après 4 ans de fonctionnement de la DIRECCTE, le pôle C souhaite revenir vers les DDI pour analyser leurs besoins prioritaires et inventorier ceux que pourrait mieux servir le pôle C. La démarche, décidée avec les directeurs de DDI, a été présentée puis déclinée dans chaque DD(CS)PP afin de recueillir les avis des agents, des animateurs du pôle C et des cadres. Un plan d'actions sera soumis à la validation des directeurs des DDI pour déclinaison dès 2014. Dès à présent et à titre d'illustration, on peut citer un besoin exprimé dans chaque structure : trouver des outils pour faciliter le travail en réseau.

Au regard de la pyramide des âges et des nombreux départs à la retraite prévus pour 2015, le pôle C et les directeurs des DDI ont souhaité initier une cartographie des compétences CCRF en Bourgogne assortie de données GPEEC, l'objectif étant de préparer un partage des compétences sous plusieurs formes (transmettre les nombreuses compétences sous forme de tutorats, établir un plan de formation adapté, préparer les mutualisations opportunes). Cette action s'inscrit dans le plan d'actions de la DGCCRF « Amélioration du pilotage du réseau déconcentré en charge de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes » (actions 10 à 13).

### *Orientations de la directive nationale d'orientation DGCCRF 2014*

#### *Orientation n° 1 : répondre aux obligations ou exigences communautaires de la France en matière de surveillance des marchés.*

Cette orientation, qui traduit l'ambition d'un haut niveau de contrôle exigé par les autorités communautaires, est directement influencée par les prescriptions des règlements R.CE 882/2004 et R.CE 765/2008. L'action de contrôle des services s'appuiera notamment sur l'analyse des constats, techniques et analytiques, réalisés lors des précédentes enquêtes :

- dans le domaine alimentaire relevant du R. CE 882-2004, les plans de surveillance et de contrôle traduits dans le Plan National de Contrôles Officiels Pluriannuel (PNCOPA) seront réévalués pour mieux adapter, calibrer et cibler les actions en fonction des secteurs et produits à risques, des résultats des inspections de l'Office alimentaire et vétérinaire de l'Union européenne, et des coordinations en vigueur avec les autres services intervenants. C'est le cas des plans annuels relatifs à la sécurité sanitaire des aliments, notamment des plans de contrôle microbiologie (produits végétaux et animaux), des plans de surveillance et de contrôle pesticides, du plan produits phytosanitaires, du plan radioactivité, des plans alimentation animale et contaminants (ex. phtalates). Cette même démarche s'imposera dans les plans de contrôle répondant à des obligations spécifiques (Règlement

communautaire d'Organisation Commune des Marchés, vins, fruits et légumes). Le plan de contrôle des signes de qualité sera reconduit.

- dans le domaine non-alimentaire relevant du R. CE 765/2008, un dispositif dédié à la sécurité des biens de consommation sera mis en place concernant les articles de puériculture, les jouets, les détecteurs de fumée (DAAF), les produits de construction, les produits chimiques (REACH), et une attention particulière sera accordée au respect des règles relatives à la sécurité électrique.

Par ailleurs, sur des risques particuliers, la DGCCRF continuera de s'impliquer dans les dispositifs de contrôle renforcés à l'importation prévus par les textes communautaires régulièrement révisés et bien entendu d'assurer dans son domaine de compétences la gestion et le traitement des alertes, notamment celles déclenchées par le canal des réseaux communautaires (RASFF et RAPEX).

Le contrôle de la première mise sur le marché (CPMM), dispositif et méthodologie fondés sur une analyse et une cotation des risques, participera directement à la bonne mise en œuvre de cette orientation. En application des instructions modifiées en 2013, codifiées dans le cadre de la démarche qualité, des lignes directrices nationales

précises seront données pour orienter utilement la nature des investigations à réaliser, de façon à tirer, à tous les niveaux, le meilleur bénéfice de ces

interventions, y compris au plan de la situation concurrentielle de l'entreprise sur son marché.

### **Orientation n° 2 : contribuer à assurer le fonctionnement loyal et concurrentiel des marchés et l'équilibre des relations commerciales**

À cet effet, l'action sera orientée :

- vers la détection et le traitement des pratiques anticoncurrentielles portant atteinte au libre jeu de la concurrence, grâce à un dispositif d'enquêtes dans des secteurs économiques importants où la concurrence doit pleinement jouer son rôle
- vers la vérification du respect des dispositions prohibant les pratiques restrictives de concurrence et garantissant un équilibre des relations commerciales entre producteurs et distributeurs, et entre donneurs d'ordres et sous-traitants. Dans ce cadre, le pôle C de la Direccte renforcera en 2014 son action de contrôle des dispositions relatives

aux délais de paiement, en s'appuyant sur des modifications législatives qui illustrent la volonté gouvernementale d'assainissement dans ce domaine.

La DGCCRF entend également inscrire dans ce cadre sa mission de contrôle de la loyauté en recherchant et en traitant les pratiques et filières de fraude, et principalement celles de nature à déstabiliser gravement les équilibres de marchés à fort enjeu pour notre économie que représentent notamment les productions agro-alimentaires des secteurs viticoles, oléagineux, viande et poisson, les filières bio mais également certains secteurs de produits manufacturés.

### **Orientation n° 3 : Veiller à la qualité et à la sécurité des produits et des services, au bénéfice des acteurs des marchés de consommation**

La mission de la DGCCRF est de faire évoluer le droit de la consommation en cohérence avec les préoccupations des acteurs des marchés de consommation et de veiller au respect de celui-ci.

Les enquêtes s'efforceront d'accompagner le consommateur lors des temps forts de la consommation (ex. vacances, annonces promotionnelles) en prenant en compte tous les canaux de vente (ex. conditions de livraison dans le secteur du commerce électronique). Elles seront également plus particulièrement orientées vers :

- la protection du consommateur en situation de vulnérabilité, au travers d'enquêtes dans les secteurs de la santé (ex. appareils et dispositifs médicaux, médicaments en ligne, cigarettes

électroniques), des services à la personne, du démarchage à domicile (ex. travaux immobiliers) ;

- les postes de dépense importants, notamment les dépenses contraintes que constituent le logement, l'énergie et les assurances, mais également l'automobile (réparation, dépannage), les biens et services culturels (ex. billetterie en ligne, livre numérique), ou encore les communications électroniques ;
- les services bancaires et le crédit aux particuliers.

La conformité aux règles d'étiquetage, base de la bonne information du consommateur sur la qualité, seront spécialement vérifiées dans les secteurs ayant fait l'objet de dispositions récentes (allégations nutritionnelles, vins, étiquetage énergétique).

### **La programmation régionale**

La programmation régionale retient les thèmes suivants :

- Le secteur des « drive » et de la livraison à domicile des produits alimentaires (aspects loyauté des transactions et hygiène des denrées)
- les prestations de bien être en Bourgogne avec la sécurité des cabines UV
- la filière bois en Bourgogne (aspect concurrence) –

Poursuite de l'enquête initiée en 2013 et illustration du projet transversal filière bois de la Direccte de Bourgogne.

- Concurrence dans la commande publique (marchés publics de grands travaux, travaux routiers et électrification rurale)
- Pour la métrologie, le thème de l'opération « coup de poing » sera dévoilé au cours du séminaire annuel qui se tiendra au ministère au 1er avril.

### **La métrologie en 2014**

Orientations de 2013 dans le domaine des contrôles métrologiques et la métrologie légale visant à assurer la qualité et la loyauté des mesures :

- Consolider la surveillance du parc des instruments

de mesure en service (objectif semblable à celui de 2013) ;

- Garantir une surveillance efficace de l'ensemble des intervenants en métrologie légale ;

- Développer une surveillance du marché des instruments neufs réparés ;

- Déployer les synergies au sein de la DIRECCTE et avec les DDI.

## LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

### ACTIONS MAJEURES EN 2013

Les axes de travail principaux du secrétariat général ont porté sur les dossiers suivants :

#### *Engager un travail sur les risques psychosociaux*

Dans un contexte difficile lié aux réductions d'effectifs et à un environnement en pleine mutation avec la future loi de décentralisation et les chantiers Ministère Fort sur le système d'inspection du travail et l'évolution des services sur l'Emploi, un diagnostic a été réalisé pour mesurer les risques de RPS dans la structure DIRECCTE (UT et UR). Cette démarche est une priorité nationale.

Cette enquête, menée en mai et juin, par les médecins de prévention en associant étroitement le CHSCT, a été entourée de précautions méthodologiques qui ont permis d'en relever des garanties d'objectivité certaines.

Les résultats de cette étude présentés en octobre,

reflètent des ressentis pour une part importante des agents de la DIRECCTE et de ses quatre Unités Territoriales (UT) qui sont préoccupants.

La volonté politique d'entreprendre une démarche d'analyse des causes de cette situation et de mettre en place un plan d'action pour rapidement améliorer les conditions de travail des agents a été fortement affirmée par la directrice régionale de la DIRECCTE et partagée par l'ensemble des membres du CHSCT (équipes de direction et organisations syndicales).

Un plan d'action a été examiné en CHSCT en décembre ; les premières actions ont débuté début 2013.

#### *Poursuivre le travail sur les périmètres des fonctions support UT et siège*

Un travail de redimensionnement du secrétariat général a été engagé en 2012 à la suite du regroupement de l'UR et de l'UT 21 sur le site Voltaire afin de prendre en compte la dimension du regroupement de plus de 170 personnes sur un même site.

Les premières actions ont abouti sur la mise en place

d'une nouvelle organisation du secrétariat général : travail sur le dimensionnement des services (définition des périmètres d'intervention des services, rédaction de nouvelles fiches de postes), travail sur la cohésion du secrétariat général (groupes de travail, travail sur les transversalités)

#### *Régionalisation du budget de fonctionnement*

Suite à une décision du CODIR fin 2012, il a été décidé que le budget de fonctionnement (BOP 155) serait régionalisé (disparition de budget dédié aux UT) ce qui a conduit le secrétariat général à mettre en place un pilotage régional renforcé par :

- La mise en place de tableaux de bord régionaux et d'indicateurs de suivi ;
- La mise en place d'un plan d'action sur le contrôle interne ;
- La réduction certains ratios de fonctionnement :

mise en place de groupe de travail sur les fournitures de bureau, affranchissement, frais de déplacement.

Toutes les actions programmées ont été réalisées ; une note d'organisation sur le contrôle interne a été rédigée afin de stabiliser les procédures et de définir la chaîne de responsabilité.

Des réunions mensuelles budgétaires sont pilotées par l'UR et associent les UT qui peuvent ainsi suivre la programmation et la réalisation.

#### *Mise en place d'une simplification des processus supports*

Le projet lancé en 2013 par le CODIR a conduit le secrétariat général à travailler sur 3 axes de travail.

La méthode choisie consiste à animer des groupes de travail sur des thématiques portant sur les ressources

humaines, la logistique, les finances.

Les résultats attendus de la démarche:

- Une meilleure réponse aux besoins des bénéficiaires ;
- Revalorisation des agents des fonctions supports ;
- Amélioration de leurs conditions de travail.

Plusieurs réflexions ont abouti sur la finalisation des fiches suivantes :

#### Sur les RH

- Fiche procédure arrivée nouvel agent (Livret d'accueil, Fiche procédure) ;

- Fiche alerte en cas de problème repéré avec un agent (travail avec assistante sociale) ;

- Fiche procédure décès d'un agent.

#### Sur la logistique

- Frais de déplacement et réservation billet de train ;
- Réservation de véhicules.

#### Sur le volet financier

- Contrôle interne : finalisation d'une note d'organisation et de fiches de procédure ;
- Contrôle de gestion : constitution de tableaux de bord.

## **PERSPECTIVES 2014**

Les 2 axes de travail principaux du secrétariat général porteront sur les dossiers suivants.

### ***Poursuivre le travail engagé sur les risques psychosociaux***

La démarche engagée va s'articuler autour de trois aspects :

- Une mise en place de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences qui participent à faire évoluer les emplois, les compétences des agents de la DIRECCTE. Cette GPEC doit naturellement se situer dans un environnement contraint notamment sur les moyens alloués (effectifs, masse salariale) ;
- Une approche par les organisations de la

DIRECCTE ;

- Un dialogue social qui doit alimenter l'analyse et la recherche de pistes d'actions en concertation avec la représentation syndicale et le CHSCT ;

La DIRECCTE souhaite se faire accompagner par un cabinet extérieur qui constituerait un gage d'objectivité dans l'ensemble de la réalisation de notre projet et qui serait également un appui méthodologique.

Lancement d'une consultation prévue courant 2014.

### ***Mettre en place une démarche de GPEEC***

Face aux difficultés actuelles liées aux évolutions des missions et organisations de nos Ministères ;

- Projet Ministère fort ;
- Volets de décentralisation ;
- Prises de fonctions avec des responsabilités de plus en plus importantes ;
- Évolutions non nouvelles, mais toujours existantes liées aux outils et nouvelles technologies ;
- Changements demandés à une population dont la moyenne d'âge augmente.

La DIRECCTE a décidé de s'engager dans une première démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences. Cette démarche pour agir, est fondée sur des prévisions, essentielle au dialogue social. Elle nécessite des outils quantitatifs et qualitatifs et conduit à un plan d'action.

La démarche doit prendre en compte la réduction des effectifs, tout en veillant à un meilleur confort de travail pour les agents. Elle passe par plusieurs étapes :

- Mieux connaître les emplois et les effectifs actuels ;
- Évaluer les besoins prévisionnels ;
- Anticiper l'évolution de la situation des agents en poste ;
- En déduire l'évolution nécessaire de la politique de GRH ;

Le travail débutera par une cartographie des emplois occupés par les agents composant la DIRECCTE, un recensement des besoins en compétences pour le présent et un futur proche et un inventaire des freins à une gestion optimale des compétences.

### ***Régionalisation des missions de Gestion des Ressources Humaines***

Une réflexion a été engagée en 2013 sur la régionalisation de la gestion des ressources humaines.

Elle a permis de faire :

- Un état des lieux de l'ensemble des missions, tâches et dossiers traités sur l'ensemble de la région (hors opérations de paye),
- Un inventaire (extrait de l'état des lieux) des missions, tâches et dossiers, dont la proximité paraît indispensable, avec un maintien au sein des UT,

- Un inventaire des missions, tâches et dossiers dont une régionalisation est envisageable.

En 2014, la mise en place de la régionalisation de la fonction RH devrait être effective ; cela devrait se traduire par des fiches de procédures que le service RH va construire, par une redéfinition des périmètres entre UT/ UR et AC et par la gestion en quasi-totalité des dossiers par le niveau régional.



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE

# DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE DE BOURGOGNE

## **Directrice : Mme Brigitte DEMPT**

Adresse : 10 bd Carnot  
CS 13430  
21034 DIJON Cedex  
Tél. : 03.80.68.39.00  
Fax : 03.80.68.39.01  
drjscs21@drjscs.gouv.fr  
www.bourgogne.drjscs.gouv.fr

Effectifs : 195,1 ETP (Bourgogne)  
dont 87,4 ETP - DRJSCS

Budgets (57 482 579 €)  
BOP supports : 12 241 289 €  
BOP missions : 35 872 325 €

### *Enveloppes hors BOP*

CNDS : 4 107 180 €  
ACSE : 4 286 697 €  
PEJA : 105 000 €  
FONJEP : 870 088 €

# PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Conformément au décret du 10 décembre 2009, la DRJSCS intervient dans les trois domaines suivants : les politiques sociales, les politiques sportives, les politiques de jeunesse et de vie associative.

La DRJSCS a deux fonctions qui participent à la mission du préfet de région comme « pilote des politiques en Bourgogne » :

## ***Une fonction de pilotage et de coordination des politiques précitées, soit***

- L'observation (logement social, emploi, vie associative...);
- Le secrétariat des instances régionales de concertation et de pilotage ;
- La construction de la stratégie régionale ;
- La planification et la répartition des moyens financiers et humains (sur le plan financier, la

direction régionale gère huit BOP en tant que RBOP ou UOR – soit 1 BOP support, 5 BOP sociaux, 1 BOP sport, 1 BOP Jeunesse et Vie Associative – et deux enveloppes territoriales particulières pour lesquelles le préfet de région est le délégué territorial : celle de l'ACSE et celle du CNDS) ;

- L'évaluation des dispositifs.

## ***Une fonction d'appui aux préfets de départements***

- Appui technique ;
- Accompagnement, notamment dans le domaine du contrôle et de l'inspection des établissements.

## ***La DRJSCS a également des fonctions spécifiques***

- Les formations, les examens, la délivrance des diplômes (autorité académique) et l'organisation des concours ;
- Des compétences propres dans le domaine du sport : le sport de haut niveau, le sport professionnel, la lutte anti-dopage, le soutien au mouvement sportif régional, le conseil et le suivi sur les dossiers d'équipements nationaux ;
- La responsabilité du fonctionnement des

juridictions sociales (TASS – Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale et TCI – Tribunal du Contentieux de l'Incapacité) ;

- La gestion de dispositifs régionaux, non déclinés au niveau départemental, comme le PRIPI (programme régional d'intégration des populations immigrées) et certaines missions confiées au niveau régional par l'ACSé (le parrainage, les écoles de la deuxième chance, l'école ouverte).

# ACTIONS MAJEURES EN 2013

## PRIORITÉ N° 1 : LES ACTIONS RÉGALIENNES

### *La protection des publics : le contrôle des activités*

La protection des publics est une impérieuse nécessité afin de garantir à la population un cadre organisé et sécurisé ; elle impose de conserver un niveau élevé de compétences dans le pilotage et la mise en œuvre du plan régional d'inspection, de contrôle, d'évaluation et d'audit (PRICEA).

Au cours de l'année 2013, on a pu noter, comme en 2012, l'effort de mobilisation des services et des taux de contrôle plutôt respectueux par rapport aux attentes nationales. On compte en effet un total de 620 inspections, contrôles ou évaluations réalisés contre 640 prévus en Bourgogne au regard des orientations nationales.

La dynamique ICE de savoir et de savoir-faire dans le secteur jeunesse et sports a été maintenue et la DRJSCS a apporté son appui au niveau départemental lorsqu'elle a été sollicitée (10 contrôles réalisés dans la Nièvre) ; en ce qui concerne ce champ, les objectifs de contrôle ont été tenus dans un contexte qui révèle une certaine stabilité du nombre de séjours et d'accueils collectifs de mineurs et une hausse des déclarations d'EAPS (1 946 déclarations en 2013 contre 1816 en

2012).

Dans le cadre de la mutualisation des compétences et de l'échange de bonnes pratiques, des formations « métier » ont été organisées pour les personnels des DDI réalisant des contrôles d'établissements d'activités physiques et sportives. Trois journées de formation ont ainsi été proposées sur les cadres juridiques de la randonnée nature moto et quad, de la plongée subaquatique et des sports de combat.

Le champ « social », quant à lui, reste à renforcer en matière d'ICE. En effet, en 2013, seul 1/3 de l'objectif de contrôle a été atteint (2 structures sociales et 3 MJPM individuels (mandataires judiciaires à la protection des majeurs) ont été contrôlés contre 14 prévus initialement). La DRJSCS envisage, pour cette raison, un soutien appuyé aux DDI en 2014 en termes de conseils, méthodes, productions d'outils, formations et réalisation d'inspection conjointement avec les DDI.

Sur le plan de la politique de la ville et des contrôles Acsé, il convient de souligner l'organisation d'une formation des contrôleurs locaux au dernier quadrimestre de l'année.

### *La qualification des publics : l'exercice de l'autorité académique*

La DRJSCS est chargée de la mise en œuvre des politiques de l'État en matière de formation et de certification (dont la VAE) dans le domaine des professions sociales, paramédicales, de jeunesse, du sport. A ce titre, elle organise les examens et les jurys, délivre les diplômes, contrôle et évalue les organismes et établissements de formation, instruit les demandes d'enregistrement des établissements préparant aux diplômes du travail social, et, tout particulièrement dans le domaine du sport et de l'animation, elle observe les emplois et les métiers, analyse des besoins régionaux en personnels qualifiés, recense les besoins de formation, contribue en coordination avec le CREPS à la mise en œuvre de l'offre publique de formation.

L'autorité académique dans le domaine des professions

sociales, paramédicales, de jeunesse, du sport, est consubstantielle des missions de la DRJSCS. Elle constitue la clef de voûte non seulement des systèmes de certification des publics, mais aussi des dispositifs de formation et d'accès à l'emploi. Les DDCS(PP) participent à la réalisation de cette mission.

En 2013, 2 515 diplômes ont été délivrés par la DRJSCS. L'élaboration du projet de service du pôle formations-professions-certifications de la DRJSCS a permis, après un diagnostic précis, de fixer ses principaux objectifs. La première étape du travail d'harmonisation des procédures internes a été enclenchée pour améliorer, mutualiser, rationaliser et sécuriser les processus de délivrance des diplômes.

### *Les professions du sport et de l'animation*

Il a été notifié un montant de 38 000 € pour des stagiaires BAFA et BAFD (brevets d'animateur et de directeur permettant l'encadrement saisonnier de

séjours de mineurs) pour l'accompagnement de la formation, de l'encadrement non professionnel et occasionnel des accueils collectifs de mineurs. Sur ces

crédits 23 779 € ont pu être engagés au bénéfice de stagiaires éligibles.

Pour la première année, les crédits prévus n'ont pas été dépensés en totalité. Les critères d'attribution des bourses BAFA/BAFD, définis par la circulaire 2013, étaient plus restrictifs, et portaient uniquement sur les stages de formation générale d'où la faible proportion de candidats bénéficiaires.

Il est à noter que la note spécifiant les critères 2014 ne laisse la possibilité d'attribution de bourses qu'aux candidats BAFD.

L'emploi associatif : déploiement du dispositif Emploi d'Avenir au sein des associations ; consolider et développer l'emploi grâce aux groupements d'employeurs :

Tous dispositifs confondus, 198 000 € ont été accordés à l'accompagnement de l'emploi, de la formation et de la professionnalisation de l'encadrement, montant auquel il convient d'ajouter les 24 229 € attribués aux stagiaires BAFA et BAFD (brevets d'animateur et de directeur permettant l'encadrement saisonnier de séjours de mineurs) pour l'accompagnement de la formation, de l'encadrement non professionnel et occasionnel des accueils collectifs de mineurs.

En 2013, la DRJSCS de Bourgogne a apporté son soutien aux DDSCS afin de mieux faire connaître et utiliser le dispositif Emploi d'Avenir. Les domaines dans lesquels la DRJSCS a pu œuvrer pour accompagner le secteur associatif sur le territoire Bourguignon ont été les suivants :

## Les professions sociales

485 candidats se sont présentés à une certification à l'issue d'une formation en travail social et 393 ont obtenu le diplôme visé. 196 personnes ont bénéficié du dispositif de VAE et 84 ont été diplômées. 15 sessions de certification ont été organisées dont 7 dans le cadre de la VAE.

Les 8 établissements de formation dispensant les 15 formations du ressort de la DRJSCS ont été accompagnés dans le but de veiller à la conformité réglementaire et à l'amélioration de la qualité des formations.

La mise en œuvre de la réforme des diplômes en travail social s'est poursuivie, toujours en collaboration avec les centres de formation et le Rectorat. Cela a

## Les professions paramédicales

1 724 personnes ont été candidates à une certification à l'issue d'une formation initiale dans le secteur paramédical et 1 596 ont obtenu l'un des neuf diplômes gérés par la DRJSCS. Sur les deux diplômes ouverts à la VAE (aide soignant et auxiliaire de puériculture), 186 candidats ont bénéficié de ce dispositif et 46 ont été diplômés.

En ce qui concerne la gestion des autorisations d'exercice de 9 professions paramédicales, 96 dossiers ont été déposés, 22 commissions régionales ont été

Outils d'aide au calcul des coûts,

Dossier de préparation à l'accueil du ou de la jeune salarié (e) avec anticipation des missions à réaliser et des formations éventuelles à repérer en lien avec le futur tuteur. Elle a également signé deux conventions d'engagement pour soutenir le déploiement des emplois d'avenir sur la période 2013/2014 ;

Une avec les partenaires du Sport (CROS et Ligues régionales) pour la création de 146 emplois (97 en 2013) ;

Une avec la commission permanente des coordinations associatives (CPCA) pour les associations du réseau Jeunesse et Éducation Populaire et pour celles des réseaux culturels, social et médico-social, pour la création de 212 emplois (195 en 2013).

La DRJSCS a encouragé les acteurs départementaux en Saône-et-Loire et dans l'Yonne à concrétiser la création de groupements d'employeurs multi-activités, propice à l'embauche d'éducateurs sportifs ou d'animateurs.

Elle a collaboré à la création du guide Emplois d'Avenir et Rythmes Scolaires et Éducatifs en Bourgogne, coordonné par le SGAR.

Elle a également conduit de nombreux accompagnements à la mise en place d'emplois aidés grâce aux crédits CNDS sur la mesure Plan Sport Emploi et emplois à Forte Utilité Sociale ou Territoriale (56 renouvellements et 12 créations pour un total de 20.8 % de l'enveloppe territoriale).

notamment nécessité l'étude des mises à jour des déclarations préalables de toutes les formations de niveau III en avril et septembre 2013.

Au titre du dispositif de qualification en travail social (actions de professionnalisation, actions d'animation et partenariats locaux, pôles ressources recherche), des crédits du BOP 177 ont permis de financer au titre de 2012 le pôle ressources recherche à l'IRTESS pour un montant de 30 000 € et l'association Centre régional de ressources travail, emploi et formation en Bourgogne (C2R) pour un financement de 2 190 € concernant des actions relevant de qualification en travail social et de l'action 12 du contrat d'objectif des métiers du social en 2012.

réunies, 51 autorisations d'exercer ont été délivrées et 41 dossiers ont fait l'objet de mesures compensatoires (stages ou épreuves d'aptitudes dans plusieurs domaines de formation considérés comme manquants).

17 sessions de certification ont été organisées dont 4 au titre de la VAE.

Bilan 2013 : au total 2 155 diplômes ont été établis au titre des professions sociales (477 diplômes) et 1 678 paramédicales en incluant les 36 DEAS équivalent 1er

année IFSI, dont 130 correspondent à des parcours VAE.

## **PRIORITÉ N°2 : LA DYNAMIQUE DU LOGEMENT D'ABORD POUR COMBATTRE L'EXCLUSION**

Le dispositif d'hébergement généraliste en Bourgogne compte un peu plus de 2 000 places (1 180 en CHRS pour 14 associations supports). Région pilote pour la mise en œuvre du plan d'accompagnement des acteurs et des territoires pour le « logement d'abord », la Bourgogne maintient son engagement fort pour garantir la réussite de la refondation des politiques d'accès à l'hébergement et au logement pour les publics sans abri ou mal logés ; la DRJSCS et les DDCS-PP travaillent donc en étroite collaboration avec la DREAL, la FNARS, l'URIOPSS, la Croix Rouge et les autres opérateurs dont les bailleurs publics notamment au sein d'une commission spécialisée « hébergement logement » au sein du Comité Régional pour l'H qui préfigure l'une des réformes portées par la loi ALUR.

En 2013, la mise en œuvre du plan pauvreté a été accompagnée de la réalisation des plans Territoriaux de sorties d'hiver qui ont officialisé les solutions préconisées dans chaque département pour assurer une prise en charge optimale au regard des moyens

disponibles, des personnes fréquentant les hébergements d'urgence au cours de l'hiver. C'est aussi le premier pas vers la sortie de la gestion des places au thermomètre car ces solutions sont mobilisables tout au long de l'année (176 places d'hébergement d'urgence).

Au cours de l'année 2013, l'utilisation des outils de la refondation (contractualisation, utilisation du référentiel national des prestations et de l'étude nationale des coûts) par les DDCS-PP a été consolidée. Ainsi, 12 contrats ont été signés avec les opérateurs.

Les DDCS-PP ont bien amorcé le redéploiement des capacités du parc CHRS vers les dispositifs concourant à la mise en œuvre effective de la stratégie de l'accès au logement comme les services d'accompagnement hors CHRS, le développement d'une offre de services ciblée sur les publics ayant besoin d'un accompagnement spécifique (femmes victimes de violences, jeunes errants ou personnes sortant de prison).

On note toutefois deux types de tensions :

### ***La problématique de prise en charge***

des demandeurs d'asile de plus en plus nombreux et des personnes déboutées du droit d'asile, faute de places suffisantes dans le parc dédié à ces personnes.

En effet, la région a été fortement impactée par l'augmentation de la demande d'asile, la Côte-d'Or concentrant 85% de cette demande ; les bornes

Eurodac installées en 2013 dans l'Yonne et en Saône-et-Loire ont permis de répartir la demande d'asile sur le territoire tout en impactant les dispositifs d'accueil d'urgence des deux départements précités. En Côte-d'Or, les conséquences de la demande d'asile sur le dispositif AHI seront encore importantes pendant, au moins, les deux années à venir.

### ***Les contentieux CHRS***

#### ***Difficultés récurrentes avec un opérateur en Côte-d'Or***

En Côte-d'Or, il faut souligner le fait que le village d'insertion des personnes d'origine d'Europe de l'Est, mis en place à l'automne 2012, pour faciliter l'insertion en France d'une dizaine de familles a été pérennisé en 2013.

Enfin, en 2013, la DRJSCS a organisé le 10 décembre la rencontre territoriale visant à faire connaître le plan pauvreté et à lancer les travaux pour assurer sa mise en œuvre au niveau local.

## **PRIORITÉ N°3 : ASSURER L'ÉGALITÉ ET L'ACCÈS AUX DROITS POUR TOUTES ET TOUS**

### ***Le champ de la cohésion sociale***

#### ***La protection des personnes vulnérables (tutelles)***

En matière de protection des personnes vulnérables (tutelles), le schéma régional des activités tutélaires

(SRAT) a été rédigé dès 2010. Dans ce document stratégique de planification, l'état des lieux des services

de tutelles et des mandataires personnes physiques présents sur tous les territoires bourguignons, permet d'éclairer les DDCS(PP) sur les besoins locaux notamment signalés par les juges des tutelles en matière de prises en charge des mesures de soutien aux adultes vulnérables. Sa mise en œuvre fait l'objet d'un suivi par un comité spécifique.

S'appuyant sur les résultats de l'étude menée en 2012

### L'insertion des personnes handicapées

Le déploiement national du dispositif d'amélioration du pilotage de l'AAH est une priorité. En Bourgogne, le montant des dépenses de l'AAH en 2012 dépasse les 17 millions d'euros, soit un taux d'évolution de 7,36 % ; le nombre total des bénéficiaires de l'AAH approche les 29 000.

La DRJSCS a poursuivi en 2013 ses contacts avec les partenaires régionaux, dont la DIRECCTE, et a participé au comité de pilotage du PRITH (plan régional d'insertion des travailleurs handicapés). L'objectif est de renforcer l'employabilité et l'accès à l'emploi des personnes handicapées. Des rencontres interdépartementales ont eu lieu tous les deux mois, les correspondants départementaux maîtrisant tous progressivement les enjeux et les outils du pilotage. La démarche du pilotage de l'AAH a permis de renforcer la place de l'Etat dans l'attribution de cette allocation. A ce

par l'ORS, qui a permis d'évaluer la tendance à la hausse du nombre de mesures en Bourgogne, la DRJSCS a finalisé en 2013, l'actualisation de ce schéma, à l'issue d'une large concertation de tous les acteurs concernés. Ce secteur représente un peu moins de 300 emplois en Bourgogne et assure le suivi de plusieurs milliers de mesures judiciaires au bénéfice d'environ 10 000 personnes.

jour l'évolution de l'AAH1 et de l'AAH2 en Saône et Loire et dans l'Yonne est conforme à la moyenne nationale. On relève une représentation élevée de l'AAH1 en Côte d'Or mais un phénomène de rattrapage est en cours au profit de l'AAH2. A l'inverse, la Nièvre affiche une représentation importante de l'AAH2 (liée à la restriction substantielle et durable d'accès à l'emploi). Un travail d'analyse a été réalisé en 2013 pour expliquer les causes de cette situation.

Concernant l'insertion des personnes handicapées, il convient également de signaler la présence assidue et l'implication des DDCS (PP) aux instances de leur MDPH (CDAPH, COMEX, CDCPH). On peut signaler notamment l'engagement de la DDCS de Côte d'Or qui préside depuis fin 2012 la commission « enfants » de la CDAPH.

### L'intégration des personnes immigrées

En application d'une circulaire du ministère chargé de l'immigration, le programme régional d'intégration des populations immigrées (PRIPI), important outil d'analyse, de diagnostic et de programmation, a été finalisé fin 2010. En Bourgogne, 56 000 personnes relèvent du Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI) ; il s'adresse aux personnes nées étrangers à l'étranger et venues s'installer en France ainsi qu'à celles et ceux qui sont nés étrangers en France. Animé par la DRJSCS, il comporte 6 axes et 3 priorités (les femmes, les immigrés vieillissants et l'emploi) et constitue la déclinaison

régionale de la politique publique d'intégration des personnes immigrées.

Prévu pour une durée de 3 ans (2010-2012), le PRIPI a été prolongé en 2013, à la demande du ministère de l'intérieur, afin de mener son évaluation, qui sera disponible en mars 2014.

Ce programme est réalisé en étroite concertation avec les associations et les services de l'État concernés. En Bourgogne, sur la durée totale du PRIPI (2010-2013), ce sont 162 actions en faveur de l'intégration des personnes immigrées qui ont été soutenues dont 70 % pour l'apprentissage linguistique.

### Les actions sociales et l'animation régionale de la politique de la ville

Depuis 2010, des réunions régulières d'animation régionale de la politique de la ville ont été organisées et co-animées avec le SGAR, les délégués du Préfet de la région et les personnels des DDCSPP et des préfectures chargés de la politique de la ville. Ces réunions ont porté en 2013 particulièrement sur la préparation d'un CAR thématique dédié à la politique de la ville qui s'est tenue en juin, la préparation de la réforme de la géographie prioritaire et le contrat de plan Etat – Région.

Avec les 176 400 € dont elle a disposé en 2013, la DRJSCS a poursuivi l'installation d'une plate-forme de lutte contre les discriminations dans chaque département, renforcé son soutien aux établissements organisant des actions dans le cadre de l'Ecole ouverte, et soutenu d'une façon plus importante les actions de parrainage pour l'accès à l'emploi, notamment en direction des jeunes femmes immigrées ou issues de l'immigration. Elle a également financé un « atelier-film-témoignage » sur le décrochage scolaire. Elle a en outre appuyé la pérennisation des 4 E2C de la région.

### La santé des personnes en situation de précarité

Dans le cadre des travaux qu'elle conduit sur les

parcours de soins, l'ARS a fait le choix de travailler avec

des coordonnateurs externes. Ainsi, la DRJSCS est-elle le coordonnateur externe du parcours de santé des personnes en situations de précarité.

L'objectif de cette co-coordination du parcours est de travailler au décloisonnement de la santé et du social. En effet, même si le travail social, doit théoriquement prendre en compte les questions de santé des personnes, force est de constater que lorsqu'une personne est accueillie dans une structure sociale, la

question de la santé intervient très à la marge des questions tournant majoritairement autour de l'insertion. Par ailleurs, lorsqu'elle est prise en compte, elle intervient bien souvent dans l'urgence ou en situation de crise.

Ces travaux conjoints entre ARS et DRJSCS visent à lever les points de rupture identifiés avec les acteurs institutionnels, associatifs et les établissements de santé, sociaux et médico-sociaux

## **Le champ de la jeunesse et de la vie associative**

Dans le cadre d'une gouvernance rénovée de la jeunesse, la DRJSCS a exercé au plan régional un rôle d'assembler en pilotant l'élaboration d'un document de politique transversale ayant pour objet, dans une première phase, de dresser un état des lieux de la jeunesse en Bourgogne. Il s'agissait de passer d'une analyse sectorielle et fragmentée des dispositifs à une approche globale et cohérente de l'action publique.

A la suite du CIJ du 21 février 2013, le travail interministériel coordonné par la DRJSCS, et auquel participent les DDCS-PP ainsi que tous les services régionaux de l'Etat et l'ARS, a pris la forme d'un véritable Plan d'Action Jeunesse (PAJ) associant l'ensemble des acteurs régionaux et impliquant les

jeunes. Ce plan, qui prend en compte les ambitions découlant du CIJ, présente un diagnostic territorial ainsi que les priorités régionales et les actions envisagées à travers 6 grands axes : l'éducation formelle et informelle, l'engagement et la citoyenneté, l'accès aux pratiques sportives artistiques et culturelles, l'inclusion sociale, la santé et l'environnement, l'autonomie et l'emploi. 45 "fiches actions" ont été rédigées dès l'élaboration du plan le 23 juillet 2013 ; une feuille de route spécifique au PAJ propose un calendrier d'action et hiérarchise les mesures préconisées. Le PAJ est un outil qui se veut dynamique et évolutif, une aide au diagnostic et à la mise en œuvre dans le cadre de sa déclinaison départementale.

### **L'information, l'autonomie et l'engagement des jeunes**

Le CRIJ, tête du réseau régional de « l'information jeunesse » et la DRJSCS ont été porteurs d'une dynamique forte sur les territoires pour garantir, un Service Public de l'Orientation de bon niveau. Les services de l'État ont poursuivi en 2013 leur soutien au Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) pour un montant de 169 000 €.

L'objectif 2013 d'entrées pour la Bourgogne avait été fixé à 407 volontaires. Au 31 décembre 2013, le flux global s'élève à 443 jeunes accueillis sur l'année contre 436 en 2012.

Ces dernières données statistiques communiquées font apparaître un bon taux de recrutement avec une augmentation sensible des arrivées dans l'Yonne (+ 28 %) et en Côte d'Or (+ 7,5 %). Depuis le lancement du service civique en 2010, 1263 jeunes ont bénéficié du dispositif (Côte-d'Or : 630 ; Nièvre : 230 ; Saône-et-Loire : 187 ; Yonne : 216).

Au plan qualitatif, sur l'ensemble de la région le service civique accueille majoritairement des femmes (56 %).

Un volontaire sur deux est un demandeur d'emploi ; 95 % des jeunes sont majeurs, 77 % d'entre eux sont titulaires d'un baccalauréat.

Le Service Civique a été suspendu temporairement durant les quatre derniers mois de l'année sur l'ensemble du territoire national du fait de l'engagement complet de l'enveloppe de mois-jeunes disponible.

Cette décision de geler les nouvelles arrivées dans le dispositif est venue quelque peu enrayer la dynamique constatée globalement en Bourgogne, dans une période où les demandes de renouvellement d'agrément ont tendance à se développer. En revanche elle a eu peu d'impacts sur le nombre de jeunes accueillis en 2013 dans le dispositif qui reste équivalent à celui de 2012.

Conformément aux instructions, mes services ont adressé à une trentaine de structures un courrier les informant de la suspension provisoire de l'instruction de leur dossier et les invitant à renouveler, si elles le souhaitaient, leur demande à la fin de l'année 2013.

### **La formation des bénévoles associatifs**

On observe un réel dynamisme associatif en Bourgogne (26 000 associations actives), région qui se classe au 7ème rang en termes d'évolution des créations d'associations ; la Bourgogne compte 3 800 associations employeurs.

Ce dynamisme observé en Bourgogne masque un diagnostic associatif plus contrasté. On note un vieillissement du bénévolat : un bénévole sur deux a entre 41 et 60 ans, 27% ont plus de 60 ans et la classe

d'âge 18-40 ans, qui représente 20% des bénévoles, subit de fortes disparités régionales (cette classe d'âge reste très faible dans la Nièvre et l'Yonne qui s'appuient a contrario sur des bénévoles de plus de 60 ans). Les associations bourguignonnes expriment majoritairement des besoins en formation (53%).

Les crédits du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) sont destinés principalement à la formation des bénévoles élus ou responsables

d'activités. En 2013, 45 associations référencées dans les domaines différents de la Jeunesse et de l'Education Populaire, du soutien et de l'écoute des usagers, de la vie étudiante, de la défense de l'environnement,

FNARS... ont déposé une demande de subvention au titre du FDVA. 123 actions de formations des dirigeants bénévoles et bénévoles réguliers ont été aidées à hauteur de 165 150 € sur les crédits dédiés au FDVA.

## Les actions en partenariat territorial et les projets associatifs

Les services de l'État chargés de la jeunesse ont contribué :

- À la qualité éducative des activités des jeunes dans leur temps de loisir, notamment dans les sites prioritaires ruraux et urbains, grâce à des projets formalisés par une contractualisation avec les collectivités territoriales et des conventionnements avec les associations pour un montant total de 313 361 euros.
- Au soutien à l'emploi associatif à travers l'aide du FONJEP (fond de coopération de la jeunesse et

de l'éducation populaire), et ce, en complément des crédits de plusieurs BOP. Cette subvention, annuelle ou pluriannuelle, a été attribuée à des associations dans le but de soutenir un projet associatif, en facilitant la rétribution d'un poste de salarié exerçant prioritairement des fonctions d'animation en lien avec les priorités des politiques publiques visées. L'aide du FONJEP a permis d'appuyer la structuration des associations concernées tout en favorisant leur intégration pérenne dans la vie locale.

## Le champ du sport

### Le soutien de l'État au sport associatif

Le soutien de l'État au sport associatif amateur en Bourgogne a pour objectifs majeurs :

- D'accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires ainsi qu'à la structuration et la professionnalisation des associations.
- De favoriser la création et la rénovation d'équipements sportifs sur le territoire régional en soutenant tout particulièrement, dans le cadre d'un diagnostic partagé, les projets corrigeant les inégalités d'accès aux pratiques sportives.
- D'assurer la sécurité des usagers et la protection de la santé des sportifs notamment par la promotion des APS comme facteur de santé.
- De contribuer à l'égalité des chances et à l'accès aux droits pour toutes et tous :

- 1- entre les personnes (« sport pour tous »), quels que soient leur niveau de pratique, leur origine, leur lieu de résidence, leur âge, qu'elles soient femmes ou hommes, valides ou handicapées ;
- 2- entre les territoires (« sport partout ») ruraux et urbains.

L'État a apporté en 2013 une aide d'un montant de 6 850 169 € au sport associatif en région Bourgogne sous forme du concours en personnels techniques spécialisés et d'aides financières directes :

### Le concours en personnel de l'État (2 229 858 €) :

33 agents publics ont exercé dans 21 disciplines, notamment auprès des ligues régionales de Bourgogne, des missions de conseillers techniques sportifs (CTS) pour mener, au niveau territorial : des tâches de conseil et d'expertise, d'encadrement de sportifs, de formation de cadres, d'organisation et de développement de l'activité sportive concernée.

Ces CTS constituent les spécialistes les plus à même

d'organiser, de mutualiser et de diffuser, sur l'ensemble du territoire régional, une expertise pointue dans leur discipline et représentent environ 40 % de l'effectif total de la DRJSCS ; leur capacité d'accompagnement et de soutien confère à la direction régionale des modes spécifiques d'intervention : ceux de l'opérationnalité, du « terrain », de la mise en œuvre, de la proximité, et ce, de manière dérogatoire par rapport au principe de subsidiarité et à la répartition des compétences entre l'échelon régional et l'échelon départemental. **Le concours financier de l'État (4 620 311 €) :**

Les ressources financières réservées aux politiques sportives en Bourgogne et coordonnées par la direction régionale ont relevé pour près de 95% du « Centre National pour le Développement du Sport » (CNDS). Cet établissement public national, placé sous la tutelle du ministère des sports et représenté dans chaque région par le préfet en tant que délégué territorial, a vocation à gérer l'essentiel des aides de ce ministère aux associations et à l'aménagement du territoire dans le domaine sportif.

**Pour ce qui concerne les aides financières relatives au fonctionnement**, en 2013, l'État a apporté au mouvement sportif régional une aide de 3 477 180 € (CNDS) répartie au niveau régional (ligues sportives régionales) et à l'échelon départemental (comités départementaux, clubs). La part des aides affectée aux « têtes de réseau » (Ligues et Comités départementaux) s'élève à 51.28 % du montant total des crédits de la part territoriale. 1 109 demandes ont eu satisfaction sur un total de 1 171 demandes adressées aux services en charge du sport.

Ces aides ont été employées tout particulièrement pour les actions suivantes :

- L'aide à l'emploi associatif : 20,8%;
- L'intégration des personnes handicapées : 4,52%;
- La promotion de la pratique féminine : 4,95 %;

- La santé et l'éthique sportive : 6,10%;
- L'accès au sport de haut niveau : 10,93%;
- L'aide à la pratique sportive dans les territoires défavorisés (ZUS, communes en DSR) : 8,33%.

Enfin, le budget opérationnel du programme sport (BOP N°219) a été principalement mobilisé à hauteur de 361 931 € pour le sport de haut niveau, la prévention et la protection de la santé des sportifs, les métiers du sport, la mise en place de diagnostics territoriaux et le contrôle des activités physiques et sportives.

Pour ce qui concerne les aides financières relatives à la rénovation ou à la construction d'équipements sportifs, en 2013, l'État a apporté, via l'enveloppe nationale du CNDS, une aide totale de 630 000 € pour 6 projets portés respectivement par 5 collectivités et 1 association. En 2012 cette aide était de 380 100 € mais il est à noter que la faiblesse de ce montant est liée au report en 2013 de l'examen des demandes de subvention d'équipement sportif qui devaient être instruites par le CNDS le 13 novembre 2012. En effet, la ministre chargée des sports a annoncé en novembre 2012 un plan de redressement des comptes du CNDS

## Le sport de haut niveau

La Bourgogne a compté, en 2013, 344 sportifs répertoriés sur les listes ministérielles.

Ils se répartissent en différentes catégories de la manière suivante :

- 111 classés sportifs de haut niveau (11 élites, 27 seniors, 71 jeunes, 2 reconversions),
- 229 espoirs,
- 4 partenaires d'entraînement.

Initié par la DRJSCS, le suivi social des sportifs de haut niveau s'est effectué sur la base d'un partenariat avec le Rectorat, l'Université, le Conseil Régional, le mouvement sportif et le CREPS de Bourgogne Dijon. Une convention cadre de partenariat entre le rectorat et la DRJSCS est mise en œuvre ; le comité de pilotage chargé du suivi de la scolarité des sportifs de haut niveau c'est réuni au rectorat le 26 Octobre dernier. Il a fait suite à une commission d'admission des élèves de seconde, nécessaire à la clarification des relations entre établissements, CREPS et Rectorat. Ce regroupement

## Les actions « sport et santé »

Sous la conduite du Médecin Conseiller de la DRJSCS, les actions suivantes ont été mises en œuvre, en direction de différents types de public :

Dans le domaine du suivi médical des sportifs de haut niveau, la DRJSCS s'est assurée de la mise en œuvre effective de la surveillance médicale réglementaire des sportifs de haut niveau, réalisée au CREPS (plus de 900 consultations) ou avec le concours des centres médico-sportifs (près de 4 000 consultations), en animant l'équipe régionale médico-sportive; elle a participé financièrement à l'accompagnement paramédical des sportifs des pôles.

prévoyant ce report. L'autre conséquence de ce plan pour l'année 2013 est la suppression de l'enveloppe déléguée aux régions pour les équipements sportifs qui était en 2012 de 373 676 €.

Pour aider les collectivités et le mouvement sportif dans leurs choix stratégiques d'implantation d'équipements structurants sur le territoire, la DRJSCS mène une actualisation quadriennale du recensement des équipements sportifs.

En 2013, une deuxième période de révision quadriennale (2013-2016) a débuté, depuis le lancement du RES en mai 2006. Ainsi, la 1ère tranche de cette révision a concerné les 1 645 communes de moins de 750 habitants, soit 2 821 équipements sportifs.

En partenariat avec la DRJSCS et le Comité Régional Olympique et Sportif de Bourgogne, l'INSEE a publié en décembre 2013 un 4 pages « Bourgogne dimensions » relatif aux équipements sportifs en Bourgogne.

En complément à ces aides, le ministère a accordé une aide financière au CREPS de Bourgogne-Dijon d'un montant de 166 000 € pour la mise en sécurité du gymnase d'agrès.

de moyens a permis d'offrir aux sportifs un suivi, une formation, une orientation ou une insertion professionnelle compatible avec une pratique intensive d'un sport de haut niveau ; la DRJSCS a consacré 52 055 € à l'insertion des sportifs, pour des formations, du suivi scolaire en lien avec les établissements d'accueil ou des signatures de convention d'insertion avec des entreprises.

En Bourgogne il existe 19 structures labellisées dans les parcours de l'excellence sportive dont :

- 1 pôle France (voltige aérienne) ;
- 2 pôles France Jeunes (lutte, tir à l'arc) ;
- 14 pôles Espoirs (athlétisme, basket-ball, canoë-kayak, cyclisme, football, gymnastique féminine et masculine, handball féminin et masculin, judo, natation, rugby, tennis, tennis de table) ;
- 2 structures associées au parcours de l'excellence sportive (roller skating et haltérophilie).

Dans le domaine de la promotion des activités physiques et sportives comme facteur de santé, le plan régional sport-santé-bien-être, demandé par les ministres de la santé et des sports par le biais de l'instruction du 24 décembre 2012, a été instauré lors du premier trimestre 2013. Le copilotage est assuré conjointement par la DRJSCS et l'ARS ; il réunit la plupart des membres du CRAN (collectif régional autour de la nutrition, instance informelle régional des acteurs œuvrant dans le domaine de la promotion d'une alimentation équilibrée et des activités physiques et sportives), et des représentants du mouvement sportif.

Ce plan se décline en 8 objectifs : état des lieux des actions et acteurs existants, formation et information des professionnels du sport et de la santé, soutien des actions existantes et à venir, communication, évaluation.

Le recensement des actions et acteurs de la région a été effectué avec la collaboration des étudiants de la faculté STAPS, et le soutien des actions préexistantes se poursuit.

Deux opérations continuent à être particulièrement suivies :

- Le dispositif Activ'Santé qui s'adresse à des adultes sédentaires ou désirant reprendre l'activité physique après une longue interruption, et ce, dans un but de préservation de l'état de santé, de lutte contre la sédentarité et la dépendance. Le programme a été étendu à la Saône-et-Loire (Mâcon et Chalon) et l'expérimentation se poursuit en Côte-d'Or (Talent) et a commencé dans la Nièvre (Nevers et Imphy).
- L'opération nommée « Marchés Santé » qui vise à promouvoir la consommation des fruits et légumes et la pratique d'une activité physique régulière, action développée dans des territoires avec des indicateurs socio-sanitaires défavorisés (Chalon et

Sens), sous l'égide du CRAN, co-animé par le médecin conseiller.

Dans le domaine de la lutte et la prévention du dopage, l'action a été continuée avec les partenaires et notamment l'Agence Française de Lutte contre le Dopage. Huit préleveurs, dont deux femmes, sont actifs en Bourgogne (médecins, infirmiers et masseurs kinésithérapeutes). Les 743 prélèvements effectués (404 prélèvements urinaires, 322 prélèvements sanguins et 17 éthylotests) ont conduit à 11 résultats anormaux soit 1,50 %.

Il est à noter que 203 prélèvements sanguins ont eu pour objet le dépistage indirect de pratiques dopantes (mesure de paramètres hématologiques et endocriniens).

La DRJSCS a en particulier assuré le suivi biologique de 5 sportifs du « groupe cible » de l'AFLD. Les actions de prévention ont été réalisées par le médecin conseiller, de façon conjointe avec l'infirmier spécialisé de l'Antenne Médicale de Prévention du Dopage (AMPD); les interventions se sont adressées tant aux sportifs, jeunes ou moins jeunes, de haut niveau ou non, qu'aux collégiens et lycéens et aux dirigeants et autres responsables des clubs sportifs.

## Le champ observation et statistiques

La production d'un document « 4 pages » sur la [pauvreté en Bourgogne](#) réalisé dans le cadre de la visite territoriale de Mr CHEREQUE au titre du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Le groupe de travail sur les [stratégies d'information des jeunes bourguignons](#) porté par la plate-forme d'observation sanitaire et sociale et animé par le CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse). Ce groupe de travail a été mis en place en 2013 et se poursuivra en 2014. Il vise à étudier l'évolution des pratiques des jeunes en matière de recherche d'information, notamment par le Web. Ces travaux ont pour objectifs de contribuer à la réalisation d'un diagnostic permanent sur la jeunesse en Bourgogne, de rester en phase avec les préoccupations principales des jeunes et leurs pratiques d'information, informer les acteurs de la

jeunesse et les responsables institutionnelles sur ces pratiques d'information.

À ce jour, ce sont déjà près de 6000 questionnaires qui ont été complétés et retournés par les jeunes contre 4000 attendus initialement.

Les travaux contribueront notamment à l'observatoire de la jeunesse prévu dans le PAJ.

Le groupe de travail sur les [enfants exposés aux violences conjugales](#) porté par la plateforme d'observation sanitaire et sociale et animé par la DRDFE. Ce sujet est encore très mal connu et très mal approché au plan statistique. Les travaux conduits dans le cadre de ce groupe de travail et restitués dans un focus de décembre 2013 ouvrent la voie vers une meilleure connaissance de ce phénomène.

## Le champ activités juridictionnelles

Le Tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS) et le Tribunal du contentieux de l'incapacité (TCI) sont des juridictions qui traitent des contestations relatives aux décisions des organismes de protection sociale et, en

outre, pour le TCI, des contestations relatives aux décisions prises par les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH).

### Le Tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS)

Le TASS, à compétence départementale, est une juridiction de l'ordre judiciaire présidée par un magistrat du Tribunal de grande instance auprès duquel il a son siège. Le TASS juge des conflits entre les assurés sociaux et les caisses de sécurité sociale.

Les litiges portent notamment sur l'affiliation, l'assujettis-

sement, le calcul et le recouvrement des cotisations et des prestations. La région de Bourgogne compte 4 TASS implantés dans le chef lieu de chaque département. Le secrétariat dont la fonction est celle de greffe de tribunal est assuré par un agent de la DRJSCS de Bourgogne, assisté par un agent des caisses primaires d'assurance maladie.

TASS	Instances au 1er janvier de l'année	Nombre de recours reçus en cours d'année	Total de dossiers à traiter en cours d'année	Décisions définitives	Instances au 31 décembre de l'année
	2 636	2 077	4 683	1 972	2 711

### Le Tribunal du contentieux de l'incapacité (TCI)

Le TCI, à compétence régionale, est une juridiction de l'ordre judiciaire, présidée par une personne désignée pour ses compétences par le garde des sceaux, à défaut d'un magistrat honoraire.

Le TCI statue sur les litiges concernant une difficulté d'ordre technique ou d'ordre médical, relatifs à l'état ou au degré d'invalidité, en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, ou l'état d'inaptitude au travail ou sur les décisions de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées : carte d'invalidité, allocation d'adulte handicapé, prestation de

compensation du handicap, orientation en établissement spécialisé.

Le ressort du TCI de Dijon recouvre la région de Bourgogne. Il siège normalement à Dijon mais des audiences foraines sont assurées à Auxerre et Nevers. Le secrétariat fonctionne comme un greffe de juridiction et est néanmoins rattaché à la DRJSCS de Bourgogne. Il est assuré par un agent DRJSCS, assisté par des agents de la caisse primaire d'assurance maladie de la Côte-d'Or.

TCI DIJON	Instances au 1er janvier de l'année	Nombre de recours reçus en cours d'année	Total de dossiers à traiter en cours d'année	Décisions définitives	Instances au 31 décembre de l'année
	805	1 364	2 169	1 251	918

## PERSPECTIVES 2014

Pour l'année 2014 la DRJSCS poursuivra ses actions selon les orientations prioritaires suivantes validées par le préfet de la région Bourgogne et le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales dans la feuille de route 2014 portant les principaux objectifs retenus à partir des orientations de la DNO.

### ASSURER LES ACTIONS « RÉGALIENNES »

#### *La protection des publics : le contrôle des activités (Inspection Contrôle Évaluation)*

- Renforcer le travail partenarial de préparation et de mise en œuvre du PRICEA, entre la DRJSCS, les DDI et les partenaires régionaux (dont la DIRECCTE et l'ARS en travaillant à l'enrichissement du protocole de collaboration ARS / DRJSCS et à la signature d'un protocole entre DRJSCS / DIRECCTE).
- Maintenir la dynamique de contrôle dans le champ Jeunesse et Sports et, notamment la programmation des évaluations et inspections des accueils collectifs de mineurs avec hébergement ainsi que des centres équestres et baignades aménagées/piscines et autres structures qui présentent des risques plus importants pour la sécurité des pratiquants.
- Augmenter les contrôles et inspections dans le champ social, et tout particulièrement faire de la lutte contre la maltraitance un objectif phare à travers l'organisation d'une formation, le développement de la veille et de l'alerte (signature de protocoles de signalement des événements indésirables conformément à la circulaire du 12/07/11 et déploiement de l'outil PRISME au sein des services déconcentrés).
- Apporter un appui ponctuel de la DRJSCS aux DDI dans le cadre des actions d'inspection et d'évaluation.

## **La qualification des publics : l'exercice de l'autorité académique**

- Prévenir les contentieux et garantir la qualité des enseignements en maintenant globalement la capacité du pôle à assurer le pilotage des dispositifs de certification et de formation. Afin de prolonger le travail d'harmonisation des procédures, une réflexion sera engagée sur la fonction de secrétariat en vue d'une mutualisation de la compétence et de la valorisation des personnels dans un cadre transversal.
- Élaborer et publier l'offre de formation régionale servant de cadre à l'habilitation dans le domaine jeunesse et sports.
- Garantir la qualité des formations en développant les activités de contrôle et d'évaluation.
- Organiser, au profit des organismes de formation, des temps de rencontres thématiques communs aux deux secteurs et mettre en œuvre des séquences communes en matière de formation des jurys.
- Revitaliser et redynamiser les fonctions de jury notamment pour la VAE.

## **ASSURER LA DYNAMIQUE DE L'HÉBERGEMENT, DE L'ACCÈS ET DU MAINTIEN DANS LE LOGEMENT (BOP 177) POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ**

La DRJSCS reste très fortement mobilisée sur l'animation du réseau large d'acteurs concourant à l'accès au logement des personnes démunies (COPIL régional) ; avec la DREAL, elle a anticipé la pérennisation de la commission spécialisée « logement d'abord » du CRH, en vue de sa transformation en CR2H.

La DRJSCS apportera son soutien aux DDCS-PP pour la réalisation des diagnostics à 360 ° par la mise en œuvre d'un observatoire régional de la pauvreté qui sera alimenté par les SIAO.

Les résultats des travaux des groupes de travail mis en place seront également diffusés sous forme d'un plan d'actions en faveur de l'accès au logement pour les personnes nécessitant un accompagnement spécifique.

Les départements poursuivront leurs actions de réinsertion par la pratique sportive pour les publics accueillis dans les établissements sociaux.

Un travail interdépartemental permettra d'optimiser la rédaction des nouveaux plans de programmation départementaux issus de la fusion des PDALPD et des PDHI.

## **ASSURER L'ÉGALITÉ ET L'ACCÈS AUX DROITS POUR TOUTES ET TOUS**

### **La protection des personnes vulnérables (tutelles)**

Le SRAT 2014-2016 sera publié et mise en œuvre, les contacts pris avec les différents acteurs seront maintenus (et renforcés en ce qui concerne les juges des tutelles et les procureurs de la République) et un travail relatif aux indicateurs sera également entrepris pour apporter plus de sécurité juridique et financière aux acteurs.

Dans les quatre départements, il conviendra d'agrèer les nouveaux mandataires en adéquation avec le SRAT validé, de sécuriser les financements des services mandataires judiciaires ainsi que celui des personnes physiques mandataires dans les délais requis (sous réserve d'obtenir les crédits afférents) et de soutenir les projets d'amélioration de la qualité des services tutélaires.

### **L'insertion des personnes handicapées**

La mise en œuvre du plan d'action de la DRJSCS actualisé en juillet 2013 sera assurée.

Il comporte une synthèse des plans d'actions

départementaux et régional, un état des lieux des pratiques locales, la réunion du COPIL, le maintien des contacts avec la DIRECCTE, le TCI et la diffusion du nouvel outil SIPERF.

### **L'intégration des personnes immigrées**

La DRJSCS finalisera les travaux du comité d'évaluation et rendra ses conclusions à la DAAEN.

Elle assurera la mise en œuvre des actions relevant de

son champ de compétence mentionnées dans la feuille de route gouvernementale en faveur de l'intégration du 11 février 2014.

## **La politique de la ville**

En 2014, la Bourgogne sera confrontée à la mise en œuvre d'une géographie prioritaire resserrée. La DRJSCS contribuera aux travaux de préfiguration des nouveaux contrats de ville. La réduction des crédits imposera de poursuivre la priorisation du financement d'actions à dimension régionale et à développer son intervention dans le champ de la lutte contre les discriminations.

Dans les départements, la déclinaison du nouveau

cadre contractuel se réalisera en lien avec la DRJSCS et le SGAR en application des conventions triennales d'objectifs pour mobiliser le droit commun et les crédits dédiés du CNDS. L'agglomération dijonnaise étant l'un des 12 sites préfigureurs des nouveaux contrats de ville, la DRJSCS et le SGAR pourront travailler à l'organisation d'un contexte favorable à la contractualisation auprès du conseil régional (fonds européen, CPER) et des autres services régionaux.

## **La santé des personnes en situation de précarité**

Les travaux conjoints entre ARS et DRJSCS se poursuivront en 2014 et entreront dans leur phase opérationnelle par la mise en œuvre d'un plan d'actions. Il est important de souligner que cette démarche partenariale est innovante et citée en exemple par d'autres régions françaises.

En 2014, ces travaux s'intensifieront sur le sujet de

l'accès aux droits et la lutte contre le non recours. Des travaux seront engagés dans tous les départements autour de la circulaire du 16/01/14 qui vient décliner l'un des volets du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale et tirer les conséquences des expérimentations menées sur le non recours aux droits sociaux en Loire Atlantique et Seine et Marne.

## **L'information, l'autonomie et l'engagement des jeunes**

L'année 2014 verra la mise en œuvre concrète du PAJ en ce qui concerne : sa gouvernance, la réalisation d'actions du plan et l'expérimentation des premiers outils de pilotage (feuille de route annuelle, binômes référents par axe coordonnant les groupes de travail, espace collaboratif extranet).

La déclinaison départementale du PAJ sera réalisée, en s'appuyant sur les enjeux régionaux tout en laissant une liberté de choix dans les actions en fonction des enjeux territoriaux locaux.

Des actions spécifiques innovantes et des actions phares seront mises en valeur dans les domaines suivants : mise en œuvre du service civique dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, prévention par le passeport santé jeunes, accès des jeunes à l'autonomie par le logement et la mobilité,

formation et insertion professionnelle, emplois d'avenir pour les jeunes les moins diplômés, engagement des jeunes et accès aux sports et à la culture pour tous.

Le réseau information jeunesse aura pour mission de mettre à la disposition des jeunes une information de qualité, objective, généraliste et fiable, au sein des 32 structures de proximité réparties sur l'ensemble du territoire. En Bourgogne, l'offre de ce réseau répondra à une réelle attente d'information et d'accompagnement global au projet exprimée par les jeunes, dans le domaine professionnel notamment et à leur prise d'autonomie. La DRJSCS continuera à soutenir le travail d'animation, de développement et de formation du réseau régional « IJ » assuré par le CRIJ qui, avec l'ensemble du réseau, devra participer au service public régional de l'orientation (SPRO) prochainement mis en place.

## **La formation des bénévoles associatifs**

Maintenir, à travers le FDVA, tout particulièrement le soutien à la formation des bénévoles associatifs pour améliorer leurs compétences, augmenter de manière significative le bénévolat de longue durée et aider à la prise de responsabilité au sein des associations en vue du renouvellement de l'encadrement associatif. Ce

soutien à l'ensemble de la vie associative en Bourgogne sera un axe favorisant l'équité territoriale ; il sera complété par les actions menées à l'échelon départemental en matière d'animation, de développement, et de conseil auprès du mouvement associatif.

## **L'accès aux pratiques sportives et aux équipements**

Continuer à promouvoir les activités physiques et sportives comme facteur de santé et soutenir la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics et territoires prioritaires (objectif : 50% des crédits de la part territoriale du CNDS) ainsi qu'à la structuration et la professionnalisation des associations ; en effet, le soutien à l'emploi a toujours été un axe fort en

Bourgogne : l'objectif des crédits de la part territoriale du CNDS réservés à l'emploi est porté à 22 % et une commission emploi a été créée. Il conviendra également de soutenir les associations qui mettront en œuvre les emplois d'avenir pour le tutorat et la formation des jeunes salariés.

Une attention particulière devra être portée sur les

associations intégrant les dispositifs liés à la mise en place des rythmes scolaires et éducatifs en 2014, ainsi que sur celles mettant en œuvre des actions dans le cadre du Plan Savoir Nager.

Aider à la création et la rénovation d'équipements sportifs structurants sur le territoire régional en soutenant, à travers le CNDS, tout particulièrement les projets corrigeant les inégalités de pratiques sportives.

Ces orientations doivent également permettre à la DRJSCS de continuer l'analyse stratégique menées avec l'aide des DDI, du mouvement sportif et des collectivités territoriales, concernant les territoires et bassins de vie les plus carencés, en vue de la rédaction d'un schéma stratégique de développement du sport pour l'année 2015.

## **OBSERVATION ET STATISTIQUES**

Le recrutement d'un statisticien envisagé début 2014 permettra de développer la fonction « observation – statistiques » de la DRJSCS. Ce renfort permettra de

contribuer aux travaux liés à la création d'un observatoire de la jeunesse en Bourgogne et au suivi du plan pauvreté.



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE

# DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

**Directrice : Mme Corinne ETAIX**

Adresse : 21, boulevard Voltaire

BP 27 805 – 21 078 DIJON Cedex

tél : 03 45 83 22 22

Fax : 03 45 83 22 98

Mail : [dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr)

Site internet : [www.bourgogne.developpement-durable.-gouv.fr](http://www.bourgogne.developpement-durable.-gouv.fr)

Effectifs : 263 agents (physiques) – source : bilan social 2013

**Budgets :**

BOP 113 Paysages, eau et biodiversité: 2 131 085 €

BOP 113 Plan Loire grandeur nature : 51 858 €

BOP 135 Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat : 4 916 884 €

BOP 135 CAUA : 118 293 €

BOP 174 Énergie, climat et après-mines : 434 203 €

BOP 181 Prévention des risques : 802 568 €

BOP 181 ROME : 43 837 €

BOP 203 Infrastructures et services de transport : 78 852 821 €

BOP 207 Sécurité et éducation routière SER : 537 336 €

BOP 217 Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la Mer : 1 574 991 €

BOP 217 CGDD : 220 343 €

La DREAL Bourgogne a fêté ses quatre ans le 11 janvier 2014. Placée sous l'autorité du préfet de région, elle met en œuvre les politiques publiques du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) et du ministère du Logement et de

l'Égalité des Territoires (MLET).

Elle porte la préoccupation environnementale ainsi que la nécessaire transition écologique et énergétique au cœur de son action.

## PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Ses domaines d'intervention privilégiés sont, dans une approche intégrée visant à systématiquement prendre en compte les 3 piliers du développement durable :

- la préservation et la reconquête des ressources et du patrimoine naturels ;
- le logement et les constructions durables ;
- la prévention des risques naturels et technologiques ;
- les transports et les déplacements dans une approche multimodale privilégiant les modes

alternatifs à la route ;

- la prise en compte du développement durable dans ses dimensions les plus globales : climat, énergie, aménagement et évaluation environnementale.

La DREAL Bourgogne est engagée dans une démarche intégrée qualité et environnement. Elle est certifiée ISO 9 001 et 14 001 depuis 2010, certification renouvelée sans réserve début octobre 2013, sur un périmètre qui tend à s'élargir pour in fine, devenir représentatif de l'ensemble de ses activités.

## ACTIONS MAJEURES EN 2013

### EN INTERNE À LA DREAL

#### *Ouverture du restaurant administratif*

La DREAL et la DIRECCTE ont ouvert un restaurant administratif à compter de novembre 2012 sur le site Voltaire. Cet équipement était très attendu par les agents. La fréquentation tout au long de l'année 2013 a été au rendez-vous : dimensionnée pour une fréquentation de 150 repas par jour en moyenne, elle atteint en réalité 200 repas par jour. Le contrat passé avec le prestataire local (Marcellin Potiron) prévoit des

exigences dans les domaines du Bio et du circuit court : 20% des produits consommés sont issus de l'une de ces 2 filières tout en maîtrisant les prix restant à charge des agents. Ce restaurant s'est inséré dans le schéma de l'agglomération dijonnaise. La DDT21, Orange et la DT Centre Bourgogne de VNF ont contractualisé, leurs agents y déjeunant régulièrement.

#### *Pour une DREAL toujours plus exemplaire (PAE)*

La DREAL a mené en 2013 de nombreuses actions visant à rendre le fonctionnement du service toujours plus exemplaire au regard de la préservation de l'environnement et de la prise en compte du développement durable. L'ensemble des véhicules achetés en 2013 (5 VL) sont à motorisation « propre » (1 VL électrique et 4 VL hybrides). Des bornes de recharge pour véhicules électriques ont été installées,

accessibles pour les véhicules des autres administrations. Des équipements visant à limiter la consommation d'eau ont été installés (mousseurs sur l'ensemble des robinets et équipement des chasses d'eau de dispositif à économie d'eau). Le marché d'entretien des espaces verts (Voltaire et UT Auxerre) a été renouvelé grâce à une procédure innovante d'appel d'offres réservée aux entreprises adaptées.

#### *Renouvellement des certifications ISO 9 001 et 14 001*

La DREAL Bourgogne a suivi en octobre 2013 un renouvellement de ses certifications par l'organisme DNV selon les normes ISO 9 001 (management de la qualité) et 14 001 (management environnemental).

Les auditeurs de DNV n'ont relevé aucune non-

conformité. Ils ont en outre constaté la force du système de management de la DREAL qui démontre son intérêt en interne pour ses agents et en externe pour ses bénéficiaires, de la rigueur dans sa tenue et son amélioration continue. Ces constats témoignent d'une bonne implication des acteurs du système.

#### *Une méthode d'allocation des moyens en effectifs révisée*

La méthode nationale d'allocation des moyens en effectifs, des services de l'État qui contribuent aux politiques du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement et de l'égalité des territoires, a fait l'objet d'une analyse

approfondie en comparaison des moyens en place dans chacun des services de la région, afin d'engager dès 2014 un rééquilibrage des moyens au regard des missions à conduire.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### *Territoires, connaissance et évaluation*

#### Évolution majeure pour l'évaluation environnementale : l'évaluation environnementale et le cas par cas

L'année 2013 a été marquée par l'entrée en application au 1er janvier 2013 de la réforme de l'évaluation environnementale des plans et programmes (décret n°2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement) et au 1er février 2013 de la réforme de l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme (décret 2012-995 du 23 août 2012 relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme). Ces textes ont introduit une nouvelle procédure dite « d'examen au cas par cas » au terme de laquelle l'autorité environnementale décide si le document doit ou non faire l'objet d'une évaluation environnementale. Les autres évolutions portent principalement sur la liste des plans et programmes et des documents d'urbanisme soumis à évaluation environnementale ou relevant d'un examen au cas par cas.

La mise en œuvre de ces évolutions réglementaires s'est traduite, pour la DREAL Bourgogne, par des actions de communication auprès des collectivités et autres personnes publiques responsables de l'élaboration de ces documents, des bureaux d'études et des services ainsi que par l'apport de conseils ou de réponses aux maîtres d'ouvrage et par la mise à jour du site internet de la DREAL. La mise en place de la

procédure d'examen au cas par cas a par ailleurs nécessité la création d'une procédure spécifique d'instruction des dossiers ainsi que des échanges entre services dans le cadre de l'analyse technique des demandes.

#### En chiffres :

- 46 avis d'autorité environnementale produits par la DREAL sur les projets ;
- 50 avis d'autorité environnementale produits par la DREAL sur des plans et programmes (y compris documents d'urbanisme) ;
- 52 décisions d'examen au cas par cas produites par la DREAL pour des projets (dont 12 soumissions à étude d'impact) ;
- 47 décisions d'examen au cas par cas produites par la DREAL pour des plans et programmes (y compris documents d'urbanisme) dont 4 soumissions à évaluation environnementale.

Une forte augmentation de l'activité a été constatée par rapport à l'année 2012 sur les documents d'urbanisme (+ 40 % d'avis AE produits, 33 décisions d'examen au cas par cas [nouvelle procédure entrée en vigueur au 1er février 2013]), liée en partie à l'approche des élections municipales de 2014.

#### Le référentiel stratégique des services de l'État en Bourgogne

Dans un contexte de nécessaire maîtrise des moyens, la DREAL a souhaité se doter d'un référentiel stratégique afin de guider l'action et les choix vers les éléments reconnus comme stratégiques pour les services de l'État en Bourgogne. En ce sens, il a été décidé de lancer une analyse systémique régionale, afin de mieux connaître et partager les enjeux du territoire et d'en déduire des pistes d'action plus ciblées.

Le partage de cet objectif avec les services du préfet de région a conduit à concevoir deux démarches :

une analyse systémique régionale à initier par la DREAL pour les activités relevant du MEDDE et du MLET. En 2013, la DREAL a choisi, après consultation, un prestataire compétent pour l'accompagner dans la réalisation de cette étude ;

puis une démarche complémentaire envisagée par le SGAR afin d'élargir la démarche pour les activités relevant des autres départements ministériels.

## Le profil régional environnemental

Autre outil stratégique pour les activités du MEDDE et du MLET en Bourgogne, le profil environnemental régional de la Bourgogne constitue dorénavant un document de référence en matière d'environnement. Fruit d'un travail partenarial réalisé en 2012 sous le pilotage de l'État associant de nombreux acteurs, il dresse un état des lieux de l'environnement en Bourgogne à travers différentes thématiques (paysages, ressources, espace, eau, biodiversité et milieux naturels, sols, énergie, gaz à effet de serre et changement climatique, air et pollution atmosphérique, déchets, risques naturels et technologiques, bruit). En analysant l'impact des activités humaines, ce document définit ainsi les principaux enjeux environnementaux de

la région.

Ce document a fait l'objet d'une large diffusion, en premier lieu auprès des acteurs ayant participé à son élaboration, et plus largement aux principaux acteurs concernés (services de l'État, conseil régional, conseils généraux, EPCI, pays, chambres consulaires, associations, syndicats). Sa version numérique, mise en ligne sur internet en décembre 2012 ([www.per-bourgogne.fr](http://www.per-bourgogne.fr)) a ensuite été présentée aux services des quatre DDT de la région courant 2013. Elle a également été complétée par une cinquantaine d'indicateurs, qui seront actualisés progressivement au fil des années suivantes.

## Ville durable

Afin de dynamiser les démarches « ville durable » et d'articuler au mieux les politiques publiques correspondantes, la DREAL Bourgogne a mis en place en 2013 avec le Conseil Régional et l'ADEME un partenariat qui touche plusieurs champs :

La DREAL anime un club EcoQuartier qui permet d'accompagner les territoires volontaires dans le cadre d'un dispositif national de labellisation, qui pourrait concerner plusieurs projets en Bourgogne ; lors la première vague de labellisation menée en 2013, plusieurs collectivités se sont effectivement engagées dans ce dispositif (charte d'engagement) ; l'éventualité d'une labellisation complète nécessite toutefois d'attendre un avancement suffisant des projets et reste donc une perspective possible pour les prochaines

vagues de labellisation.

Afin notamment d'étendre ce type d'actions à d'autres territoires, une réflexion complémentaire a été engagée en vue d'un prochain appel à projets régional, à lancer par le Conseil régional, en partenariat avec la DREAL et l'ADEME.

En lien avec ces différentes actions, la DREAL a également élaboré un recueil des quartiers durables en Bourgogne (paru en juin 2013) et a initié, en partenariat avec l'Université de Bourgogne, une étude sur les freins et enjeux à la densification. Cette dernière étude pourrait se poursuivre en 2014, en partenariat avec le Conseil Régional et l'ADEME. La Maison des sciences de l'homme (MSH) a été sollicitée en ce sens.

## Atelier des Territoires

L'Atelier des territoires est une démarche exploratoire et innovante d'aménagement du territoire, visant des approches à des grandes échelles d'espace et de temps. Elle se caractérise par :

- Une mise en avant du projet spatialisé : processus de co-construction de stratégie de territoire entre collectivités, État et une équipe-projet de haut niveau ;
- Un repositionnement de l'État par rapport aux territoires : s'affirmer en tant qu'accompagnateur

et conseiller des collectivités ;

- Une prise en compte des territoires spécifiques : à fort enjeux territoriaux, ou en manque de gouvernance, ou en déprise économique, etc.

Sont concernés trois sites en Bourgogne : L'Avallonnais, le Val-de-Loire-sud-Nivernais et le « Croissant », formé des agglomérations de Dijon, Chalon-sur-Saône et Le Creusot-Monceau. La démarche doit aboutir au mois de juin 2014 avec un séminaire régional.

## Investigation sur la consommation foncière

La DREAL a engagé une étude sur la consommation d'espace en Bourgogne (à paraître en 2014). Cette contribution sur les problématiques et enjeux fonciers

dans cette région s'inscrit dans le cadre de réflexions préalables à la création d'un Établissement Public Foncier Régional.

## Plans locaux d'urbanisme intercommunaux

L'action d'animation du débat régional sur les thématiques de l'égalité des territoires et de l'aménagement a conduit à l'organisation des deux Journées techniques des territoires, une sur les SCoT, en mars et une autre sur les PLUi, en novembre. Des

témoignages d'autres collectivités françaises apportent des connaissances et du « sang neuf » au débat bourguignon. Ces journées rencontrent un vif succès, élus et techniciens des territoires, ainsi que les services de l'État éprouvant un fort besoin d'échanger et des faire

avancer leurs pratiques.

Piloté par un partenariat entre la DREAL, l'AUSB, la DHUP, le CEREMA, le CLUB PLUi territorialisé de Bourgogne est né le 7 décembre 2012. Le CLUB est d'abord un réseau, un collège de personnes intéressées au premier degré dans la production d'un document d'urbanisme intercommunal, soit parce qu'ils le

produisent eux mêmes, soit parce qu'ils accompagnent ceux qui le font. Ensuite, il est un lieu de production : production de méthode, du savoir, de la matière pour les collectivités et les services des administrations concernées par l'élaboration des PLUi. Il a vocation à se réunir quatre fois par an, dont une journée de sensibilisation aux PLUi et de retours sur les travaux du CLUB.

### La base communale de la DREAL

La base communale de la DREAL Bourgogne a été conçue pour permettre de rechercher des informations qui sont relatives à une ou plusieurs communes et qui concernent plusieurs thématiques (milieux naturels, eau, sites et paysages, logement, risques, transports, énergie).

Une édition du résultat sous forme de listing est possible (format PDF) mais également une consultation approfondie des données qui peut s'effectuer par thème au moyen de liens renvoyant soit vers des outils de visualisation (cartographie dynamique, atlas de référence), soit vers des fiches descriptives, soit encore vers des pages internet en rapport (bases nationales, catalogues de données SIG, etc.).

Une première version a été développée et mise en ligne sur intranet en août 2013. Elle permet de répondre aux besoins des DDT (notamment pour le porter à connaissance concernant l'élaboration des documents d'urbanisme) et des services de la DREAL (avis de l'autorité environnementale, notes d'enjeux), etc.

Des développements complémentaires seront effectués en 2014 pour un mise en ligne sur internet, ajouter de nouvelles données et tenir compte de la nouvelle carte des établissements publics de coopération intercommunale. Cette mise en ligne sur internet permettra de répondre aux besoins des particuliers, des bureaux d'études et des partenaires publics.

### La numérisation des servitudes d'utilité publique

La DREAL et les 4 DDT se sont réunies pour définir une stratégie commune pour avancer dans l'obtention des servitudes d'utilité publique (SUP) sous forme numérisée en Bourgogne.

Pour les SUP ayant un seul gestionnaire, des démarches de conventionnement sont engagées soit par la DREAL, soit par chaque DDT. Les SUP ayant plusieurs gestionnaires ont fait l'objet d'un marché passé par la DREAL en décembre 2012. Il s'agit des SUP suivantes :

- A5 : canalisations publiques d'eau et d'assainissement, pour lesquelles les gestionnaires peuvent être les communes, leurs groupements ou leurs délégataires ;
- I9 : canalisations de transport et de distribution de chaleur, pour lesquelles les gestionnaires peuvent être les communes ou leurs groupements ou leurs délégataires ;
- EL5, EL6, EL7 : circulation routière (respectivement visibilité, réserve de terrain, alignement), pour lesquelles les gestionnaires peuvent être la direction inter-régionale des routes (DIR centre est), la société APRR, les conseils généraux, les communes ou leurs groupements ;
- EL11 : voies express et déviations d'agglomérations, pour lesquelles les gestionnaires peuvent être la direction inter-régionale des routes (DIR centre est) ou les conseils généraux ;

- PT1, PT2, PT3 : télécommunications (respectivement protection contre les perturbations électromagnétiques, protection contre les obstacles, communications téléphoniques et télégraphiques), pour lesquelles les gestionnaires peuvent être l'armée de l'air, l'armée de terre, TDF, Orange ou les autres opérateurs.

Les conclusions du marché intervenues fin 2013 incitent aux actions suivantes :

- A5 : 16 servitudes ont été recensées ; elles peuvent être numérisées sans difficulté ;
- I9 : aucune servitude n'a été recensée ;
- EL5 et EL6 : servitudes non connues des gestionnaires : aucune servitude n'a été recensée ;
- EL7 : les gestionnaires sont peu actifs ; plus de 10 000 plans recensés, qui sont peu à jour : coût élevé de numérisation ;
- EL11 : la numérisation est possible à un coût raisonnable ;
- PT1 et PT2 : la numérisation peut être envisagée dans la mesure où le contexte est bien identifié : source centralisée des informations (ANFR) ; gestionnaires, servitudes et description ainsi que modalités de numérisation connus ;
- PT3 : pas de réponse d'Orange ; le changement de statut de l'opérateur (France Télécom => Orange) peut induire une abrogation des servitudes.

### La numérisation des documents d'urbanisme

À travers son dispositif GéoBourgogne, l'État et le

Conseil régional ont passé fin 2009 un marché pour

numériser les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les cartes communales (CC). La DREAL pilote cette opération, avec l'appui des 4 DDT. Fin 2013, 195 Plans locaux d'Urbanisme, 110 Cartes Communales et 114

Plans d'Occupation des Sols avaient été numérisés. Le marché s'achevant en mars 2014, 392 documents d'urbanisme resteront à numériser.

### **Participation au dispositif GéoBourgogne**

La DREAL apporte son appui technique, administratif et juridique au dispositif GéoBourgogne. Elle a déposé de nombreux jeux de données sur le portail internet de GéoBourgogne en février 2013, participe aux réunions

mensuelles de son comité technique et suit en particulier le marché juridique passé avec un cabinet d'avocat sur le droit des données.

### **Une application performante pour la gestion des données sur les risques**

Une application informatique a été développée pour améliorer la gestion des données sur les risques naturels. Sur une même commune, il est en effet possible qu'il y ait plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN), plusieurs études et plusieurs aléas. L'objectif de l'application a été de construire un outil de suivi des PPRN et de gestion des multiples informations techniques correspondantes

(méthodologies, modèles hydrauliques, hydrologie, topographie, ...). Il est destiné aux agents de la DREAL et facilite la mise à jour des données en vue de leur diffusion. Une première version de l'application est opérationnelle ; elle est amenée à évoluer pour mieux correspondre aux besoins du service chargé de la protection des risques.

## **CLIMAT ÉNERGIE ET EXEMPLARITÉ**

### **Le débat sur la transition énergétique**

Le premier semestre 2013 a été marqué par l'organisation du débat régional sur la transition énergétique au cours duquel 90 événements ont été labellisés et 10 000 Bourguignons ont apporté leur contribution.

La synthèse des contributions régionales a été remise au comité national du débat le 8 juillet 2013, celle-ci a contribué à alimenter la synthèse du débat national remise au gouvernement lors de la conférence environnementale des 20 et 21 septembre 2013.

### **Accompagnement des territoires vers la transition énergétique et la mise en œuvre du SRCAE**

Le schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) de Bourgogne a été approuvé par le Conseil Régional et le Préfet de la région Bourgogne en juin 2012.

Ce schéma a vocation à être décliné dans les Plans Énergie Climat Territoriaux (PCET). Ceux-ci sont obligatoires pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, soit 13 collectivités en Bourgogne. La procédure d'élaboration de ces PCET prévoit qu'avant approbation, la collectivité concernée transmette, pour avis, son projet de plan à l'État et à la Région. Dans ce cadre, 6 PCET ont déjà fait l'objet d'un avis favorable, un autre PCET a fait l'objet d'un avis indiquant qu'un nouvel examen sera nécessaire et deux autres avis sont en cours. Quatre autres PCET restent encore à recevoir par les services de l'État et du Conseil régional.

Dans ces conditions, les services de l'État et ceux du

Conseil régional ont également décidé de se coordonner afin d'émettre des avis conjoints, autant que possible, pour faciliter la cohérence et donc la prise en compte de leurs avis par les collectivités concernées.

En outre 2 syndicats départementaux d'énergie (le SIEEEN dans la Nièvre et le SICECO en Côte d'Or) se sont engagés dans une démarche volontaire de déclinaison du SRCAE et élaborent une stratégie départementale dans ce sens.

En 2013 la DREAL a accompagné ces différentes démarches. Par ailleurs elle a initié, avec l'ADEME et le Conseil Régional, le montage d'un observatoire régional Énergie-Climat qui devrait aboutir en 2014 et qui aura notamment pour mission le suivi et l'évaluation du SRCAE.

### **Développement des énergies renouvelables (EnR)**

Dans la logique d'une instruction ministérielle d'octobre 2011, l'année 2013 a vu, le 21 juin, l'installation d'un Pôle régional sur les énergies renouvelables, qui permet à la DREAL et aux DDT d'accompagner le développement des EnR sur le territoire et de garantir, entre services de l'État, une bonne circulation de

l'information, un partage des expériences et une harmonisation des pratiques.

Une fréquence de deux réunions annuelles a été convenue et des premières pistes de travail ont été retenues. Parmi celle-ci on peut citer :

la production d'un argumentaire « question-réponse » sur les projets EnR ;

l'analyse des décisions des tribunaux sur la question paysagère et le partage d'éléments de doctrine en la matière ;

la réalisation d'une étude de cohérence patrimoniale et paysagère de l'éolien ;

la production d'un tableau de bord régional permettant le suivi des décisions sur les projets EnR.

## PRÉVENTION DES RISQUES

### *Environnement industriel*

#### Inspections et instructions

La réalisation de contrôles des installations classées pour la protection de l'environnement et l'encadrement de l'activité de ces installations constituent une des missions principales de l'inspection des installations classées. En 2013, 707 contrôles de ces installations ont été réalisés par les inspecteurs de l'environnement du service prévention des risques et des unités territoriales.

Ces contrôles sont réalisés suivant un programme pluriannuel qui adapte la fréquence d'inspection en fonction des enjeux. Les sites prioritaires en activité sont

inspectés chaque année, ce qui a été le cas en 2013 en Bourgogne.

Dans le cadre de l'information du citoyen, 94% des rapports établis à la suite des inspections ont été publiés sur internet.

40 nouveaux dossiers de demande d'autorisation d'exploiter ont été reçus en 2013. 32 arrêtés préfectoraux d'autorisation ont été établis. Par ailleurs, 102 arrêtés préfectoraux complémentaires encadrant l'activité des ICPE ont été élaborés.

### *Domaines des risques accidentels*

#### Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques est un outil de maîtrise de l'urbanisation aux abords des exploitations industrielles existantes. Instauré par la loi « risque » de 2003, le PPRT concerne l'ensemble des installations Seveso seuil haut. Ce plan poursuit la démarche de réduction des risques à la source formalisée par l'étude des dangers permettant de maîtriser les risques technologiques. Le PPRT vise à définir, en concertation avec les parties intéressées, des règles d'utilisation des sols compatibles avec l'activité à l'origine des risques, les projets de développement locaux et les intérêts des riverains.

Faisant suite à différentes évolutions intervenues depuis l'engagement des travaux, ce sont aujourd'hui 16 PPRT

qui doivent être conduits à l'approbation en Bourgogne. A fin 2012, 11 PPRT avaient été approuvés.

En 2013, la DREAL a poursuivi les échanges visant à l'approbation des 5 plans qui restaient à finaliser fin 2012. Les travaux réalisés ont permis l'approbation du PPRT des entrepôts pétroliers dijonnais (EPD) en février 2014.

Les travaux se sont également poursuivis concernant les 4 autres PPRT : une réunion publique a été organisée concernant le site Raffinerie du Midi (21) en préalable à un diagnostic des locaux encadrant le site et les échanges se sont poursuivis avec les personnes et organismes associés concernant les sites de Totalgaz (58), Stogaz (71) et Primagaz (89).

#### Examen des études de danger (EDD) des installations Seveso

En Bourgogne, 19 établissements relèvent de la directive Seveso seuil haut et 23 sont des sites Seveso seuil bas. Ces sites sont tenus de réaliser des études de danger, qui doivent être remises à jour tous les 5 ans dans le cas des sites Seveso seuil haut. L'examen de ces études de danger et de leurs révisions est mené selon les termes de la circulaire du 29 septembre 2005 relative aux critères d'appréciation de la démarche de maîtrise des risques dite " MMR ", en cohérence avec les éléments actés lors de l'instruction des PPRT et le cas échéant des améliorations de ce niveau de maîtrise des risques. Lorsque des mesures d'amélioration complémentaires sont proposées pour ces établissements, celles-ci doivent être examinées à la lumière des différents critères de la circulaire (en vue de l'amélioration du niveau global de la sécurité : distances

d'effets et gravité mais également probabilité et cinétique des phénomènes).

L'instruction des études de danger est un élément important pour juger du niveau de sécurité d'un site qui peut donner lieu, en fonction des évolutions constatées, à des propositions de prescriptions traduites dans un arrêté préfectoral complémentaire ou, si nécessaire, un arrêté recodifiant les prescriptions de ces établissements.

En 2013, la DREAL a poursuivi l'examen des études de danger en avançant l'examen des études de danger de 5 sites Seveso haut - Hygiène et nature (21), Rhodia (58) et Chemetall (89), GE Water et RLT (71) - et de 4 sites Seveso seuil bas - Argos, Brenntag, Industeel et Valspar (71).

## Instruction des études de dangers (EDD) des infrastructures de transport de matières dangereuses

En Bourgogne, après le retrait du site ferroviaire de Perrigny-les-Dijon, 3 nœuds d'infrastructures sont identifiés par arrêté ministériel et ont obligation de réaliser une étude des dangers (aire autoroutière A6 de Beaune Tailly - commune de Tailly, aire autoroutière A6

de Beaune Mercueil - commune de Mercueil - aire autoroutière A6 de Mâcon St Albain).

Ces études ont été élaborées et transmises à l'inspection des installations classées en 2013. Elles ont fait l'objet d'un premier examen et leur instruction se poursuit.

## Amélioration de la sécurité des silos de stockage de céréales

La DREAL a poursuivi en 2013 ses actions concernant les silos dits « à enjeux très importants » (SETI). Ce travail d'instruction conduit, dans les cas où cela s'avère nécessaire, à la mise à jour des prescriptions en cadrant l'activité des silos. En 2013, les actions suivantes ont été menées :

- clôture de l'examen pour la société Dijon Céréales à Bretennière (21) et proposition de prescriptions

complémentaires ;

- instructions et prescriptions complémentaires proposées les 2 SETI d'Axéreal (58) ;
- clôture de l'instruction du site Cavap à Molinons (89), proposition de prescriptions complémentaires ;
- ré-engagement de l'instruction du dossier Soufflet à Pacy-sur-Armançon (89).

## Domaine des risques chroniques

### Recherche des substances dangereuses dans l'eau (RSDE)

La démarche RSDE, qui découle de la directive cadre sur l'eau (DCE) impose des recherches de substances dangereuses dans les rejets puis la définition des actions à mettre en place suite à ces analyses. Ces actions peuvent concerner une surveillance périodique des rejets ou leur réduction.

RSDE concerne toutes les installations entraînant des rejets aqueux significatifs. La recherche des substances dangereuses couvre un spectre large de 112 substances, définies par l'Union Européenne.

La DREAL a prescrit la recherche de substances dangereuses pour les installations soumises à RSDE en Bourgogne (140) et examine les résultats d'analyse. Ce travail conduit à définir si une surveillance pérenne est à mettre en place (25% des cas) ou si une réduction des rejets est nécessaire (quelques cas). Ces mesures sont définies après discussion avec les industriels. La DREAL apporte également un appui aux industriels pour l'appropriation des outils informatiques à utiliser.

### Directive sur les émissions industrielles (IED)

La directive IED concerne les activités susceptibles de générer des pollutions ou des déchets. Cette directive impose aux industriels de se conformer à des guides européens définissant les technologies de référence limitant leurs émissions. La directive IED couvre de nombreux domaines d'activité définis dans les rubriques 3000 du code de l'environnement, notamment l'agroalimentaire, les déchets, le traitement de surface,

les chaufferies, etc....

En 2013, le recensement des installations potentiellement concernées a été lancé auprès des industriels. Un appui important leur a été apporté pour déterminer s'ils relèvent ou non de cette directive. Ce travail prépare la suite de la démarche qui consistera à examiner la conformité aux technologies de référence et les bilans de l'état des sites.

### Déchets

Les installations de traitement des déchets peuvent être difficilement acceptées par les populations. Leur suivi et l'assurance que les nuisances occasionnées par ces installations sont limitées revêtent donc une importance particulière. En 2013, les installations de stockage de déchets ont été inspectées par la DREAL. La DREAL participe également aux commissions de suivi de ces sites.

Depuis plusieurs années, la DREAL mène également,

dans le cadre d'une action nationale de lutte contre les sites illégaux, un programme de contrôle des centres de traitement des véhicules hors d'usage (VHU) et des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E). Cette action est nécessaire pour favoriser le développement de la filière de traitement légale encourageant le recyclage et l'économie circulaire des déchets dont l'importance a été rappelée lors de la conférence environnementale de septembre 2013. En 2013, 27 inspections ont été menées sur ce thème.

## Diagnostic des sols dans les établissements accueillant des enfants

L'action de diagnostic des sols dans les établissements accueillant des enfants et des adolescents a débuté en juin 2010. Les diagnostics ont été engagés sur l'ensemble des établissements concernés par la démarche de diagnostics.

Parmi les 31 établissements classés :

- 17 établissements sont en catégorie A : "les sols de l'établissement ne posent pas de problème".
- 11 établissements sont en catégorie B : "les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux

pollutions, que les pollutions soient potentielles ou avérées. Des modalités de gestion de l'information devront cependant être mises en place pour expliquer ce qui doit être fait si les aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés".

- 3 établissements sont en catégorie C pour les sols : « les diagnostics ont montré la présence de pollutions qui nécessitent la mise en œuvre de mesures techniques de gestion, voire la mise en œuvre de mesures sanitaires ». Pour ces établissements, aucune mesure sanitaire ne s'est avérée nécessaire.

Le bilan, fin 2013, est le suivant :

Nombre total d'établissements	Nombre de diagnostics engagés	Phase 1 en cours	Phase 2 en cours	Phase 3 en cours	Nombre d'établissements classés après avis du GT national
38	38	2	0	4	31

## Électricité

La loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité englobe les réseaux publics d'électricité que sont le réseau de transport d'électricité (lignes allant de 63 à 400 KV) et est géré par Réseau Transport d'Électricité (RTE) ainsi que les réseaux publics de distribution d'électricité (ligne à moyenne tension à

moins de 20 KV et à basse tension de 230 à 400 volts) gérés par Électricité Réseau Distribution France (ErDF). Dans ce cadre, la DREAL examine les projets d'ouvrages tant dans le transport que la distribution. Ce sujet est en partie lié au développement de l'éolien dont le raccordement au réseau existant constitue une phase préalable au lancement du projet.

## Équipements sous pression

Les ESP sont des récipients, tuyauteries, accessoires de sécurité ou encore accessoires sous pression, destinés à contenir des fluides (gaz ou liquides) sous pression. (ex : chaudière vapeur, extincteur, compresseur, autoclave,...)

Le Pôle inter-régional Équipements Sous Pression de la zone Est (PiESP) est une structure basée en DREAL Bourgogne qui assure des missions de contrôles sur les Équipements Sous Pression (ESP) dans les régions Alsace, Bourgogne, Franche-Comté et Lorraine.

Le PiESP exerce notamment des missions d'appui technique auprès des 4 DREAL de la zone. Il organise des réunions au niveau inter-régional et des formations pour animer le réseau et harmoniser les pratiques au sein de la zone Est.

Il participe aux actions de surveillance exercées par les DREAL :

- surveillance du parc d'équipements sous pression (action nationale 2013 sur les centres de regroupement),
- surveillance des organismes habilités chargés du suivi en service des équipements sous pression (surveillance des agences et supervision des experts lors de leurs interventions chez les exploitants),
- surveillance des services inspection reconnus (SIR).

Le PiESP exerce également pour le compte de l'État des opérations de surveillance du marché destinées à garantir que les ESP mis sur le marché sont conformes aux exigences réglementaires européennes (directives 97/23/CE, 2010/35/CE et 2009/105/CE) et ne portent pas atteinte à la santé et à la sécurité des citoyens, des animaux domestiques et des biens.

Il vérifie également que l'évaluation de la conformité de ces équipements est correctement réalisée par les organismes habilités pour cela, avant mise de ces équipements sur le marché.

En 2011, le BSEI a confié au PiESP une mission de surveillance spécifique des agences de BUREAU VERITAS situées à l'étranger et intervenant sous le numéro d'organisme notifié 0062. Cette surveillance débutée en 2011 s'est poursuivie en 2013 avec l'examen de 8 nouveaux dossiers d'évaluation de la conformité.

En 2013, l'activité du PiESP s'est traduite notamment par :

- 35 dossiers d'équipements examinés,
- 27 fabricants concernés, dont 21 situés à l'étranger,
- 13 organismes notifiés dont 11 étrangers.

Ces chiffres tiennent compte de la surveillance spécifique exercée par le PiESP sur les activités des

agences de BUREAU VERITAS situées à l'étranger.  
Le PiESP participe également à des groupes de travail

au niveau national ; les agents du Pôle sont également formateurs pour l'ensemble des agents en charge des ESP au niveau national.

## Contrôle des industries extractives

La DREAL exerce son contrôle sur les industries extractives (carrières notamment). Outre les inspections réalisées sur ces installations, la DREAL assure

également l'inspection du travail pour ce type d'industrie. En 2013, près de 70 actions de contrôle ont été menées.

## Distribution et transport par canalisation de gaz ou de matières dangereuses

Dans le cadre du plan d'actions anti-endommagement des réseaux, le téléservice [www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr) a été mis en place pour prévenir les accidents et incidents lors de travaux réalisés à proximité de réseaux aériens, enterrés ou subaquatiques.

Chaque année, plus de 100 000 dommages sont déplorés lors de travaux effectués au voisinage des 4 millions de kilomètres de réseaux aériens ou souterrains implantés en France. Ces incidents entraînent des arrêts de chantiers, une interruption des services publics, et des perturbations de la circulation sur les voies publiques. Afin de réduire significativement les endommagements des réseaux, la réglementation a été profondément révisée.

Désormais codifiée dans le code de l'environnement aux articles L. 554-1 à L. 554-5 et R. 554-1 à R. 554-38, elle implique aussi bien les exploitants de réseaux, que les maîtres d'ouvrage, qui doivent rendre plus sûrs leurs projets à proximité des réseaux, et les exécutants de travaux, qui doivent sécuriser leurs chantiers. Elle a produit ses premiers effets au 1er juillet 2012.

Concrètement, toute personne envisageant de réaliser des travaux a l'obligation de consulter le téléservice [www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr) afin d'obtenir la liste des exploitants auxquels ils devront adresser les nouvelles déclarations réglementaires de projet de travaux (DT) et d'intention de commencement de travaux (DICT).

En 2013, la DREAL s'est impliquée dans des actions d'informations sur la mise en place de ces nouvelles dispositions, en participant à cinq réunions de formation/information organisées par le CNFPT (Châtillon-21, Dijon-21, Montceau-71, Nevers-58, Auxerre-89) soit environ 230 personnes sensibilisées à la réforme

Par ailleurs, 6 inspections de chantier ont été réalisées en application de la nouvelle réglementation.

Enfin, la participation de la DREAL à l'Observatoire régional a permis de bien relayer cette évolution réglementaire auprès des différents partenaires notamment des collectivités présentes et des représentants de la fédération régionale des travaux publics.

## Inspection des ouvrages hydrauliques

Depuis le 1er janvier 2011, la DREAL Bourgogne assure les missions de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques pour les quatre départements de la région.

Cette mission concerne le contrôle d'environ 4 000 barrages et 400 km de digues.

Ce contrôle est réalisé en lien avec le pôle inter-régional de la DREAL Franche-Comté avec lequel une convention d'appui technique a été passée concernant les barrages.

Le nombre d'ouvrages hydrauliques classé en classe A, B et C fin 2013 en Bourgogne est :

Classes <sup>1</sup>	A	B	C
Barrages (retenues et)	10 classés	10 classés	17 classés

<sup>1</sup> Pour le détail de la nomenclature des différentes classes d'ouvrages : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/classementoh.pdf>

digues de canaux)			
Digues	-	5	14

L'année 2013 a été marquée par les crues exceptionnelles survenues au mois de mai qui ont particulièrement touché le département de la Côte d'Or. Ces crues ont rappelé l'importance des actions de prévention des inondation mais ont également mis en évidence l'importance de s'assurer de la sécurité des grands barrages en période de crue.

Le contrôle des barrages a donc été au cœur de l'activité de la DREAL en 2013. Les agents de la DREAL chargés du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques ont réalisé 26 inspections d'ouvrage. La liste des contrôles assurés au cours de l'année 2012 est la suivante :

- Pour les barrages : 10 de classe A, 1 de classe B, 9 de classe C et 1 de classe D ;
- Pour les digues : 5 jours d'inspections sur digues

de classe B et C.

Parmi ces ouvrages, une attention particulière a été accordée aux 3 barrages en « révision spéciale », Pont-et-Massène (21), Chazilly (21) et Pont-du-Roi (71) sur lesquels des travaux de restauration importants sont

prévus afin de s'assurer que les travaux prévus sont adaptés.

Enfin le service de contrôle a validé les consignes de gestion de 8 des principaux barrages bourguignons, dont 3 de classe A et 5 de classe B.

## Risques naturels

### Mise en œuvre de la Directive Inondation

De nombreuses inondations catastrophiques ont touché l'Europe au cours des dernières décennies. Face à ce constat, la Commission Européenne s'est mobilisée en adoptant en 2007 la Directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite Directive Inondation.

En France, elle a été transposée dans la loi Grenelle 2 et introduit la nouvelle obligation en droit français de réduire les conséquences négatives de tous les types d'inondation pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique.

La directive inondation vise à permettre une meilleure intégration du risque inondation comme composante pouvant impacter fortement de la vie et le développement des territoires. Ainsi, cette directive s'attache à développer la connaissance de l'impact des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel, l'activité économique et les infrastructures. Les inondations ne pouvant être évitées, cette directive pose comme principe intégrateur que le niveau de risque doit être analysé et réduit autant que possible de façon à diminuer fortement à moyen terme l'impact des dommages répétitifs que ces aléas

gènèrent.

Les grandes étapes de mise en place des dispositions de la Directive Inondation, déjà franchies, concernent « l'évaluation préliminaire des risques d'inondation » (EPRI) et la définition des « territoires à risque important » (TRI).

En 2013, la mise en place de la directive inondation a structuré l'activité de la DREAL dans le domaine des risques naturels. En 2013 la DREAL et les DDT ont élaboré les cartographies des risques et des enjeux pour 3 des 5TRI et lancé les études pour les 2 autres. La définition des principaux axes des stratégies locales a également été entamée sur plusieurs TRI et se poursuivra en 2014.

La consultation et l'association des collectivités territoriales va désormais s'intensifier pour les prochaines étapes du processus, à partir des enjeux identifiés grâce à la cartographie des aléas et risques sur les TRI, en vue de l'établissement des « plans de gestion du risque des inondations » (PGRI) qui se déclineront en « stratégies locales » pour les territoires à risques importants sélectionnés.

## Gestion de crise

La DREAL joue un rôle important en matière de gestion de crise de par la connaissance dont elle dispose sur des installations présentant des potentiels de danger (ouvrages hydrauliques, sites industriels, notamment Seveso,...).

Les crues de mai 2013 ont conduit la DREAL à revoir

son organisation en matière d'astreinte pour améliorer sa capacité à traiter une situation de crise concernant un ouvrage hydraulique. Au cours de l'année, la DREAL a également été mobilisée pour le traitement de plusieurs incidents, parmi lesquels une fuite de styrène survenue sur le site Seveso d'Azelis, près de Chalon-sur-Saône (71).

## VERS UNE MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS DURABLES

### Les infrastructures routières

#### Achèvement des travaux de la LiNo (décembre 2013)

Le bétonnage des deux tubes du tunnel de Talant s'est poursuivi jusqu'en juin 2013, les travaux d'équipements du tunnel s'engageant dans la foulée pour une livraison de l'ensemble réalisée début décembre 2013.

En parallèle, de nombreux travaux sur la section courante ont été poursuivis : assainissement, chaussées, équipements de surveillance et d'exploitation liés à la présence du tunnel et de la tranchée couverte, signalisation, plusieurs types de protections acoustiques dont celles de la Peute-Combe aux dimensions importantes,

aménagements paysagers.

À signaler également la validation du dossier de sécurité du tunnel et la réalisation probante des tests de sécurité préalables ponctués par un exercice de sécurité avant sa mise en service.

chiffres clés 2013:

- Remblais : 400 000 m<sup>3</sup>
- Enrobés : 70 000 tonnes

- Protections acoustiques : 3 000 m
- béton du tunnel : 26 000 m<sup>3</sup>
- Plantations : 60 000 arbres et arbustes

- Montant des travaux : 52 M€

### Les travaux d'aménagement de Cortelin-Droux raccordant la RCEA RN80 à Chalon-sur-Saône

Ils ont été poursuivis avec l'engagement des travaux de la section sur le carrefour de Cortelin et le rétablissement de la voie communale de Taisey en novembre 2013 : réalisation du passage supérieur de Taisey, d'une déviation provisoire au niveau de Cortelin,

trois ouvrages d'art : deux rétablissements hydrauliques avec dérivation du cours de l'Orbize, passage inférieur de rétablissement de la RD 977.

chiffres clés : 1,5 km et 1 échangeur, coût 14,8 M€

### L'engagement des travaux d'aménagement de la RN 7 section Moiry-Saint-Pierre

Il a été effectif au printemps 2013, comprenant une première tranche raccordant l'extrémité Sud de la déviation de Moiry et le secteur de Maison Rouge :

terrassements, assainissement et ouvrage d'art pour assurer le rétablissement de Villars.

chiffres clés : 3 km, coût 18,8 M€

### Le contournement Sud d'Auxerre

Validation des engagements de l'État suite à la DUP de 2012 et concertation avec les propriétaires et exploitants

pour la réalisation du diagnostic archéologique.

### RCEA : programme d'accélération de mise à 2X2 voies

L'État a présenté en juillet 2013 un programme ambitieux d'investissements s'étalant de 2014 à 2025. La réalisation de ce programme a été lancée avec la mise en place d'un comité de pilotage présidé par le préfet de Saône-et-Loire le 21/10/13, qui a validé la feuille de route opérationnelle des aménagements prévus en deux phases :

taires permettant la mise à 2X2 voies de 35 km supplémentaires de routes.

2020-2025 : 231 M€ pour aménager 26,2 km supplémentaires.

2014-2019 : 209 M€ pour les investissements priori-

En priorité une première opération de travaux a été mise à l'étude pour l'extension côté ouest du créneau de dépassement du Col des Vaux : 3 M€ objectif de début des travaux envisagés : septembre 2014.

## Les infrastructures fluviales et ferroviaires renforcées

### Le lancement des prochaines contractualisations

À l'appui des travaux d'études menés depuis un an sur les politiques contractuelles, la DREAL a lancé, dès la rentrée 2013, l'élaboration du volet « Mobilité intermodale » du prochain contrat de plan 2014-2020.

À l'issue d'une première phase de concertation, une stratégie régionale de mobilité intermodale a été adoptée et servira de socle à la future programmation des opérations routières, fluviales et ferroviaires.

### La modernisation des infrastructures ferroviaires

En 2013, dans le cadre du CPER 2007-2013, plusieurs opérations ont été achevées :

- L'étude d'amélioration de la section Auxerre/Sens et du plan de voies de la gare de Sens, engagée en 2012 est quasiment achevée à la fin de l'année 2013 et une étude préliminaire a été engagée sur l'électrification de la section Auxerre-Laroche.
- Les travaux de modernisation de la branche Paray-le-Monial – Montceau-les-Mines se sont terminés en décembre 2013. Dans le domaine ferroviaire, les travaux de modernisation de la ligne Paray-Montceau sont terminés et la ligne a été ouverte

aux usagers en décembre après plusieurs mois d'interruption du trafic (coût : 39,5 M€). Le relèvement de la vitesse aura lieu en avril 2014. Parallèlement, les études préliminaires ont été achevées en 2013 sur les deux autres branches de l'étoile de Paray-le-Monial vers Chauffailles et Gilly-sur-Loire. Des restitutions définitives sont prévues début 2014.

- L'étude préliminaire pour une réouverture de la ligne Chalon-sur-Saône – Saint-Marcel au trafic voyageurs a été restituée en septembre 2013. La finalisation de cette étude est prévue pour le printemps 2014.

## La VFCEA : un projet à l'échelle européenne

La Voie Ferrée Centre Europe Atlantique vise à relier les ports de l'Atlantique à l'Europe de l'Est et présente un grand intérêt dépassant largement la Bourgogne tant en matière de fret que de trafic voyageurs. Les études préliminaires engagées en 2013 permettent de clarifier le coût de ce projet visant à électrifier, moderniser et mettre au gabarit la portion de ligne actuelle entre

Nevers et Chagny et permettre l'interconnexion TER-TGV en gare du Creusot-Montchanin. Deux phases potentielles de réalisation de 280 M€ chacune ont été étudiées et l'analyse socio-économique sera restituée au printemps 2014. L'axe a été intégré au RTE-T le 5 décembre 2013 à l'échelon européen, ce qui permet une participation financière sur des fonds européens.

## Le développement des ports et de la voie d'eau : poursuite de la modernisation

Les objectifs recherchés sont très clairement l'augmentation de la part de trafic sur les modes alternatifs à la route en accompagnant l'accroissement de la demande de transport de fret sur l'Yonne, en développant des plates-formes multimodales telles que Gron, près de Sens, améliorer les conditions de navigation et la sécurité des usagers et des équipes d'exploitation.

À Gron, les travaux de la 2ème phase d'aménagement de la plateforme validés par les partenaires en 2012 ont débuté en 2013 et devraient se terminer à l'été 2014. Cette année 2013 a été marquée par des trafics en progrès par rapport à 2012. La navette fluviale, effectuée toujours deux allers/retours par semaine entre Le Havre et Gron.

Sur l'Yonne, les opérations réalisées par VNF en 2013 concernent le barrage de Villeneuve dont les travaux de rénovation se sont achevés en octobre 2013 et le Barrage de St Bond dont les travaux ont débuté en 2013 et s'achèveront en 2014. Des surcoûts importants sur ces opérations ont nécessité la mise au point d'un avenant à la convention fluviale, au détriment d'autres opérations qui ne se réaliseront pas.

Sur la Saône, la DREAL avec VNF et les collectivités ont poursuivi leur soutien au développement des ports de la Saône : Mâcon, Chalon-sur-Saône et Pagny, ce dernier réalisant une très bonne année 2013. Les travaux de l'atelier de maintenance sur le port de Chalon-sur-Saône ont été engagés avec le soutien du FEDER et des crédits « Plan Rhône ».

## Dialoguer avec la profession

La DREAL a poursuivi ses échanges fructueux avec les professionnels des transports, notamment par le recueil de données en matière de formation des conducteurs et dans le cadre de l'Observatoire Régional des Transports (ORT). En 2013, les 5 ORT du Grand Est de la France

réunissant les représentants de la profession du transport et les DREAL concernées ont décidé de se rapprocher et de mener des travaux communs. Une journée d'études a été organisée à Dijon en décembre sur la thématique de la logistique du bois.

## Encourager les modes doux

La DREAL a déployé en direction des professionnels, des collectivités, du grand public et de ses agents de multiples actions afin de promouvoir les modes de déplacement plus respectueux de l'environnement. La Semaine du développement durable et la Semaine de la mobilité ont été des moments particulièrement forts avec de grandes réussites : soutien à la mobilité électrique, conférence mobilité-santé, challenges etc... mais aussi opération portes-ouvertes de la DREAL aux 8000

cyclistes du Vélo-Tour.

Enfin, après la mise en service du tramway à Dijon en 2012, de nouvelles stations permettant un accueil sécurisé des vélos des usagers ont été déployées sur l'ensemble de l'itinéraire avec un cofinancement FEDER. Les PEM (pôles d'échanges multimodales) en gare de Joigny et de Venarey-les-Laumes ont également été soutenus afin de faciliter l'accès aux modes alternatifs à la route.

## La promotion du 3ème appel à projets TSCP

En 2013, la DREAL s'est employée à promouvoir le 3ème appel à projets sur les transports en commun en site propre pour lequel 5 collectivités bourguignonnes

ont candidaté pour des dossiers de bus à haut niveau de service et de tram-train.

## La régulation des transports

Le transport est une prestation de service indispensable à l'économie tant pour les marchandises que pour les personnes où le volet social est bien présent. Il est assuré par un tissu d'entreprises de tailles très

différentes allant de l'artisan aux groupes internationaux, avec des sièges sociaux couvrant toute l'Europe. L'activité est très réglementée pour préserver la sécurité et une concurrence loyale. Dans un contexte

économique difficile, la lutte contre les fraudes classiques (temps de conduite – surcharge - non respect des interdictions de circuler...) et de nouvelles fraudes (détournement de cabotage, faux détachement de salariés étrangers, dissimulation de transport en véhicules légers...) est prégnante.

Chiffres clés au 31/12/13 !

- 927 entreprises de transport public de marchandise ;

## Le contrôle des véhicules

La Bourgogne compte d'importants constructeurs de véhicules produisant des poids lourds allant des traditionnels aux très particuliers et exceptionnels aux engins agricoles.

La DREAL instruit et délivre des réceptions de ces véhicules permettant de les commercialiser.

La conformité des véhicules est par la suite contrôlée périodiquement y compris pour les véhicules légers. La DREAL vérifie la conformité de tous les centres de contrôles PL et VL avec un contrôle dit de 2ème niveau

- 535 entreprises de transports public de voyageurs ;
- 4 389 véhicules contrôlés\* sur routes (dont 2196 non résidents) et 1 657 infractions relevées ;
- 251 entreprises contrôlées \*

*Le contrôle porte sur l'ensemble des réglementations applicables : code des transports, code de la route, ADR*

(contrôle du contrôle).

En 2013, La DREAL Bourgogne a instruit, délivré des autorisations et contrôlé les activités de transport .

Chiffres clés au 31/12/13

- 221 centres de contrôle technique ;
- 363 contrôleurs techniques ;
- 804 réceptions de véhicules prononcées ;
- 693 autorisations de mise en circulation délivrées.

## ENRAYER LA PERTE DE BIODIVERSITÉ

La perte de biodiversité est un phénomène avéré au niveau mondial, comme au niveau national. Si en Bourgogne la biodiversité est encore riche avec plus du tiers des espèces présentes en France métropolitaine, elle est soumise à des pressions comparables à celles rencontrées au niveau national.

Pour contribuer à enrayer ce phénomène, la Région et

l'État ont conjointement décidé d'élaborer une stratégie régionale pour la biodiversité (SRB), associant l'ensemble des acteurs bourguignons. Cette stratégie qui vise notamment le renforcement de la cohérence entre les politiques publiques et les dispositifs réglementaires a fait l'objet d'une large concertation en 2012/2013 et sera finalisée en 2014. Elle apportera un cadre aux différents types d'actions mis en œuvre.

## Améliorer la connaissance de biodiversité

La prise en compte de la biodiversité par les pouvoirs publics, les acteurs économiques et la société civile suppose de disposer de connaissances solides et d'une bonne compréhension des effets des décisions publiques et privées sur notre patrimoine naturel. Pour agir en faveur de la biodiversité, il faut avant tout la connaître et la faire connaître.

La DREAL apporte son soutien aux principales structures bourguignonnes qui contribuent à la connaissance de la biodiversité et veille à la bonne coordination des inventaires ainsi conduits.

En 2013, le travail de modernisation des ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) en cours depuis plusieurs années est entré en phase de validation par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel. Elle permettra une actualisation de

la valeur des ZNIEFF, une consolidation de leur périmètre, la suppression ou l'extension de certaines d'entre elles, mais aussi un accès plus direct aux informations contenues. Les ZNIEFF constituent une trame essentielle de connaissance et d'orientation des politiques. Le réseau sera complété sur des territoires sous-prospectés jusqu'à récemment ou concernant des groupes d'espèces dont la connaissance a progressé. Cette mise à jour qui concerne 1044 ZNIEFF (type I et type II), assurera une meilleure couverture régionale et une prise en compte plus large des groupes d'espèces. Une première diffusion de cet inventaire mis à jour devrait intervenir en 2014.

La DREAL a également soutenu des actions de sensibilisation à la préservation de la biodiversité (publications, colloques...) auprès du grand public ou des décideurs.

## Natura 2000

Le réseau Natura 2000 vise à assurer la conservation de certains milieux et espèces à l'échelle européenne, en application des directives « Oiseaux » et « Habitats, Faune, Flore ». Ce réseau compte 65 sites qui couvrent près de 12,5 % de la surface régionale (394 950 ha). La

DREAL assure la maintenance du réseau (désignation des sites notamment) et l'animation technique et financière du dispositif auprès des DDT et des opérateurs et animateurs des sites Natura 2000.

### La gestion des sites Natura 2000

L'objectif est de mettre en place les outils de gestion (documents de gestion appelés DOCOB et contrats de gestion) sur chacun des 65 sites Natura 2000 qui composent le réseau bourguignon dans le but d'assurer la conservation des espèces et milieux naturels qui ont justifié la désignation des sites.

7 nouveaux DOCOB ont été finalisés en 2013 et ce sont maintenant plus de 90% des sites qui sont dotés d'un DOCOB finalisé. La rédaction du DOCOB du site « Gîtes et habitats à chauve-souris en Bourgogne » réparti sur les 4 départements de la région (concernant 136 communes et 63 000 ha) se poursuit et l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 de l'Arrière-côte de

Dijon et de Beaune a été lancée.

Concernant l'animation de la mise en œuvre des DOCOB, 4 nouvelles animations ont été installées en 2013. La plupart des sites dotés d'un DOCOB achevés sont animés (46 sites), ce qui représente 18 ETP. Cette animation permet de faire émerger des contrats Natura 2000 instruits par les DDT : MAE territorialisées ou contrats Natura 2000 signés par des propriétaires ou gestionnaires de parcelles incluses dans un site.

La DREAL a également poursuivi son soutien au programme LIFE « continuité écologique, gestion de bassins versants et faune patrimoniale associée » (porté par le parc naturel régional du Morvan).

### Incidences Natura 2000

Le dispositif Natura 2000 prend en compte l'homme comme un acteur essentiel des territoires. Cependant, sans mettre la nature sous cloche, les usagers des sites Natura 2000 doivent également s'assurer de l'absence d'incidences dommageables de leurs activités sur les écosystèmes. L'outil de prévention qu'est l'évaluation des incidences permet d'assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines.

Le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000, transposé de la directive communautaire 92/43 dite « Habitats », a fait l'objet d'une réforme mise en œuvre par les textes législatifs depuis 2008 (décrets en 2010 et 2011). Ce dispositif prévoit trois listes d'activités soumises à évaluation des incidences : une liste nationale et deux listes à élaborer pour chaque département. Il est maintenant complètement décliné en Bourgogne.

Les premières listes locales (activités relevant d'une

procédure d'autorisation, d'approbation ou de déclaration) ont été arrêtées à l'été 2011.

Après un travail d'harmonisation et de consultation des acteurs socio-professionnels et des partenaires conduit par les DDT et la DREAL, les secondes listes locales (activités qui ne font l'objet d'aucun régime d'encadrement, qualifiées de « régime propre ») ont été fixées par arrêtés préfectoraux dans les quatre départements (du 19/07/2013 pour l'Yonne, du 13/11/2013 pour la Saône-et-Loire, du 04/07/2013 pour la Nièvre et du 17/09/2013 pour la Côte d'Or).

La DREAL et les DDT sont restées mobilisées pour assurer l'information et la formation des services de l'État et des autres partenaires sur la mise en application de ces nouvelles dispositions. Les « journées professionnelles Natura 2000 » organisées en 2012 pour la Côte d'Or et la Saône-et-Loire ont été renouvelées en 2013 pour la Nièvre et l'Yonne.

## Les protections réglementaires

### Cadrage des polices de l'environnement

Depuis 2012, l'outil d'information géographique qui compile l'ensemble des données disponibles relatives à l'eau en Bourgogne est pleinement opérationnel. Ce « SIG-eau » appuie la mise en œuvre du cadrage régional des plans de contrôle inter-services départementaux établi en 2011 pour une période de trois ans.

Le déploiement de la démarche qualité pour la mise en œuvre des missions de police de l'eau, initiée en 2011, par la DREAL et la DDT de la Côte d'Or, a été généralisé en 2012 à toutes les DDT. Cette démarche a fait l'objet d'une certification ISO 9001 à la DREAL Bourgogne. Son extension au domaine de la police de la nature a été initiée en 2013 et se poursuivra en 2014.

### Les aires protégées

La DREAL et les DDT ont assuré le suivi des quatre réserves naturelles nationales : réunion des comités consultatifs de gestion pour le suivi de la mise en œuvre

des plans de gestion et financement du fonctionnement et du programme d'actions des réserves.

En 2011, la DREAL avait identifié trois projets de sites potentiellement éligibles, c'est-à-dire pouvant justifier la mise en place d'une protection réglementaire, dans le cadre de la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP, démarche issue du Grenelle de l'environnement visant à renforcer le réseau des aires protégées). Le travail s'est poursuivi en 2012, sur la base de données issues de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de 2ème

génération. Les sites à forts enjeux naturalistes ainsi identifiés seront susceptibles, à l'issue d'une large concertation qui reste à conduire, d'être retenus lors de la mise à jour de la SCAP en 2014.

L'accompagnement technique du GIP chargé de la mise en place du futur parc national « Entre Bourgogne et Champagne » et la participation aux travaux de préfiguration a fortement mobilisé la DDT 21 (chef de projet) et la DREAL en 2013.

### Application du régime de protection des espèces

La DREAL a assuré l'instruction et le suivi des demandes de dérogation à l'application du régime de protection des espèces prévu par le code de l'environnement (59 dossiers instruits en 2013) et la

convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES - 180 permis ou certificats délivrés).

## Les actions partenariales en faveur de la biodiversité

### Plan nationaux d'actions pour les espèces menacées

Dans le cadre de la déclinaison des plans nationaux d'actions pour les espèces menacées, la DREAL a encadré et soutenu des actions en faveur des espèces suivantes : milan royal (actions), rôle des genêts (actions), chiroptères (rédaction déclinaison du plan national), odonates (rédaction déclinaison du plan national), pies grièches (actions), cistudes d'Europe (rédaction déclinaison du plan national), crapaud

sonneur à ventre jaune (dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000), balbuzard pêcheur (actions).

Le soutien à des actions en faveur de la cigogne noire a également été conduit auprès de l'ONF.

Enfin, les travaux pour l'élaboration des listes rouges régionales (listant les espèces menacées d'extinction) lancés en 2010 se sont poursuivis en 2013.

### Inciter par le biais d'actions partenariales à la conservation des espaces naturels et des espèces animales et végétales menacées

La DREAL apporte son soutien financier à des actions en faveur de la biodiversité portées par divers partenaires (collectivités, associations...) : soutien aux actions du parc naturel régional du Morvan, à la Société d'histoire naturelle d'Autun pour l'observatoire de la faune patrimoniale et la maintenance de la base de données Fauna ainsi que pour des actions en faveur de la conservation de la faune patrimoniale, soutien à l'EPOB (étude et protection des oiseaux) pour l'observation de l'avifaune, soutien aux actions de

gestion des milieux naturels portées par le conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CENB), soutien aux actions d'Alterre qui conduit des actions en région de sensibilisation, de formation et d'information sur les enjeux de préservation de la biodiversité, soutien aux actions menées par l'antenne de Saint-Brisson du conservatoire botanique national du bassin parisien pour la maintenance de la base flora, des actions de connaissance et plan de conservation de certaines espèces menacées.

### La trame verte et bleue et le Schéma Régional de Cohérence Écologique

L'élaboration du SRCE, qui précisera la trame verte et bleue en Bourgogne, permettra de doter la Bourgogne d'un document de référence pour le porter à connaissance des continuités écologiques régionales à prendre en compte dans les documents de planification, les projets et infrastructures linéaires portés par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements. Le SRCE, qui a une portée juridique, devra être pris en compte par les documents d'urbanisme et les futures infrastructures de l'État (art. L371-3 du code de l'environnement). Cet outil d'aménagement durable du territoire constitue également un cadre pour la mise en œuvre d'actions volontaires (ex : mesures de restauration des mares, plan de gestion durable des haies...).

élaboré conjointement par la DREAL et le Conseil régional de Bourgogne, sur la base d'un large processus de concertation avec les acteurs et usagers du territoire bourguignon. Elle a notamment reposé sur des ateliers thématiques communs à l'élaboration de la stratégie régionale pour la biodiversité, des réunions départementales d'échanges pour l'élaboration du plan d'actions stratégique et des groupes de travail départementaux pour la précision des objectifs assignés aux différents composants de la trame verte et bleue. L'ensemble de ce travail a été conduit sur la base de l'étude préalable d'identification des trames vertes et bleues achevée en 2011.

Le résultat des échanges conduits au cours de l'année a été présenté lors d'un forum de restitution le 2 décembre 2013. Le processus d'adoption de ce document, qui

Conformément à la réglementation, ce schéma est

comprendra notamment une cartographie régionale des continuités écologiques sera conduit au cours de l'année 2014.

### Vers une stratégie régionale pour la biodiversité

Le 30 janvier 2012, la Région Bourgogne et l'État annonçaient le lancement d'une démarche conjointe d'élaboration d'une Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) afin de doter la Bourgogne d'un cadre partagé avec les acteurs locaux pour la connaissance, la restauration et la conservation du capital écologique. En s'articulant avec la construction du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) et de l'Observatoire régional de la Biodiversité, cette démarche avait pour ambition la prise en compte de la biodiversité sous toutes ses formes dans tous les champs de l'action publique et privée.

La concertation engagée s'est poursuivie depuis cette date avec l'organisation de nombreux temps d'échanges et la mobilisation de près de 1500 acteurs du territoire concernés par les enjeux de la biodiversité.

Le forum régional de la biodiversité du 2 décembre 2013, qui a réuni plus de 250 participants, a été l'occasion de restituer ce travail de concertation. Le début de l'année 2014 sera consacré à la finalisation des documents présentés et à leur soumission à l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel et du Comité régional de la Biodiversité, préalable à l'adoption définitive de la stratégie.

## Lutter contre la banalisation des paysages et protéger les sites

### Sites classés

La région Bourgogne est concernée par 135 sites classés dont 8 de plus de 1 000 ha.

Comme demandé par une circulaire de 2011, des listes de sites non encore classés, ou qui méritent d'être étendus, ont été définies après consultation des quatre commissions départementales de la nature, des paysages et des sites (CDNPS). Dans le même temps, les sites pouvant être déclassés ont été identifiés. Ces listes constituent une feuille de route pour les prochaines années.

La DREAL a assuré l'accompagnement des porteurs de projets et l'instruction des demandes d'autorisations de travaux en sites classés. Les sites suivants ont fait l'objet d'un suivi particulier :

#### Solutré : extension du site classé

Les travaux visant l'extension du site classé et du site inscrit sur le hameau de Cenves (Rhône) se sont poursuivis en 2013. Le projet a reçu l'avis favorable de l'inspecteur général. Les CDNPS du Rhône et de la Saône-et-Loire ont également rendu un avis favorable, à l'unanimité. Au final, le périmètre classé atteindrait 1459 ha et le périmètre inscrit 49 ha. La DREAL Bourgogne pilote la démarche sur les deux départements. L'enquête publique n'a pas pu se dérouler en 2013 compte tenu des calages de périmètres à opérer mais elle sera lancée au 1er semestre 2014.

### Opérations Grand Sites

#### Solutré

Le label Grand Site de France a été attribué au Grand Site de Solutré-Pouilly-Vergisson en 2013. Il reconnaît à la fois la grande valeur patrimoniale du site, la qualité de son entretien et l'intérêt du projet de préservation, de gestion et de mise en valeur de cet ensemble patrimonial prestigieux constitué des deux roches.

L'État, notamment à travers la DREAL, poursuit son

#### Canal du Nivernais

La DREAL a lancé au cours du 2ème semestre 2012 une étude des paysages et des sites du Canal du Nivernais, afin d'identifier les secteurs emblématiques pouvant faire l'objet d'un classement de site dans les années à venir, ou encore de la mise en œuvre d'autres mesures de reconnaissance et de promotion. Cette étude s'est poursuivie en 2013 et sera présentée aux élus en 2014.

#### Sources de la Seine

L'étude de faisabilité pour la valorisation touristique du site des Sources de la Seine, lancée par le Conseil Général en 2011 a abouti début 2012. Dans le même temps, la DREAL a lancé la concertation sur le projet d'extension du site classé des Sources, qui représente actuellement 5 ha. Le projet de périmètre établi par la DREAL met l'accent sur les liens étroits entre le sanctuaire des sources de la Seine et le village antique de Chalonge, « le village des sources de la Seine ». Cette concertation s'est poursuivie en 2013 en associant l'ensemble des parties prenantes dans le cadre de groupes de travail thématiques. Une inspection générale est prévue en 2014.

#### Bibracte – Mont Beuvray

Le label du site de Bibracte - Mont Beuvray a été renouvelé le 24 janvier 2014 pour une nouvelle période de six années.

soutien au département de Saône-et-Loire et à la communauté d'agglomération du Mâconnais pour la gestion du site et la réalisation d'aménagements pour l'accueil des visiteurs, dans le cadre d'une Opération Grand Site de France.

Le site couvre aujourd'hui une superficie de 2774 hectares sur 6 communes.

## Vézelay

Suite à l'accord ministériel intervenu fin 2011 pour le lancement d'une Opération Grand Site sur le Vézélien, les partenaires ont signé en 2012 la Convention Cadre élaborée par le Comité technique. Les discussions se sont poursuivies afin d'en préciser la gouvernance.

En 2013, la communauté de communes du Vézélien a recruté un chargé de mission afin de lancer l'étude de

préfiguration de l'OGS. Cette dernière est portée par la communauté de communes d'Avallon-Vézelay-Morvan qui s'est créée au 1er janvier 2014. La DREAL est partenaire des collectivités dans la mise en œuvre de l'OGS, la programmation et le suivi des actions. Elle assure la gestion et l'affectation des crédits ministériels mobilisés, sans oublier la protection réglementaire du site.

## Les Climats de Bourgogne

En 2013, la DREAL a poursuivi son travail d'accompagnement de la candidature des Climats de Bourgogne pour l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

L'étude de définition et d'opportunité des protections et des modes de gestion à mettre en œuvre sur le territoire de la côte viticole de Côte d'Or, portée par l'association des Climats du vignoble de Bourgogne avec l'appui de la DREAL et de la DRAC, a été achevée et présentée en 2012. Elle établit un diagnostic sur les nécessités de protection et de gestion du territoire des Climats de Bourgogne ainsi que sur les moyens adéquats pour y parvenir.

Les Climats de Bourgogne n'ont pas été retenus au classement au titre du patrimoine mondial UNESCO en 2013, mais la candidature sera proposée en 2014. La conférence territoriale des Climats (organe décisionnel politique) a été installée le 21 octobre 2013.

La réflexion sur les protections à mettre en œuvre s'est poursuivie, et un premier périmètre de classement a été présenté aux élus fin 2013 sur les communes de Savigny-les-Beaune, Pernand-Vergelesse, Aloxe-Corton et Ladoix-Serrigny. Par ailleurs, une démarche de classement sur le secteur de la Côte de Nuits sera lancée en 2014, ainsi qu'un plan de paysage visant à assurer une requalification paysagère des carrières du Comblanchien.

## Réalisation de l'Atlas des Sites inscrits

La région Bourgogne comprend 173 sites inscrits. La DREAL a achevé en 2013 une étude bilan de chacun de ces sites qui permettra d'orienter leur devenir, dans le

cadre de la loi biodiversité en cours d'examen au conseil d'État.

## Atlas des paysages

En application de la Convention Européenne du Paysage, l'atlas départemental des paysages permet de disposer d'un outil pédagogique, explicite et actualisable à l'usage des services de l'État et des élus, mais aussi de tous les autres acteurs de l'aménagement du territoire, pour la connaissance, la prise en compte, la préservation, la gestion et la valorisation des paysages.

Après l'Yonne (2008), les départements de la Nièvre et de la Côte d'Or ont été dotés, sous pilotage des DDT, d'un atlas départemental des paysages en 2012.

L'élaboration de l'atlas des paysages de la Saône-et-Loire a été initiée en 2013 et se poursuivra en 2014 dans le cadre d'une collaboration avec le CAUE 71.

# VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES

## Éolien

La DREAL assure un rôle central puisqu'elle instruit les demandes de constructions d'éoliennes à travers la procédure ICPE (ainsi que les zones de développement

de l'éolien (ZDE) jusqu'à leur abrogation par la loi 2013-312 du 15 avril 2013).

## Photovoltaïque

Dans le cadre des appels d'offres nationaux, la DREAL s'est mobilisée avec l'aide des DDT pour préparer l'avis du préfet de région en novembre 2013 pour 4 dossiers

présentés. Début mars 2014, les lauréats retenus n'étaient pas encore connus.

De nouveaux appels d'offres sont annoncés en 2014.

## Hydroélectricité

La finalisation des différents éléments consécutifs au renouvellement de la concession de la Cure (intervenu en mai 2011) s'est poursuivie :

La convention tri-partite entre l'État, l'Établissement Public des Grands Lacs de Seine et EDF, destinée à préciser les règles de gestion des ouvrages (soutien d'étiage et écrêtement de crues), a été finalisée en septembre 2013, et a pu être transmise aux signataires par le Préfet de l'Yonne en septembre 2013.

Une version projet du nouveau règlement d'eau a pu être diffusée pour examen par les différents acteurs

intéressés en décembre 2013, en vue d'une réunion prévue fin janvier 2014.

La mise en servitude légale des parcelles concernées par le chenal souterrain reliant le barrage de Crescent au bassin d'accumulation de Bois de Cure a été formalisée par un arrêté inter-préfectoral du 16 décembre 2013.

La DREAL a participé au groupe de suivi de la mise en œuvre effective des mesures d'accompagnement, en lien avec les Fédérations départementales de pêche et les services « police de l'eau » ainsi que le PNRM.

## Biomasse

Dans le cadre des appels à projets BCIAT (Biomasse, Chaleur, Industrie, Agriculture et Tertiaire) ou de projets relevant du Fonds Chaleur, dispositifs gérés par

l'ADEME, la DREAL a assuré l'animation de la cellule biomasse et élaboré les avis correspondants.

## Ressources minérales non énergétiques

### Révision des schémas départementaux des carrières

Après l'approbation du nouveau schéma de l'Yonne en septembre 2012, les travaux d'élaboration du schéma de la Saône-et-Loire se sont poursuivis, qui ont permis d'aboutir à une version soumise à consultation réglementaire à compter de juillet 2013 (public, Conseil Général, CDNPS des départements limitrophes). A noter que la mise au point de ce schéma a fait l'objet d'âpres discussions avec la profession.

Après un an d'interruption, la démarche concernant la Nièvre a alors pu reprendre, basée en grande partie sur les rédactions élaborées pour la Saône-et-Loire et les critiques recueillies à l'occasion des consultations.

La perspective d'un schéma régional des carrières, s'est confirmée par l'inscription d'une disposition dans le projet de loi « Accès au Logement et Urbanisme Renouveau », adoptée en février 2014.

### Observatoire des matériaux

La DREAL Bourgogne a poursuivi la démarche de constitution d'un Observatoire régional des matériaux, complémentaire et corollaire aux schémas des carrières. L'objectif de l'Observatoire est ainsi de favoriser une

connaissance partagée des besoins, des productions, et des gisements de matériaux en Bourgogne (matériaux géologiques et matériaux issus du recyclage). Un premier rapport a été établi.

## Préserver la qualité de l'air

En 2013, la DREAL a continué d'assurer le secrétariat du conseil d'administration d'ATMOSF'AIR Bourgogne, association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air au niveau de la région dont la demande de renouvellement a été instruite en décembre 2013 (arrêté du 06/01/14).

Le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Dijon, dont la rédaction avait pu être finalisée fin 2012, a été soumis aux consultations réglementaires dès le début de l'année 2013 et puis à enquête publique à l'été 2013. Il proposera des mesures visant à :

connaître et préciser le nouveau fonctionnement routier de l'agglomération,

mettre en œuvre des dispositions conduisant à une réduction des émissions polluantes,

favoriser l'adoption de comportements vertueux.

L'analyse des remarques formulées concernant la réduction de vitesse sur la RD 700 a conduit à retarder son adoption, qui pourra intervenir en 2014.

Les travaux nécessaires à l'élaboration du PPA de Chalon-sur-Saône se sont poursuivis tout au long de l'année 2013. ATMOSF'air Bourgogne, qui est étroitement associée à ces travaux, a rencontré des difficultés techniques pour réaliser la modélisation de la qualité de l'air sur l'agglomération chalonnaise, nécessaire à l'appréhension des populations exposées à des niveaux de pollutions supérieurs aux normes (cartographies de la pollution aux particules ou aux oxydes d'azote). Les éléments correspondants n'ont été produits qu'en fin d'année, retardant de ce fait la définition des mesures à adopter.

# PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR LA RESSOURCE EN EAU

## *Production et valorisation de données relatives à la quantité et à la qualité des eaux*

### Dans le domaine de l'hydrométrie

La DREAL a assuré la gestion du réseau hydrométrique et la fourniture de données issues de ses 111 stations réparties sur le territoire régional et réalisé près de 1500 jaugeages. Les données traitées chaque mois sont ensuite bancarisées dans la base nationale HYDRO II. Elles sont dès lors à la disposition de tous les acteurs de l'eau.

En termes de gestion quantitative, ces données sont valorisées au niveau régional par le biais de 12 bulletins hydrologiques mensuels et d'un bulletin réalisé en partenariat avec France 3 toutes les 2 semaines (la DREAL Bourgogne est la seule DREAL à réaliser ce bulletin télévisé d'informations hydrologiques). Les constats de franchissement des seuils sont fournis aux

préfectures et aux services polices de l'eau des quatre départements de la région de manière hebdomadaire du 26 mars au 22 octobre ; ces données sont utilisées pour la mise en application des mesures de restrictions d'usages de l'eau par arrêtés préfectoraux.

En complément de ces données hydrologiques, la DREAL a réalisé chaque mois une synthèse cartographique de l'évolution de la situation des nappes.

Les épisodes exceptionnels de crues du mois de mai 2013 ont conduit à une mobilisation spécifique des équipes chargées de l'hydrométrie, notamment pour caractériser ces épisodes de crues en terme de fréquence dans le cadre des procédures dites de catastrophe naturelle.

### Dans le domaine qualitatif

#### Contamination des eaux par les pesticides

La DREAL assure le suivi administratif et participe au groupe technique qui pilote une étude triennale (2009-2011) confiée à un prestataire. En continuité avec les travaux réalisés depuis 2002, la FREDON Bourgogne est ainsi chargée dans le cadre d'un marché public cofinancé par le FEDER et le MEDDE, de réaliser une synthèse des résultats d'analyses des eaux de Bourgogne vis-à-vis du paramètre pesticides. Les données proviennent de différents réseaux de mesure gérés par les 3 agences de l'eau qui couvrent le territoire bourguignon (Loire-Bretagne, Rhône-Méditerranée-Corse, Seine-Normandie), par le Conseil Général de Côte d'Or et par les délégations départementales de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.).

Suite à la première campagne d'interprétation qui a concerné la période allant du 1er août 2008 au 31 décembre 2009 et qui s'est achevée à l'automne 2011, la deuxième campagne a concerné l'année civile 2010. Elle a porté sur 274 points (ou stations) en eaux souterraines et superficielles répartis dans les 4 départements et s'est achevée en juillet 2012. La troisième campagne qui a concerné l'année civile 2011 et 329 points a débuté dès août 2012 et s'est poursuivie en 2013.

Les données traitées sont publiques, et leur exploitation dresse un état des lieux de la contamination par les produits phyto-pharmaceutiques aux échelles départementale et régionale, de manière à fournir des indicateurs de la qualité des eaux par rapport à ces substances. Les documents issus de ces travaux sont téléchargeables sur le site Internet de la DREAL Bourgogne. Pour rappel, les principaux objectifs visés sont :

- d'alerter sur les principales problématiques observées ;
- de participer au choix des actions de prévention à

mettre en œuvre pour améliorer la qualité des milieux aquatiques.

L'étude triennale a été finalisée en 2013 par la réalisation de 2 rapports :

- la synthèse de la 3e campagne : synthèses régionale et départementales pour les eaux souterraines et superficielles et tableau récapitulatif par point de prélèvement exploité ;
- la synthèse des 3 campagnes précédentes sera éditée en 2014.

#### Contamination des eaux par les PCB

Suite au marché pour la réalisation de prélèvements de poissons et de sédiments lancé fin 2012, lequel a concerné 2 cours d'eau, l'Ouche en Côte d'Or et la Seille en Saône-et-Loire, les résultats ont été exploités et transmis aux MISEN 21 et 71. Les données qui contribuent à enrichir la connaissance de la contamination des milieux aquatiques et des organismes vivants par ces polluants, contribuent à l'évolution de la réglementation locale de la pêche.

#### Contamination des eaux par les nitrates

Suite à la révision des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole réalisée en 2012, l'année 2013 a été largement consacrée à la préparation du premier programme d'action régional (PAR) et à la concertation associée en co-pilotage avec la DRAAF. L'objectif est sa mise en œuvre en 2014 dès signature d'un arrêté préfectoral au 2<sup>e</sup> trimestre.

Parallèlement, DRAAF et DREAL ont poursuivi l'animation du Groupe Régional (GREN), afin de réviser l'arrêté préfectoral du référentiel régional de fertilisation paru en 2012.

Une exploitation approfondie des données de la 5<sup>e</sup> campagne de surveillance des eaux souterraines et superficielles a été publiée sur INTERNET sous la forme d'un rapport de synthèse régional.

## Suivi biologique des eaux

Le laboratoire d'hydrobiologie a effectué son programme de prélèvements et d'analyses relatif au suivi du paramètre diatomées (102 stations pour le réseau RCS et réseau de référence-DCE et 8 pour le réseau du CG 58). Il a également réalisé le contrôle des prestataires des agences de l'eau pour leurs marchés de prélèvements et d'analyses biologiques.

L'effort a été maintenu sur le volet de l'assurance qualité : l'accréditation COFRAC ISO 17025 et l'agrément du

MEDDE ont été renouvelés.

Le laboratoire s'est équipé pour assurer le suivi du paramètre macro-invertébrés. Son objectif est d'obtenir l'accréditation pour cette nouvelle mission dès 2015.

Afin de partager les connaissances acquises sur les réseaux de suivi de la qualité des eaux, toutes les fiches signalétiques des stations de mesures avec leurs résultats analytiques ont été actualisées dans CARMEN eau.

## Mise en œuvre de la politique de l'eau

### Animation et coordination du réseau des services de l'État et établissements publics dans le domaine de l'eau.

Au-delà du pilotage budgétaire et de la déclinaison régionale des priorités de la politique de l'eau, la DREAL a participé activement aux MISE (Missions Interservices de l'eau) des 4 départements, lesquelles MISE sont devenues MISEN en intégrant la dimension Nature (MISEN 89 créée en mai 2011, MISEN 21 créée en novembre 2011). En plus de sa participation aux comités stratégiques et à environ 30 réunions techniques de MISEN, la DREAL a organisé des

rencontres régulières avec les services départementaux (DDT, ARS), l'ONEMA et les agences de l'eau, pour accompagner et coordonner la mise en œuvre d'actions prioritaires.

Dans le domaine de la police de l'eau, outre la coordination et le suivi des plans de contrôle, la DREAL a instruit quelques dossiers de demandes de transactions pénales pour des délits.

### La mise en œuvre de la DCE

Depuis l'année 2010 qui a été marquée par le démarrage de la mise en œuvre des 3 SDAGE couvrant le territoire bourguignon, adoptés à la fin de l'année 2009, la DREAL s'est impliquée dans le suivi des travaux au niveau des bassins et dans l'élaboration de documents de prise en compte du SDAGE dans les autres politiques sectorielles (Guide SDAGE et Urbanisme sur le bassin Rhône-Méditerranée, par exemple ou encore Journée eau et urbanisme à Beaune en 2013).

Elle s'est également engagée dans les travaux des différents bassins concernant les outils de suivi des programmes de mesures. La DREAL a, par ailleurs, poursuivi son accompagnement des MISEN dans leurs travaux d'élaboration des plans d'actions territorialisés (PAOT) en lien étroit avec la mise en œuvre de la DCE.

En parallèle, elle a contribué aux états des lieux des 3 bassins adoptés fin 2013, ainsi qu'aux travaux de révision des 3 SDAGE et programmes de mesures en vue de leur adoption fin 2015.

En ce qui concerne les pollutions diffuses, la DREAL a continué sa mission d'animation et de coordination régionale auprès des services départementaux pour les actions de protection des captages prioritaires, parmi lesquels 35 ouvrages Grenelle.

Le service a également été associé à la déclinaison régionale du plan national ECOPHYTO 2018 et, à ce titre, assure notamment le pilotage du groupe thématique " Agir sur les bassins d'alimentation de captages prioritaires et suivre la contamination des milieux par les pesticides ". Par ailleurs, la DREAL a participé aux travaux du second Plan Régional Santé Environnement (PRSE II) et notamment au fonctionnement du réseau régional d'acteurs aux côtés

d'ALTERRE et du Réseau des Gestionnaires des Milieux Aquatiques (RGMA).

Le suivi de l'avancement des procédures relatives à la directive ERU et le rapportage des données au niveau national ont été réalisés.

Le chantier de la continuité écologique des cours d'eau a été également poursuivi. Les actions relatives à la restauration de cours d'eau et de la continuité écologique et à la préservation des zones humides sont lancées. Près de 90 ouvrages prioritaires ont été ciblés dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Par ailleurs, environ 30% des ouvrages prioritaires (54) identifiés dans le Plan d'Action pour la Restauration de la Continuité Écologique (PARCE) sont concernés par des financements FEDER et plus de 40% des ouvrages de priorité 1 sont en phase opérationnelle. A noter que suite à la révision du classement des cours d'eau en 2012 et 2013, le nombre d'ouvrages à traiter a été considérablement augmenté puisqu'il a été multiplié par 5, soit 934 ouvrages en liste 2 en Bourgogne.

Pour faciliter le travail des services départementaux, une stratégie régionale d'abrogation des droits d'eau leur a été proposée.

Dans le domaine quantitatif, la DREAL a fourni un fort appui pour la finalisation et les suites aux études de volumes prélevables de trois sous-bassins en déficit quantitatif (Ouche, Vouge et Tille) et d'une masse d'eau souterraine (nappe de Dijon sud). Elle a contribué activement à la prise en compte des résultats des études dans les PAGD et règlements des SAGE de l'Ouche et de la Vouge et poursuivra avec celui de la Tille.

Par ailleurs, un appui a été fourni à la DDT58 pour

réaliser et suivre une étude des débits minimums biologiques en vue de réglementer plus finement

certaines usages de l'eau.

### Dans le domaine territorial

Une proportion importante du territoire est maintenant couverte par des procédures globales de gestion de la ressource en eau, de l'ordre de 75% du territoire bourguignon. Sur la trentaine de procédures engagées de type SAGE, contrats de rivière, de bassin, contrats territoriaux et globaux, la moitié se situe en phase opérationnelle « de mise en œuvre » du contrat ; les autres sont encore dans la phase « d'élaboration du contrat »

Les schémas d'aménagement (SAGE) ont également progressé en 2013 avec les arrêtés préfectoraux des SAGE Ouche et Armançon, lesquels intègrent bien les objectifs de la Directive Cadre Européenne et des

SDAGE.

Le service a été présent dans les phases clés de l'élaboration et de la mise en œuvre des procédures de type SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) en Bourgogne (5 SAGE : Tille, Ouche, Vouge, Armançon et Arroux-Bourbince suivis en 2013), du futur contrat de rivière pour le Val de Saône, et plus de la moitié des démarches contractuelles.

L'investissement de la DREAL a été plus particulièrement ciblé sur les territoires à enjeux de l'Ouche, de la Vouge, de la Tille, de l'Armançon, du Val de Saône, de l'Arroux-Bourbince, de la Seine amont, du Sud Morvan, de la Nièvre, de la Loire et de la Dheune.

## LE LOGEMENT ET LA CONSTRUCTION

### Construction

#### Améliorer le parc existant

Les principales actions, en 2013, ont visé à mettre en place les mesures du plan d'investissement pour le logement annoncé en mars 2013 par le Président de la République. Cela s'est notamment traduit par le lancement en septembre 2013 du Plan de Renovation Énergétique de l'Habitat (PREH) qui comporte trois volets d'actions :

- Enclencher la décision chez le propriétaire : inciter, informer et accompagner ;
- Financer la rénovation : mise en place d'aides financières, notamment pour les plus modestes ;
- Mobiliser les professionnels : nécessité d'avoir des travaux pertinents et de qualité, à prix maîtrisés.

L'enjeu de la réhabilitation est majeur en Bourgogne,

compte tenu des caractéristiques du parc, des besoins des habitants et du potentiel d'intervention des entreprises :

- L'habitat bourguignon est particulièrement ancien puisque 70 % des logements ont été construits avant 1975, année de la première réglementation thermique (62 % au niveau national);
- On dénombre plus de 10 000 entreprises du bâtiment en Bourgogne, comptant près de 40 000 salariés ;
- Plus de 700 Eco-prêts à taux zéro et environ 40 000 Crédits d'impôts Développement Durable sont délivrés annuellement en Bourgogne pour faciliter la rénovation des logements par leur propriétaire.

#### Améliorer la qualité de la construction et animer le réseau des professionnels

Deux voies d'actions ont été retenues en 2013 :

- le maintien d'un nombre suffisant de contrôles des règles de la construction;
- le renforcement des actions d'informations et de sensibilisation des acteurs de la construction.

Le contrôle des règles de la construction (dit CRC) permet de vérifier qu'un bâtiment respecte les exigences réglementaires qui lui sont applicables (sécurité des biens et des personnes, acoustique, accessibilité aux personnes handicapées, réglementation thermique,...). Ces contrôles sont réalisés, sous le pilotage de la DREAL, par des agents des DDT et du CEREMA (Réseau Scientifique et technique du ministère).

La DREAL a produit en juin 2013 une plaquette de sensibilisation à destination des acteurs du bâtiment afin

de revenir sur les principales non-conformités constatées et de définir les initiatives à prendre en vue de leur diminution. Des réunions d'information ont également été conduites dans ce cadre.

La DREAL a également produit un document de synthèse sur les risques « Santé » dans le bâtiment et un dépliant d'information sur le risque Radon a fait l'objet d'une transmission à tous les maires des secteurs concernés.

Enfin, après un lourd travail de redynamisation et de structuration auquel la DREAL a contribué activement, la Cellule Economique Régionale de la Construction a commencé à produire les premières notes de conjoncture permettant d'animer la filière et de disposer d'une structure relais pour diffuser les messages essentiels.

## Logement

### Le logement social

Le financement du logement social en 2013 s'est inscrit dans un cadre contraignant pour la Bourgogne avec la poursuite du recentrage des aides de l'État en faveur des secteurs tendus de l'hexagone (Île-de-France et PACA).

1 496 logements ont été financés en 2012, dont 865

logements PLUS ou PLAI. Ce résultat est en baisse par rapport à 2013. Cette situation est partiellement compensée par une production supérieure en PLS (731 logements PLS financés). La difficulté de sortie de certaines opérations importantes sur le territoire le plus tendu, celui du Grand Dijon, a rendu délicate l'atteinte de l'objectif annuel en région Bourgogne.

### Le logement privé

L'année 2013 a été marquée par la mise en place du nouveau régime des aides de l'Anah, qui s'est appliqué à partir du 1er juin 2013. Plus avantageux, ce nouveau régime a entraîné une nette progression des résultats au cours du second semestre, notamment pour le programme « Habiter Mieux ».

Les dispositifs de l'Anah ont ainsi permis d'accompagner les travaux de rénovation de 1 231 propriétaires occupants et de 118 propriétaires bailleurs.

Pour une enveloppe consommée de 13,7 M€, soit 98 % de l'enveloppe initiale, ce qui représente une nette augmentation par rapport à 2012 (63 %).

Il convient également de noter qu'une concertation régionale sur le projet de nouveau zonage relatif à l'investissement locatif a été conduite pour permettre de définir les modalités d'application du dispositif à compter de 2015.

## PERSPECTIVES 2014 LES ORIENTATIONS MAJEURES DE LA DREAL

### AGIR FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

#### *Suivre la mise en œuvre du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie » (SRCAE) :*

Après l'adoption du SRCAE en 2012 et une année 2013 consacrée pour partie au débat sur la transition énergétique (et au cours de laquelle les équipes des trois principaux partenaires ont été renouvelées), la mise en œuvre du SRCAE et son suivi feront l'objet d'une relance, avec notamment :

- le lancement d'un observatoire régional « énergie-climat » (cf point détaillé plus bas)

- la mise en place d'une gouvernance appropriée, à partir notamment du dispositif instauré précédemment et des travaux menés à ce stade, notamment sur les aspects transversaux du SRCAE (PCET,...) et sur les trois thématiques identifiées comme prioritaires (énergies renouvelables, bâtiment et mobilité)

- la préparation d'un premier état des lieux de cette mise en œuvre à mi-échéance

#### *Mettre en place d'un observatoire régional « énergie - climat »*

En partenariat avec le CRB et l'ADEME, lancement en 2014 d'un observatoire Énergie-Climat de Bourgogne confié à Alterre. Celui-ci suivra notamment les

indicateurs du SRCAE, ainsi que les consommations et productions d'énergie des territoires bourguignons.

#### *Accompagner les démarches territoriales spécifiques de déclinaison du SRCAE*

Poursuivre notamment l'accompagnement des démarches initiées par deux syndicats départementaux d'énergie (Nièvre et Côte d'Or) afin de disposer d'une stratégie énergétique d'échelle départementale dans les

2 départements concernés (notamment pour le déploiement des énergies renouvelables et la rénovation des logements).

## **Promouvoir les énergies renouvelables**

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) adopté fin 2012 fera l'objet d'un premier bilan, après un an de mise en œuvre.

## **RENDRE NOS TERRITOIRES URBAINS ET RURAUX PLUS PERFORMANTS, SOLIDAIRES ET DURABLES**

### **Promouvoir et dynamiser les démarches en faveur de la « ville durable »**

Poursuivre en ce sens le partenariat entre DREAL Bourgogne, Conseil Régional et ADEME :

- deuxième vague de labellisation dans le cadre du dispositif national « EcoQuartier » ;
- lancement par le CRB d'un appel à projets

régional, avec possibilité d'appui de la DREAL et de l'ADEME ;

- poursuite de l'étude sur les freins et enjeux à la densification, en partenariat avec le Conseil Régional et l'ADEME, dans un cadre à mettre au point avec la MSH.

### **Dynamiser les politiques foncières des territoires**

Publier les résultats de l'étude initiée en 2013 sur la consommation d'espaces.

Poursuivre les réflexions visant à la création d'un Etablissement Public Foncier Régional : préparation

d'une concertation préalable à la préfiguration d'un tel établissement ; en fonction de la mobilisation locale en faveur d'un tel outil, une demande de préfiguration pourrait ensuite être envisagée auprès des ministres concernés.

### **Constituer un référentiel stratégique**

- Réalisation d'une analyse systémique des territoires bourguignons.
- Ambition pour 2014 : afin de mieux connaître et partager les enjeux des territoires de façon systémique pour un meilleur ciblage des politiques publiques, lancement par la DREAL d'une analyse systémique régionale sur les activités relevant du

MEDDE et du MLET ; cette démarche associera les DDT, en lien avec le SGAR. Dans un second temps, le SGAR engagera une démarche similaire élargie à l'ensemble des porte-feuilles ministériels.

- Organisation, en parallèle, des modalités d'actualisation du profil environnemental régional.

### **Renforcer la formalisation de l'exercice de l'activité de l'autorité environnementale**

Produire une procédure qualité « autorité environnementale » afin d'assurer une homogénéité dans les avis produits par la DREAL. Mettre en œuvre la

réforme de l'évaluation environnementale des plans et programmes dont les documents d'urbanisme.

### **La numérisation des documents d'urbanisme et des servitudes d'utilité publique**

Le 19 décembre 2013 a été publiée une ordonnance relative à l'amélioration des conditions d'accès aux documents d'urbanisme (DU) et aux servitudes d'utilité publique (SUP). Elle instaure un portail national de l'urbanisme sur lequel les gestionnaires de SUP devront

déposer leurs données à compter du 1er juillet 2015 et les communes leurs DU à compter du 1er janvier 2016. La DREAL et les DDT vont définir une stratégie commune pour accompagner ces acteurs dans l'alimentation du portail national.

### **Participation au dispositif GéoBourgogne**

La DREAL accompagnera le responsable du système

d'information sur la nature et les paysages (SINP) pour

créer un portail internet basé sur celui de GéoBourgogne. Elle mettra en ligne sur GéoBourgogne les données relatives à la trame verte et bleue, aux climats de Bourgogne, au nouveau découpage du territoire en EPCI ...

## **SOUTENIR ET DÉVELOPPER LES DÉMARCHES LOCALES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### ***Piloter le Plan Administration Exemplaire (en interne et en interministériel)***

Renforcer toujours plus l'engagement de la DREAL dans les démarches d'exemplarité et appuyer la mise en place et l'animation d'un plan administration exemplaire interministériel en Bourgogne.

## **GÉRER DURABLEMENT LES RESSOURCES ET LE PATRIMOINE NATURELS PAR LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

En 2014 le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Dijon pourra être adopté. Un projet de PPA pour l'agglomération de Chalon-sur-Saône devrait être disponible à l'été, ce qui permettra de débiter les consultations à l'automne avant une enquête publique en 2015.

Le travail de révision des schémas des carrières se poursuit en 2014 avec l'adoption du schéma pour la Saône-et-Loire au printemps et la rédaction du schéma

départemental de la Nièvre en vue d'un lancement des consultations à l'automne.

La mise en place d'un schéma régional des carrières, résultant de l'évolution législative, va nécessiter l'abandon de la révision du schéma départemental pour la Côte d'Or, et le lancement de réflexions sur les nouveaux éléments qu'il conviendra de rassembler pour répondre aux nouvelles exigences.

## **SE DOTER D'UNE STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ (SRB) ET ENRAYER LA BANALISATION DES PAYSAGES**

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité devrait être adoptée en 2014 et l'organisation de l'observatoire régional de la biodiversité sera précisée.

Après les phases de concertation conduites en 2013, la procédure d'adoption du Schéma Régional de Cohérence Écologique se déroulera au cours de l'année 2014.

Dans le domaine de la connaissance de la biodiversité, 2014 verra également la finalisation et la validation par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) de l'inventaire des ZNIEFF.

Les études relatives aux nouveaux classements des sites et des paysages emblématiques bourguignons se poursuivent avec notamment l'extension du site des Sources de la Seine, la reconnaissance des sites du canal du Nivernais, la consultation relative à l'extension du site de Solutré-Pouilly-Vergisson et le suivi de l'Opération Grand Site du Vézélien. L'accompagnement de la candidature des Climats de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO continue en 2014 avec la poursuite des démarches de classements de sites et les réflexions sur l'élaboration d'un plan de paysage sur le bassin carrier du Comblanchien.

## **RETROUVER UNE BONNE QUALITÉ ÉCOLOGIQUE DE LA RESSOURCE EN EAU**

Dans le domaine de la mise en œuvre de la directive « Nitrates », l'année 2014 sera marquée par les démarches d'adoption du premier Plan d'Action Régional préparé conjointement avec la DRAAF et la communication nécessaire autour de la mise en œuvre nationale de cette directive.

S'appuyant sur les états de lieux établis en 2013, la DREAL poursuit sa contribution à l'élaboration des programmes de mesure des prochains schémas

directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) pour la période 2016-2020, conduite à l'échelle de chacun des trois bassins.

L'expertise du laboratoire d'hydrobiologie de la DREAL est renforcée avec le suivi d'un nouveau paramètre (macro-invertébrés) et la publication d'un atlas récapitulatif des observations hydrobiologiques (diatomées).

## PROTÉGER LES POPULATIONS EN AMÉLIORANT LA CONNAISSANCE DES RISQUES ET EN METTANT EN ŒUVRE LA PRÉVENTION

- Poursuivre les travaux d'élaboration des derniers PPRT à approuver en Bourgogne ;
- Instruire dans les meilleurs délais les nouveaux dossiers d'installations classées pour l'environnement (ICPE) avec une prise en compte de l'avis Autorité environnementale ;
- Assurer le contrôle régulier des installations classées, avec un objectif de réalisation de l'ordre de 750 contrôles ;
- Planifier et poursuivre le programme de réalisation des plans de prévention des risques naturels (PPRN) en identifiant les enjeux ;
- Mettre en œuvre les dispositions de la directive inondation avec la finalisation de la cartographie des enjeux et des risques et la définition des périmètres et principaux axes des stratégies locales de gestion du risque d'inondation ;
- Veiller à la constitution des garanties financières par les installations concernées ;
- Poursuivre la mise en application de la directive IED en finalisant le recensement des établissements concernés et en s'assurant de la transmission des rapports de base et des rapports de conformité requis ;
- Accompagner les industriels vers la mise en place de la directive Seveso 3 ;
- Réaliser les inspections au programme pour les ouvrages hydrauliques ;
- instruire les dossiers de révision spéciale de Pont-et-Massène, Pont-du-Roi et Chazilly ;
- Accompagner les collectivités pour la mise en place de la compétence GEMAPI relative à la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

## FAVORISER DES TRANSPORTS ET UNE MOBILITÉ DURABLES

### Les infrastructures routières

#### Avec la mise en service effective de la LINO le 10 février 2014

Des travaux de finition doivent être réalisés à l'été 2014 : aménagement définitif du rétablissement de la RD905, remise en état des lieux des secteurs ayant servi de base vie ou de dépôt de matériaux, clôtures de l'infrastructure.

#### Aménagement de Cortelin-Droux raccordant la RCEA RN80 à Chalon-sur-Saône

Achèvement des travaux du secteur de Cortelin avec mise en service de l'échangeur dans sa configuration définitive et engagement de réalisation des remblais dans le secteur A6-Voie SNCF.

#### Aménagement de la RN 7 section Moiry-Saint-Pierre

Achèvement des travaux de la section Moiry-Maison Rouge avec mise en service fin 2014.

#### Contournement Sud d'Auxerre

Réalisation du diagnostic archéologique (juin-septembre 2014), étude de projet et dossier Loi sur l'Eau, définition

du mode d'aménagement foncier fin 2014 (avec inclusion ou avec exclusion).

#### RCEA : programme d'accélération de la mise à 2x2 voies

- Réalisation des travaux côté ouest du Col des Vaux en septembre 2014 ;
- Réalisation d'aménagements de sécurité diffus sur l'itinéraire ;
- Réalisation des études de projet et des dossiers de demandes d'autorisation pour la section Paray-RD25 et Saint-Eusèbe-Ecuisses ;
- Engagement de concertation sur le programme d'aménagement dans les secteurs de Montceau-Blanzay-Montchanin et Clermain-Brandon ;
- À l'exception du programme d'accélération d'aménagement de la RCEA, l'avancement des opérations routières est fortement conditionné à la ressource budgétaire.

### Une programmation au service du report modal et de la sécurité

La poursuite des études engagées sur des opérations de grande ampleur telles que la VFCEA (Voie Ferrée Centre Europe Atlantique), le projet POCL (Paris-Orléans-Clermont-Lyon).

L'achèvement des travaux d'extension du port fluvial de Gron complété par la poursuite de la modernisation des

ouvrages sur la rivière Yonne.

La sécurisation des passages à niveau dans le cadre du grand plan national lancé par le ministère en charge des Transports avec la réalisation de diagnostics départementaux et la signature de protocoles État-Conseils Généraux et RFF pour les travaux sur les

passages les plus sensibles.

## Les contractualisations

La prolongation d'un an du Contrat de Projet État-Région permettant l'achèvement des opérations programmées sur la période 2007-2013.

L'élaboration d'un nouveau programme d'actions pour le prochain FEDER et le prochain Contrat de Plan et du Plan Rhône 2014-2020, cohérent avec la stratégie

commune de mobilité multimodale adoptée fin 2013.

Chiffres clés :

- 847 passages à niveau en Bourgogne dont 5 préoccupants ;
- 136 km de voies ferrées à électrifier entre Nevers et Chagny (VFCEA).

## La régulation des transports

Toutes les synergies d'intervention et la mutualisation des moyens entre tous les organismes de contrôle seront mobilisés pour, à moyens constants, renforcer

l'effet des contrôles des prestations de transport comme de l'accès à la profession pour lutter contre les fraudes à l'origine d'une concurrence déloyale entre transporteurs.

## Le contrôle des véhicules

La bonne réactivité des services pour assurer les réceptions des véhicules est nécessaire aux enjeux économiques attachés à la construction des véhicules.

La lutte contre les fraudes dans le domaine de la vérification des centres de contrôles est quant à elle garante d'une bonne sécurité routière.

## LOGEMENT ET CONSTRUCTIONS DURABLES

- 1861 nouveaux logements sociaux publics à financer ;
- 1710 logements à réhabiliter avec les aides de l'Anah, dont 900 au titre du programme « Habiter Mieux » ;
- Territorialiser à l'échelle de la Bourgogne les objectifs nationaux de rénovation et de production de logements sociaux ;
- Procéder à l'évaluation bisannuelle des Conventions d'Utilité Sociale ;
- Mettre en place les nouvelles dispositions de la loi pour l'accès au logement et pour un urbanisme

renové, en particulier le rapprochement des questions d'hébergement et de logement ;

- Piloter régionalement le plan de rénovation énergétique de l'habitat, et en faire un levier du développement économique et social ;
- Conduire, aux cotés des organisations professionnelles du BTP, les premières études prospectives de la Cellule Économique Régionale de la Construction ;
- Accompagner les acteurs de la construction dans la prise en compte des risques sanitaires dans le bâtiment.

## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'assistance technique fournie par l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement des territoires (ATESAT) est une activité qui ne relève plus des missions des DDT depuis le 1er janvier 2014. Une centaine d'agents travaillaient en 2012 sur cette activité. Un plan GPRH a été établi et les difficultés ont été

identifiées. Les DDT ont la charge de la gestion des agents et de leur éventuel repositionnement sur un autre métier. La DREAL réalise la coordination, apporte, met à disposition les outils et noue les liens nécessaires pour faciliter cet exercice de redéploiement d'activités.

## TRANSVERSAL

Un plan « qualité de vie au travail » a été élaboré. Il sera approuvé en 2014 et les premières actions seront mises

en place. Il a fait l'objet d'une intense concertation avec les agents et les représentants du personnel.



**Recteur : M. Denis ROLLAND**

Adresse : 2G rue du général Delaborde

BP 81 921

21019 DIJON Cedex

tél. : 03 80 44 84 00

mail : [recteur@ac-dijon.fr](mailto:recteur@ac-dijon.fr)

site internet : <http://www.ac-dijon.fr>

Effectifs :

150 205 élèves (1er degré) et 132 867 (2nd degré),

26 550 étudiants,

25 761 personnels,

1924 écoles, 186 collèges, 88 lycées,

3 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA),

une université présente sur 6 sites géographiques

**Budget 2013 (en €) :**

Budget Opérationnel de Programmes	Masse salariale	Fonctionnement	Total
139 : enseignement privé	93 428 002 €	11 201 003 €	<b>104 629 005 €</b>
140 : 1er degré	472 955 316 €	793 535 €	<b>473 748 851 €</b>
141 : 2nd degré	733 015 708 €	3 108 324 €	<b>736 124 032 €</b>
214 : soutien	33 189 204 €	8 988 851 €	<b>42 178 055 €</b>
230 : vie de l'élève	43 781 953 €	53 081 232 €	<b>96 863 185 €</b>
<b>Total</b>	<b>1 376 370 183 €</b>	<b>77 172 945 €</b>	<b>1 453 543 128 €</b>

## PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Le rectorat de l'académie de Dijon met en œuvre la politique du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire bourguignon. Dans ce cadre, l'académie exerce la mission de formation initiale à destination des élèves. De même, elle contribue à l'insertion professionnelle des jeunes et à la formation continue des adultes.

Le rectorat assure, par ailleurs, l'organisation scolaire, l'action éducative, l'orientation des élèves et la gestion des examens et concours.

Relèvent également de ses attributions : la formation et la gestion administrative et financière des personnels d'État affectés dans l'académie.

## ACTIONS MAJEURES EN 2013

### RENTREE 2013

Le bilan de la rentrée 2013 montre la poursuite de la baisse de la démographie dans le premier degré mais à un rythme moins important avec 196 élèves de moins qu'en 2012, soit une diminution de 0,1 % environ. L'Yonne est touchée par une diminution marquée de ses effectifs (-0.6 %) alors que les trois autres départements sont quasiment à l'équilibre.

Pour le second degré, les effectifs continuent à progresser avec 803 élèves de plus (+ 0,7 %), en particulier en lycée général et technologique (+724 élèves). Le flux entrant en seconde générale et technologique est en nette augmentation (+431 élèves) en raison de la progression du taux de passage en provenance de la troisième. Ainsi, 58.5 % des élèves de troisième sont scolarisés en seconde générale et technologique à la rentrée 2013 soit une hausse de 3.2 points.

La rentrée 2013 a également été marquée par la mise en œuvre du dispositif « Plus de maîtres que de classes » qui mobilise plus de 44 emplois dans l'académie. Les maîtres supplémentaires ont été recrutés après entretien afin de vérifier l'adéquation du profil de l'enseignant avec les attentes du DASEN. Les équipes pédagogiques ont élaboré des projets établis à partir de constats partagés avec les IEN. Des priorités d'actions ont été définies tout comme des dispositifs de suivi et des temps de régulation. Des formations ont été organisées pour les équipes concernées et à l'issue de celles-ci, des documents de cadrage ont été diffusés au sein des départements. Le pilotage du dispositif fera l'objet d'une attention particulière des DASEN dans les mois à venir afin d'assurer la pérennité et l'efficacité du dispositif.

### EXAMENS

Les résultats aux examens des élèves bourguignons ont encore progressé lors de la session 2013. S'agissant du diplôme national du brevet (DNB), le taux de réussite a progressé de 4.8 points (à 86.7%) grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs et à un accompagnement des établissements notamment par les corps d'inspection. Le taux de réussite au

baccalauréat général progresse de 2 points à 91.9 % tandis que celui du baccalauréat technologique (86.6 %) augmente de 2.2 points. Le taux de réussite au baccalauréat professionnel toutes spécialités confondues s'établit à 78.9 % soit une hausse de 2.4% par rapport à la session 2012. Ce taux de réussite est supérieur de 0.8 % au taux de réussite national (78.1%).

### FORMATION PROFESSIONNELLE

L'évolution de l'offre de formation professionnelle initiale de l'académie a fait l'objet d'orientations communes recteur / président du conseil régional. L'objectif poursuivi était de moderniser et de réguler l'offre de formation tout en diminuant les places vacantes importantes dans certaines formations. L'évolution de l'offre devait également permettre de recentrer les établissements sur leur identité et de renforcer les

complémentarités entre lycées afin d'aboutir à une carte des formations rationnelle et cohérente tant pour la voie scolaire que pour l'apprentissage. Ce travail devra être poursuivi notamment afin de définir une stratégie pluriannuelle d'évolution de l'offre de formation qui intègre la réflexion en cours sur les perspectives d'insertion des jeunes diplômés des différentes filières professionnelles.

## REFONDATION DE L' ÉCOLE

L'année 2013 a été marquée par la mise en œuvre de la loi de refondation de l'école dont la réforme des rythmes scolaires constitue une des premières réformes importantes. Les actions menées par les inspecteurs d'académie et les IEN de circonscription visant à expliciter le dispositif et accompagner les élus, les enseignants et les familles dans la réflexion et la mise en œuvre de cette réforme ont été nombreuses dans l'académie. Au 1<sup>er</sup> septembre 2013, 13.7 % des communes ont mis en œuvre la semaine de quatre jours et demi. Ainsi, le pourcentage d'élèves de l'académie concernés par cette réforme (26.3%) dès la rentrée 2013 est supérieur à la moyenne nationale (22.1%) avec des disparités importantes entre les départements. Trois départements (Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne) sont

en dessous des moyennes nationales alors que la Nièvre se distingue très nettement aussi bien pour le nombre de communes concernées (56.4%) que pour celui du nombre d'élèves (66.9%).

La scolarisation des enfants de moins de trois ans a été mise en œuvre au sein de l'académie et l'accent a été porté sur l'éducation prioritaire. Trois départements sur quatre (Côte d'Or, Nièvre et Saône et Loire) scolarisent davantage d'enfants de deux ans que la moyenne nationale et se caractérisent notamment par des taux élevés dans l'éducation prioritaire. Les modalités de mise en œuvre sont variables en fonction notamment de la taille des écoles (classes spécifiques ou classes mixtes dans les petites écoles).

## ÉCOLE SUPÉRIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION

La mise en place de l'ESPE, dans le cadre de la redéfinition de la formation des enseignants, constitue également un élément majeur de la rentrée 2013. La collaboration étroite et le partenariat fort entre les services académiques et la gouvernance de l'UB ont permis d'avancer rapidement sur ce projet et de déposer un dossier d'accréditation dont la qualité a été soulignée par les ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur.

L'ESPE s'est structurée en quatre départements constituant un véritable « pôle éducation, formation, enseignement, culture » qui constitue la spécificité du projet bourguignon.

- département des métiers de l'enseignement et de l'éducation (ex-IUFM) qui vise la formation initiale et continue des enseignants du primaire et du secondaire, ainsi que la formation initiale et continue des conseillers principaux d'éducation ;
- département des métiers de la formation et de la culture (ex-IUP Diderot) offrant deux masters permettant aux étudiants une insertion dans le domaine de la formation et de la culture ;
- département des sciences de l'éducation afin de former des consultants experts des systèmes éducatifs nationaux ou internationaux et de futurs chercheurs en éducation ;

- département innovations pédagogiques et évaluation des enseignements qui a pour mission la formation des futurs enseignants et enseignants-chercheurs aux pratiques pédagogiques innovantes.

Ainsi, au delà des masters des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation qui constitue le cœur de métier de cette école, l'ESPE propose des formations dans le domaine de la culture, des sciences de l'éducation ou de l'ingénierie de formations.

La prise en compte des attentes professionnelles de l'État employeur a été particulièrement mise en avant lors de ces échanges afin d'assurer le caractère professionnalisant de la formation des futurs enseignants. Ainsi, 30% de professionnels interviendront dans le cadre des formations aux masters MEEF.

L'ESPE de Bourgogne a été créée au 1er septembre 2013 et les différentes instances de gouvernance ont été mises en place au cours du dernier trimestre de l'année. L'ESPE est présente sur cinq sites territoriaux au sein des quatre départements afin de favoriser l'accession de tous les étudiants de l'académie aux métiers de l'enseignement.

## NUMÉRIQUE

Sur le développement du numérique qui constitue un élément fort de la loi de refondation de l'école, l'académie de Dijon s'est également dotée d'une stratégie qui s'inscrit dans les priorités du ministre de l'Éducation Nationale. La politique académique se traduit par une vision à long terme de l'école numérique : une école (ou un établissement) connecté, dans laquelle l'usage d'outils et de ressources numérique est quotidien. Le numérique est au service de la pratique autonome des élèves, donc de la différenciation et de l'individualisation des apprentissages.

Ce cadre stratégique précise trois ambitions (centrées tout à tour sur les élèves, les écoles et les établissements, l'académie) :

- Une école préparant tous les élèves à la société numérique ;
- Une école ouverte et en réseau ;
- Une académie porteuse d'une ambition numérique pour tous.

L'année 2013-14 vise à lancer une dynamique liée au numérique, à poser le cadre et créer les conditions de pérennisation de cette politique (gouvernance interne,

instance avec les collectivités territoriales) et mener des actions concrètes, notamment la mobilisation des inspecteurs sur cette thématique, la création d'un label académique pour les écoles et les établissements

numériques ou encore la création d'un observatoire académique des usages numériques : instance de repérage, de suivi et d'analyse, de mutualisation de ces usages.

## MOYENS

Du point de vue des moyens, la dotation de l'académie de Dijon a évolué ainsi à la rentrée 2013 :

- Programme 1er degré public : création de 5 emplois,
- Programme 2nd degré public : création de 81 emplois enseignants
- Programme soutien à la politique de l'éducation : retrait de 2 emplois administratifs
- Programme Vie de l'Élève : création de 3 emplois de CPE et d'un emploi d'assistant de service social.

Conformément aux priorités de la politique académique, les moyens délégués par le ministère ont été répartis entre les quatre départements, prenant en compte la ruralité et la diversité des territoires, la difficulté scolaire ou encore les particularités liées au réseau des établissements. Pour les collèges, sachant que les effectifs étaient relativement stables, la volonté académique était d'augmenter le taux d'encadrement tout en diminuant le taux d'heures supplémentaires. Tous les départements ont donc bénéficié d'emplois supplémentaires en tenant compte des particularités des départements quant à la spécificité de leurs structures.

Pour les lycées d'enseignement général et technologique, les dotations départementales ont été

réajustées au poids de l'évolution démographique et de la typologie des établissements.

Il a été décidé pour la première fois de différencier le pré-bac et le post-bac pour donner davantage de lisibilité au suivi des moyens et surtout faire porter l'effort sur les lycéens en augmentant le taux d'encadrement pré-bac.

Un effort particulier a été opéré sur l'encadrement des collèges et LGT pré-bac en Côte-d'Or et en Saône-et-Loire pour tenir compte des contraintes liées à l'implantation de supports 6 heures pour les contractuels admissibles. Pour le post-bac, eu égard au taux d'encadrement élevé et aux nombre de places vacantes, les enveloppes ont été réajustées à la baisse.

Pour l'enseignement professionnel, au regard des constats effectués (taux d'encadrement trop élevé au niveau académique même en regard des académies dites rurales et importance des places vacantes en bac pro et CAP), l'académie a décidé de réguler le nombre de places vacantes par ajustement des capacités d'accueil et fermetures de certaines formations. Ainsi la voie professionnelle a globalement été affectée par des retraits d'emplois. Enfin, il convient de signaler qu'une partie de la dotation complémentaire de l'académie a été dédiée à la consolidation de la fonction remplacement dans le second degré.

## DÉCROCHAGE SCOLAIRE

L'académie de Dijon a poursuivi et intensifié le travail initié en matière de lutte contre le décrochage scolaire dans le cadre du dispositif interministériel. L'éducation nationale prend une part très active à l'animation et à l'organisation du dispositif, par l'intermédiaire des chefs d'établissement, des animateurs des bassins de formation et des directeurs de CIO notamment. Les 23 coordonnateurs de la MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire) ont reçu en entretien et suivi individuellement 897 jeunes en situation de décrochage (élèves décrocheurs ou en cours de décrochage). Le travail accompli a permis la reprise de scolarité pour 361

d'entre eux. Parallèlement l'équipe a pris en charge à temps plein 354 jeunes répartis dans des dispositifs adaptés implantés en lycées professionnels et 370 jeunes à temps partiel (décrochés et élèves en voie de décrochage).

L'académie a également continué de porter ses efforts sur la prévention au sein des établissements pour diminuer le nombre de décrocheurs. A cet égard, la désignation d'un référent décrochage et la mise en place de groupes de prévention au sein des lycées professionnels comptent parmi les mesures prioritaires prises dans le volet préventif de cette politique.

# PERSPECTIVES 2014

La rentrée 2014 sera marquée par une évolution positive des moyens avec la création de deux postes dans le 1er degré malgré la baisse des effectifs prévue. Dans le second degré, l'académie de Dijon bénéficie d'une variation positive de sa dotation de 10 ETP correspondant à -12 ETP en emplois et + 22 ETP en heures supplémentaires. Cette diminution des emplois au profit des heures supplémentaires va générer un contexte de rentrée délicat car les chefs

d'établissements vont devoir augmenter le nombre d'heures supplémentaires par enseignant dans un contexte national de création d'emplois. De plus l'académie devra financer la hausse conséquente des effectifs en lycée général et technologique.

L'année 2014 verra se poursuivre la mise en œuvre de la loi de refondation de l'école de la République avec notamment la généralisation de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

## RÉFORME DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

La réforme de la formation des enseignants entrera en vigueur avec l'arrivée des premiers lauréats des nouveaux concours 1er et second degré. Ainsi, au cours de l'année scolaire 2014-2015, ces fonctionnaires stagiaires bénéficieront d'une formation

professionnalisante basée sur l'alternance entre la formation à l'ESPE pour l'obtention du master 2 MEEF (métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation) et l'apprentissage du métier d'enseignant au travers d'un stage à mi-temps en établissement scolaire.

## DÉCENTRALISATION

L'année 2014 sera également marquée par la mise en œuvre de l'acte III de la décentralisation. Ainsi, le recteur devra définir avec la région de nouvelles modalités de travail sur l'évolution de l'offre de formation professionnelle eu égard à la nouvelle répartition des compétences prévues par la loi de refondation de l'école. Au-delà de la méthodologie à définir, l'enjeu majeur consistera à établir un constat partagé sur l'offre de formation professionnelle initiale et sur les mesures à mettre en œuvre afin de garantir son évolution en adéquation avec les priorités définies par le recteur. En

effet, l'académie de Dijon dispose d'une offre de formation professionnelle qui doit être resserrée et adaptée en fonction de la situation économique de la région Bourgogne.

La politique de l'internat, le service public de l'orientation ou le numérique ou encore la mise en place des contrats tripartites (entre le recteur, la région et l'EPL) vont faire l'objet d'échanges multiples afin de définir la place et le rôle de chacun des acteurs dans ces domaines de partage de compétences.

## PROJET D'ACADÉMIE 2014-2017

Enfin, l'année 2014 verra la publication du nouveau projet d'académie 2014-2017. L'analyse de la situation existante a mis en évidence une ambition scolaire retenue (auto censure des familles et sans doute aussi des équipes enseignantes), un travail parfois difficile avec les collectivités territoriales, une dynamique de projets perfectible.

Sur la base de ce constat, le nouveau projet d'académie est porteur d'une ambition forte pour l'académie. Il est décliné en quatre axes et 16 objectifs.

### L'axe premier s'articule autour de la réussite des élèves.

L'amélioration de la réussite scolaire (on notera les premiers signes positifs s'agissant de la réussite au DNB et de la progression du taux d'accès au baccalauréat) passe par une fluidité des parcours dans une perspective d'équité (les élèves les plus fragiles, tous les territoires notamment ruraux) pour une ambition scolaire renforcée. La fluidité des parcours et la promotion de l'enseignement supérieur seront

développées.

### Le deuxième axe vise à faire de l'académie de Dijon une académie pilote.

La priorité accordée au numérique fait l'objet d'une stratégie académique en liaison avec les collectivités territoriales. Cette démarche partenariale illustrée par la participation de l'académie au GIP e-Bourgogne avec le soutien de la caisse des dépôts et consignations est globale et structurante puisqu'elle intègre équipements et usages.

La transition énergétique et le développement durable constituent également une priorité comme en témoigne le projet de campus des métiers et des qualifications « territoires intelligents » ou le plan académique en faveur de la transition énergétique et le développement durable dans sa dimension économique, sociale et environnementale.

L'ouverture internationale de l'académie s'accompagne d'un projet de lycée international et d'un lycée

professionnel franco-allemand.

**Le troisième axe repose sur la dimension partenariale de la politique académique qui vise à resserrer les liens de l'académie avec les principaux acteurs universitaires, économiques et culturels.**

La réflexion sur l'offre de formation et notamment sa dimension « enseignement supérieur » doit permettre la prise en compte de l'équité territoriale (implantation d'une CPGE arts et design à Nevers, réflexion sur les licences professionnelles).

**Le quatrième axe est centré sur la rénovation du pilotage académique.**

Sur la base d'un diagnostic partagé, l'acquisition d'une culture commune des objectifs académiques s'opère par une contractualisation généralisée et un dialogue de gestion redéfini avec tous les établissements. La réflexion sur l'animation territoriale et le rôle des bassins doit permettre une synergie renforcée des acteurs (chefs d'établissement, corps d'inspection – impact du PTA, apport du groupe opérationnel de suivi chargé de l'évaluation externe des établissements, animateurs de bassins). La gestion des ressources humaines dans sa dimension parcours de carrière mais aussi formation constitue un levier essentiel du projet d'académie. La gestion prévisionnelle des emplois et l'attractivité du territoire sont à cet égard des enjeux essentiels.



# DIRECTION INTERRÉGIONALE GRAND-CENTRE - PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

**Directrice : Mme Mireille STISSI**

Adresse : 12 boulevard Carnot

CS 27051

21070 DIJON cedex

Tél : 03.45.21.50.00

Fax : 03.80.28.73.18

Mail : [dirpjj-grand-centre@justice.fr](mailto:dirpjj-grand-centre@justice.fr)

Effectifs : 698 personnels

Budget : 62,6 millions €

## PRÉSENTATION

En 2013, la Direction Inter régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Centre couvre le territoire de trois régions administratives (Bourgogne, Centre et Champagne Ardennes). Elle est implantée depuis le 1er septembre 2011 à Dijon, Immeuble Richelieu, 12 boulevard Carnot et occupe en qualité de locataire le deuxième étage d'un immeuble administratif, soit un

plateau technique de 956 m<sup>2</sup>.

Dijon est le siège également de la DISP (Direction Inter régionale des services pénitentiaires) et de la plateforme inter-directionnelle du Ministère de la Justice (Secrétariat Général) installée depuis le 1er janvier 2012 au 3ème étage du même immeuble).

# POLITIQUE MENÉE AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE EN RÉGION BOURGOGNE

## CÔTE-D'OR ET SAÔNE-ET-LOIRE

### *Diagnostic*

Malgré un investissement conséquent de la PJJ dans les dispositifs partagés (classe-relais à hauteur de 0,5 ETP, accueil de moins de 16 ans sur les UEAJ, PRE)

les services sont régulièrement confrontés à des difficultés pour garantir la scolarisation des mineurs sous main de justice.

### *Orientation*

Refondation globale des modalités de coopération avec les DSDEN afin de recentrer ces coopérations sur

l'insertion scolaire des mineurs sous main de justice et prévenir leur décrochage.

### *Enjeux majeurs 2014*

- Finalisation et déploiement des documents supports sur l'ensemble des partenariats ;
- Ré-ouverture de l'accueil des moins de 16 ans sur les Unités Éducatives d'Activité de Jour, à l'appui de convention spécifiant les responsabilités de chacun et les modalités du temps partagé, dans la perspective d'une ouverture sur l'éducation

nationale (en contre partie d'un temps d'intervenant éducation nationale en UEAJ ? partenariat spécifique ?) avec chacune des deux DSDEN ;

- Anticiper les remplacements des deux enseignants du CEF Fragny (fin de contrat) et du CEF de Châtillon (possible départ en retraite).

## YONNE ET NIÈVRE

La PJJ intervient à hauteur de 0.60 ETP déclinés à 0.20 dans chacune des 3 classe-relais du territoire, dans l'Yonne, celle de Sens et Migennes, dans la Nièvre, celle de Nevers.

- La classe relais de Sens (collège Champs

Plaisant) couvre 3 autres collèges ;

- La Classe Relais de Migennes (collège Jacques Prévert) et 4 autres collèges alentours ;
- La Classe Relais de Nevers (Collège des Loges) et 7 collèges alentours ;

### *Les départements ont fait des choix différents dans l'accueil des jeunes*

La Nièvre a opté pour un accueil à l'année scolaire, sans limite de durée en fonction des problématiques. L'UEAJ de Nevers accueille les mineurs isolés étrangers en lien avec la classe-relais.

rédaction d'une fiche de poste de l'éducateur en classe-relais et du coordinateur et la signature des conventions annuelles avec la représentation de tous les partenaires.

Les deux de l'Yonne accueillent sur trois sessions qui débutent après chaque période de congés scolaires avec des bilans de sessions et l'examen des demandes d'admission et de sorties du dispositif avant chaque période de congés. Le cadrage du public accueilli est centré sur le risque de marginalisation, la déscolarisation, sur la tranche d'âge de 14 à 16 ans (soit les 4ème et 3ème) prioritairement.

La classe-relais de Nevers a depuis longtemps établi une collaboration importante avec l'UEAJ et mutualisent les moyens.

La PJJ est présente sur deux niveaux de pilotage dans chaque Classe Relais :

Durant l'année 2013, à l'initiative de la PJJ, des réunions de travail avec les Inspections Académiques des deux départements ont conduit à la mise en place d'un COPIL Classe-Relais sur l'Yonne, la formalisation des missions de chacun dans le dispositif par la

- La commission d'admission avec la Présence PJJ par les responsables d'unités éducatives et les éducateurs mis à disposition ;
- Le Comité de Pilotage : Présence des directeurs des services territoriaux de Milieu ouvert pour Nevers et la Direction Territoriale une fois l'an au moment de la présentation du bilan annuel à l'Inspection Académique.

# POLITIQUE DE LA VILLE ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE EN RÉGION BOURGOGNE

## CÔTE-D'OR ET SAÔNE-ET-LOIRE

### Politique de la ville

Dans le 21, la DTPJJ a participé, sous l'autorité du préfet, à la mise en œuvre, anticipée et expérimentale, des contrats de ville/Pôle de compétences « Politique de la ville » à l'été 2013.

La politique de la ville, menée au cours de ces dernières années, s'est concrétisée par la conclusion de contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

En Côte-d'Or 7 quartiers « sensibles » avaient été ciblés et correspondent aux territoires prioritaires du CUCS.

=> En 2014, de nouveaux contrats de ville devront être conclus.

La mise en œuvre généralisée des nouveaux contrats de ville en 2014 conduit à effectuer un certain nombre de diagnostics ou travaux de préparation à la phase de négociation des contrats.

La DTPJJ a fourni dans ce cadre au préfet de région une contribution appréciée, qui servira aussi de base à celle fournie dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan de prévention de la délinquance

### Prévention de la délinquance

Fin 2013, la DTPJJ a été sollicitée par les deux préfectures pour contribuer à l'élaboration des prochains Plans départementaux de prévention de la délinquance.

A été fournie en décembre une contribution qui illustre,

en outre, la "feuille de route" de l'investissement des services PJJ en la matière :

*Extraits de quelques actions :*

### Approche ciblée en direction des jeunes exposés à la délinquance

- développer par territoire prioritaire des instances partenariales et pluri institutionnelles autour d'une charte de fonctionnement et de déontologie permettant le suivi des parcours des jeunes identifiés en difficulté (cf Creusot 71) ;
- Favoriser la participation de la PJJ aux GLTD et aux cellules de veille sur les territoires prioritaires sous l'autorité des parquets (cf. parquet de DIJON) ;
- Associer la PJJ au fonctionnement des MJD sur les quartiers (permanence PJJ) ;
- Associer la PJJ dans le cadre des ateliers santé ville.(cf Chalon 71) ;
- Soutenir les Maisons des adolescents ;
- Convier la PJJ dans le cadre des plate-formes "décrocheurs" et des PRE et conforter les dispositifs relais existants (FSE) ;
- Consolider les actions citoyenneté pluri partenariales (exposition "13/18 questions de justice" à conforter cf Creusot) ;
- Convier la PJJ au comité départemental de soutien à la parentalité(cf Dijon).

### Remobilisation pour prévenir le basculement dans la délinquance

- Soutenir le développement des mesures alternatives aux poursuites (réparations pénales, stages citoyenneté) et des TIG avec le partenariat local (protocole parquet/bailleurs sociaux, protocole justice/Agglomération) sous l'autorité du parquet .(cf protocole parquet de Dijon) ;
- Soutenir les stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants (protocole Parquet /PJJ /CSAPA) ;
- Approfondir les liens ARS/PJJ (convention régionale en construction) pour une meilleure prise en compte des problèmes spécifiques des jeunes pris en charge par la PJJ ;
- Développer les chantiers accessibles à des publics mixtes (PJJ/AEMO/Prévention/ASE) et consolider les actions partenariales de pré formation de type CEVAM(cf Macon71) ;
- Ouvrir l'accès des Unités d'activité de jour de la PJJ à des publics hors PJJ (30%) issus de l'ASE/AEMO/Prévention spécialisée/Établissements habilités justice/mission locale ;

## Prévention de la récidive

développer l'accessibilité des jeunes sous main de justice à l'ensemble des dispositifs de droit commun publics et associatifs d'éducation artistique, culturelle et sportives (place réservées justice dans les projets financés) ;

- Associer la PJJ aux projets VVV(cf Creusot) ;
- Réserver des places "justice" dans les projets financés et favoriser les projets co construits PJJ/DRAC (notamment en détention) ;
- Mettre en place systématiquement des référents "PJJ" dans les missions locales ;
- Associer la PJJ aux dispositifs "emploi d'avenir"(cf Chalon 71) ;
- Soutenir et convier la PJJ aux initiatives de type Groupement Solidarité Emploi sur les territoires (21Chenove).

Pour prévenir le décrochage et faciliter la réintégration des dispositifs des publics PJJ, une attention particulière devra être portée à l'association de la PJJ aux nouveaux dispositifs annoncés en la matière :

le développement de réseaux « objectif formation-emploi » regroupant les acteurs de l'éducation nationale

sur un territoire afin de coordonner et développer l'offre de solutions proposées aux décrocheurs,

l'organisation d'un meilleur accompagnement des élèves en risque de décrochage et des processus d'orientation revisités,

la création de structures innovantes de rattachement ou de prévention

la construction de « pactes régionaux pour la réussite éducative et professionnelle des jeunes » sous la double égide des présidents et préfets de région.

Perspectives 2014 : modalités d'appropriation de la nouvelle Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance et stratégie de mobilisation de l'enveloppe financière dédiée aux mineurs.

D'une façon générale, pour 2014 en cohérence avec la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017 et sa déclinaison sur les départements, le travail engagé avec les services et les partenaires sera à consolider en côte d'Or, et sur le territoire de Saône et Loire où le FIPD a été investi suite à l'appel à projet complémentaire de 2013 et l'accompagnement de la DT.

## YONNE/NIÈVRE

La Direction Territoriale a participé à l'élaboration des plans départementaux (PDPD) 2014-2017 des deux départements. Ils seront rendus publics en Mars Avril 2014.

Les fonds FIPD fléchés en faveur de ces plans, hors vidéo protection, ont été orientés dans la Nièvre vers les outils de lutte contre la récidive, notamment le TIG, et dans l'Yonne vers la sécurité aux abords des établissements et dans les transports.

Les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) sont au nombre de cinq dans la Nièvre (Château-Chinon, Clamecy, Cosne-sur-Loire, La Charité-sur-Loire et Nevers.) et neuf dans l'Yonne (Communauté de l'Auxerrois, Sens, Joigny, Migennes, Saint Florentin, Tonnerre, Avalon, Toucy)

La PJJ est représentée dans toutes ces instances et s'investit de manière proportionnelle aux enjeux locaux ou en fonction de la place que les municipalités ou les groupements de communes réservent aux publics en termes d'actions en leur direction qu'elles soient contributives à l'action éducative (TIG, REP) ou inclusive (sport, culture, loisirs) ou encore coordinatrice (GTSI).

Dans l'Yonne l'accord-cadre avec l'enseignement agricole a été décliné à travers l'exposition 13-18 dans les trois Maisons familiales rurales du département.

Ainsi, dans certains CLSPD, la PJJ peut être amenée à être au centre de la vie des quartiers et avoir une connaissance fine des interventions de chacun des

acteurs (animation, enseignement, DRE, Prévention spécialisée, protection administrative, police) ou à l'autre extrémité n'être invité qu'une fois l'an pour constater les mêmes carences que l'année précédente.

Pour les jeunes au comportement particulièrement perturbateur, qui n'ont pas été condamnés mais qui pour un certain nombre d'entre eux sont connus des services de sécurité intérieure, des actions ponctuelles peuvent être proposées : éducation à la citoyenneté, sport ; médiation dans le champ scolaire ; amélioration des relations jeunes-police ; sensibilisation aux conséquences judiciaires des actes de délinquance.

Des actions de remobilisation plus complètes devront surtout être développées à l'égard de jeunes perturbateurs en grave difficulté et nécessitant un soutien inscrit dans la durée : actions de « parcours citoyen » ; chantiers éducatifs.

Pour les jeunes suivis par la justice pénale notamment les récidivistes, pour lesquels des condamnations ont déjà été prononcées, suivies ou non de peines d'emprisonnement, les actions à privilégier doivent avant tout être ciblées sur leur insertion sociale et professionnelle. Elles doivent notamment s'appuyer sur le développement du partenariat entre le service pénitentiaire d'insertion et de probation, la protection judiciaire de la jeunesse, les missions locales, les collectivités territoriales et le secteur associatif et s'inscrire pleinement dans le cadre des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

## CÔTE-D'OR ET SAÔNE-ET-LOIRE

### Déclinaison « PJJ promotrice de santé »

2013 marque un grand tournant en matière de santé dans l'action éducative au sein des services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. En effet, le 1er février 2013 paraît la note officielle de lancement du projet « PJJ promotrice de santé », projet qui s'inscrit dans une action triennale 2013-2016. Le grand leitmotiv de ce plan réside en la notion de « santé bien-être » soutenue par le concept de promotion de la santé, fondé sur la charte d'Ottawa de 1986.

Cette démarche qui se veut participative et cadrée et a débuté par un premier état des lieux des services publics de la PJJ courant février 2013 : tableau des pratiques des unités éducatives à travers une auto-évaluation. Elle se voit aussi soutenue par un travail de partenariat renforcé, FNES/PJJ au niveau national décliné par un binôme IREPS/ CT DIR PJJ en régional.

En 2014, la volonté est toujours et encore plus d'améliorer la santé dans tout son ensemble des jeunes PJJ, en pensant que la santé est un outil éducatif et l'éducation, un outil de santé.

Tout le travail résidera dans le déploiement sur le territoire des deux objectifs nationaux décidés par la directrice de la PJJ (développer la promotion de la santé et faire de l'unité / établissement / service un environnement favorable) à travers le cadrage opérationnel mais aussi d'orienter nos actions sur nos besoins territoriaux dégagés par l'auto-évaluation. Cela passera nécessairement par le recensement des actions mises en place grâce à l'outil « fiche action » (priorité début 2014). Il est aussi prévu de reprendre pied au niveau territorial avec le SAH concernant cette démarche.

En tant que DT RA, la DTPJJ 21/71 s'inscrit dans les politiques de santé par délégation en participant aux différentes instances de l'ARS Bourgogne (groupes de travail, COPIL, etc.).

- Groupe de travail « repérage et orientation des jeunes consommateurs de substances psychoactives » ;
- La commission de coordination dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile ;
- La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA).

Les 7 objectifs de travail retenus pour l'année 2013 :

- Suivre et évaluer le Projet Régional de Santé : mise en œuvre ;
- Participer à l'élaboration du Schéma Inter-régional de l'Organisation des Soins (SIOS) ;
- Organiser un débat public et faire connaître la CRSA du grand public ;
- Créer des liens avec les autres instances de démocratie sanitaire ;
- Améliorer le respect des droits des usagers ;
- Évaluer les travaux de la CRSA et de ses commissions ;
- Connaître les événements relatifs à la Santé et à l'Autonomie organisés en région.

## YONNE-NIÈVRE

### Déclinaison « PJJ promotrice de santé »

En termes de diagnostic à partir des auto-estimations « santé bien être », de modalités de mises en œuvre et de perspectives.

Depuis le 1er septembre 2013, l'arrivée d'une conseillère technique santé à la DTPJJ 89-58 permet d'évaluer, de relancer, réadapter ou prolonger les actions en matière de santé, d'envisager des perspectives et de créer de nouvelles dispositions.

Rédaction d'un premier rapport diagnostic de la santé sur le territoire Yonne-Nièvre comportant :

- Un état des lieux de la santé sur le territoire ;
- Les orientations préconisées en matière de santé pour les jeunes (à l'appui des politiques publiques de santé et des orientations propres à la PJJ) ;
- Les équipes et les liens à la santé (initiatives et

actions mises en place, le rôle du correspondant santé, les supports de communication, le recensement des besoins, les partenariats existants et leur efficacité) ;

- La notion de représentation de la PJJ 89-58 dans les instances ;
- Les axes prioritaires à renforcer, à créer.

Créer des environnements favorables :

- Favoriser la participation ;
- Développer les aptitudes individuelles ;
- Optimiser le recours au soin et à la prévention.

Le nombre et la répartition des partenaires santé sur le territoire :

- 71 partenaires santé sont actuellement dénombrés

pour le territoire Yonne-Nièvre : 44 dans l'Yonne et 25 dans la Nièvre. La Nièvre est en effet beaucoup moins dotée, en raison d'une forte ruralité et d'un faible maillage des acteurs sanitaires. Les équipes de la PJJ 89-58 font également appel à certains acteurs santé hors département, voire hors région (2). L'absence d'infirmière territoriale durant une longue période nécessite de renouer des liens avec ces partenaires. Durant le dernier trimestre 2013, un quart d'entre eux ont été rencontrés.

Une charte Justice-Pédopsychiatrie est en cours d'élaboration, afin de formaliser l'articulation entre les services de soins et les unités d'hébergement, notamment en situation de crise.

Instances : Afin d'élaborer des politiques de santé s'appuyant sur les ressources et les orientations propres

au territoire, la présence et la visibilité de la PJJ Yonne-Nièvre est indispensable dans les instances chargées d'organiser en particulier, le parcours de soins des jeunes.

C'est par exemple le cas, dans le cadre du Comité de suivi « parcours de santé des jeunes et adolescents », à l'ARS Bourgogne. Le partage des ressources mobilisables au niveau de l'ARS avec la DTCLRA est fortement souhaité.

La PJJ doit également inscrire sa constance dans les groupes de travail existant sur le territoire, en lien avec les problématiques de santé prioritaires (addictions, santé mentale, sexualité, hygiène).

Il s'agit aujourd'hui de perspectives à engager et soutenir.

## ACTIVITE DE LA PJJ EN 2013 AUPRES DES MINEURS CONFIES PAR L'AUTORITE JUDICIAIRE DES 4 DEPARTEMENTS

### Année 2013 - Département Côte d'Or (21)

	Secteur public	Secteur associatif habilité
<b>Ensemble des mineurs suivis au titre de l'ordonnance de 1945</b>	<b>562</b>	<b>17</b>
<i>dont placement</i>	<i>55</i>	<i>17</i>
<i>dont investigation pénale (hors RRSE)</i>	<i>31</i>	<i>0</i>
<b>Ensemble des mineurs suivis au titre de l'article 375 (investigation civile)</b>	<b>69</b>	<b>482</b>

### Année 2013 - Département Saône-et-Loire (71)

	Secteur public	Secteur associatif habilité
<b>Ensemble des mineurs suivis au titre de l'ordonnance de 1945</b>	<b>571</b>	<b>31</b>
<i>dont placement</i>	<i>19</i>	<i>31</i>
<i>dont investigation pénale (hors RRSE)</i>	<i>40</i>	
<b>Ensemble des mineurs suivis au titre de l'article 375 (investigation civile)</b>	<b>561</b>	

### Année 2013 - Département Yonne (89)

	Secteur public	Secteur associatif habilité
<b>Ensemble des mineurs suivis au titre de l'ordonnance de 1945</b>	<b>545</b>	<b>162</b>
<i>dont placement</i>	<i>26</i>	<i>22</i>
<i>dont investigation pénale (hors RRSE)</i>	<i>20</i>	<i>0</i>
<b>Ensemble des mineurs suivis au titre de l'article 375 (investigation civile)</b>	<b>176</b>	<b>211</b>

### Année 2013 - Département Nièvre (58)

	Secteur public	Secteur associatif habilité
<b>Ensemble des mineurs suivis au titre de l'ordonnance de 1945</b>	<b>293</b>	<b>0</b>
<i>dont placement</i>	<i>26</i>	<i>0</i>
<i>dont investigation pénale (hors RRSE)</i>	<i>15</i>	
<b>Ensemble des mineurs suivis au titre de l'article 375 (investigation civile)</b>	<b>126</b>	



## DIRECTION RÉGIONALE DE L'INSEE-BOURGOGNE

### **Directeur : M. Moïse MAYO**

Adresse : 2, rue Hoche - BP1509

21035 Dijon Cedex

tél : 03 80 40 67 01

Fax : 03 80 40 68 00

Mail : -dr21-dir@insee.fr

Site internet : insee.fr

Effectifs : 117 agents et 20 enquêteurs

Budget de fonctionnement : 400.000 Euros

## PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

### PRODUIRE UNE INFORMATION STATISTIQUE FIABLE

Sur les entreprises et les ménages, tant dans le cadre d'opérations d'initiative nationale que dans celui d'initiatives régionale, départementale ou locale.

La direction régionale de Bourgogne :

- Réalise les enquêtes auprès des ménages et pilote le recensement de la population sur le territoire régional ;
- Dispose, avec la DR de Champagne-Ardenne, d'une compétence nationale sur l'exploitation des déclarations annuelles de données sociales (DADS) ;

- Réalise les enquêtes de fréquentation auprès des hôtels et des campings pour la Bourgogne, et pour le compte des régions Franche-Comté et Centre ;
- Gère les répertoires des entreprises et établissements (Sirene) et des personnes. La DR a compétence sur la Bourgogne, la Franche-Comté et l'Alsace pour les répertoires démographiques (état civil et fichier électoral) et sur la Bourgogne, la Franche-Comté et cinq départements de Rhône-Alpes (Ain, Isère, Rhône, Savoie et Haute-Savoie) pour Sirene.

### ANALYSER, DIFFUSER ET EXPLIQUER CETTE INFORMATION

Observer et détecter les besoins d'information économique et sociale dans l'ensemble de la Bourgogne.

La mise à disposition de l'information s'organise autour de trois lignes directrices :

- Assurer la plus large diffusion de l'information par le moyen d'internet : le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr) et sa partie régionale [www.insee.fr/bourgogne](http://www.insee.fr/bourgogne) offrent de plus en plus d'informations en libre accès ;

- Assurer grâce à Service Insee Contact, service d'orientation centralisé, l'orientation des demandeurs d'information et compléter ce dispositif par un réseau d'intermédiaires locaux ;
- Développer les réponses spécifiques aux problématiques des acteurs publics en région (services déconcentrés de l'État, collectivités locales, organismes consulaires) par des études conduites en partenariat.

# ACTIONS MAJEURES EN 2013

## LES OPÉRATIONS DE PRODUCTION STATISTIQUE

La direction régionale de l'Insee Bourgogne intervient sur six grands domaines de production statistique et pour quatre d'entre eux pour le compte d'autres directions régionales de l'Insee ou de la direction générale. Le regroupement d'opérations statistiques

entre les établissements de l'Insee s'est poursuivi cette année avec la prise en charge des enquêtes de fréquentation hôtelière d'une deuxième direction régionale, celle du Centre.

### *Recensement de la population*

L'Insee Bourgogne a assuré l'enquête de recensement de la population en partenariat avec les communes ; cette opération s'est déroulée en janvier et février. Elle est désormais bien rodée. Un test de collecte par internet a été réalisé auprès de trois communes dont Mâcon. Les résultats sont encourageants (plus de 20% de réponses par ce canal). Les tests de collecte par internet qui sont pilotés au niveau national se sont

poursuivis en 2014, avant un déploiement généralisé en 2015.

La publication des chiffres de populations légales en décembre a été suivie d'une visite auprès du maire dans les communes de Beaune, Dijon, Chenôve, Chevigny-Saint-Sauveur, Autun, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Mâcon, Montceau-les-Mines et Auxerre.

### *Enquêtes auprès des ménages*

Les enquêteurs pigistes de l'Insee ont vu leurs conditions d'emploi fortement évoluer en 2013 puisque la quasi-totalité est devenue contractuelle. L'Insee, avec le secrétariat général du ministère, a publié une

circulaire le 4 décembre 2012 qui fixe les nouvelles conditions d'emploi des enquêteurs.

Ce nouveau dispositif est déployé depuis le 1er janvier 2013. Sa mise en œuvre est progressive.

### *Gestion du répertoire des personnes physiques et du fichier électoral*

Dans le cadre de cette mise à jour en continu et dans des délais strictement encadrés par la loi, les échanges avec les communes sont nombreux. La fin de l'année 2013 et le début de l'année 2014 ont été marqués par un pic de charge lié aux opérations de révision

électorale, l'année 2014 étant une année d'élections municipales et européennes. Les démarches de dématérialisation des échanges entre les communes et l'Insee ont été accentuées dans un souci d'efficacité.

### *Gestion du répertoire des entreprises (et des associations) SIRENE*

En 2013 la direction régionale a accentué sa communication auprès des centres de formalités des entreprises.

### *Réalisation d'enquêtes auprès des hôtels et des campings*

Suite à la prise en charge, en 2012, des enquêtes hôtelières de la région Franche-Comté, la direction régionale a récupéré celle de la région Centre. L'Insee a mené une réflexion sur la réduction des échantillons en

collaboration avec les partenaires. Cela s'est traduit pour la Bourgogne par une diminution de 15% des hôtels échantillonnés.

### *Déclarations annuelles de données sociales*

La direction régionale devrait conserver le traitement du fichier national des déclarations annuelles de données sociales (DADS) jusqu'en 2017, date prévue du départ

de ces activités à Metz. Elle intervient aussi pour la production de tableaux statistiques à la demande sur le domaine des salaires.

## LES ÉTUDES

En 2013, l'Insee Bourgogne a produit dix-neuf publications thématiques, dont huit études en partenariat avec un ou plusieurs acteurs publics régionaux ou locaux.

Il a en outre publié un dossier sur le bilan économique général de l'année 2012, réunissant et analysant des données produites par plusieurs services de l'État.

Pour contribuer au suivi permanent de la conjoncture régionale, l'Insee a également publié une note trimestrielle de conjoncture générale, ainsi que des bilans thématiques sur la fréquentation dans l'hôtellerie de tourisme et dans les campings.

### - **Nouvelles populations légales : 1 642 734 Bourguignons au 1er janvier 2011**

Au 1er janvier 2011, la Bourgogne compte 1 642 734 habitants. En cinq ans, la région gagne 13 900 habitants. Décembre 2013 – Hors série N° 7

### - **Équipements sportifs : la Bourgogne bien placée, mais l'accès pour tous reste à améliorer**

La Bourgogne dispose d'un parc de 8 200 équipements sportifs, hors sports de nature. Rapporté à sa population, la région offre plus d'équipements sportifs que la moyenne française. Décembre 2013 – N° 192 Partenariat DRJSCS

### - **Plus de 450 000 grands-parents en Bourgogne**

Plus de 450 000 Bourguignons sont grands-parents, soit plus d'un quart de la population régionale. On devient grand-père ou grand-mère de plus en plus tard, à 54 ans en moyenne dans la région. Octobre 2013 - HORS SERIE N° 6

### - **Seniors en Bourgogne : actifs plus longtemps, chômeurs plus souvent**

Le chômage des seniors a plus que doublé en quatre ans, de 2009 à 2013. La crise économique, les mesures législatives concernant les retraites et le vieillissement de la population active sont. Octobre 2013 - N° 191 Partenariat DIRECCTE et Pôle emploi

### - **Créatrices d'entreprises en Bourgogne : une parité difficile à trouver**

Les femmes ne représentent que 32 % des nouveaux entrepreneurs en Bourgogne, une part bien inférieure à leur place au sein de la population active. Octobre 2013 - N° 190 Partenariat SGAR-DRDFE

### - **En vingt-cinq ans, l'emploi bourguignon se transforme et les territoires perdent leur spécialisation.**

En vingt-cinq ans, l'emploi s'est profondément transformé en Bourgogne comme en France. Les fonctions présentes, premier moteur de croissance de l'emploi, deviennent majoritaires, tandis que l'emploi agricole et celui dédié à la fabrication se replient nettement. Septembre 2013 - N° 189 Partenariat SGAR

### - **Portrait des zones d'emploi bourguignonnes**

L'objectif de ce dossier « Portrait des zones d'emploi bourguignonnes » est de rendre compte de la diversité des zones d'emploi de la région, de leurs atouts et de leurs faiblesses économiques. septembre 2013 – Dossier n° 61

### - **63 800 Bourguignons vivent dans un logement sur-occupé.**

En 2010, 63 800 Bourguignons vivent dans un logement trop petit. La sur-occupation est en repli en Bourgogne comme au plan national. Juin 2013 - HORS SERIE N° 5

### - **Niveaux de vie en Bourgogne : la crise accentue les inégalités.**

La moitié des Bourguignons dispose de moins de 1 570 euros par mois pour vivre en 2010. Le niveau de vie médian recule avec la crise économique. Juin 2013 - HORS SERIE N° 4

### - **Crise économique en Bourgogne : trois décrochages successifs entre 2008 et 2012.**

La Bourgogne a perdu 24 700 emplois entre le premier trimestre 2008 et le quatrième trimestre 2012. La région se classe parmi les six régions françaises où l'emploi chute le plus. Mai 2013 - N° 188

### - **L'observation sociale de la Nièvre : des défis distincts selon les territoires.**

La Nièvre présente des caractéristiques sociales loin d'être uniformes sur son territoire. Une diagonale sépare le département. À l'est de celle-ci, dans la partie la plus rurale, la population. Mai 2013 - N° 187 Partenariat CG58

### - **Plus du quart des salariés bourguignons relèvent d'une grande entreprise.**

Grandes entreprises, entreprises de taille intermédiaire, petites et moyennes ou micro-entreprises dessinent le paysage du tissu productif. Les 71 500 entreprises présentes en Bourgogne. Avril 2013 - N° 186

### - **Côte-d'Or, horizon 2040 : vers une augmentation du nombre de collégiens à l'Est et à l'Ouest.**

Après plusieurs années de baisse, le nombre de jeunes en âge d'aller en collège se stabilise en Côte-d'Or. Il pourrait même augmenter dans les années à venir. La démographie des collèges. Avril 2013 - N° 185 Partenariat CG21

### - **Dans l'Yonne, les actes de la vie quotidienne dessinent 17 territoires.**

La commune de résidence n'est pas toujours celle où l'on travaille, la commune où les enfants vont à l'école ou au collège pas toujours celle où l'on fait ses courses ; les nombreux déplacements. Mars 2013 - N° 184 Partenariat DDT89

### - **55 100 Bourguignons vivent en communauté.**

Maison de retraite, foyer de travailleurs, internat, prison, caserne, couvent... : les 1 027 communautés de la région sont très diverses. Plus de 55 100 Bourguignons y vivent, soit. Février

2013 - N° 183

- **De la formation au métier exercé : un regard sur les métiers en tension en Bourgogne.**  
En Bourgogne, quatorze familles professionnelles sont en tension en 2012 : elles recouvrent des métiers pour lesquels les entreprises rencontrent des difficultés de recrutement. Ces familles .  
Janvier 2013 - N° 182 Partenariat DIRECCTE- Pôle emploi
- **Le développement durable en Bourgogne : un environnement préservé, malgré l'empreinte écologique de l'activité humaine**  
Environnement, économie, société : sur les trois dimensions du développement durable, la Bourgogne présente aujourd'hui, comparée aux

autres régions françaises, des atouts à conserver.  
Janvier 2013 - HORS SERIE N° 3

- **Une fécondité dans la moyenne en Bourgogne.**  
Avec 1,93 enfant par femme, la fécondité en Bourgogne se situe dans la moyenne de la France métropolitaine. Les Côte-d'Orient se distinguent cependant des autres Bourguignonnes.  
Janvier 2013 - HORS SERIE N° 2
- **Nouvelles populations légales : 1 642 115 Bourguignons au 1er janvier 2010**  
Au 1er janvier 2010, la Bourgogne compte 1 642 115 habitants. Les premiers chiffres issus du recensement rénové de la population portaient sur l'année 2006. En quatre ans, la Bourgogne.  
Janvier 2013 - HORS SERIE N° 1

## PERSPECTIVES 2014

### LES OPÉRATIONS DE PRODUCTION STATISTIQUE

#### *Recensement de la population*

Le test de collecte par Internet est prolongé cette année : les habitants de 34 communes de Bourgogne ont eu la possibilité de répondre via Internet. Ce test a

donné toute satisfaction avec un taux de réponses supérieur à 15% en Bourgogne. La généralisation de la réponse par Internet est prévue pour la collecte 2015.

#### *Enquêtes auprès des ménages*

Comme les années précédentes, les enquêtes pérennes : l'enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité, l'enquête sur les loyers et charges, l'enquête cadre de vie et sécurité ,et l'enquête statistique sur les ressources et conditions de vie sont renouvelées en 2014.

Trois enquêtes apériodiques sur le patrimoine des ménages, sur la formation et la qualification professionnelle, et sur les ressources des jeunes vivant en logement ordinaire ou en communauté, seront réalisés en 2014.

#### *Gestion du répertoire des personnes physiques et du fichier électoral*

La direction régionale va poursuivre la dématérialisation des échanges entre les mairies et l'Insee. Dans le but de clarifier les rôles des différents services de l'État, une communication auprès des préfetures sera à nouveau

entreprise cette année.

Une opération qualité sera menée dans la base « répertoire des personnes physiques ».

#### *Gestion du répertoire des entreprises (des associations) SIRENE*

L'objectif d'amélioration du service rendu aux entreprises pour optimiser la qualité du répertoire, fixé en 2013 sera poursuivi en 2014, en particulier

l'organisation de journées de travail avec les centres de formalités des entreprises.

#### *Réalisation d'enquêtes auprès des hôtels et des campings*

L'année 2014 constituera à faire converger les taux de réponse aux enquêtes auprès des hôtels et des enquêtes auprès de l'hôtellerie de plein-air vers le point

le plus élevé des taux de réponse des 3 régions, Centre, Franche-Comté et Bourgogne, gérées par l'Insee de Bourgogne.

## Améliorations, corrections et expertise des déclarations annuelles de données sociales

L'objectif 2014 pour l'expertise des déclarations annuelles de données sociales est de maintenir les résultats obtenus en 2013 tout en préparant le transfert des activités à Metz début 2017.

### LES ÉTUDES ET L'ACTION RÉGIONALE

#### Nos axes de travail

##### Orienter les travaux d'études de 2014 :

- Sur des thèmes économiques, notamment sur les entreprises, le tissu productif et l'emploi, privé ou public. Utiliser les fichiers rénovés de données sur les entreprises, et le système d'information rénové sur l'emploi public (SIASP) ;
- Sur le thème du « développement durable » ;
- Sur la connaissance des territoires infrarégionaux.

**Utiliser et promouvoir les publications nationales** (Insee première) ayant une déclinaison régionale.

**Développer la qualité et le potentiel d'études**, pour améliorer le service rendu par ces analyses dans le cadre de l'aide à la décision publique.

**Poursuivre les présentations de l'offre Insee à l'extérieur** : aux acteurs publics en région ou en département, et aux rédactions des médias. Mettre en place des « rendez-vous de l'Insee » pour porter à connaissance les résultats de nos études avec un objectif de 6 réunions à Dijon et une réunion dans chacune des préfectures par an.

#### Les études publiées ou en cours début 2014

- **Trente ans d'évolution démographique en Bourgogne : une faible croissance avec des inflexions récentes**. Entre 1982 et 2011, la Bourgogne a gagné 46 700 habitants. En trente ans, la Côte-d'Or et l'Yonne portent la croissance démographique régionale, alors que la Nièvre et la Saône-et-Loire perdent des habitants. Janvier 2014 – HORS SERIE N° 8
- **Le Mâconnais entre autonomie et influence lyonnaise volet 1** : la zone d'emploi de Mâcon, un territoire autonome à l'économie solide. Aux frontières des régions Rhône-Alpes et Bourgogne, la zone d'emploi de Mâcon jouit d'un positionnement géographique qui favorise les relations économiques avec l'espace métropolitain lyonnais. Janvier 2014 N° 193 Partenariat SGAR
- **Le Mâconnais entre autonomie et influence lyonnaise volet 2** : une influence diversifiée et partagée. Mâcon entretient de multiples relations avec plusieurs grandes agglomérations. Lyon est une destination importante pour les actifs et les étudiants de Mâcon. Janvier 2014 - N° 194 Partenariat SGAR
- **La fonction publique d'État en Bourgogne : 8 % de l'emploi de la région**. En Bourgogne, 53 900 salariés relèvent de la fonction publique d'État fin 2011. Ils représentent 8,3 % des emplois salariés de la région, une part inférieure à la moyenne provinciale. Février 2014 - N° 195 Partenariat SGAR

##### Études en cours

- Structuration de la Nièvre, en partenariat avec la DDT58 ;
- Politique de la ville et quartiers, en partenariat avec le Conseil régional ;
- Le Morvan, en partenariat avec le Parc naturel régional du Morvan ;
- Projections de ménages et de logements, en partenariat avec la Dreal ;
- Les salaires ;
- La Bourgogne en Europe, avec le Sgar ;
- La bi-activité dans les couples ;
- Les Pib régionaux et leur évolution sur les 20 dernières années.

##### Projets d'études

- Emplois liés au tourisme, avec le CRT ;
- Attractivité du Grand Dijon, avec le Grand Dijon ;
- La fonction publique territoriale, avec le SGAR ;
- Diagnostic du territoire Dijon-Le Creusot, avec la DREAL ;
- Structuration de la Côte-d'Or, avec la DDT21 ;
- Un colloque, dont le thème reste à définir, pourrait être co-organisé avec le CESER.





# DÉLÉGATION DE L'AVIATION CIVILE POUR LA BOURGOGNE ET LA FRANCHE-COMTÉ

## Délégué: **M Yves LE GOFF**

Adresse : Direction de la sécurité de l'Aviation civile  
Nord-est (DSAC-NE),

Délégation Bourgogne Franche-Comté

BP 81

21604 LONGVIC CEDEX

Tél: 03-80-65-07-20

Fax: 03-80-65-07-37

Mail: [yves.le-goff@aviation-civile.gouv.fr](mailto:yves.le-goff@aviation-civile.gouv.fr)

Effectifs : 10 agents

Budget : 100 000 €

## PRÉSENTATION

La délégation de l'Aviation civile pour la Bourgogne et la Franche-Comté est une composante de la direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord-est (DSAC-NE), échelon interrégional d'un service à compétence nationale. Le siège de la DSAC-NE est situé sur l'aéroport de Strasbourg. Son directeur est M. Gérard LEFEVRE.

Sous l'autorité de ce dernier, la délégation exerce ses missions régaliennes et de surveillance sur les huit départements de ces deux régions. Elle compte onze agents. Son siège est situé à Longvic à proximité de l'aérogare civile.

## PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

### DES MISSIONS RÉGALIENNES

Dans le cadre de ses différentes missions régaliennes, la délégation BFC assure, en tout ou partie, le traitement:

- Des obstacles (pylônes de téléphonie mobile, lignes à hautes tensions);
- Des dossiers d'urbanisme sous l'angle des servitudes aéronautiques;
- Des documents de planification aéroportuaires (Plan d'exposition au bruit 1 -PEB- et Plan de servitudes aéronautiques 2 -PSA-), et des arrêtés

préfectoraux de police des aérodromes;

- D'événements festifs (lâchers de ballons, feux d'artifice, rayons lasers, lanternes chinoises) ;
- D'événements sportifs (Tour de France cycliste) ;
- Des manifestations aériennes ;
- Des activités aériennes ponctuelles ou permanentes (voltige, parachutisme, aéromodélisme) ;
- Des questions environnementales aux abords des aérodromes ;

- Des dérogations de survol au-dessus des agglomérations ;
- Des procédures administratives d'ouverture ou de fermeture d'aérodrome (y compris les aérodromes privés, plates-formes ULM, plates-formes montgol-fières) et hélistations ;
- Des enquêtes techniques lors d'accidents

d'aéronefs pour le compte du bureau enquêtes analyse (BEA) ;

- Des infractions relevant du code de l'aviation civile ;
- Du suivi et contrôle de la sûreté aéroportuaire de l'aérodrome de Dijon-Longvic sous l'autorité du préfet.

## DES MISSIONS DE SURVEILLANCE

Parallèlement aux missions régaliennes, la délégation BFC assure des activités de surveillance au regard :

- De l'aviation légère par la délivrance et le renouvellement des titres aéronautiques, l'identification des ULM et l'organisation des examens aéronautiques des futurs pilotes ainsi que le suivi et le contrôle des sociétés de travail aérien, des écoles de pilotages, des associations

d'aviation légère ;

- Du transport aérien par des contrôles inopinés des compagnies et aéronefs commerciaux effectués par les contrôleurs techniques de la DSAC-NE ;
- Des aérodromes et des hélistations par des audits et contrôles au regard de la conformité des infrastructures.

# ACTIONS MAJEURES EN 2013

## LE SUIVI DES AÉRODROMES ET DES HELISTATIONS

### *L'aérodrome de Dijon-Longvic*

L'affectataire principal est le ministère de la défense et l'affectataire secondaire est le ministère chargé de l'Aviation civile. Ce dernier a confié la gestion aéroportuaire de la zone civile à la CCI de Dijon par le biais d'une concession reconduite jusqu'au 31 mai 2013, puis reportée à nouveau au 31 mai 2014

Pour l'année 2013, le nombre total de passagers ayant utilisés l'aérodrome de Dijon-Longvic est de 28 797 (tous trafics confondus : vols réguliers, charters, aviation d'affaire), soit une baisse de 35 % par rapport à l'année

2012 (44339 pax). Pour les vols réguliers, Eastern a transporté 15800 pax soit une baisse de 44,2 % par rapport au 28 316 passagers l'année précédente.

La délégation BFC assiste la préfecture dans la mise en œuvre des mesures de sûreté mises en place sur cette plate-forme.

En matière de sécurité aérienne, elle assure en relation avec son siège à Strasbourg, la conduite du dossier relatif à l'homologation de la piste principale.

### *Les autres infrastructures dédiées*

La Bourgogne compte 24 aérodromes, 14 hélistations et 12 plates-formes montgol-fières.

S'agissant des 24 aérodromes, 23 sont ouverts à la circulation aérienne publique (CAP). Il ne reste désormais en région Bourgogne qu'un seul aérodrome à usage restreint puisque celui de Nuits-St-Georges a fait l'objet d'un arrêté d'ouverture par le ministre chargé des transports à la CAP en date du 19 décembre 2013.

Si 5 de ces plates-formes assurent la desserte commerciale de la région (Dijon-Longvic, Saint-Yan, Auxerre-Branches, Chalon-Champforgeuil et Nevers-Fourchambault), les 19 autres sont plus particulièrement dédiées aux différentes activités de l'aviation légère et sportive.

Par ailleurs, on dénombre également 28 plates-formes

ULM et 20 aérodromes privés.

S'agissant des hélistations, sur les 14 répertoriées, 13 d'entre elles sont des sites exploités par le service médical d'urgence par hélicoptère (SMUH) et implantées dans l'enceinte des centres hospitaliers. Les hélistations de Joigny et du Centre de Valduc sont devenues des hélisurfaces.

Au regard de ces infrastructures, la délégation Bourgogne Franche-Comté a effectué, au cours de l'année 2013, 5 audits de surveillance d'aérodromes et 5 audits d'hélistations.

De même, elle a travaillé sur le dossier d'homologation de la piste de Dijon-Longvic. La piste de Dijon-Longvic a été homologuée au mois d'octobre 2013.

## LES ACTIVITES AÉRIENNES

Il appartient également à la délégation BFC de traiter des questions relatives aux activités aériennes de l'aviation générale en Bourgogne. Aussi, a-t-elle instruit 2 dossiers d'infraction à l'encontre de pilotes. De même, elle a recensé 12 accidents d'aviation dont 3 ont

provoqué 8 décès. Tous ces accidents aériens ont fait l'objet d'une enquête technique de première information en coordination avec le BEA (bureau enquêtes et analyses).

## LES AVIS AUX DIFFÉRENTES PRÉFECTURES DE BOURGOGNE

En 2013, la délégation BFC a traité au profit des quatre préfectures de Bourgogne 49 dossiers de manifestations aériennes dont 3 de moyenne importance.

De même, la délégation a été amenée à formuler des avis sur des activités diverses de sociétés de travail aérien : photographie, traitement agricole et largage de parachutistes notamment.

## LA FORMATION AÉRIENNE ET L'AVIATION LÉGÈRE

Pour la région Bourgogne, l'essentiel de la formation et de l'activité d'aviation légère est assuré par les 75 aéro-clubs ou associations aéronautiques soit :

- 32 associations vol moteur;
- 5 associations vol à voile;
- 10 associations ULM;
- 5 écoles hélicoptère;
- 20 écoles de formation au pilotage des ULM.

Il faut ajouter à cela deux centres de parachutisme, situés sur les aérodromes de Chalon-Champforgeuil et de Saint Florentin-Cheu.

La délégation assure la surveillance de l'État sur les aéro-clubs et associations, notamment en matière de qualité de formation. En 2013, elle a effectué 1 audit d'association. De même, elle a organisé 10 sessions d'examen théorique de pilotes privés au bénéfice de 170 candidats et a délivré ou renouvelé environ 1000 licences de « pilote privé » et « pilote professionnel ».

## L'IMMATRICULATION DES ULM

La délégation assure l'identification des ULM. Pour la seule région Bourgogne, on dénombre 522 ULM disposant d'une carte d'identification en état de validité

pour 1015 appareils basés. La différence provient des ULM n'ayant pas le droit de voler.

## POUR L'ACTIVITE AEROMODELISME (SPORTIF ET LOISIRS)

41 clubs sont répertoriés avec 49 sites de pratique déclarés.

## L'ACTIVITÉ DRONE

(travail aérien en aéronef non habité) connaît une croissance très importante depuis la mise en vigueur de la réglementation afférente et la publication dans les médias spécialisés ou grand public de publicité sur les

produits existants. 17 opérateurs ont déposé des manuels d'activité particulière (MAP), dont 11 afin de réaliser des opérations de prises de vues en survol d'agglomération.

## PERSPECTIVES 2014

Comme pour l'année 2013, la délégation BFC portera une attention toute particulière au regard des dossiers relatifs à l'aérodrome de Dijon-Longvic en liaison avec son siège à Strasbourg, que ce soit en matière de suivi économique et de sûreté.

La délégation continuera à effectuer ses missions propres de sécurité de l'aviation civile et les missions pour le compte des préfectures de son secteur d'intervention, Bourgogne et Franche-Comté

Toutefois, depuis le 1er janvier 2014, la réglementation européenne de sécurité aérienne voit son champ s'étendre à des domaines de plus en plus nombreux et impose des exigences de plus en plus fortes pour les activités concourant au transport commercial de passagers tant au niveau des opérateurs que des Autorités.

L'enjeu majeur pour l'avenir de la délégation BFC est d'adapter son fonctionnement pour faire face aux nouvelles exigences qui sont d'acquiescer et de préserver

les compétences requises et de les maintenir de façon pérenne.

Ce qui entraîne vers une redéfinition des orientations en matière de surveillance, amenant à une plus grande responsabilisation des opérateurs et une approche

réglementaire plus adaptée à l'aviation légère que celle du transport public afin de garantir un niveau de sécurité approprié à l'activité sans mettre en place des contraintes disproportionnées qui peuvent « in fine » l'étouffer.



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE

# DÉLÉGATION RÉGIONALE AUX DROITS DES FEMMES ET A L'ÉGALITÉ DE BOURGOGNE

## **Déléguée régionale : Mme Delphine ZENOU**

Adresse géographique :

Cité Vaillant - 24, Avenue Garibaldi  
21000 DIJON

Adresse Postale :

Préfecture de la région Bourgogne  
53, rue de la Préfecture  
21041 DIJON Cedex

Tel : 03.80.44.67.29 - Fax : 03.80.44.69.84

Mail : delphine.zenou@bourgogne.pref.gouv.fr

Effectifs : 2

Budget total : 414 306 €

## PRÉSENTATION

Au sein des directions départementales de cohésion sociale: une déléguée aux droits des femmes et à l'égalité par département (3,8 ETP) :

- Côte-d'Or : Mme Anne THIERRY ;
- Nièvre : Mme Martine GRAS ;
- Saône-et-Loire : Mme Nathalie BONNOT ;
- Yonne : Mme Halina CREUSATON

## PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

La délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité a pour mission d'animer en région la politique publique d'Égalité entre les femmes et les hommes.

Cette politique publique est structurée autour de trois grands axes d'intervention :

- L'égalité dans la vie professionnelle et économique,

- L'égalité dans la vie publique et sociale,

- La promotion des droits des femmes et la prévention et la lutte contre les violences sexistes.

Les délégations régionales sont parties intégrantes du mécanisme institutionnel dédié prévu dans le cadre des engagements internationaux et européens de la France.

# ACTIONS MAJEURES EN 2013

Ces actions majeures se déclinent dans le cadre d'orientations régionales présentées annuellement en CAR ou pré-CAR.

Les modalités d'action reposent sur :

- L'animation de réseaux d'acteurs locaux, publics, associatifs, privés afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- L'animation de dispositifs dédiés aux publics femmes et le pilotage d'un budget d'intervention et de fonctionnement ;
- Le montage et le pilotage et l'évaluation de projets

annuels ou pluriannuels, incluant la recherche de co-financements ;

- L'apport d'avis et d'expertise pour assurer une prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques et les projets financés par certains fonds européens ;
- Des actions de sensibilisation et d'information et de communication.

Les crédits d'intervention en 2013 : 406 422 €

Les crédits de fonctionnement : 7 884 €

## ÉGALITE DANS LA VIE PROFESSIONNELLE ET ÉCONOMIQUE ET DANS LA VIE PUBLIQUE ET SOCIALE

(92 120 € soit 23 % du budget total)

### Élargir les choix professionnels des femmes

#### Les carrefours des carrières au féminin

Les Carrefours des Carrières au Féminin se sont déroulés dans les 4 départements :

- Le concept de ces carrefours est une rencontre individuelle entre des jeunes filles (essentiellement niveau 4e 3e) en recherche d'orientation ou de projet professionnel et des femmes exerçant des métiers peu féminisés.

- La participation des jeunes filles et des parents est facilitée par la notoriété de la manifestation, et la mobilisation de larges partenariats (collectivités territoriales, Rectorat). Selon les lieux, de 350 (Nevers) à 750 visiteurs ont été répertoriés. Ils ont eu lieu en 2013 à Dijon, Appoigny, Montceau-les-mines et Nevers.

Bénéfices	Perspectives
La notoriété de ces manifestations et les partenariats locaux noués par Femmes Égalité Emploi permettent d'accueillir de nombreuses visiteuses.	Explorer la possibilité de présenter des métiers "traditionnellement féminins" à des garçons. Étendre la manifestation aux femmes en recherche d'emploi.
Une bonne couverture du territoire bourguignon, y compris pour les établissements du milieu rural.	Poursuivre la manifestation, et la rotation des villes concernées.

#### Les contrats mixité Égalité

Ils sont cofinancés par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité. Ils sont conclus entre l'employeur et le préfet de région, et permettent de financer une action type formation individuelle ou collective, aménagement de locaux adaptation de matériel, pour favoriser l'égalité professionnelle entre femmes et hommes dans le cadre des obligations

légales des entreprises.

En 2013 8 598 euros ont permis de financer la formation de 30 personnes, et l'adaptation d'une ligne de production en vue d'en féminiser les métiers (secteur agro alimentaire). Cet outil est encore peu demandé par les entreprises.

Bénéfices	Perspectives
<p>Un soutien direct à l'entreprise et une valorisation des femmes concernées.</p> <p>Un point d'appui pour l'employeur dans l'accompagnement des femmes sur des métiers techniques dans lesquels elles sont sous-représentées.</p>	<p>Poursuivre la promotion de cet outil en ciblant un bassin d'emploi et/ ou un secteur d'activité par département</p> <p>Accompagner prioritairement les entreprises ayant conclu un accord Égalité.</p>

## Soutenir l'entrepreneuriat des femmes

La Bourgogne a choisi de développer un programme de valorisation de l'entrepreneuriat des femmes. Des actions ont été menées avec Bourgogne Active : le 8 mars 2013 le premier Challenge interbancaire du FGIF en Bourgogne a permis de mobiliser plus de 75 professionnels de la banque, et de valoriser leur contribution à l'entrepreneuriat des femmes.

Le Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF) a pour but de permettre l'accès au financement bancaire pour les femmes qui souhaitent créer, reprendre ou développer une entreprise, sans recours aux garanties personnelles. Les délégataires de L'État en Bourgogne sont : Bourgogne Active (21, 58, 71) et Yonne Active Création (89).

Les prêts, d'un montant supérieur à 5000 €, garantis entre 2 et 7 ans, peuvent financer l'investissement ou le fonds de roulement. Le montant de la garantie est limité à 27 000 €.

La délégation régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité est membre des comités d'engagements FGIF.

Au plan régional, 59 garanties FGIF ont été mises en place en 2013 pour un montant de prêts de 1 900 000 € de montants de prêts garantis. Ceci constitue une légère diminution de 5 % par rapport à 2012.

Le 13 novembre dernier, le lancement du plan régional de développement de l'entrepreneuriat des femmes, impulsé par la délégation régionale aux droits des femmes et la Caisse des dépôts, en lien avec le conseil régional de Bourgogne a réuni plus de 50 partenaires.

Un état des lieux a été réalisé par l'INSEE en partenariat avec la délégation régionale et le SGAR.

En complément, des actions d'accompagnement de femmes en post - création sont co-financées :

parrainage, mise en relation avec des viviers d'entreprises à reprendre, développement des projets de création.

Bénéfices	Perspectives
<p>Le FGIF permet aux femmes, qui ont tendance à sous capitaliser leur projet de création, d'emprunter, dans des conditions qui sécurisent leur autonomie économique.</p> <p>Le dispositif doit être encouragé et développé en Bourgogne.</p>	<p>Mettre en œuvre le plan régional en faveur de l'entrepreneuriat féminin : accompagnement adapté (marrainage) et renforcement de la visibilité des créatrices, développement du FGIF.</p>

## Favoriser l'insertion professionnelle des femmes en recherche d'emploi

Dans chaque département, une ou plusieurs formations ont été co-financées par la Délégation Régionale. Elles sont destinées à des femmes, et sont basées sur des temps d'immersion en entreprise et des temps de formation. Une enveloppe affectée à la Délégation et gérée par la Direccte permet d'apporter une rémunération aux femmes pour ces stages de formation. Plus de 30 femmes ont été bénéficiaires de ces

rémunérations "mois stagiaires".

Un soutien est apporté aux problèmes de mode de garde rencontrés par les parents notamment en milieu rural. Les femmes sont encouragées au retour en formation ou en emploi par des dispositifs expérimentaux, co-financés par la Délégation. Une plateforme de recherche de mode de garde est ainsi soutenue en Saône-et-Loire.

Bénéfices	Perspectives
<p>Un accompagnement individualisé adapté aux problématiques rencontrées par les femmes les plus éloignées de l'emploi, avec une couverture régionale.</p>	<p>Intégrer ces actions de retour à l'emploi dans des dispositifs "plateformes" qui permettent une prise en charge globale des femmes.</p> <p>Développer le travail de montage et de suivi d'actions dédiées aux femmes dans le cadre des SPEL, avec une programmation par bassin d'emploi.</p> <p>Une expérimentation est lancée sur un bassin d'emplois</p>

de Côte d'or afin de développer l'emploi partagé, pour augmenter les petits temps partiels, occupés par les femmes.

## ***Informer, sensibiliser à l'égalité professionnelle et salariale***

Un programme de sensibilisation aux stéréotypes de genre et à l'égalité professionnelle a été déployé par la délégation en 2013 auprès de plusieurs acteurs économiques : directions de ressources humaines, cadres et salariés d'entreprises, représentants d'organisations syndicales, salariés et commissions d'OPCA.

La Direccte a animé un projet d'accompagnement de sections syndicales d'entreprises en Bourgogne, en vue de préparer la négociation obligatoire des accords égalité femmes-hommes. La SCIC FETE en a assuré la mise en œuvre.

Le programme Evolutionelles a été renouvelé en 2013 avec le Polytechnicum : il vise à sensibiliser les étudiantes du supérieur aux enjeux de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes. Ainsi, les étudiantes sont formées en groupe à la négociation, après avoir pris conscience des stéréotypes de genre et des freins de carrière ; parallèlement, garçons et filles sont sensibilisés aux inégalités professionnelles au moyen de séances de théâtre forum au sein de l'ESIREM, l'ITII, l'IAE de l'Université de Bourgogne, l'ESC Dijon Bourgogne, l'ENSAM de Cluny.

<b>Bénéfices</b>	<b>Perspectives</b>
<p>Une augmentation du nombre d'accords et de plans égalité en Bourgogne.</p> <p>Une meilleure sensibilisation des acteurs économiques sur l'égalité femmes-hommes.</p>	<p>Une poursuite du programme d'information des entreprises : petits déjeuners égalité professionnelles, lien entre qualité de vie au travail et égalité professionnelle.</p> <p>Le développement de réseaux de professionnel-les des ressources humaines relais sur le sujet.</p>

## **PROMOTION DES DROITS, PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

(296 302 € soit 73 % du budget)

### ***Promotion des droits des femmes***

145 121 € ont été attribués aux 4 Centres d'Information aux Droits des Femmes et des Familles, les CIDFF, soit 35 % du budget global de la DRDFE. Ces structures accueillent individuellement les femmes afin de leur donner gratuitement une information juridique et selon les problèmes répertoriés, les orienter vers les structures adaptées (ex : violences conjugales).

Les CIDFF ont été incités à utiliser les dispositifs de DLA afin de sécuriser la situation financière des structures. Des pistes de travail vont pouvoir être explorées en 2013 avec l'union régionale des CIDFF dans ce sens. Les CIDFF sont également partenaires pour mener des actions d'information collectives, notamment auprès des jeunes publics.

### ***Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes***

Ces orientations s'inscrivent dans le cadre fixé par le troisième plan interministériel de prévention et lutte contre les violences sexistes et se déclinent ainsi :

#### **Un accompagnement adapté des femmes victimes de violences**

Cet accompagnement, social, juridique, psychologique implique dans chaque département une véritable animation du réseau départemental des acteurs : police, gendarmerie, justice, associations (CIDFF, aide aux victimes, associations spécialisées comme Solidarité Femmes en Côte-d'Or), travailleurs sociaux (CCAS, Conseils généraux, hôpitaux), structures d'hébergement d'urgence, bailleurs sociaux, etc. Plusieurs dispositifs

sont cofinancés dans le cadre de notre budget et s'imbriquent pour faciliter le parcours des victimes. Les postes de référents violences permettent d'être le fil rouge dans le parcours des victimes qui font face à plusieurs problématiques (accès aux droits, logement, autonomie économique, parentalité, sécurité, parcours judiciaire, mais aussi reconstruction psychologique...). Les lieux d'accueil d'écoute et d'orientation maillent les départements pour permettre aux femmes, quel que soit leur lieu de résidence, d'accéder à une première écoute, et évaluation de leurs besoins. Les accueils de jour constituent de nouveaux dispositifs qui permettent aux victimes un premier contact immédiat en situation de crise, une domiciliation, un lieu d'accueil spécialisé pour

préparer une sortie de la violence.

**Trois projets d'accueil de jour** ont été financés en Bourgogne en 2013 : Solidarité Femmes en Côte-d'Or, le CHRS l'Ecluse en Saône-et-Loire, et la Croix Rouge française dans l'Yonne.

**La prise en charge thérapeutique d'auteurs de violences** est cofinancée en Saône-et-Loire (GAPS) et en Côte-d'Or (ALTHEA).

**Des actions de sensibilisation à destination du grand public** (Yonne, Saône et Loire sur les violences conjugales) ou à des temps d'échanges et d'information à destination des professionnels (Colloque Violence et

Genre avec une dimension internationale en Côte-d'Or, thématique Sport et violences, mutilations sexuelles en Saône-et-Loire) participent à la prévention, au repérage et à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Dans chaque département, l'animation de réseaux de professionnels doit permettre de mobiliser les professionnels : police, gendarmerie, justice, travail social, milieu associatif, d'améliorer la cohérence de prise en charge des personnes, et d'évaluer le travail mené. Un protocole a été formalisé dans la Nièvre. Un protocole concernant l'éviction du conjoint violent a été signé en Côte-d'Or.

Bénéfices	Perspectives
<p>Des expériences complémentaires dans les départements permettent d'échanger les bonnes pratiques.</p> <p>Des accueils de jour financés en Bourgogne dans trois des quatre départements.</p>	<p>Un accueil de jour dans chaque département bourguignon (Nièvre)</p> <p>Une réponse structurée en parcours pour les victimes de violences conjugales, en prenant en compte la dimension rurale de notre région.</p> <p>Le développement de la sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles dans le milieu du travail</p> <p>Des formations interdisciplinaires au repérage des enfants et jeunes exposés aux violences conjugales</p> <p>Un kit de prise en charge du "viol" effectif dans chaque département</p> <p>Des actions de prévention programmées auprès des jeunes au sein des collèges et lycées notamment.</p>

## L'APPROCHE INTÉGRÉE

### *Le plan régional stratégique de l'égalité entre les femmes et les hommes en Bourgogne*

Ce Plan Stratégique a pour objectif à des partenaires régionaux de s'engager sur des actions concrètes en faveur de l'Égalité entre les femmes et les hommes, dans le cadre des politiques qu'ils mènent, sur la période 2012 - 2014. Il a été validé en CAR (mai 2012) et sert de base à un travail partenarial avec la DREAL, la DRAAF, la DRJSCS, la DRFIP, la DIRECCTE, le Rectorat, l'ARS, Pôle Emploi Bourgogne, l'Université de Bourgogne.

Bénéfices	Perspectives
<p>Des professionnels déjà formés aux enjeux de l'égalité au sein du réseau de référents du plan régional stratégique Egalité.</p> <p>Des bilatérales DRDFE avec chaque partenaire permettant de suivre les engagements pris par chacun.</p>	<p>Développer le nombre de signataires du Plan stratégique, et l'élargir aux collectivités territoriales.</p>

### *Avis et expertises*

L'activité de la Délégation consiste également à apporter conseil et expertise pour la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques menées, et dans les schémas

régionaux : CPER, programmes opérationnels des fonds européens, politique de la ville.

## ÉLARGIR LE PLAN RÉGIONAL STRATÉGIQUE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Ce programme d'actions démultiplie les actions impulsées par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et donne de la visibilité et de la lisibilité à la politique menée.

L'objectif en 2014 reste de développer la mise en œuvre du PRS à l'échelon départemental, en associant davantage les déléguées départementales et leurs partenaires (violences notamment).

De nouveaux partenaires régionaux vont s'associer au

PRS (Justice, OFII, Plateforme RH SGAR).

Une autre étape consistera à engager un travail de promotion des Chartes Egalité auprès des grandes collectivités territoriales du territoire régional. Ces Chartes reposent sur le principe d'intégrer la prise en compte de l'égalité dans le fonctionnement mais aussi dans les politiques publiques menées, par les collectivités territoriales. Un partenariat est amorcé dans ce sens avec le Conseil Régional de Bourgogne.

## ÉGALITÉ DANS LA VIE PROFESSIONNELLE ET ÉCONOMIQUE ET DANS LA VIE PUBLIQUE ET SOCIALE

### *Valoriser et développer l'entrepreneuriat des femmes en Bourgogne*

Une stratégie régionale a été définie et repose sur :

- Une mobilisation des acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprise ;
- Un groupe de travail régional piloté par la délégation afin de définir des engagements concrets des acteurs économiques locaux sur l'entrepreneuriat des femmes ;
- Une communication organisée autour de deux

événements dédiés : challenge interbancaire FGIF et concours de la créatrice d'entreprise ;

- Un forum destiné aux professionnels, dédié à la création d'entreprise par les femmes.

Le partenariat avec Bourgogne Active se poursuit. La Caisse des dépôts s'investit à partir de 2012 sur ce projet, dans le cadre de la déclinaison de l'accord national, pour lequel la Bourgogne est pilote. Le Conseil régional rejoint également ce partenariat.

### *Sensibiliser aux enjeux de l'égalité professionnelle, informer et conseiller sur les obligations légales*

Trois cibles sont retenues :

- Les étudiants de l'enseignement supérieur en Bourgogne, salariés et encadrants de demain ;

- Les syndicats de salariés (secteurs publics et privés) ;

- Les professionnel-les des ressources humaines (secteurs publics et privés).

### *Poursuivre les actions destinées à élargir les choix professionnels des filles et des femmes*

Les carrefours des carrières au féminin se poursuivent en Bourgogne. En 2014, des actions destinées à

valoriser les métiers très féminisés auprès des garçons doivent être initiées.

### *Impulser des partenariats locaux (en lien avec les SPEL) afin de favoriser l'autonomie des femmes par un accès à des parcours professionnels sécurisés.*

Un travail particulier de diagnostic sur la situation des femmes dans le secteur du service à domicile sera

conduit en 2014.

## **PROMOTION DES DROITS, PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

### ***Développer le travail en réseau des acteurs de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes et sécuriser les réseaux professionnels existants***

- Un protocole par département : une mise à jour est nécessaire en Côte d'or et en Saône et Loire, et un protocole doit être élaboré dans l'Yonne ;
- Un accueil de jour par département en 2014 : objectif, financer le montage d'un accueil de jour dans la Nièvre en 2014 ;
- La formation des professionnels au repérage et à l'orientation des enfants exposés aux violences conjugales ;
- La sensibilisation du monde du travail aux violences sexistes et sexuelles.

### ***Développer et structurer les actions de sensibilisation (jeunes / adultes) en matière de prévention des violences, lutte contre les stéréotypes, éducation à la sexualité et au respect filles - garçons***

La convention interministérielle en faveur de l'égalité sexuelle et au respect entre filles et garçons feront dans l'éducation entre les filles et les garçons sera l'objet d'une programmation dans l'ensemble des départements. déclinée en Bourgogne dans un cadre partenarial, et sous le pilotage du rectorat. Les actions d'éducation à la





PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE

# DÉLÉGATION RÉGIONALE À LA RECHERCHE ET À LA TECHNOLOGIE

**Déléguée régionale : Mme Catherine TREIMANY**

Adresse :

Bâtiment Vaillant,  
22 avenue Garibaldi  
21000 DIJON

Tél : 03 80 44 69 75

Mail : [catherine.treimany@recherche.gouv.fr](mailto:catherine.treimany@recherche.gouv.fr)

Effectifs : 3,6 etp au 31/12/2012 (DRRT, Adjoint DRRT,  
Chargé de mission, Assistante)

Budgets 2013 : 862 700 € (budget déconcentré BOP  
172 et BOP 186 Fête de la science)

## PRÉSENTATION

La Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie, administration du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est chargée de l'action déconcentrée de l'État dans les domaines de la recherche, de la technologie et de l'innovation, de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, en interaction avec le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, le monde socio-économique et le grand public.

Le Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie

assiste le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, propose et coordonne les actions menées dans les domaines de la recherche, de la technologie, de l'innovation et de la culture scientifique et technique dans la région.

Il est conseiller du Recteur Chancelier pour ce qui concerne ses attributions en matière de recherche et de technologie.

Il est correspondant régional du Commissariat Général aux Investissements d'Avenir.

## PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

- Veiller à la cohérence des initiatives prises dans la région avec les orientations de la politique nationale de recherche et d'innovation et les programmes d'action mis en place dans ce cadre ;
- Favoriser, dans la région, les actions des établissements publics ou des organismes relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Mener ou susciter toutes les actions nécessaires en vue de l'émergence ou du renforcement de pôles de recherche et de technologie ouverts sur le monde socio-économique ;
- Développer les actions de valorisation, organiser les transferts de technologies de la recherche publique vers les entreprises et encourager la diffusion des nouvelles technologies vers les petites et moyennes entreprises en liaison étroite avec le pôle Innovation et Développement Économique du SGAR ;
- Promouvoir la diffusion de la culture et de l'information scientifiques et techniques ;
- Proposer la répartition et l'attribution de subventions dans les domaines scientifiques qui sont examinées par le comité de l'administration régionale ;
- Concourir avec les services déconcentrés de l'État compétents, notamment le rectorat, à la mise en œuvre des mesures visant à développer la recherche et l'innovation dans les entreprises et à promouvoir l'emploi scientifique ;
- Réaliser l'expertise socio-économique des entreprises sollicitant le bénéfice de la procédure CIFRE ;
- Instruire et contribuer à l'évaluation des projets de recherche, de transfert et de diffusion technologiques, en particulier dans le cadre des programmes européens ;
- Lorsque l'appréciation du caractère scientifique et technique d'un projet de dépenses de recherche d'une entreprise le nécessite, l'administration fiscale sollicite la délégation à la recherche et à la technologie pour obtenir une prise de position formelle portant sur le caractère scientifique et technique de leur projet de dépenses de recherche afin de valider l'obtention du crédit d'impôts recherche ;
- Dans le cadre d'une procédure de rescrit en matière de crédits d'Impôts recherche, le délégué régional à la recherche et à la technologie est saisi directement par les entreprises afin d'obtenir une prise de position formelle portant sur le caractère scientifique et technique de leur projet de dépenses de recherche.

## ACTIONS MAJEURES EN 2013

Pour l'année 2013, les actions réalisées peuvent se décliner en trois volets principaux :

- Le soutien aux opérations structurantes de recherche ;
- Le soutien au transfert de technologie et à l'innovation ;

- L'action de soutien à la culture scientifique et technique.

Ces actions ont été menées essentiellement dans le cadre du Contrat de Projets État-Région 2007-2013, en cohérence avec les programmes européens et dans le cadre du programme national des Investissements d'Avenir.

## OPÉRATIONS STRUCTURANTES DE RECHERCHE

Les projets CPER s'inscrivent dans le plan d'action régional pour l'innovation (PARI), déclinaison de la SRI et en particulier dans l'action C1 Enseignement supérieur, recherche et compétitivité du grand projet C.

La démarche menée en Bourgogne a conduit à établir des contrats d'objectifs avec les établissements de recherche pour les 4 pôles d'excellence identifiés dans le PARI, dont les contrats cadre sont signés par l'Etat, le conseil régional et les opérateurs de la recherche (UB, CHU, INRA, CEA, AGROSUP, ARTS ET METIERS ParisTech Cluny, ESC Bourgogne) :

- Sciences des matériaux et ingénierie des

procédés, (SMT) ;

- Agroalimentaire, bio géosciences et agro environnement,(AGRALE) ;
- Santé, sciences et technologies de l'information et de la communication,(SANTE/STIC) ;
- Sociétés, identités, territoires et patrimoines (SHS).

Les différents projets intégrés du PARI pour l'ensemble des quatre pôles sont cofinancés par les dispositifs régionaux de soutien à la recherche et au transfert de technologie et par le PO FEDER. Le financement DRRT (BOP 172 et BOP 150) vise, par effet levier, à soutenir

la recherche dans ses programmes structurants et à favoriser l'interaction entre les différents acteurs socio-économiques et l'accès aux sources de l'innovation.

L'action de la DRRT en 2013 a consisté plus particulièrement à examiner avec la DIRECCTE et le

Conseil régional l'ensemble des projets, nouveaux ou actualisés par les porteurs et à en déterminer le cofinancement. Le budget DRRT a permis de participer au financement d'équipements scientifiques des projets :

## **Nanosciences et Matériaux**

Conception, fabrication ou étude d'objets ou de systèmes à l'échelle nanométrique; élaboration de matériaux constitués de nanoparticules et recherche d'applications. En 2013: Achat d'équipement pour

l'Université de Bourgogne, en particulier l'achat d'un diffractomètre pour des études métallurgiques dans le cadre EM2B

## **Ingénierie Moléculaire**

Chimie séparative et procédés propres s'inscrit dans l'un des thèmes centraux du Contrat de Projet Etat Région : Environnement et développement durable. Il a en effet pour objectif de développer une chimie propre, économe en atomes, permettant de minimiser les rejets et

d'optimiser les ressources. En 2013 la DRRT a cofinancé avec le FEDER la partie du projet visant à trouver et mettre au point des nouveaux procédés limitant les pollutions chimiques et atmosphériques.

## **Optique et Communications, Nouvelles Technologies**

Ce projet, autour de l'Optique et des Interactions Matière-Rayonnement (OMR), s'inscrit dans un axe de recherches pluridisciplinaires en plein essor et qui a été identifié pour le nouvel Institut de Physique. Il recouvre plusieurs opérations de recherches en spectroscopie moléculaire, optique non linéaire, optique de champ proche et lasers. Les activités de recherches proposées sont originales et devraient conduire à des matériaux innovants avec des propriétés intéressantes dans le

domaine de l'optoélectronique et en particulier dans les télécommunications. En 2013, Phase 4 du projet PHOTCOM ( pour fibres optiques et mesures de conduction), nous avons poursuivi notre aide à la mise à niveau et au développement de la plateforme PICASSO. De plus nous avons encouragé la valorisation de cette plateforme en permettant l'acquisition d'un matériel dédié (spectromètre pour spectroscopie LIBS).

## **AGRALE (Agriculture-Alimentation-Environnement)**

Ce projet fédère l'ensemble des recherches du campus dijonnais sur un objectif de production végétale de qualité, respectueuse de l'environnement et favorisant le développement d'aliments répondants aux exigences de la société quant à leurs propriétés, notamment sur le plan sensoriel. En 2013: Nous avons soutenu les recherches de l'équipe INRA qui étudie les mécanismes cellulaires et moléculaires de la défense naturelle des plantes. Cette équipe espère utiliser ses résultats pour

développer de nouvelles approches phytosanitaires permettant de lutter contre les parasites des cultures (champignons et bactéries) qui limitent la productivité agricole sans nuire à l'environnement.

D'autre part, un petit contrat d'étude permettant de rapprocher les pôles AGRALE et STIC a été financé. Il a permis d'accueillir une jeune maître de conférence spécialiste de la cryopreservation.

## **Santé-STIC**

Ce projet regroupe toutes les équipes de recherche en santé, de la recherche biologique à la recherche clinique et l'épidémiologie qui s'associent aux équipes travaillant dans les sciences techniques de l'information et de la communication ainsi que celles des sciences cognitives. Ces équipes veulent développer de nouvelles applications technologiques dans le domaine de la santé et ont une ambition de valorisation de leur recherche. En

2013 nous avons permis la remise aux normes de l'équipement de l'animalerie centrale qui héberge l'ensemble des animaux de laboratoire permettant aux différentes équipes de réaliser leurs expérimentations. De plus, nous avons aidé un projet de recherche transversal visant à rechercher de nouveaux marqueurs biologiques signant l'inflammation chronique.

Le pôle SHS n'a pas été soutenu en 2013 en raison du retard pris dans l'exécution des programmes financés sur les premières années du CPER (2007 à 2009).

L'ensemble des montants attribués au financement sur ces projets conduit à un montant de 590 000 euros pour la DRRT.

## INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Une réunion de suivi a eu lieu en octobre 2012, organisée par la DRRT. Rappelons les principaux projets de R&D :

- IMAPPI : Ce projet a pour but de développer un prototype d'appareil d'imagerie médicale associant dans le même équipement les technologies de résonance magnétique (IRM) et de tomographie par émission de positrons (TEP).
- Xyloforest : Plate-forme d'innovation « Forêt-Bois-Fibre-Biomasse du futur » - Porté par ARTS et METIERS PARISTECH - Régions concernées : Aquitaine, Pays de la Loire, Lorraine, Centre, Languedoc-Roussillon, Bourgogne, Midi-Pyrénées.
- REFIMEVE+ : Réseau fibre métrologique à vocation européenne -Porté par l'Université Paris 13 - Régions concernées: Île de France, Aquitaine, Rhône Alpes, PACA, Midi Pyrénées, Nord pas de Calais, Bourgogne, Franche Comté.
- ACTION : Système intelligents intégrés au cœur de la matière.
- LipSTIC : Lipoprotéines et santé : prévention et traitement des maladies inflammatoires non vasculaires et du cancer. Ce projet cherche à développer de nouveaux traitements anticancéreux et anti inflammatoires plus efficaces et mieux tolérés grâce à une vectorisation de médicaments via les lipoprotéines. Porté par le PRES Bourgogne Franche-Comté porteur Laurent Lagrost (Bourgogne) - Régions concernées : Bourgogne, Franche Comté, Ile de France, Languedoc Roussillon, Lorraine, Provence Alpes Côte d'Azur.
- ECOTROPHELIA : Réseau européen de formation en innovation alimentaire - Porté par Agroparis-tech - Régions concernées : Île de France, Languedoc Roussillon, Aquitaine, Lorraine, PACA, Rhône Alpes, Bourgogne, Basse Normandie, Pays de la Loire, Alsace.
- TALENTCAMPUS : Création d'un atelier de révélation, développement et capitalisation des talents tout au long de la vie - Régions concernées : Île de France, Bourgogne, Franche-Comté.
- Pea MUST : Adaptation multi stress et régulations biologiques pour l'amélioration du rendement et de la santé du pois protéagineux - Porté par l'INRA Dijon - Régions concernées: Aquitaine, Île de France, Midi-Pyrénées, Bourgogne, Languedoc Roussillon, Bretagne, Rhône Alpes, Pays de la Loire, Nord Pas de Calais, Auvergne, Picardie.
- Instituts Carnot ARTS : matériaux et procédés (en réseau national avec plusieurs implantations en Bourgogne).
- INTERNATS D'EXCELLENCE Montceau-les-Mines - 110 places- Porté par le Rectorat/CROUS.
- Citons aussi le projet de SATT Grand EST. En cours de montage. Labellisé pour 60Me sur 10 ans.

## TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET INNOVATION

L'action de la DRRT se traduit par le soutien apporté aux acteurs de la chaîne de l'innovation dès l'apparition des projets dans les laboratoires académiques et jusque dans les entreprises.

UB Filiale, SAS filiale de l'Université de Bourgogne en est la structure de valorisation. Elle est soutenue dans son activité Welience de service aux entreprises et dans son programme Synerginov, programme de maturation dont le financement a été accordé pour 3 ans pas le MESR.

Le délai de mise place de la SATT constitue une difficulté pour le bon fonctionnement d'UB Filiale.

Le soutien se traduit à la fois par un financement et par les labels attribués par le MESR :

Au RDT, réseau de ressources technologiques Bourgogne Innovation, pour ses actions de diffusion (journées technologiques notamment), et les prestations à caractère techniques (PCT) menées auprès des entreprises.

Aux CRT centres de ressources technologiques. En 2013 en Bourgogne les CRT sont au nombre de 4 dont trois portés par UB Filiale : Welience agro-alimentaire, Welience Matériaux et Santé et technologies. Le quatrième CRT Abaqsys (optimisation de la production/mécanique) situé à Auxerre est labellisé.

Aux PFT plateformes technologiques : la plateforme 3D du Creusot, et les plateformes de Dijon et d'Auxerre, qui mettent en relation étudiants notamment des lycées ou IUT et les PME. En 2013, la PFT du Lycée Gustave Eiffel a ré-équipée avec du matériel neuf.

274 000 euros ont été attribués à ces actions d'aide au transfert (financement des PCT, fonctionnement des structures, missions d'intérêt général, diagnostics d'entreprises).

Le soutien apporté à L'incubateur PREMICE, au GIE Pharmimage est effectif et accompagne l'aménagement de l' Espace Régional de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat.

L'Incubateur régional PREMICE fonctionne sous forme d'une structure associative pour laquelle le DRRT est commissaire du gouvernement. Le bon niveau d'activité de l'incubateur lui a permis d'avoir une conclusion très positive suite à un audit réalisé sur commande du MESR conduisant à un nouveau contrat avec le ministère lui assurant un financement de l'État pour une durée de trois ans. Il a toutefois été recommandé de veiller à la sélectivité des projets faisant l'objet d'une aide à la création. La subvention du MESR a été en 2012 de 242000 euros pour les projets académiques incubés au sein de PREMICE. Les turbulences autour de prémice, bien que très gênantes, n'ont pas empêché

son fonctionnement.

Le concours national de création d'entreprises de technologies innovantes annuel, organisé par le MESR, financé par le MESR et par OSEO bénéficie également d'un partenariat avec le Conseil régional. Les projets déposés doivent affronter une vive concurrence nationale, aucun quota régional n'étant défini a priori. La priorité est donnée aux projets présentant un fort potentiel de développement. On peut regretter le faible nombre de projets présentés en 2012.

Plusieurs présentations structurées du dispositif Crédit d'Impôt Recherche et du dispositif Jeunes Entreprises Innovantes ont été réalisées en 2011. Elles s'ajoutent à de nombreuses interventions sur ce sujet lors de manifestations variées. L'objectif visé est de permettre

au dispositif bourguignon de bénéficier de ces mesures fiscales à la hauteur de son importance économique ce qui n'est pas encore complètement le cas, malgré des chiffres en hausse.

Le nombre de contrôles CIR ne cesse d'augmenter. Pour 2010 349 entreprises de Bourgogne (dont 112 ont leur siège social hors Bourgogne) bénéficient du CIR pour environ 25,6M€.

Plusieurs communications sur l'importance de la réalisation des thèses de doctorats d'Université en entreprises ont été réalisées, en focalisant sur l'intérêt du dispositif des contrats CIFRE. 10 nouveaux dossiers ont fait l'objet d'une expertise par la DRRT et ont reçu une décision positive.

## DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Le soutien aux actions de diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle programmé dans le cadre du CPER 2007-2013 s'est effectué en 2013 de 2 manières pour une somme globale de 64 556 €.

- Financement de la Fête de la Science (notamment coordination de villages des sciences sur l'ensemble du territoire bourguignon) ;
- Financement de la Mission de Culture Scientifique

de l'Université de Bourgogne (expérimentarium et nuit des chercheurs) ;

- Financement du CCSTIB , tête de réseau pour la coordination de la diffusion de la culture scientifique en Bourgogne. Le CCSTI de Bourgogne bénéficie du label «Science, culture, Innovation» et a mis en place un conseil scientifique.

## PERSPECTIVES 2014

- Poursuivre les actions de coordination et de soutien à la recherche, à l'innovation et au transfert de technologie avec l'ensemble des acteurs de la région Bourgogne dans le cadre de la loi ESR.
- Participer aux réflexions concernant les programmes 2014-2020 (SRI, CPER, PO-Feder ...) et en coordonner pour l'Etat la stratégie avec

le conseil régional au regard notamment des choix de spécialisation intelligente des régions.

- Proposer la mise en place et la structuration du Pôle de référence territorial pour la culture scientifique, technique et industrielle de Bourgogne.
- Poursuite du traitement des dossiers de JEI, CIFRE et Crédit Impot Recherche

### *Il s'agira en particulier de :*

- Assurer la dernière année de CPER ;
- Accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche en Bourgogne dans la mise en action de leur développement et des rapprochements à construire pour le futur contrat de site (Loi ESR) ;
- Accompagner par le soutien à la recherche une offre de formation attractive (Masters et Doctorats) ;
- Accompagner la dynamique des deux pôles de compétitivité : VITAGORA, associé au pôle de compétence AGRALE, et le Pôle Nucléaire Bourgogne pour l'industrie du nucléaire. Les

projets significatifs de R & D issus de la collaboration entre les entreprises et les laboratoires de recherche seront soutenus ;

- Renforcer le soutien aux Centres de Ressources Technologiques (CRT) et aux plates-formes technologiques(PFT) labellisés ;
- Développer les plateformes techniques fédérant les équipes de recherche et ouvrant des coopérations avec les entreprises ;

- Accompagner la SAS uB Filiale notamment en participant au conseil de surveillance et veillant au maintien du label CRT attribué aux départements de cette structure; accompagner la mise en place de la SATT ;
- La mission de promotion des structures de transfert de technologie sera renforcée par un soutien à Bourgogne Innovation;
- Soutenir les objectifs de l'Incubateur PREMICE permettant de faire émerger davantage d'entreprises innovantes à forte croissance de développement ;
- Associer davantage les établissements de recherche à la définition des objectifs de l'Incubateur ;
- Participer au montage et au développement de l'écosystème régional de l'innovation ;
- Favoriser la mobilisation des équipes de recherche dans les établissements bourguignons ; la participation aux conseils scientifiques de l'Université de Bourgogne, d'Arts et Métiers ParisTech Cluny et de SupAgro Dijon permettra d'œuvrer dans ce sens ;
- Renforcer l'autonomie du jury régional du concours "création d'entreprises de technologies innovantes" organisé par le MESR.